

LA
PROSTITUTION
FÉMININE
DANS
LA SOCIÉTÉ
CORSE

ALUNNI CORTO

UNIVERSITÉ DE CORSE
2018 / 2019

Table des matières

REMERCIEMENTS.....	3
INTRODUCTION	4
DÉFINITION.....	5
PARTIE 1 : AILLEURS	6
DE L'ANTIQUITÉ AU MOYEN-ÂGE	7
<i>Origines</i>	7
<i>Prostitution dans la Grèce Antique</i>	8
<i>Prostitution dans la Rome Antique</i>	10
<i>La prostitution dans le monde chrétien</i>	11
DU MOYEN-ÂGE À LA FIN DE L'ÉPOQUE MODERNE.....	12
<i>Contexte</i>	12
<i>Condition de vie des prostituées</i>	13
<i>Formes et lieux de prostitution</i>	14
<i>Réglementation et rôle social de la prostitution</i>	16
Du XIXe à 1946	18
<i>Contexte</i>	18
<i>Prostituées et clients</i>	20
<i>La « Maison close »</i>	22
<i>Marthe Richard</i>	23
<i>Joséphine Butler et l'abolitionnisme</i>	25
<i>Le néo-malthusianisme</i>	27
<i>Vision littéraire</i>	27
DE 1946 À NOS JOURS.....	29
<i>Contexte : la construction d'un objet historiographique</i>	29
<i>La prostituée : une image forgée par les siècles</i>	30
<i>Différents types de clients</i>	32
<i>Violences et stigmatisation</i>	33
<i>La prostitution étudiante à l'heure d'Internet</i>	35
<i>Le tourisme sexuel</i>	36
<i>Vision littéraire</i>	38
PARTIE 2 : CORSE.....	39
ARCHIVES 1 ^e MOITIÉ DU XX ^e	40
<i>Prévention et répression</i>	41

<i>De la réglementation militaire...</i>	44
<i>...Vers une prostitution plus clandestine</i>	46
<i>Avortement et contrôle sanitaire</i>	47
<i>Effectifs et statistiques de la prostitution</i>	49
<i>Démarches administratives</i>	55
LES CORSES À MONTMARTRE	56
<i>Des débuts jusqu'à l'apogée</i>	56
<i>Rivalités entre Corses et Noirs à Marseille dans les années 1920</i>	60
L'HISTOIRE DE MARIE PAOLESCHI	62
<i>Biographie</i>	63
<i>Les rouages du métier</i>	63
<i>La traite des Blanches</i>	66
<i>Un BMC à Bonifacio</i>	69
<i>Le bilan</i>	69
LES CABOULOTS	73
<i>L'étude de Marie Peretti N'Diaye et de Guy Ducrettet.</i>	73
<i>Article d'Alanu di Meglio publié dans la revue « Fora ! » n°10.</i>	77
<i>Article de Michel Peraldi publié dans la revue « Fora ! » n°10.</i>	83
LA PROSTITUTION EN SARDAIGNE	88
<i>L'opération « Arruga »</i>	89
<i>Prostituées originaires du Ghana et du Nigeria</i>	91
<i>Salon de massage à Nuoro</i>	92
<i>La « loi Merlin »</i>	93
QUESTIONNAIRE	97
<i>Données sociodémographiques</i>	98
<i>Notion de prostitution</i>	102
<i>Interprétation des résultats</i>	103
<i>Commentaires des personnes sondées</i>	109
TÉMOIGNAGES	112
<i>Interview d'un habitant de Cauro</i>	113
CONCLUSION	116
BIBLIOGRAPHIE	118
FILMOGRAPHIE	121
ANNEXES	132

REMERCIEMENTS

En préambule de ce mémoire, je souhaiterais remercier vivement toutes les personnes qui ont rendu ce projet possible, à commencer par l'Université de Corse et tout particulièrement mon directeur de mémoire, Mr Didier Rey.

J'aimerais également remercier mes responsables pédagogiques, Mr Christian Sauli et Mr Batti Paoli pour leur soutien indéfectible.

J'adresse également de chaleureux remerciements à tous mes proches et à tous ceux qui m'ont aidé, de près ou de loin, à réaliser ce mémoire.

INTRODUCTION

Dans le cadre de ce mémoire, j'ai choisi de travailler sur la prostitution féminine dans la société Corse, je vais expliciter ici les raisons de ce choix.

Tout d'abord, c'est un sujet qui n'a jamais été étudié selon une approche historique par des étudiants insulaires, et qui pourtant mérite largement d'être connu et analysé. C'est donc cet aspect nouveau et inédit qui a confirmé ma décision, soutenue avec enthousiasme par mon directeur de mémoire.

Mais cette dernière est née lors du visionnage de « Comizi d'amore », l'enquête sur la vie sexuelle des italiens menée par Pier Paolo Pasolini dans les années 60. Ce qui m'a frappé dans ce documentaire, c'est son intemporalité et surtout le caractère étonnamment moderne des questions qu'il soulève.

Aussi, au vu de l'actualité (#metoo, balance ton porc etc...) et de la reconsidération du rapport à la dignité humaine que vit notre société, il m'est apparu intéressant de transposer cette initiative à l'échelle insulaire afin d'y déceler d'éventuelles similitudes ou, au contraire, des spécificités.

Pour ce faire, je vais donc procéder d'une méthodologie des plus simples.

Je vais commencer par tâcher de donner une définition assez complète de la notion de prostitution.

Suivra une synthèse des différentes études menées çà et là sur ce sujet afin de mettre en place plusieurs éléments de comparaison et de pouvoir mieux situer les résultats de ma recherche.

Pour finir, j'exposerai le détail de mes travaux qui, quant à eux concernent la Corse.

Étant donné que ce sujet n'a, pour l'heure, jamais été étudié, il dispose de peu de références directes à l'échelle locale, aussi l'essentiel de mon travail a donc consisté en une recherche de documents d'archives de tous genres, au dépouillement et à l'analyse de ces derniers mais surtout à un recueil de témoignages.

Ce sont ces derniers qui seront le plus à même de nous éclairer sur ce sujet et de poser les fondements des recherches futures.

DÉFINITION

Simone de Beauvoir, dans « Le Deuxième Sexe », livre une vision particulièrement pertinente de la prostitution féminine :

Le mariage, avons-nous vu, a comme corrélatif immédiat la prostitution. « L'hétaïrisme, dit Morgan, suit l'humanité jusque dans sa civilisation comme une obscure ombre portée sur la famille. » Par prudence, l'homme voue son épouse à la chasteté mais il ne se satisfait pas du régime qu'il lui impose. « Les roys de Perse, raconte Montaigne qui approuve leur sagesse, appelaient leurs femmes à la compagnie de leurs festins ; mais quand le vin venait à les échauffer en bon escient et qu'il leur allait tout à fait lascher la bride à la volupté, ils les renvoiaient en leur privé pour ne les faire participantes de leurs appétits immodérés et faisaient venir en leur lieu des femmes auxquelles ils n'eussent point cette obligation de respect. »

Il faut des égouts pour garantir la salubrité des palais, disaient les Pères de l'Église. Et Mandeville dans un ouvrage qui fit du bruit : « Il est évident qu'il existe une nécessité de sacrifier une partie des femmes pour conserver l'autre et pour prévenir une saleté d'une nature plus repoussante. » Un des arguments des esclavagistes américains en faveur de l'esclavage, c'est que les Blancs du Sud étant tous déchargés des besognes serviles pouvaient entretenir entre eux les relations les plus démocratiques, les plus raffinées ; de même, l'existence d'une caste de « filles perdues » permet de traiter « l'honnête femme », avec le respect le plus chevaleresque. La prostituée est un bouc émissaire ; l'homme se délivre sur elle de sa turpitude et il la renie. Qu'un statut légal la mette sous une surveillance policière ou qu'elle travaille dans la clandestinité, elle est en tout cas traitée en paria.

Du point de vue économique, sa situation est symétrique de celle de la femme mariée. « Entre celles qui se vendent par la prostitution et celles qui se vendent par le mariage, la seule différence consiste dans le prix et la durée du contrat », dit Marro. Pour toutes deux l'acte sexuel est un service ; la seconde est engagée à vie par un seul homme ; la première a plusieurs clients qui la paient à la pièce. Celle-là est protégée par un mâle contre tous les autres, celle-ci est défendue par tous contre l'exclusive tyrannie de chacun. En tout cas les bénéfices qu'elles retirent du don de leurs corps sont limités par la concurrence : le mari sait qu'il aurait pu s'assurer une autre épouse : l'accomplissement des « devoirs conjugaux » n'est pas une grâce, c'est l'exécution d'un contrat. Dans la prostitution, le désir masculin, étant non singulier mais spécifique, peut s'assouvir sur n'importe quel corps. Épouse ou hétéraire ne réussissent à exploiter l'homme que si elles prennent sur lui un ascendant singulier. La grande différence entre elles, c'est que la femme légitime, opprimée en tant que femme mariée, est respectée en tant que personne humaine ; ce respect commence à faire sérieusement échec à l'oppression. Tandis que la prostituée n'a pas les droits d'une personne, en elle se résument toutes les figures à la fois de l'esclavage féminin.¹

¹ Simone de Beauvoir, *Le deuxième sexe*, Paris, Editions Gallimard, 1949, p.831-832.

PARTIE 1 : AILLEURS

Avant d'aborder la question de la prostitution à l'échelle insulaire, il m'apparaît indispensable d'évoquer ici les différents travaux qui ont été menés sur ce sujet à travers le monde afin d'établir des éléments de comparaison cohérents et concrets avec les données locales.

Ainsi je vais m'atteler, dans ce chapitre, à faire l'énoncé, dans l'ordre chronologique, des multiples données scientifiques auxquelles j'ai pu avoir accès lors de mes recherches.

DE L'ANTIQUITÉ AU MOYEN-ÂGE

Origines

Il est commun d'évoquer la prostitution comme une réalité universelle, atemporelle, bénigne, ou du moins normale, comme une fatalité inhérente à l'Homme. Cette conception se traduit régulièrement par l'assertion suivante : « C'est le plus vieux métier du monde ». Il s'agit d'une des idées reçues sur la prostitution parmi les plus fausses et les plus dangereuses. Elle sous-tend qu'il est vain de lutter contre, que c'est un métier comme un autre, que ceux qui le pratiquent n'endurent aucune souffrance. S'il est vrai qu'il peut sembler vain de vouloir lutter contre un fléau aussi profondément enraciné dans les mœurs et les mentalités, il est en revanche erroné de prétendre que c'est le plus vieux métier du monde. En effet la prostitution n'a pas partout ni toujours existé. Dans les sociétés dites primitives, elle est inexistante. On note seulement, chez certaines d'entre elles, des pratiques d'hospitalité sexuelle qui consistent à offrir une fille à un hôte de passage, sans intention vénale mais par souci de métissage génétique. La prostitution n'est donc pas une donnée universelle mais bel et bien un phénomène social qui, en tant que tel, a une histoire. Que cette histoire soit ancienne ne fait en rien de cette pratique une réalité atemporelle.

Jean Bottéro² est un des rares historiens à s'être posé la question des origines de la prostitution dans son ouvrage « Mésopotamie ». Il considère que les premières femmes à avoir été consacrées à la prostitution sacrée pour honorer la déesse de la fertilité, Inanna à Sumer, devenue Ishtar³ pour les Babyloniens, étaient les femmes stériles. Ne pouvant assurer la procréation au sein d'une famille avec un seul homme, elles trouvent une place dans la société en servant la déesse, devenant l'épouse de tous.

Tout en étant invoquée dans le cadre de relations matrimoniales, Ishtar est également la patronne des prostituées. Plusieurs de ses temples, comme celui de Lagash, sont appelés « cabaret sacré ». Le « cabaret/taverne » jouant souvent le rôle de maison de passe, et la cité d'Uruk⁴ est qualifiée dans le mythe d'Erra comme la « ville des prostituées, courtisanes et filles de joie, qu'Ishtar a privées d'époux, afin de les garder à merci », tandis que les prostituées sont appelées dans un texte rituel « Filles d'Inanna ». Un hymne sumérien assimile même la déesse à une prostituée : *Prostituée, tu te rends au cabaret et, telle un fantôme qui se faufile par la fenêtre tu y rentres. [...] Lorsque les valets ont laissé en liberté les troupeaux, lorsque les bœufs et les moutons ont été rentrés à l'étable, alors, ma Dame, telle une femme sans nom, tu portes un seul ornement. Les perles d'une prostituées sont autour de ton cou, et tu peux alors emporter n'importe quel homme présent au cabaret.*⁵

Des prostituées sacrées, quelquefois nommées « harots » officient dans les temples d'Ishtar et d'autres divinités des civilisations de Mésopotamie. Le Code de Hammurabi⁶, notamment la loi 181, fait référence à une hiérarchie des prostituées sacrées sans faire ouvertement référence à une rémunération par les fidèles.

Il semblerait qu'une prostitution masculine⁷ ait existé (le terme « assinum », homme prostitué, apparaît dans la tablette 104 de la série Summa Alum). Mais beaucoup d'incertitudes demeurent. Dans

² Jean Bottéro, *Mésopotamie : l'écriture, la raison et les dieux*, Gallimard, 1987

³ Othmar Keel et Université de Fribourg Musée Bible + Orient, *L'Eternel féminin: une face cachée du Dieu biblique*, Labor et Fides, 2007

⁴ G. Algaze, *The Uruk World System: The Dynamics of Early Mesopotamian Civilization*, Chicago, 1993

⁵ *The Electronic Text Corpus of Sumerian Literature*

⁶ Les connaissances sur l'histoire politique du règne de Hammurabi sont présentées dans Charpin 2003, p.43-106

⁷ Véronique Grandpierre, *Sexe et amour de Sumer à Babylone*, France, Gallimard, 2012, 234 pages.

le récit mythologique sumérien d'Enki et Ninmah, le dieu Enki donne à un être asexué une place au service du roi. En pratique, si à la cour et au temple on trouvait des hommes déguisés en femmes (ou efféminés), leur rôle semble loin de n'être centré que sur des activités sexuelles ou de prostitution. On trouve, parmi leurs occupations auprès du roi, des rôles de comptable ou de conseillers. Au service du temple de la déesse Ishtar, on trouve des hommes efféminés dont le rôle se rapprochait aussi des arts, de la musique, de la danse et du chant.

Dans le culte de Cybèle⁸, déesse d'origine phrygienne, il existait une prostitution sacrée particulière. Le parèdre de Cybèle, Attis, s'étant émasculé pour plaire à la déesse, les prêtres de Cybèle en faisaient autant. Ces eunuques portaient le nom de Galles, et étaient connus dans toute l'antiquité pour se livrer à une prostitution sacrée dans le temple et ses abords.

Aux premiers temps de la civilisation méditerranéenne, le point de départ de la prostitution semble à la fois religieux et familial. Dans les cultes religieux, les rites reproduisent l'action divine exemplaire. Les cultes de la déesse-amante, présents dans toutes les sociétés anciennes, ont pour rite essentiel l'union sexuelle des hommes avec des prostituées sacrées, qui sont des femmes (ou des hommes, généralement castrés) au service de la déesse. Ces unions sont censées ressourcer la force génitale des fidèles masculins afin que cette force renouvelée étende ses effets positifs à la fertilité des troupeaux et des sols. On trouve encore aujourd'hui des femmes « maraboutes » vivant dans des demeures qui regroupent les filles spirituelles d'un saint et se livrant à l'exercice de la prostitution sacrée. Parfois même toutes les femmes d'une tribu sont concernées par cette pratique qui apparaît comme une survivance de rites d'initiation sexuelle.

Aux époques historiques, dont on a conservé les écrits, ces comportements se monnaient : les sanctuaires s'enrichissent des sommes payées par les fidèles désirant accomplir le rite, de même que les chefs de famille rentabilisent le prêt des femmes qui sont leur propriété. Les responsables des États, à Babylone comme dans tout le Moyen-Orient, ne laissent pas échapper cette source de revenus, et se mettent à créer leurs propres maisons de prostitution. Les prostituées se multiplient autour des temples, dans les rues et dans les tavernes.

Prostitution dans la Grèce Antique

La prostitution est une composante importante de la vie quotidienne des Grecs antiques dès l'époque archaïque. Dans les cités grecques les plus importantes et en particulier les ports, elle emploie une part non négligeable de la population et représente donc une activité économique de premier plan. Elle est loin d'être clandestine : les cités ne la réprouvent pas et les maisons closes existent au grand jour. À Athènes, on assiste à la création de lupanars étatiques à prix modérés, les « dicterions ». Ensuite s'ouvrirent des « kapailéia » qui étaient des établissements privés : un Priape rouge leur servait d'enseigne. Bientôt, outre les esclaves, des femmes grecques de basse condition s'y firent recevoir comme pensionnaires. Les dicterions étaient considérés comme si nécessaires qu'ils avaient été reconnus comme lieux d'asile inviolables. Cependant les courtisanes étaient notés d'infamie, elles n'avaient aucun droit social, leurs enfants étaient dispensés de les nourrir, elles devaient porter un costume spécial d'étoffes bariolées ornées de bouquets de fleurs et se teindre les cheveux en safran. La prostitution concerne inégalement les deux sexes : femmes de tous âges et jeunes hommes se prostituent, pour une clientèle très majoritairement masculine.

Le pseudo-Démosthène⁹ déclare, au IV^e avant JC, devant les citoyens assemblés en tribunal : *Nous avons les courtisanes en vue du plaisir, les concubines pour nous fournir les soins journaliers, les épouses pour qu'elles nous donnent des enfants légitimes et soient les gardiennes fidèles de notre*

⁸ Jean Markale, *La Grande Déesse: Mythes et sanctuaires. De la Vénus de Lespugue à Notre-Dame de Lourdes*, Paris, Albin Michel, 1997, 299 p.

⁹ *Vie de Démosthène* par Auguste-Aimé Boullée (1834).

intérieur. Si la réalité est sans doute moins caricaturale, il n'en reste pas moins que les Grecs n'éprouvent pas de scrupule moral au recours courant à des prostituées. Parallèlement, les lois réproouvent très sévèrement les relations hors mariage avec une femme libre (dans le cas d'un adultère, le mari trompé a le droit de tuer l'offenseur pris en flagrant délit), de même que le viol. L'âge moyen du mariage étant de 30 ans pour les hommes, le jeune Athénien n'a pas d'autre choix, s'il veut avoir des relations hétérosexuelles, que de se tourner vers ses esclaves ou vers les prostituées.

Ces prostituées sont classées en plusieurs catégories. En bas de l'échelle se trouvent les « pornai¹⁰ » ou « dictériades », qui comme l'étymologie l'indique (le mot vient de « pérnêmi », qui signifie « vendre ») sont généralement des esclaves, propriété du « pornoboskôs », ou proxénète, littéralement le « berger » des prostituées, qui acquitte une taxe sur le revenu qu'elles génèrent. Elles ont l'interdiction de sortir avant le coucher du soleil et de quitter la ville sans autorisation. Leur propriétaire peut être un citoyen, pour qui il s'agit d'une source de revenus comme une autre : un orateur du IV^e avant JC en fait même figurer deux dans l'état de sa fortune. Théophraste¹¹ cite le proxénète aux côtés de l'aubergiste et du collecteur d'impôts, dans une liste de professions ordinaires, bien que peu honorables. Le propriétaire peut être également un métèque. À l'époque classique, les filles sont des esclaves d'origine barbare. Ces dernières travaillent dans des maisons closes, généralement dans des quartiers connus pour cette activité, tels que le Pirée dans le port d'Athènes ou le Céramique à Athènes. À cette catégorie appartiennent aussi les filles des bordels d'État athéniens. Ces lieux jouissent du privilège d'inviolabilité et sont d'abord établis dans les ports pour une clientèle de marins. Dans cette même optique, Solon¹² aurait érigé, grâce à la taxe levée sur les maisons closes (la « pornikotelos »), un temple à Aphrodite Pandémos, littéralement Aphrodite « de tout le peuple ».

S'agissant des tarifs, il existe de nombreuses allusions au prix d'une obole pour les prostituées les moins coûteuses, sans doute pour les prestations les plus simples. Il est difficile de savoir s'il s'agit d'un montant proverbial signifiant simplement « bon marché », ou d'un prix réel.

Un cran au-dessus, on peut trouver les anciennes esclaves ayant acquis leur liberté. Leur statut est très proche des « hétaires », les courtisanes. Elles utilisent du maquillage, et sont assez suggestives dans leurs attitudes. Ces prostituées sont d'origines diverses : femmes métèques ne trouvant pas d'autres emplois dans la cité d'arrivée, veuves pauvres, anciennes « pornai » ayant réussi à se racheter, souvent à crédit. À Athènes, elles doivent être enregistrées auprès de la cité et paient une taxe. Certaines d'entre elles parviennent à faire fortune dans leur métier.

Les hétaires¹³, quant à elles, ne se contentent pas d'offrir des services sexuels et leurs prestations ne sont pas ponctuelles : de manière littérale, « hetaïra » signifie « compagne ». Elles possèdent généralement une éducation soignée et sont capables de prendre part à des conversations entre gens cultivés, par exemple lors des banquets. Seules entre toutes les femmes de Grèce, Spartiates exceptées, elles sont indépendantes et peuvent gérer leurs biens. La concubine reçoit des dons de quelques « compagnons » (hetairoi) ou « amis » (philoï), qui assurent son entretien, et à qui elle accorde ses faveurs. Il s'agit le plus souvent de métèques, comme Aspasia, originaire de Milet, ou Nééra, originaire de Corinthe.

Aspasia, maîtresse de Périclès, est ainsi la femme la plus célèbre du Ve avant JC. Elle attire chez elle Sophocle, Phidias ou encore Socrate et ses disciples. Selon Plutarque¹⁴, « elle domine les hommes politiques les plus éminents et inspire aux philosophes un intérêt qui n'est ni mince ni négligeable ».

¹⁰ La première occurrence attestée du mot se trouve dans *Archiloque*, poète du début du VI^e siècle av. J.-C.

¹¹ Théophraste *Second livre des Topiques*.

¹² Malika Nor, *La prostitution*, Le Cavalier Bleu, 2001, 127 p.

¹³ Le terme est utilisé pour la première fois au sens de « courtisane » par Hérodote dans *Histoires*.

¹⁴ *Vie de Périclès*, XXIV, 2.

Un certain nombre d'hétaïres sont reconnues. Certaines d'entre elles sont très riches, d'autres se distinguent par leurs dépenses extravagantes. Les tarifs des courtisanes varient beaucoup, mais sont substantiellement plus élevés que ceux des prostituées communes.

Il est parfois difficile de distinguer les hétaïres des simples prostituées : dans les deux cas, la femme peut être libre ou esclave, autonome ou protégée par un souteneur. Les auteurs semblent parfois employer les deux termes de manière indifférenciée.

La Grèce possède également une abondance de prostitués masculins.

Une partie d'entre eux s'adresse à une clientèle féminine (l'existence de gigolos est attestée à l'époque classique par deux citations d'Aristophane), l'autre se livre à de la prostitution homosexuelle. Contrairement à la prostitution féminine, qui mobilise des femmes de tout âge, la prostitution masculine est quasiment réservée aux adolescents. La liaison entre l'adulte et l'enfant ne relève pas du marché des corps, mais de l'éducation. Des enfants mâles étaient sacrifiés à la mode très répandue des eunuques, privés en partie de leurs organes génitaux. En effet, la période durant laquelle les adolescents sont jugés désirables s'étend environ de la puberté jusqu'à l'arrivée de la barbe, la pilosité des garçons étant un objet de dégoût marqué pour les Grecs. Ainsi, ils connaissent le cas de dévoyés gardant pour amant un garçon adulte, mais tout de même épilé. De même que son avatar féminin, la prostitution masculine n'est pas pour les Grecs un objet de scandale. Les maisons closes de garçons esclaves existent au grand jour, non seulement dans les « quartiers chauds » du Pirée, du Céramique ou du Lycabette, mais partout dans la ville. L'un des plus célèbres de ces jeunes prostitués est sans doute Phédon d'Élis : réduit à l'esclavage lors de la prise de sa cité, il doit travailler dans une maison close jusqu'au moment où il est remarqué par Socrate, qui le fait racheter par ses disciples. Le jeune homme devient ensuite un disciple du philosophe et donne son nom au « Phédon », narrant la mort de ce dernier.

L'existence d'une prostitution masculine à grande échelle montre que les goûts pédérastiques, en Grèce, ne sont pas cantonnés à une classe sociale favorisée. Si les citoyens moins aisés n'ont guère le temps ni les moyens de pratiquer les rituels aristocratiques (observation au gymnase, cour amoureuse, cadeaux) qui y sont liés, chacun a la possibilité d'assouvir ses penchants en recourant à la prostitution, et ce d'autant plus qu'à l'instar des femmes, les garçons sont protégés par la loi contre toute atteinte physique, et qu'on ne connaît pas d'exemple de relation sexuelle entre un maître et son esclave avant une mention dans Xénophon¹⁵.

Par conséquent, même s'il est légal, l'exercice de la prostitution est socialement honteux. Il est normalement du ressort d'esclaves ou, de manière générale, de non-citoyens.

Prostitution dans la Rome Antique

À Rome, comme ailleurs dans le bassin méditerranéen, ceux qui possèdent des esclaves peuvent en user à leur guise puisque l'esclave est une propriété privée. La femme esclave est d'ailleurs exclue du champ d'application des lois sur l'adultère : son compagnon ne peut l'accuser, que son amant soit le maître ou un tiers. Par ailleurs, les lois condamnant les maîtres qui prostituent leurs esclaves sont si peu efficaces qu'elles vont être à nouveau proclamées du I^e au IV^e, de même que les lois assimilant à l'adultère les rapports sexuels entre la maîtresse et son esclave.

Cependant, la prostitution reste florissante à Rome où elle se présente sous des formes multiples : les prostituées se trouvent en maisons signalées par des bougies allumées pendant les heures d'ouverture¹⁶, dans des auberges, dans des loges, ou dans la rue, devant les arcades (appelées

¹⁵ Dans *Le Banquet* qui date de 390 av. JC. En comparaison, on sait la pratique courante dans la Rome Antique.

¹⁶ *Les maisons closes*, émission *Deux mille ans d'Histoire* du 20/10/2010 sur France Inter

« fornix », d'où le terme de fornication) comme devant la porte de leurs domiciles. Dans les maisons closes, le client peut échanger un type de jeton, appelé « spintria », contre une faveur sexuelle spécifique.

Très tôt, dès le IIe, elles sont inscrites sur un registre spécial et doivent être munies d'une licence d'exercice. Civilement, elles sont frappées d'indignité. Leur condition varie, des plus miséreuses, esclaves, aux courtisanes de luxe dont les services se monnaient très cher. Leur population est renouvelée par le trafic d'esclaves alimenté par les guerres et la piraterie : à Délos, 10 000 esclaves sont vendus chaque jour, et dans l'empire ce sont des dizaines de milliers d'enfants et d'adolescents qui approvisionnent chaque année ce marché du plaisir.

Les ruines d'un lupanar à Pompéi témoignent de l'exercice de la prostitution dans la Rome antique. La profession, jugée dégradante, était cependant licite. La sexualité n'étant pas bridée dans l'Antiquité comme elle le deviendra dans le monde christianisé. Il est difficile d'avoir une image unique de la prostitution à l'époque romaine. Le proxénétisme, « lenocinium », fut souvent l'objet d'interdictions et de punitions. Néanmoins la présence de prostituées, « lenones », atteste du contraire. L'empereur fit même taxer la profession pour augmenter les recettes de l'État. Bien que tolérée, cette pratique n'était pas exempte de risques. La prostitution dans la Rome Antique s'apparente donc, dans sa forme et dans sa perception, à celle exercée dans la Grèce Antique.

La prostitution dans le monde chrétien¹⁷

Les Hébreux de la Bible instituent un monothéisme qui, par nature, interdit les rites spécifiques aux différents dieux, et donc théoriquement la prostitution sacrée. La prostitution ordinaire est interdite aux femmes et aux hommes du peuple hébreu, mais autorisée pour les étrangères. En fait, cette interdiction fonctionne grâce à un tour de passe-passe, car n'est pas appelée « prostituée » la femme que son père prête contre de l'argent, mais seulement la femme qui est sous l'autorité d'un homme et qui, sans son approbation, vend ou donne ses charmes. C'est le détournement du « bien » d'un chef de famille qui est interdit, pas le commerce sexuel.

La Bible montre de fait que les hommes ont facilement recours aux prostituées, alors que les livres de sagesse répètent à qui mieux mieux le conseil d'éviter celles qui prendront les hommes dans leurs filets pour les dépouiller de tous leurs biens. Les recommandations sont du domaine de la prudence, non du respect des personnes, et la prostituée est un personnage bien présent dans le monde de la Bible.

Le Jésus des Évangiles a une attitude très personnelle avec les prostituées qu'il traite amicalement et qu'il donne en exemple de foi : *En vérité je vous le dis, les publicains et les prostituées arrivent avant vous au royaume de Dieu¹⁸*. La prostituée est coupable d'une grave faute morale, mais elle peut être sauvée par la foi.

¹⁷ Voir [annexe n°1](#) pour les passages de la Bible qui traitent de la prostitution.

¹⁸ Matthieu 21,31.

DU MOYEN-ÂGE À LA FIN DE L'ÉPOQUE MODERNE

Contexte

Les données exposées ne peuvent être appliquées à la Corse contemporaine de cette époque qui ne se trouvait pas encore sous la coupe du Royaume de France. La seule information que nous ayons réussi à obtenir sur cette période qui correspond à l'occupation génoise de la Corse fait état d'un amalgame entre certaines femmes qui se prostitueraient et le fait que ces dernières soient également perçues comme étant des sorcières¹⁹. Ce manque d'informations concernant cette période est à attribuer à deux choses : d'une part le manque de moyen de recherche dont nous disposons, d'autre part la rareté des documents concernant ce sujet conservés dans les archives génoises. Nous avons donc fait le choix de dresser un état des lieux de la situation en France à cette époque, plus nourrie en documentations et qui, bien que différente de la situation Corse, peut néanmoins apporter quelques éléments de compréhension ou du moins nous éclairer sur cette pratique.

La particularité de la prostitution médiévale en France réside principalement dans la manière dont elle est gérée par les autorités. À partir du XIIe et du XIIIe, une combinaison de plusieurs facteurs entraîne la prise en charge dans tout l'Occident, de manière plus ou moins accentuée selon les régions, du commerce charnel par les autorités laïques, incarnées par la royauté et les consulats. Du XIVe jusqu'au milieu du XVIe, la prostitution s'institutionnalise, les consulats, avec l'appui de la royauté, acquièrent et contrôlent des établissements de prostitution, appelés « bordels publics », « maisons publiques » ou encore « lupanars », dans une volonté d'ordre public et moral et de cantonnement de l'activité vénale en des lieux déterminés. Justifiée par la promotion de la prostitution comme un mal nécessaire par les pouvoirs ecclésiastiques et laïques, la vénalité institutionnalisée révèle un certain modèle d'ordre urbain, voulu par les autorités : jadis chasse gardée de l'Église, le contrôle de la sexualité devient une préoccupation des pouvoirs publics qui réglementent la prostitution, mais statuent aussi bien sur d'autres aspects de la sexualité et des relations entre hommes et femmes tels que le mariage, l'adultère, ou encore le concubinage.

Comme l'a montré Michel Foucault²⁰ dans son *Histoire de la sexualité*, leurs discours mettent en exergue la vision que se font les pouvoirs des relations extra-maritales et de la conjugalité. Ainsi, la gestion et les déclarations des différentes autorités au sujet de la prostitution permettent de découvrir les normes instaurées par la société du Moyen-Âge tardif et révèlent une société dans laquelle le mariage n'est pas l'unique lieu d'une sexualité permise. Même si Michel Foucault n'a pas utilisé ce concept pour le Moyen-Âge, la régulation de la prostitution et de la sexualité extraconjugale révèle un « biopouvoir » exercé conjointement par les autorités laïques et ecclésiastiques sur la population, particulièrement celle des villes, dévoilant une volonté de discipliner les corps.

¹⁹ Il n'est pas rare, au moyen-âge, et pas seulement en Corse, que les prostituées soient considérées comme des sorcières, particulièrement dans les régions rurales. On peut attribuer cette déformation de la perception au fait que ces femmes étaient généralement émancipées, indépendantes, donc en totale contradiction avec le carcan patriarcal qu'imposait, à cette époque, la société à toutes les femmes. De fait, elles étaient des parias, et la sorcellerie n'était qu'un prétexte supplémentaire visant à faciliter leur persécution.

²⁰ Michel Foucault, *Histoire de la sexualité*, tomes 1, 2 et 3, Paris, Editions Gallimard, 1984.

Dans son cours au Collège de France intitulé *Les Anormaux*²¹, le philosophe a décrit deux mécanismes de pouvoir qui se sont opérés à la fin du Moyen-Âge, les mécanismes d'exclusion et d'inclusion. Alors que le premier consiste en un partage rigoureux de l'espace afin de disqualifier une partie des individus jugés anormaux, rejetés d'un espace commun ou enfermés pour éviter toute contamination avec le reste de la société, le mécanisme d'inclusion, exercé notamment lors de la gestion de la Peste Noire²², consiste en une cohabitation entre le pur et l'impur, le normal et l'anormal. Cette politique est menée grâce à un examen perpétuel d'un champ de régularité, à l'intérieur duquel les pouvoirs jaugent chaque individu pour savoir s'il est conforme à la règle, à la norme d'une société définie. Il semblerait que la politique menée à la fin du Moyen-Âge envers la sexualité extra-maritale oscille entre ces deux mécanismes, la régulation de la prostitution démontrant à la fois une volonté de cantonner le commerce vénal en un lieu clos, et, en parallèle, une tolérance des relations sexuelles hors du cadre conjugal ainsi qu'une intégration relative de la vénalité dans les normes de la société. Ainsi, à partir du XIIe et du XIIIe, une certaine tolérance s'amorce envers la sexualité extraconjugale, en particulier si les relations sexuelles se déroulent avec des prostituées, communes à tous. L'Église condamne toute relation qui enfreint les lois du mariage, mais tolère des relations sexuelles ponctuelles tant qu'elles ne sont pas contraires à certains principes. De leur côté, les autorités publiques légifèrent sur la vie sexuelle et condamnent toute activité qui perturberait l'ordre public, comme l'adultère, le viol, ou tout commerce charnel s'exerçant en dehors des cadres qu'elles ont préalablement établis.²³

Ainsi, au cours des derniers siècles du Moyen Âge, les consulats voient leurs prérogatives se développer. Ils interviennent de plus en plus dans la régulation de l'espace urbain. Parallèlement, la royauté étend son domaine de juridiction et se penche sur le comportement de ses sujets. Elle légifère, par le biais d'ordonnances, sur le blasphème, la prostitution ou encore le mariage. Ce contrôle se fait de plus en plus fort à la fin du Moyen Âge, même si la monarchie ne bénéficie pas encore du personnel nécessaire pour faire appliquer pleinement sa politique. Enfin, l'autorité royale, toujours dans un souci de gestion de l'ordre et de la morale publique, outrepassa le domaine de juridiction de l'Église et n'hésite pas à se mêler du comportement des clercs. Cependant, le modèle de réglementation de la prostitution promu par les consulats, où le bordel public serait l'unique lieu dans la ville où les hommes pourraient s'adonner à la débauche, est un échec, comme en témoignent les nombreuses mesures prises contre la prostitution illicite et les condamnations pour adultère ou concubinage. Au XVIe, l'avènement des idées réformatrices et le resserrement des mœurs qui les accompagnent ont raison de ce modèle éphémère de régulation publique de la sexualité extra-matrimoniale, laissant place à un mariage fortement valorisé.

Condition de vie des prostituées

La principale raison qui, à l'époque, pousse les femmes à vivre de leur corps est la marginalité. Les femmes exclues de la société n'ont d'autre choix que de se prostituer pour subvenir à leurs besoins. Cette exclusion de la société est due à des facteurs divers mais le plus courant reste la violence sexuelle. À l'époque médiévale, le terme de viol²⁴ n'est pas encore connu, on utilisera plutôt les termes d'« efforcement », de « rapt » ou bien de « défloration » si l'abus sexuel a lieu sur une femme

²¹ Michel Foucault, *Les Anormaux : cours au Collège de France (1974-1975)*, Paris, Le Seuil Gallimard, 1999, p. 40-41.

²² A. Philippe, *Histoire de la peste noire*, À la direction de publicité médicale, 1853

²³ Jacques Rossiaud, *Amours vénales : la prostitution en Occident, XIIe-XVIe siècle*, Paris, Aubier, 2010, p. 74-78.

²⁴ Georges Vigarello, *Histoire du viol*, Paris, Editions du Seuil, janvier 1998, 364 pages.

vierge. L'efforcement est très courant au Moyen Âge. Cependant, par peur des représailles et de la honte qui s'abattraient sur la famille, très peu de plaintes sont déposées. Seul le statut de mère et d'épouse était reconnu pour les femmes médiévales. C'est pourquoi les principales victimes sont les femmes sans mari. C'est ainsi que ces femmes discréditées par le viol auront du mal à trouver un mari, et à construire une vie honorable. Par conséquent, une femme célibataire ou veuve, sans attache familiale, est déshonorée et misérable, donc susceptible de tomber dans la prostitution. De plus, certaines servantes sont exploitées sexuellement et rentrent dans le cadre des prostituées.

Il existe également une prostitution bien moins misérable, ou les femmes choisissent délibérément de vivre de leur corps en recevant chez elles des hommes de condition honorable.

Les prostituées commencent à vendre leurs charmes dès l'âge de 17 ans, ce ne sont encore que des femmes secrètes. Lorsqu'elles atteignent la vingtaine, les jeunes filles deviennent chambrières dans les « étuves » où la prostitution est stratégique mais bien réelle. Puis, devenant trop âgées pour les clients, elles finissent par devenir locataires des « prostibulum ». Plus les femmes approchent de la trentaine, plus la fin de carrière se rapproche mais ce n'est qu'une estimation car aucune source n'a jusqu'alors pu le prouver entièrement. Dès lors, plusieurs opportunités d'avenir s'ouvrent à elles : devenir à leur tour tenancière, ou dans l'idéal prendre leur retraite dans les fondations sainte Marie-Madeleine afin qu'elles se repentent, et sauvent leurs âmes, à l'instar de Marie-Madeleine, en référence à la parole de Jésus. Néanmoins, il ne faut pas écarter l'idée que le mariage ait sorti plus d'une femme de la prostitution. En effet, épouser une fille de joie est une action perçue comme pieuse par l'Église. Les prostituées, sont confrontées à de nombreuses contraintes qui rendent leur activité difficile.

Tout d'abord, elles doivent porter des vêtements spécifiques²⁵ afin de se distinguer des autres femmes, comme par exemple une ceinture jaune. Pour se faire remarquer, elles doivent susciter le client par des attitudes particulières comme les rites de racolage.

De plus, les prostituées respectent généralement les mesures médicales et hygiéniques. Il est vrai qu'elles évitent le rapport vaginal en privilégiant celui oral, anal et manuel à des fins contraceptives. Elles sont inaptes à travailler en cas de règles pour des raisons d'hygiène, de maladie et de grossesse pour des raisons médicales. Le dernier fait exposé reste très exceptionnel puisque le rapport vaginal est évité mais également car la prostituée est supposée être peu féconde car elle est, selon l'Église, un être maléfique. Lorsqu'une femme vénale tombe enceinte elle tente d'abord de le dissimuler. Autrement, deux solutions peuvent se présenter : soit elle abandonne la prostitution en se mariant et en élevant son enfant, soit elle abandonne l'enfant dans un hôpital et continue d'exercer. C'est ainsi que les femmes vénales forment une société complexe. Néanmoins, il faut également entrevoir la réussite de certaines prostituées qui accèdent à une forme de dignité. Leur beauté étaient incontestablement une arme qui a permis, d'une part, à certaines d'entre elles de devenir maîtresses de confortables étuves et de bains fréquentés par des personnages importants et, d'autre part, à un petit nombre d'entre elles de devenir des courtisanes célèbres qui ont pu se reconvertir.

Formes et lieux de prostitution

²⁵ Lettres de Charles VI qui règlent la marque que les « Filles de Joye » de la ville de Toulouse doivent porter sur leurs habits, Toulouse, décembre 1389, Eusèbe De Laurière

La rue est un espace logiquement investi par les prostituées ; elle permet aussi d'attirer le client dans des lieux privés.²⁶ Le mouvement d'officialisation de la prostitution a laissé croître des structures semi-publiques ou privées de natures diverses.

Tout d'abord, il existe le « prostibulum publicum », qui est la seule forme de prostitution légale. Elle se déroule dans des établissements détenus par les autorités publiques de la ville. L'établissement est dirigé soit par une abbesse soit par un cabaretier qui paie un bail aux autorités. Les filles de joie attirent les hommes, puis elles festoient au rez-de-chaussée pour enfin s'isoler dans les chambres à l'étage. Les femmes exerçant dans le prostibulum publicum sont nommées « fillettes publiques », « clostrières » ou « mérétrices ». La prostitution dans ce genre d'établissement est très réglementée. En effet, des officiers recensent et se chargent de faire respecter le règlement par les femmes. Le règlement peut cependant varier selon la confession religieuse des villes ou des autorités. Les règles les plus souvent répertoriées sont, d'une part la participation aux dépenses comme le loyer, le chauffage etc. D'autre part, grand nombre des règles concernent les interdits liturgiques, c'est-à-dire pas d'ébats durant les grandes fêtes religieuses telles que Noël et Pâques, la semaine sainte etc. La clientèle côtoyant ces établissements est conformément au règlement composée de jeunes hommes non mariés. C'est une clientèle stable, souvent locale et honnête car les sentences peuvent être lourdes en cas d'infractions au règlement.

De plus, les femmes vénales peuvent également se regrouper dans des « étuves²⁷ » qui ne sont cependant pas réellement des lieux propices à la prostitution. En effet, il existe une ordonnance l'interdisant. Néanmoins, ce sont des lieux discrets qui permettent aux hommes mariés ainsi qu'aux clercs ne pouvant se rendre dans les prostibulum publicum de fornicer. Ils ont ainsi moins de risque d'être découverts. Ce lieu est plus ambigu et n'est pas soumis à la visite du guet. Cette prostitution est non institutionnalisée et a un coût plus élevé.

Enfin, les petits « bordelages²⁸ » sont également des lieux pouvant accueillir les prostituées. La plupart du temps ces établissements sont privés et se trouvent dans des hôtels. Une femme mariée, qui fait office d'entremetteuse, organise des rendez-vous entre les jeunes femmes et les nobles. Elle tient ce type d'établissement dans l'espoir d'arrondir ses fins de mois. Le plus souvent, la maquerelle recueille des femmes victimes d'agression et tisse des liens de confiance avec elles.

Une dernière forme de prostitution nécessite d'être mentionnée. Celle des filles légères, de « prostitution libérale ». Elles travaillent à leur compte et ne dépendent donc d'aucun établissement. Elles se contentent d'aller d'hôtel en hôtel, ou sont propriétaires de leur propre chambre. Petit à petit, elles obtiennent le statut de courtisanes et deviennent ainsi les maîtresses de riches marchands ou de notables. Le rôle des courtisanes devient considérable dès la fin du XVe.

Mais la prostitution n'est pas uniquement urbaine. Les bourgs et les villages possèdent leurs propres prostituées ou celles-ci se déplacent des villes pour répondre aux besoins des campagnes. Cette errance de femmes étrangères est la forme de prostitution la plus servile, la plus récurrente et la moins perceptible du Moyen Âge.

Il y a donc trois types de prostituées au Moyen-Âge : les mérétrices publiques, les cantonnières et les filles des rues. Elles subissent toutes le joug d'une mentalité médiévale dans laquelle la femme est perçue comme un être soumis à l'homme.

²⁶ Jean-Pierre Leguay, *La rue au Moyen Âge*, Paris, Le grand livre du mois, 2002, p. 127-130

²⁷ Jean-Pierre Leguay, *L'eau dans la ville au Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002

²⁸ Noël Coulet, « *Les hôtelleries en France et en Italie au bas Moyen Âge* », *Auch, L'Homme et la route en Europe occidentale au Moyen Âge et aux Temps Modernes*, 2e journée internationale d'histoire, Flaran, 1982

Réglementation et rôle social de la prostitution

Les prostituées ont dû faire face à de nombreuses tentatives de réformes et/ou de rejet de leurs pratiques au cours du Moyen-Âge.

Tout d'abord, le roi Saint Louis cherche, par la Grande Ordonnance²⁹ de 1254, à éliminer la prostitution en interdisant aux particuliers de loger les femmes de petite vertu qui doivent être expulsées des villes et des villages, et voir leurs biens saisis. Il souhaite également interdire les jeux de hasard dans les bordels et les bains, fermer les bains publics aux prostituées certains jours de la semaine, les tenir à l'écart des lieux et des rues « honorables » dans l'espoir de raviver une purification. Mais ce texte législatif n'est pas exécuté avec rigueur. Une nouvelle ordonnance royale de 1256 rétablit la prostitution et la réouverture des bordels dans des rues assignées.

Puis, l'état du XIVe impose des réformes successives, totales et purificatrices, qui stéréotypent les prostituées et en font des boucs-émissaires. Le but de ces réformes est de rétablir une situation nette entre le monde de la vénalité et celui de la société chaste. L'espace impur est réduit et la participation des filles de joie aux réjouissances et/ou aux danses générales est limitée. Ces réformes catholiques et municipales ne remettent pas en cause la prostitution, mais uniquement ses abus. Dès la fin du XVe, les étuves ont presque toutes disparues. Au XVIe, dans les villes triomphantes de la réforme, comme à Genève et Lausanne la prostitution est proscrite par l'édit général de réformation. Enfin, dans l'Empire la majorité des villes catholiques se sentent obligées de suivre l'exemple des réformateurs Luther et Calvin et ferment leurs bordels à raison d'une dizaine environ par décennie.

L'attitude partagée par beaucoup de responsables religieux et/ou laïques tend cependant à la résignation et considère la prostitution comme inextirpable et pratiquement naturelle. Ceci peut être partiellement expliqué par l'action inconstante et molle des conseils urbains, au moins jusqu'à la réforme. La façon de penser des clercs fait de la vénalité organisée l'arme la plus efficace de lutte contre le chaos. Face aux menaces de désordres charnels et de corruption, l'Église grégorienne, instauratrice d'un ordre conjugal voulu rigoureux, tolère la luxure masculine. C'est-à-dire qu'elle lui fournit des femmes vouées au péché, avant de leur accorder la possibilité d'une réhabilitation.³⁰ La justification théologique est celle d'un moindre mal. Elles étaient censées répondre aux pulsions masculines en ces sociétés médiévales « fortement charnelles ».

Les prostituées ont donc, tout au long du Moyen-Âge, joué un rôle social des plus importants.³¹

Il ne faut pas oublier non plus que les pratiques vénales sont un profit financier non négligeable pour l'État. Les responsables de l'ordre public, municipalités, seigneurs laïcs ou ecclésiastiques, évêques et pape organisent progressivement la prostitution, déjà à partir du XIIe, et surtout dès le XIVe, et acquièrent un profit considérable. L'élément monétaire fait alors de la prostituée une travailleuse qui reçoit en espèce le prix de sa peine. Cette rémunération variable instaure pour la prostitution une part de rationalité et donc réduit la gravité du « péché ». Pour d'autres, elle est comme une aumône, c'est-à-dire un rachat effaçant la faute commise. La prostitution n'est pas en désaccord avec la famille, elle ne contredit pas l'ordre conjugal, ni ne se substitue à ce dernier.

De plus, les prostituées ont également une responsabilité morale. C'est sur elles que repose en partie la défense de l'ordre collectif. Les femmes de petite vertu contribuent à défendre l'honneur des

²⁹ *Ordonnances des rois de France de la troisième race (désormais abrégé Ordonnances)*, t. 1, Paris, 1723, traduction partielle de l'ordonnance dans M. Pastoureau, *Jésus chez le teinturier. Couleurs et teintures dans l'Occident médiéval*, Paris, 1997

³⁰ Leah Otis-cour, « *Terreur et exemple, compassion et miséricorde: la répression pénale à Pamiers à la fin du Moyen-Âge* », Justice et justiciables : mélanges Henri Vidal, 1995.

³¹ Bernard Ribemont, *Sexe et amour au Moyen Âge*, Paris, Klincksieck, 2007

femmes face aux turbulences. Elles participent aussi aux luttes contre l'adultère. Théoriquement, elles sont chargées de dénoncer les hommes infidèles et ont à charge des jeunes et des compagnons étrangers afin de tempérer leurs agressivités et de les détourner des crimes les plus graves.

Le cercle restreint de la vénalité médiévale a engendré beaucoup de tribulations, mais il a également permis la survie de nombreuses femmes misérables et a favorisé l'existence de quelques minorités heureuses. Il existe des niveaux sociaux divers et non une forme, mais plusieurs formes de prostitutions à des degrés de tolérance changeant selon les périodes. C'est ainsi que les filles de joie sont à la fois objet de haine, d'amour, de répulsion et d'attrance.

Du XIXe à 1946

Contexte

Si l'on en croit l'ouvrage de Lilian Mathieu³², ce n'est pas toujours avec la même intensité que l'indignité frappe les prostituées. Au Moyen Âge par exemple, ces dernières étaient considérées comme basses et méprisables mais disposaient, à l'instar des autres corps de métier, de leurs corporations et étaient célébrées les jours de fête. Foucault³³ les inclut quant à lui aux côtés des libertins, des infirmes, des fils ingrats et des autres insensés victimes du « grand renferment » instauré durant le règne de Louis XIV.

Il faudra attendre la fin du XVIIIe pour que se dessine le projet d'un encadrement administratif systématique de la prostitution.³⁴ Ce projet se nourrit sans doute de l'esprit rationnel des Lumières. Il n'en apparaît pas moins comme le sous-produit d'un flagrant désintérêt politique pour la question. En annulant les ordonnances qui, sous l'Ancien Régime, interdisaient la prostitution, les révolutionnaires ont certes permis sa dépénalisation, mais se sont refusé à légiférer sur un sujet qu'ils estimaient indigne.

De fait, et jusqu'en 1946, la loi française restera silencieuse sur la prostitution en tant que telle, faisant de sa gestion et de son encadrement une prérogative administrative de niveau local. L'outrage aux bonnes mœurs qu'occasionne la visibilité de ce phénomène ainsi que la crainte de propagations de maladies vénériennes vont malgré tout amener un encadrement strict.

Le réglemmentarisme repose sur deux dispositifs communs : l'inscription obligatoire des prostituées et le contrôle de leur état de santé. Maryse Choisy, dans son enquête au sein du milieu de la prostitution menée en 1928 intitulée « Un mois chez les filles », compte trois catégories de postulantes : Les filles-mères abandonnées, que la Bretagne sévère et catholique fournit avec abondance, les divorcées et les paysannes ambitieuses. L'enjeu de cette démarche est tant sanitaire que moral puisqu'il s'agit de définir une catégorie de population pour mieux la maintenir sous surveillance et l'empêcher de « contaminer » le reste du monde social.

La maison de tolérance constitue le pilier central du dispositif puisqu'elle permet l'enfermement des prostituées dans un espace délimité et clos, mais accessible au regard policier. C'est une véritable institution disciplinaire reposant sur la soumission des recluses au règlement. Elle est dirigée par une maîtresse de maison (souvent une ancienne prostituée) qui ne dispose que d'une autorité déléguée sur ses pensionnaires. Maryse Choisy la qualifie en ces termes :

Le « claque » est un Institut de psychologie expérimentale. C'est l'endroit le mieux renseigné de Paris. Notre sous-maîtresse connaît les préférences de tous les Présidents du Conseil, le chiffre exact de tous les comptes courants, le pouls des élections, les secrets d'alcôve, la raison des ruptures. Elle sait s'assouplir à toutes les opinions, à tous les préjugés, à tous les compromis. Elle devine, avant les clients, leurs évolutions, leurs révolutions. Elle prévient leurs déviations. Elle a mesuré les degrés de toutes les morales. Elle n'a rien appris. Elle sait tout. Elle instruit les autres. Les autres l'écoutent parce qu'elle instruit d'une voix ferme qui donne confiance. Qu'importent les paroles ? C'est le ton seul qui compte. Le ton fait le chef. Dans chaque communauté, il y a un chef. Un chef n'a pas de science spéciale. Il prend simplement la peine de naître, la peine d'être. La sous-maîtresse est un chef. Une bonne sous-maîtresse = M. André de Fouquières + Talleyrand + Cléopâtre + Foch + Mme de Maintenon. Seules

³² Lilian Mathieu, *Sociologie de la prostitution*, Paris, Editions La Découverte, 2015, 124 pages.

³³ Michel Foucault, *Histoire de la sexualité*, tomes 1, 2 et 3 op.cit.

³⁴ Laurent Muchielli, *Histoire de la criminologie française*, L'Harmattan, 1995

les femmes peuvent obtenir une licence de sous-maîtresse. Voici enfin un métier que les hommes n'ont pas encombré encore ! Un triomphe du féminisme intégral, quoi !³⁵

C'est la police qui décide de lui accorder ou non la « tolérance » et qui est à même de la lui retirer à n'importe quel moment.

Parallèlement exercent des « filles en carte », des indépendantes qui travaillent chez elles ou dans des garnis et dont l'activité est, elle aussi, méticuleusement réglementée. Bien que des boulevards soient réputés pour favoriser les rencontres vénales, la police veille tout de même à ce que le racolage ne soit pas trop visible dans l'espace public afin de ne pas perturber la pratique bourgeoise de la promenade familiale.

Toutes les filles publiques, quel que soit leur mode d'exercice, sont tenues de se soumettre à des examens gynécologiques réguliers. Réalisés par un médecin et notifiés sur des cartes individuelles, ceux-ci sont effectués soit directement dans les maisons, soit dans les dispensaires antivénéériens, soit au dépôt de la préfecture de police dans le cadre d'une arrestation (sont arrêtées les dites « insoumises, les prostituées non inscrites, exposées à une peine d'incarcération). De nombreux médecins et militants critiquent la brutalité et la rapidité des visites sanitaires, qui vont même jusqu'à être comparées à des viols. Si une prostituée est diagnostiquée malade, elle est enfermée à l'hôpital, dans des conditions souvent déplorables, jusqu'à ce qu'elle soit soignée ou plus contagieuse.

La prostitution, toute répugnante qu'elle soit aux yeux des réglementaristes, n'en demeure pas moins indispensable selon eux. L'idée qu'elle constitue un « égout séminal³⁶ » est ainsi développée sous la monarchie de Juillet par celui qui s'est imposé comme le principal théoricien du réglementarisme, le médecin Alexandre Parent-Duchâtelet.

Ce dernier va tenter la première anthropologie de la prostituée, qui servira de cadre à tous les ouvrages sur la prostitution jusqu'en 1890. Il n'insiste en revanche ni sur le physique ni sur le milieu. Il croit déceler un comportement spécifique chez la prostituée. Selon lui, elle se caractérise par une immaturité qui la conduit à refuser le travail et la société. Turbulente, désordonnée, malpropre, succombant à tous les excès, la prostituée doit être surveillée. Elle témoigne cependant de qualités originales : amour des enfants, pudeur, sens de la solidarité. Mais immature, donc mineure, elle doit être contrôlée. La nature de la prostituée justifie donc la surveillance réclamée par Alexandre Parent-Duchâtelet.³⁷

La réalité est toute autre.

Si, géographiquement, la prostituée est une déracinée, ce n'est jamais une marginale : enfant légitime, alphabétisée comme tous les Français, elle sort des milieux populaires, mais pas toujours. L'industrie n'est pas la grande pourvoyeuse que dénoncent les syndicats ou les moralistes, mais plutôt l'atelier, la boutique et le service domestique. Le thème littéraire du bourgeois dépravateur ne correspond pas à la réalité : l'initiation sexuelle se fait dans le milieu de la prostitution. De plus, la fonction d' « égout séminal » énoncée par Parent-Duchâtelet correspond surtout à la clientèle populaire. Ouvriers et bourgeois veulent quant à eux avoir l'illusion de séduire. Ils recourent donc à la prostitution, non par nécessité biologique, mais pour commettre un adultère vénal qui transgresse les tabous sociaux et sexuels. Ils cherchent à satisfaire des désirs et des fantasmes interdits dans la couche conjugale. Maryse Choisy le décrit bien dans son enquête :

³⁵ Maryse Choisy, *Un mois chez les filles*, Paris, Editions Montaigne, 1928, p.48-49.

³⁶ Expression utilisée par le Dr Fiaux dans *Police des Mœurs*, 1907-1910

³⁷ Alexandre Parent-Duchâtelet, *La Prostitution à Paris au XIX^e siècle*, texte présenté et annoté par Alain Corbin, « Points-Seuil Histoire », Paris, Seuil, 2008, 238 p.

Neuf clients sur dix viennent chercher le mystère. Heureusement que ceux qui cherchent le mystère sont les plus faciles à duper. Leur imagination fournit tout le mystère et la fille n'est qu'un truchement. Ce n'est pas une escroquerie. Les hommes ne demandent qu'à être dupés. Lorsqu'ils ont payé cent francs pour être aimés d'une femme du monde, ils seraient navrés que la comédie fût mal jouée.³⁸

Prostituées et clients

Toujours dans l'ouvrage « Un mois chez les filles », on peut trouver des portraits de prostituées et de clients troublants de réalisme, tant par la crudité du ton descriptif que par la pertinence de l'enquêtrice.

Pour ce qui est des prostituées, il y a d'abord la « Femme du monde » décrite en ces termes :

Parce qu'elle fut femme de chambre chez une grande demi-mondaine, Manon joue à la femme du monde au bordel. Chaque bordel a sa femme du monde, comme il a sa négresse. [...] Elle est très polie. Je suis sûre que si M. André Gide daignait lui témoigner ses ardeurs, elle dévierait la tête à un angle de 90° pour lui murmurer au milieu de son « travail » : « Excusez-moi, monsieur, de vous tourner le dos ». Elle nous écrase toutes du dédain de sa correction, de sa science et de ses faux blasons. Son ami n'est pas un maquereau. Fi ! Manon de Toutes les Noblesses n'en voudrait pas. C'est un maître d'hôtel « tout ce qu'il y a de bien ».³⁹

Puis vient le tour de la « Fausse mineure » :

Julie est une gosse sortie de « La Vie Parisienne ». Elle a un demi-mètre de squelette et un kilomètre d'insolence. Elle n'est ni blonde ni brune. Elle est Batignollaise. Son nez regarde les aviateurs. Ses seins regardent son nez. Ses yeux ne regardent rien. La bouche lui sert à tout. Elle a peut-être un cerveau. Je dis « peut-être » car rien n'est impossible à Dieu. Mais dans la hâte cinématographique de la vie galante, personne ne s'en est encore aperçu jusqu'ici. Il y a quinze ans qu'elle a quinze ans. Tant qu'elle travaillera, elle n'aura jamais plus de quinze ans.⁴⁰

Choisy évoque ensuite la « Négresse » :

Une maison de société ne saurait se concevoir sans négresse. Joséphine Baker l'a remise à la mode. La nôtre est un poids lourd. Elle vit littéralement sur un grand pied, sur des reins solides. [...] Elle est soigneuse, sage, n'a pas d'ami. Les amis, n'est-ce pas, c'est fait pour détourner une petite fille scrupuleuse de son devoir. Pas de blanc-bec qui vous mange tout et ne donne rien. Pas d'échanges inégaux. Je soupçonne, du reste, que notre négresse prend son plaisir où elle le trouve. (Julie dit d'elle : « Mimi j... rien qu'en voyant un taureau en rut). Elle prend même son plaisir avec des michets⁴¹. Fi ! C'est d'un très mauvais goût ! Il est entendu que les michets paient pour eux, pas pour les filles. C'est malhonnête d'exploiter ainsi leur trouble et leur argent en même temps. On paie pour le trouble. On ne s'offre pas « ça » en supplément. Mimi la négresse est une profiteuse de l'amour. Aussi ses collègues la méprisent. Elle est en dehors de la franc-maçonnerie galante. Mais Mimi s'en fout. De tout ce qui n'est pas son métier, elle s'en fout. Quand elle aura amassé assez de galette, elle retournera là-bas, dans ses Iles natales. Elle aura une belle dot. Elle épousera un garçon honnête. Et ils auront beaucoup d'enfants.⁴²

Elle finit sur l'élogieux portrait de « L'indépendante » :

[...] Il y a très peu de femmes qui soient cent pour cent de femme. Carmen est cent vingt pour cent de femme. Pourquoi est-elle ici ? Il me semble qu'elle eût pu aisément trouver le riche monsieur qui lui ouvrirait son cœur et son portefeuille. Pourquoi ? Mais tout simplement parce que telle est sa volonté. Elle est la seule ici qui demeure parce qu'elle veut y demeurer. Les autres, elles sont là par paresse, par insuffisance de séduction, par indigence

³⁸ Maryse Choisy, *Un mois chez les filles*, op.cit. p.57.

³⁹ *Ibid.* p.57-58.

⁴⁰ *Ibid.*, p.59.

⁴¹ Clients *ndlr*

⁴² *Ibid.*, p.61-63.

sexuelle, par incapacité de retenir, par absence de stratégie, par abaissement de vitalité, par sottise, par inertie, bref « parce qu'il leur manque quelque chose ou quelqu'un » ; ce quelque chose, ce quelqu'un qui scelle la réussite des grandes courtisanes. Elle seule est entrée en maison par excès de vitalité, par indépendance, par orgueil. Les autres ont subi leur destinée. Elle seule l'a sculptée de ses propres mains.⁴³

Maryse Choisy parle ensuite des clients en ces termes :

Les clients des maisons closes se classent en deux catégories et quelques déviations : les messieurs-mystères et les messieurs-chronomètres. Ce qui prouve que les chemins opposés peuvent mener au même carrefour. Le carrefour des maisons closes bien entendu.

Le monsieur-mystère est un mauvais client. Il cherche le mystère. Vous pensez bien que s'il y avait encore un seul « tôleux » capable d'inventer un mystère, il se retirerait des affaires au bout d'un an avec une fortune auprès de laquelle Rockefeller ne serait qu'un râleux. Il n'y a plus de mystères. Alors le monsieur qui cherche le mystère va ailleurs. C'est du reste un monsieur qui préfère toujours être ailleurs. C'est un poète, un fantaisiste, ou simplement un impuissant. [...] Le monsieur-mystère va dans tous les claqués. Il ne revient dans aucun. C'est un mauvais client.

Un excellent client, au contraire, c'est le monsieur-chronomètre. C'est un fidèle, un habitué. La sous-maîtresse a des larmes d'attendrissement quand elle en parle. Il est exact comme la mort et comme les militaires. C'est le fonctionnaire de l'amour. Il a bien aussi ses spécialités. Mais il fait l'amour proprement, correctement, régulièrement, selon la routine admise. Il n'a pas de maîtresse. Il redoute le collage, les caprices et le Bon Dieu. C'est un garçon qui a beaucoup de méthode. Il fait tout méthodiquement. Il couche méthodiquement. C'est un bon spécimen de Français moyen. Il va à la messe tous les dimanches, au bordel une fois par semaine, et à confesse immédiatement après.⁴⁴

⁴³ Maryse Choisy, *Un mois chez les filles*, op.cit. p.66-67.

⁴⁴ *Ibid.*, p.69-71

La « Maison close »

Dominique Kalifa, dans *Le Monde Histoire & Civilisations* n°10 d'Octobre 2015, décrit bien la mécanique réglée des maisons closes, puis le déclin que ces dernières ont connu :

La prostitution fut l'une des grandes affaires du XIXe. Elle le fut d'abord en raison de son accroissement. Même si les chiffres demeurent indicatifs, l'essor fut impressionnant : d'environ 30 000 prostituées au début de la monarchie de Juillet à près de 300 000 à la veille de la première Guerre Mondiale.

Mais la visibilité du phénomène devait aussi beaucoup au « réglementarisme » mis en place par la Préfecture de police en 1802, et qui perdura jusqu'à la fermeture des maisons closes en 1946. Le principe en était simple : on considérait la prostitution comme un mal nécessaire. Puisqu'on ne pouvait l'éradiquer, il convenait de le contrôler afin d'en limiter l'immoralité et de lutter contre les maladies vénériennes, principalement la syphilis. Toute prostituée devait donc être enregistrée par la police, qui lui délivrait une carte (on parlait de filles « encartées ») et l'astreignait à des contrôles sanitaires périodiques.

On privilégiait pour cela la prostitution en maison « close », plus simple à encadrer. Quant aux « clandestines » ou « insoumises » qui refusaient le système, elles étaient pourchassées par les agents des mœurs et victimes d'internements administratifs.

L'ensemble était pensé comme un dispositif prophylactique à l'égard d'un fléau social dont on se gardait bien de rechercher les causes. [...]

Officiellement, toutes étaient tenues par des maîtresses femmes, « madames », « matrones » ou « mères maquerelles », ce qui était censé limiter le proxénétisme. La réalité était évidemment tout autre. Bien des tenancières faisaient office de prête-noms et l'approvisionnement en filles (la « remonte ») était assuré par les réseaux usuels de souteneurs.

Le nombre de pensionnaires dépendait du style et de la taille de la maison (de la petite demi-douzaine à la vingtaine de filles) mais on s'efforçait toujours de présenter aux clients un échantillon varié, de la belle potelée ou de la brune « épiciée » à la jeune blonde au teint diaphane et au « style anglais ».

Toutes étaient soumises à des horaires stricts et à un rythme de travail intensif. La vie en maison était collective, ne laissant guère d'intimité. La nuit, les filles s'entassaient dans des dortoirs, écrit Louis Fiaux, des « bahuts, sorte de chenils économiques où les malheureuses sont parquées, couchant en lit commun les unes avec les autres ». On se lève tard, vers la fin de matinée.

Une petite collation à la cuisine, quelques amusements, la lecture des journaux, puis c'est l'heure de la toilette qui conduit jusqu'au milieu d'après-midi. Vers 18 heures, on dîne, le plus copieux des repas, collectif lui aussi, présidé par la patronne ou la sous-maîtresse.

Puis on monte s'habiller et se farder. Après c'est l'attente du client. Parfois on fait longtemps tapisserie, d'autres fois il faut enchaîner les passes, une moyenne de 4 ou 5 par soirées. Mais les soirs de paie ou dans les maisons d'abattage, cela peut monter jusqu'à 15 par jour.

On va se coucher épuisée, au petit matin. Le seul semblant de liberté est la sortie, collective elle aussi, sous la houlette de la maîtresse, accordée périodiquement. Le règlement est fait pour exploiter le plus possible les pensionnaires.

Tout leur est facturé : dortoir, nourriture, vêtements, maquillage. Elles ne voient donc pratiquement jamais la couleur de l'argent qu'elles gagnent. L'ampleur de la dette qui ne cesse d'augmenter les enchaîne à l'établissement et leur interdit toute issue. Les plus chanceuses finiront comme domestiques, les autres à l'asile ou dans les bouges infects qui peuplent les bas-fonds. [...]

En dépit du proluxe imaginaire qu'elles ont nourri, les maisons closes connaissent au XIXe un déclin continu. À Paris, on n'en recense que 128 en 1878, 78 en 1888, une trentaine seulement après la Grande Guerre. La tendance est donc au « désenfermement » de la prostitution au profit de formes plus libres et plus vagabondes, mieux adaptées à la nouvelle demande masculine. La désaffection frappe surtout les maisons de quartier et les petits lupanars. Seuls résistent vraiment les établissements haut de gamme, les « maisons d'illusions » installées dans les somptueux immeubles des beaux quartiers. [...]

Ce déclin de la prostitution close se fait au profit de formes renouvelées et surtout plus diverses. On voit ainsi se multiplier les lieux alternatifs : « bains-massages », arrières boutiques de marchands de vin ou salons de thé. De très nombreux « garnis » font aussi office d'hôtels de passe. On assiste également au fulgurant essor du proxénétisme de cabaret. À compter du Second Empire, les « brasseries à femmes » font leur apparition dans les

centres-villes. À Paris, elles sont une quarantaine vers 1872, plus de 200 à la fin du siècle. Plus d'un millier de « soupeuses » de « verseuses » ou de jeunes serveuses accortées se substituent ainsi aux filles de maisons closes. Théâtres de variétés et cafés-concerts deviennent aussi des hauts lieux de prostitution, comme le moulin de la Galette, le Casino de Paris, le Bal Bullier ou l'Élysée Montmartre. Le promenoir des Folies Bergère est, dit-on, « une foire permanente de putains ». Quant aux salles des quartiers périphériques, elles sont dépeintes comme des repaires de la débauche et du vice, où s'affiche une rangée de « poseuses » qu'on dit généralement très disponibles. Mais la grande innovation de la seconde moitié du siècle est la maison de rendez-vous, espace plus libre, plus « ouvert », haut lieu de l'amour et de l'adultère vénal.

Dans son *Trottoirs et Lupanars*, publié en 1893, Charles Virmaître en identifie près de 200 à Paris, et leur nombre augmente encore jusqu'à la guerre. Toutes ou presque sont situées dans un quadrilatère allant de la Madeleine à Saint-Lazare et aux boulevards. Le nombre de filles de rue, « ambulantes », « asphaltées » ou « pierreuses » des bas quartiers, ne cesse également d'augmenter. À Paris, elles sont 2650 à arpenter le trottoir en 1878, plus de 6000 en 1900. Leur situation est pourtant difficile, à la merci de l'arbitraire de la police des mœurs. La rafle guette à tout moment, ainsi que l'envoi à la prison de Saint-Lazare et à son dispensaire honni. Mais rien de tout cela n'empêche le racolage de rue de prospérer.

Si la prostitution ne connaît guère de pause, le déclin des maisons closes, lui, se poursuit après la première Guerre Mondiale, ne laissant subsister que quelques établissements de luxe.

En fermant officiellement les maisons en 1946, la loi Marthe Richard ne fait donc qu'entériner un mouvement naturel. Mais elle met surtout un terme au réglementarisme à la française.⁴⁵

La fin de cette citation donne une occasion de s'intéresser plus en détail au parcours de Marthe Richard.

Marthe Richard

Marthe Richer, dite Marthe Richard⁴⁶, est née sous le nom de Betenfeld le 15 avril 1889 à Blâmont, en Lorraine, et est morte le 9 février 1982 à Paris.

Elle est issue d'une famille modeste et sera envoyée quelques années dans une institution catholique et son destin semble tout tracé : couturière, comme sa sœur aînée. Puis elle devient à Nancy apprentie culottière, à quatorze ans. Le métier ne l'enchantant guère, elle fugue de chez ses parents. Elle est interpellée pour racolage en mai 1905 par la Police des mœurs et ramenée chez sa famille. Elle fugue à nouveau à 16 ans et se retrouve à Nancy, ville avec une importante garnison militaire, où elle tombe amoureuse d'un Italien se disant sculpteur mais qui se révèle être un proxénète. Il l'envoie sur le trottoir, puis elle devient prostituée dans les « bordels à soldats » de Nancy. Devant effectuer plus de 50 passes par jour⁴⁷, elle tombe rapidement malade et contracte la syphilis. Renvoyée du bordel, dénoncée par un soldat pour l'avoir infecté et fichée par la police (où elle est inscrite comme prostituée mineure le 21 août 1905), elle est contrainte de s'enfuir à Paris. Elle rentre dans un « établissement de bains » rue Godot-de-Mauroy (maison close d'un standing supérieur à ses anciennes maisons d'abattage) où elle rencontre, un soir de septembre 1907, Henri Richer, mandataire aux Halles. Le riche industriel l'épouse le 13 avril 1915.⁴⁸ Elle fait alors table rase de son passé et devient une respectable bourgeoise de la Belle Époque dans son hôtel particulier de l'Odéon. Elle demande à être rayée du fichier national de la prostitution, ce qui lui sera refusé.

⁴⁵ Dominique Kalifa, « *La mécanique réglée des maisons closes.* », *Le Monde Histoire & Civilisations* n°10 Octobre 2015, p. 19-20.

⁴⁶ Il s'agit d'une légère adaptation du nom de son premier mari, Henri Richer. Ce nom apparaît pour la première fois dans les *Mémoires* du capitaine Ladoux. Ce changement vient de la maison d'édition pour des considérations commerciales, le nom de Richard ayant une sonorité plus ouverte mais aussi parce que les grandes villes utilisant dans les années 1930 des « pompes à merde » du nom de Richer. Source : Serge Pacaud, *La prostitution à Bordeaux : au temps de la tolérance*, Atlantica, 2007, p. 44.

⁴⁷ La passe est alors tarifée à 3 francs, ce qui correspondrait maintenant à environ 10 €.

⁴⁸ Nicolas Charbonneau et Laurent Guimier, *Le Roman des maisons closes*, Éd. du Rocher, 2010.

Son futur mari lui achète un avion qui devient alors sa passion. Elle obtient son brevet de pilote le 23 juin 1913, devenant la sixième Française à obtenir ce diplôme. Elle se blesse grièvement le 31 août 1913 à La Roche-Bernard en atterrissant sur un terrain non approprié. Elle passe trois semaines dans le coma et en gardera des séquelles à vie.⁴⁹

Le 25 mai 1916 elle se retrouve veuve de guerre, Henri Richer étant fauché par une salve d'artillerie à Massiges sur le front de Verdun.⁵⁰ Marthe Richer raconte qu'elle devient alors, grâce à son amant Jean Violan (jeune anarchiste géorgien Joseph Davrichewy appartenant au Deuxième Bureau), espionne sous les ordres du capitaine Ladoux, chef du service de contre-espionnage SCR (Service de Centralisation des Renseignements) du cinquième Bureau durant la Première Guerre mondiale.

En avril 1926, fréquentant les immigrés anglais vivant à Paris, elle épouse le Britannique Thomas Crompton, directeur financier de la fondation Rockefeller, mécène de la restauration du Petit Trianon, qui meurt subitement en 1928 d'une crise d'urémie à Genève. Thomas Crompton a pris des dispositions testamentaires pour qu'elle reçoive de la part de la fondation Rockefeller une rente mensuelle de 2000 francs⁵¹, indexée sur le coût de la vie. Elle mène alors grand train à Bougival et passe ses soirées dans les boîtes à la mode, ce qui lui vaudra le surnom de « veuve joyeuse ».

Elle s'engagera également dans la Résistance durant la Seconde Guerre Mondiale.

Elle dépose le 13 décembre 1945 devant le Conseil municipal de Paris un projet pour la fermeture des maisons closes. Elle y tiendra les propos suivants : *Il est temps de lutter contre l'exploitation commerciale de la prostitution. Les femmes ne sont pas des esclaves [...] L'argent tiré de cet infâme commerce devient une force pour la clique des souteneurs et des tenanciers. Plus que jamais, il corrompt les hommes et les administrations [...] Il faut renoncer définitivement à un système périmé – dont la malfaisance n'est plus à démontrer – en s'inspirant, à l'égard du proxénétisme, non d'une politique de tolérance complaisante, mais d'une politique de répression rigoureuse. La femme est un être humain et non une marchandise.* Dans son discours, elle ne s'en prend pas tant aux prostituées qu'à la société, responsable selon elle de la « débauche organisée et patentée » et à la mafia, principale bénéficiaire de la prostitution réglementée. Le propos permet aussi de rappeler que le milieu de la prostitution s'est considérablement compromis avec l'Occupant durant la dernière guerre.

La fermeture des maisons closes est appliquée à partir du 6 novembre 1946. Le fichier national de la prostitution est détruit et remplacé par un fichier sanitaire et social de la prostitution.

Ce succès vaudra à Marthe Richard d'être rebaptisée la « Veuve qui clôt » par Antoine Blondin, en référence à la célèbre maison de Champagne.

Or, si la fermeture des maisons est effective, les actions censées l'accompagner, à savoir la mise au point de mesures préventives d'éducation, l'ouverture de dispensaires réservés aux filles publiques et la création de centres d'accueil et de reclassement sont restées lettre morte. Car si Marthe Richard voulait voir ces établissements cesser de fonctionner, elle avait parfaitement conscience que sans un encadrement adéquat, la prostitution ne tarderait pas à proliférer de façon clandestine.

⁴⁹ Natacha Henry, Christophe Bettenfeld, *Marthe Richard. L'aventurière des maisons closes*, La Librairie Vuibert, 2016, p. 27

⁵⁰ Raymond Ruffin, *Les espionnes du XX^e siècle*, France-Empire, 2000, p. 107

⁵¹ Ce qui équivaldrait maintenant à une rente de 6 600 €.

Joséphine Butler et l'abolitionnisme

La « grande croisade⁵² » lancée par l'anglaise Joséphine Butler au XIX^e a contribué en grande partie à l'approbation de cette loi.⁵³

Les féministes de cette époque élaborent en effet leur jugement sur la sexualité, surtout à propos de la prostitution réglementée et de la double morale qu'elles veulent abolir.

Épouse du directeur du collège de Liverpool, Joséphine Butler publie dans le Daily News un manifeste de la Ladies National Association condamnant, au nom de la justice, du droit et de la morale, les « Contagious Diseases Acts » de 1866 et 1869. Ces derniers instaurent une réglementation de la prostitution dans certaines villes et ports où stationnaient des garnisons, imposant des visites médicales et des traitements obligatoires ainsi que des peines de prison pour les prostituées qui refuseraient de s'y soumettre.

Elle élargit son combat à tout le continent et gagne de nombreux sympathisants, grâce notamment aux soutiens de Florence Nightingale, Mazzini ou Victor Hugo. C'est grâce à elle que se tient, en 1877, à Genève, le meeting fondateur de la « British and Continental Federation Against the State Regulation of Vice » qui deviendra en 1902 la Fédération abolitionniste internationale. À partir des années 1880, cette organisation met de plus en plus l'accent sur les horreurs de la « traite des Blanches ».

En France, où la prostitution est réglementée depuis le Premier Empire, la cause de Joséphine Butler rencontre de profondes sympathies : des protestants, des socialistes, des féministes se mobilisent. La police des mœurs, qui opère sans mandat ni contrôle judiciaire et utilise les délations de clients infectés, cristallise aussi la rancœur des milieux plus radicaux, remplis d'amertume depuis la répression de la Commune et hostiles à la Préfecture de Paris.

L'argumentaire abolitionniste fédère donc plusieurs courants en mêlant aux principes démocratiques la dénonciation des inégalités de classe et de genre. Les libertés individuelles, l'égalité de tous devant la loi permettent de démontrer l'illégalité de règlements municipaux qui soumettent les filles publiques à l'arbitraire policier, les rejetant hors du droit commun. Yves Guyot, député radical et conseiller municipal de Paris, brandit les fondements de 1789 et la Déclaration des droits de l'homme, Joséphine Butler mobilise les textes anglais : la Grande Charte des libertés, la Pétition des droits et le « Bill of Rights ». Le régime de prison appliqué à des femmes malades, traitées comme des criminelles, alors qu'elles n'ont commis d'autre délit que de contracter une infection, fait scandale.

Le Docteur Minime⁵⁴ va d'ailleurs s'insurger en disant : *Comment admettre cette injustice révoltante que les vénériennes de Saint-Lazare soient malmenées comme dans un bagne et que celles de Lourcine soient soignées et nourries comme les malades des hôpitaux généraux.*

Les abolitionnistes réclament la fermeture des maisons closes, la libération des prostituées, l'abrogation des règlements et le démantèlement de la police spécialisée. À leurs yeux, la prostitution a pour cause à la fois les inégalités de classe et les inégalités de genre. Tous s'accordent à faire des filles de joie les filles de la misère, du manque d'instruction et des bas salaires féminins : ce sont les « filles pauvres victimes de la concupiscence des classes riches ». Plus insidieusement, les jeunes gens de bonne famille, en attente d'une situation pour se marier, corrompent par des unions incertaines de jeunes ouvrières, couturières ou domestiques qui

⁵² J.E. Butler, *Souvenirs personnels d'une grande croisade*, Fischbacher, 1900. Sur le contexte anglais, voir J.R. Walkowitz, *Prostitution and Victorian Society Women, Class, and the State*, Cambridge University Press.

⁵³ F. Regard, *Féminisme et prostitution dans l'Angleterre du XIX^e siècle : la croisade de Joséphine Butler*, 2014.

⁵⁴ Dr Minime, *La prostitution et la traite des Blanches à Londres et à Paris*, Marpon-Flammarion, 1886, p.LXXXVI

feront ensuite la ruine de leur ménage et de la classe laborieuse. Elizabeth Blackwell déplore d'ailleurs : *L'immense majorité de ces femmes sont regardées (et on le déclare parfois brutalement) comme des sujets dont on peut user pour le bénéfice des classes supérieures.*⁵⁵

Les abolitionnistes réfutent les présupposés à l'origine du réglementarisme : la sexualité masculine, juvénile et célibataire, doit bien trouver un exutoire avant un mariage de plus en plus reculé, d'où le mal nécessaire de la prostitution qu'il faut tolérer et surveiller au niveau sanitaire. Féministes et partisans des droits de l'homme partagent au contraire la même valorisation du sens de la responsabilité individuelle et de la maîtrise de soi. La sexualité doit être placée sous le régime de la volonté, pour les hommes comme pour les femmes. La lutte contre la prostitution passe donc par l'éducation à la tempérance sexuelle et au respect des femmes.

La section française de la Fédération abolitionniste internationale, dénommée Association pour l'abolition de la prostitution réglementée, est créée en juin 1879.⁵⁶ Présidé par Yves Guyot et Mme H. Chapman, le bureau comporte Maria Deraismes (féministe franc-maçonne) et Émilie de Morsier (féministe philanthrope protestante). Le projet abolitionniste est aussi porté par le Comité parisien pour le relèvement de la moralité publique, créé en 1875 lors du premier passage de Joséphine Butler à Paris. Cette structure, animée par des personnalités protestantes comme les pasteurs Tommy Fallot et Louis Comte, s'implante assez bien dans les régions de cette confession : elle devient en 1883 la Ligue française pour le relèvement de la moralité publique et se préoccupe plus largement de décence publique. Son organe de presse, « Le Relèvement social » (qui porte en sous-titre la mention : « une seule morale pour les deux sexes »), participe à de nombreuses campagnes abolitionnistes et féministes. Il tire à 6500 exemplaires.

Le relèvement des femmes déchues constitue un autre axe de bataille. L'Œuvre pour les libérées de Saint-Lazare est fondée en 1869 par Pauline de Grandpré, nièce de l'aumônier de la prison. Joséphine Butler y adhère aussitôt, Émilie de Morsier en sera la vice-présidente. Ce lieu qui accueille les femmes à leur sortir de prison est animé par des bénévoles de la bourgeoisie protestante parisienne. Dix ans plus tard, Adrienne Avril de Sainte-Croix, autre féministe protestante qui publie dans « La Fronde » sous le pseudonyme de Savioz, fonde l'Œuvre libératrice pour le relèvement des prostituées. Désormais, l'abolition de la prostitution et de la morale unique sont revendiquées par toutes les associations féministes.

Les grandes campagnes menées de 1876 jusqu'aux années 1890 n'obtiennent pas d'autres succès que la chute de plusieurs préfets et plusieurs rapports de commissions municipales favorables à l'abolition du réglementarisme ou du moins à son réaménagement. La police des mœurs sera malgré tout supprimée en tant que brigade spécialisée. En Angleterre, les abolitionnistes obtiennent des victoires plus importantes : les « Contagious Diseases Acts⁵⁷ » sont suspendus en 1883, puis abrogés en 1886, tandis que le « Criminal Law Amendment » élève l'âge du consentement sexuel pour les jeunes filles de 13 à 16 ans.

Toutefois, Alain Corbin souligne la coexistence au sein du mouvement abolitionniste « d'un prohibitionnisme évangélique et moralisateur dominé par l'obsession de la répression sexuelle, et d'un libéralisme athée », tout en montrant que ces deux courants ne sont pas si éloignés.

⁵⁵ E. Blackwell, *Conseils aux parents sur l'éducation morale de leurs enfants au point de vue des facultés sexuelles*, Germer, Baillière, 1881, p.47

⁵⁶ <http://www.prostitutionetsociete.fr/cultures/histoire/aux-sources-de-l-abolitionnisme>

⁵⁷ E. Blackwell, *Essays on Medical Sociology. Medicine and Society in America*, Londres, Ernest Bell, 1972

Anne-Marie Käppelli⁵⁸ y voit, quant à elle, « une figure de l'ascèse chrétienne occidentale » de l'époque victorienne.⁵⁹

Le néo-malthusianisme

Pour ces derniers, il y a un lien immédiat entre la pauvreté et l'imprudence procréative des familles ouvrières, celles-ci ne devraient avoir que les enfants qu'elles peuvent élever, afin de lutter contre la misère et le manque d'éducation. La classe ouvrière sera ainsi dans une position de force favorable pour négocier salaires et conditions de travail avec le patronat. La grève des ventres privera les ploutocraties de la chair à usine, mais aussi de la chair à canon et de la chair à plaisir dont elles abusent.

Contrairement aux féministes, ils prônent une morale sexuelle libertaire. Paul Robin⁶⁰, qui veut offrir les félicités de l'amour à tous, pauvres ou riches, hommes ou femmes, célibataires, vierges ou mariés, part en guerre contre les apôtres de la chasteté, idéal selon lui impossible à atteindre :

Si cette vertu spéciale, négative, restreinte à bien peu de choses, fait votre bonheur, cultivez-la ; mais ne cherchez pas à nous l'imposer à nous autres, faibles créatures, immense majorité de la race humaine. Ne le faites surtout pas en présence de l'hypocrisie actuelle du célibat et de la monogamie légale. Lesquels n'aboutissent qu'à de pitoyables mensonges, comme l'adultère ou le concubinat plus ou moins mal dissimulés, ou à des crimes sociaux comme le viol et la prostitution.⁶¹

L'éducation intégrale exige, selon lui, l'exercice de toutes les facultés humaines. L'exercice des organes sexuels doit donc s'opérer dès la puberté :

L'éducation sexuelle, théorique et pratique, doit être honnêtement donnée à tous et à toutes, de préférence par d'habiles initiatrices et initiateurs dans toute la force de la maturité qui, mieux que tous les autres, apprendront à recevoir, à rendre le maximum de volupté, à éviter ses excès, ses abus, les maux divers, notamment grossesses et maladies contagieuses, que lui ont fâcheusement accolés les traîtrises de la nature, l'ignorance et l'incurie de la masse humaine.⁶²

Libre amour et libre maternité devraient tarir le flux de la prostitution. En attendant, Paul Robin réclame son libre exercice comme un « commerce » et la constitution de syndicats, « comme tous les autres travailleurs ». Le mouvement néo-malthusien ne trouvera pas de relais auprès des femmes ni au sein du mouvement féministe.

Vision littéraire

La prostitution (en particulier celle exercée en maison close) a beaucoup inspiré l'imaginaire des poètes et plus généralement des artistes du XIXe et du début du XXe. La vision qu'Isidore Ducasse, alias le Comte de Lautréamont, nous livre de cette dernière dans les « Chants de Maldoror » demeure malgré tout la plus surprenante d'entre toutes :

⁵⁸ A.-M. Käppelli, *Sublime Croisade. Éthique et politique du féminisme protestant. 1875-1920*, Genève, Zoé, 1990

⁵⁹ Pour plus d'infos sur les campagnes abolitionnistes du XIXe, voir aussi : J.-M Berlière, *La police des mœurs sous la IIIe République*, Seuil, 1992 ; Jacques Solé, *l'âge d'or de la prostitution, de 1870 à nos jours*, Plon, 1993

⁶⁰ Paul Robin, *Le néo-malthusianisme*, 1905

⁶¹ *Régénération*, n°1, avril 1900, « les vieux malthusiens »

⁶² « La vraie morale sexuelle », *Le néo-malthusianisme*, 1905, p.315

Une lanterne rouge, drapeau du vice, suspendue à l'extrémité d'une tringle, balançait sa carcasse au fouet des quatre vents, au-dessus d'une porte massive et vermoulue. Un corridor sale, qui sentait la cuisse humaine, donnait sur un préau, où cherchaient leur pâture des coqs et des poules, plus maigres que leurs ailes. Sur la muraille qui servait d'enceinte au préau, et située du côté de l'ouest, étaient parcimonieusement pratiquées diverses ouvertures, fermées par un guichet grillé. La mousse recouvrait ce corps de logis, qui, sans doute, avait été un couvent et servait, à l'heure actuelle, avec le reste du bâtiment, comme demeure de toutes ces femmes qui montraient chaque jour, à ceux qui entraient, l'intérieur de leur vagin, en échange d'un peu d'or. J'étais sur un pont, dont les piles plongeaient dans l'eau fangeuse d'un fossé de ceinture. De sa surface élevée, je contemplais dans la campagne cette construction penchée sur sa vieillesse et les moindres détails de son architecture intérieure. Quelquefois, la grille d'un guichet s'élevait sur elle-même en grinçant, comme par l'impulsion ascendante d'une main qui violentait la nature du fer : un homme présentait sa tête à l'ouverture dégagée à moitié, avançait ses épaules, sur lesquelles tombait le plâtre écaillé, faisait suivre, dans cette extraction laborieuse, son corps couvert de toiles d'araignées. Mettant ses mains, ainsi qu'une couronne, sur les immondices de toutes sortes qui pressaient le sol de leur poids, tandis qu'il avait encore la jambe engagée dans les torsions de la grille, il reprenait ainsi sa posture naturelle, allait tremper ses mains dans un baquet boiteux, dont l'eau savonnée avait vu s'élever, tomber des générations entières, et s'éloignait ensuite, le plus vite possible, de ces ruelles faubouriennes, pour aller respirer l'air pur vers le centre de la ville. Lorsque le client était sorti, une femme toute nue se portait au-dehors, de la même manière, et se dirigeait vers le même baquet. Alors, les coqs et les poules accouraient en foule des divers points du préau, attirés par l'odeur séminale, la renversaient par terre, malgré ses efforts vigoureux, trépignaient la surface de son corps comme un fumier et déchiquetaient, à coups de bec, jusqu'à ce qu'il sortît du sang, les lèvres flasques de son vagin gonflé. Les poules et les coqs, avec leur gosier rassasié, retournaient gratter l'herbe du préau ; la femme, devenue propre, se relevait, tremblante, couverte de blessures, comme lorsqu'on s'éveille, après un cauchemar. Elle laissait tomber le torchon qu'elle avait apporté pour essuyer ses jambes ; n'ayant plus besoin du baquet commun, elle retournait dans sa tanière, comme elle en était sortie, pour attendre une autre pratique. À ce spectacle, moi, aussi, je voulus pénétrer dans cette maison ! J'allais descendre du pont, quand je vis, sur l'entablement d'un pilier, cette inscription en caractères hébreux : « Vous qui passez sur ce pont, n'y allez pas. Le crime y séjourne avec le vice ; un jour, ses amis attendirent en vain un jeune qui avait franchi la porte fatale. »⁶³

⁶³ Rimbaud, Cros, Corbière, Lautréamont, *Œuvres poétiques complètes*, Paris, Editions Robert Laffont, 1992, p.675-676

DE 1946 À NOS JOURS

Contexte : la construction d'un objet historiographique

La parution en 1978 du livre d'Alain Corbin, *Les Filles de noce*, peut être considéré comme l'évènement fondateur d'un champ historiographique original : celui des études académiques consacrées à la prostitution.

Malgré tout, la prostitution gardera toujours, de par son aura subversive et son caractère d'objet « sale », une place mineure au sein des mouvements qui ponctuent la deuxième moitié du XXe. Pour preuve, la revue d'histoire des femmes, « Clio », ne se saisira de l'objet qu'en 2003⁶⁴, année où paraît également un numéro de « Travail, genre et sociétés » intitulé « Prostitutions, marchés, organisations et mobilisations ». Cet intérêt tardif fait écho à l'intérêt tout aussi tardif du mouvement féministe français pour le sujet.

L'histoire de la prostitution est donc fondée, en France, comme un champ neuf au sein duquel les études vont se multiplier jusqu'à nos jours, mais les intérêts s'infléchir et les contours de l'objet perdre de leur netteté. Car, si ce champ historiographique jouit d'une certaine autonomie au sein du champ académique, cette autonomie n'exclut pas une certaine porosité avec les évolutions sociopolitiques, de même qu'avec le monde militant et/ou associatif. L'acuité des débats, à côté des évolutions historiographiques plus générales (histoire du genre, de la sexualité etc.) explique une incontestable sensibilité à l'égard des conjonctures politiques et médiatiques. Le livre d'Alain Corbin paraît trois ans après le mouvement des prostituées de Lyon et y consacre quelques pages. Lilian Mathieu⁶⁵ produit quant à lui le récit détaillé de ces « travailleuses du sexe » qui militent contre la répression policière, pour leurs droits et pour de meilleures conditions d'exercice. Ce mouvement marque l'avènement d'une parole des prostituées portée sur la place publique et coïncide avec le développement des études académiques sur la prostitution, rôle qu'a joué aux États-Unis la formation des premiers syndicats de travailleuses du sexe, dans lesquels on assiste à une forte implication de la part des communautés LGBT.

Le deuxième temps fort de cette construction historiographique est l'irruption du sida dans les années 1980 et l'attention nouvelle portée par les experts de santé publique aux prostitutions masculines. La création d'associations communautaires où s'impliquent médecins, travailleurs sociaux mais aussi chercheurs va de pair avec un renouvellement et une multiplication des études et enquêtes menées sur la prostitution.

Enfin, le troisième temps est celui du lien fait entre prostitution et immigration, avec l'arrivée d'Africaines, de Chinoises et, peut-être surtout, de filles de l'Est, concurrençant, au moins dans les imaginaires, les prostituées « traditionnelles ». On assiste dans le même temps à la massification de cette « migration à l'envers » que représente le tourisme sexuel. Ce troisième temps est aussi marqué par l'inflexion sécuritaire du modèle abolitionniste prévalant en France depuis 1946, avec la loi Marthe Richard. Il correspond à une recomposition sociologique du monde de la prostitution, avec un clivage source de concurrences conflictuelles entre des « anciennes » devenues moins dépendantes des milieux proxénètes, et une prostitution issue de

⁶⁴ Clio. Femmes, Genre, Histoire « *Prostituées* » 2003/1

⁶⁵ Lilian Mathieu, *Sociologie de la prostitution*, op.cit.

l'immigration qui, quant à elle, lui est encore fortement soumise, du fait que ses actrices ne sont pas encore au fait des « règles du métier ».

Au-delà même du débat sur la prostitution, c'est aussi la politisation des questions sexuelles, ou l'utilisation de cette dernière comme langage qui influe sur les destinées académiques de l'objet « prostitution », en permettant d'en diversifier les approches, qu'il s'agisse de l'intégrer au continent historiographique de l'histoire des femmes et/ou du genre, et des sexualités, ou de l'inclure, jusqu'à le déconstruire, dans une anthropologie du marché économico-sexuel. Cette politisation de la sexualité a, paradoxalement, bénéficié de la politique conservatrice des Républicains aux États-Unis alors que dans la France socialiste de la même époque, elle n'existait que sur un mode mineur. Les « sex wars » américaines ont été autrement plus violentes qu'en France. Il est alors reconnu que l'existence d'un continuum dans les échanges économico-sexuels entre les femmes et les hommes est un trait récurrent de l'organisation sociale, à travers les cultures et au long de l'histoire.

Parallèlement, et sans doute à cause de cet élargissement des perspectives, on assiste à une réflexion renouvelée sur le concept même de prostitution, qui va de pair avec la mise en lumière de l'« hétérogénéité historique et géographique des modalités d'exercice et d'organisation de la sexualité vénale », et avec une tendance à « déspécifier la question prostitutionnelle ». Ainsi, de nombreuses enquêtes et études mettent en lumière la diversité des formes de prostitution contemporaines, en France comme ailleurs, et en analysent certains aspects : prostitutions étudiantes, bars à hôtesse, prostitutions numériques, pornographie, etc.

En somme, la « prostitution » offre un bel exemple de la manière dont historiens et sociologues construisent un objet historiographique proposé avec éclat par l'actualité sociale et politique.

La prostituée : une image forgée par les siècles

L'image ou la représentation que l'on se fait d'une personne ou d'un groupe de personnes est construite à partir d'un cadre normatif érigeant en modèles les caractéristiques physiques, sociales, morales ou culturelles conformes aux valeurs dominantes. Selon ces normes, les femmes doivent être hétérosexuelles, mères, pudiques, réservées face au monde masculin et devenir la femme d'un seul homme. Leur statut social n'est reconnu qu'à ce prix. La plupart des prostituées sont en conformité avec beaucoup de ces critères : elles se montrent réservées sur leur vie intime, sont attachées à la notion d'amour qu'elles différencient plus que quiconque de la « simple » relation sexuelle et elles aiment ou ont aimé un homme dont elles ont eu un ou plusieurs enfants qu'elles élèvent dans le respect des normes sociales. Mais être prostituée et mère à la fois semble impossible à concevoir pour beaucoup. Pourtant, comme le dit le petit Momo dans *La vie devant soi*⁶⁶ : *Je peux vous dire que les femmes qui se défendent sont parfois les meilleures mères du monde, parce que ça les change des clients et puis un môme, ça leur donne un avenir.* En dépit de ces réalités, elles sont rejetées, reniées et stigmatisées. L'image de « pute » qui leur colle à la peau s'est constituée à partir de clichés qui n'ont plus d'âge tant ils ont été et sont toujours véhiculés : bas résille, guêpières affriolantes, maquillage outrancier, perruques flamboyantes, attitudes corporelles provocantes, langage cru et indécent, et surtout... une totale incapacité à la réflexion.

C'est donc la mise en scène du corps féminin répondant aux fantasmes des hommes qui caractériserait tout leur être. La mise en scène du corps exigée par la pratique du métier a pour effet pervers principal d'occulter tous les autres pans de la personnalité et de l'identité des

⁶⁶ Émile Ajar (Romain Gary), *La Vie devant soi*, Mercure de France, Paris, 1975

femmes qui vivent de la vente de services sexuels et de faire fi de la conformité aux normes qu'elles observent dans leur vie privée. Il convient de ne retenir que cette image pour pouvoir les enfermer dans une sous-catégorie qui n'a même pas sa place dans la hiérarchie sociale. La construction d'une représentation prévaut ainsi sur celle de la réalité. L'image de la prostituée sert les désirs contradictoires des hommes : disposer d'un accès sexuel facile à « la femme » tout en ayant la possibilité de l'écartier de son cercle officiel de convivialité. Le pouvoir de séduction qu'elle exerce doit être symboliquement invalidé par sa relégation sociale. C'est le prix à payer pour qui transgresse les codes de bienséance exigés par la morale. Toutes les femmes qui exercent soulignent le fait que, très souvent, l'attitude du client change radicalement au cours de la rencontre : lors de la demande, il est dans une sorte d'expectative fascinée, pendant la passe, il se laisse facilement déposséder de son rôle de dominant et à l'issue de celle-ci, il se montre souvent dédaigneux, voire méprisant. La « Vénus » désirable du début doit devenir la « sorcière maléfique » pour pouvoir renouer avec une organisation sociale contraignante mais rassurante.

Ainsi, l'homme passe-t-il d'une idéalisation exacerbée de « La Femme » à son meurtre symbolique. La prostituée est ainsi démystifiée au profit de son image préalablement construite. Cette image est aussi largement confortée par l'attitude d'une majorité de femmes qui, conscientes donc inquiètes du pouvoir des prostituées sur les hommes, les relèguent au plus bas d'une hiérarchie dont elles cautionnent la validité sans même pressentir le caractère contraignant et dangereux que cela représente pour elles. *Toutes les femmes ne se sentent pas forcément contrôlées et jugées au même degré. Mais chaque femme, comme chaque homme, a inmanquablement appris les critères sociaux de la chasteté féminine dans sa propre culture*⁶⁷, remarque Gail Pheterson avant d'attirer l'attention sur l'étymologie commune des termes chasteté et châtiment. La dignité conférée au statut d'épouse exige la pratique d'une sexualité « maîtrisée » et « conventionnelle ». Cette dernière est ainsi en adéquation avec leur rôle de mères et est censée combler toutes les frustrations qu'elles peuvent ressentir.

Saint Augustin, célèbre « client repent », avait parfaitement synthétisé la question quand il affirmait : *Supprime les prostituées, les passions bouleverseront le monde ; donne leur le rang de femmes honnêtes, l'infamie et le déshonneur flétriront l'univers*. C'est là un des aspects du rôle des prostituées qui n'est que très rarement abordé : celui de permettre aux autres femmes de pouvoir se sentir vertueuses, de se rassurer sur leur propre statut, et aux hommes d'entériner cette dichotomie.

Par ailleurs, un « continent noir » demeure dans les débats qui ont trait à ce sujet : les hommes qui vendent des services sexuels à d'autres hommes. La question de la domination masculine sur les femmes ne peut, ici, être posée dans les mêmes termes et pour certaines féministes, elle n'a pas à être posée du tout. Quand elle vient à l'être, l'évitement est patent, faute d'arguments. Un silence plus lourd encore se fait « entendre » si l'on évoque le cas des transsexuelles. Elles sont inclassables dans un système de pensée binaire qui ne connaît que deux pôles, et la négation de leur spécificité et leur relégation à la périphérie du genre humain ne semblent guère, dans ce cas, troubler les consciences. Si la présence d'hommes et de transgenres dans la prostitution est dérangeante à plus d'un titre, c'est qu'elle lève le voile sur des réalités qu'on préfère d'ordinaire évacuer, c'est qu'elle vient contredire la validité des catégorisations socialement admises quand on sait, par exemple, que parmi les clients de prostituées figure un nombre non négligeable d'hommes mariés et pères de famille.

⁶⁷ Gail Pheterson, *Le prisme de la prostitution*, Paris, L'Harmattan, 2001

Différents types de clients

La vision commune voudrait que les clients de la prostitution soient des personnes qui ne puissent pas avoir de relations sexuelles en dehors de cette circonstance. Pourtant, il apparaît que les clients de la prostitution sont « des hommes ordinaires », dont la sociologie ne diffère pas fondamentalement de celle de la population française en général.

Ainsi, au sein de l'échantillon qui a servi de base à l'enquête menée en 2004 par le Mouvement du Nid⁶⁸, environ 37 % des clients interrogés vivaient en couple et 71 % avaient vécu en couple. Par ailleurs, plus de 50 % des clients sont pères de famille. Enfin, toutes les catégories sociales sont représentées dans l'échantillon, les couches les plus aisées l'étant davantage du fait du coût du recours à la prostitution. Il n'existe pas de profil type d'homme recourant à la prostitution. Ces hommes sont divers, ont des trajectoires hétérogènes, mentionnent des motivations également diverses. Ils ressemblent en quelque sorte aux hommes de nos sociétés contemporaines.

L'étude sur le « devenir-client » a permis de mettre au jour les principales raisons invoquées par les clients pour justifier leur recours à la prostitution. Sur ce fondement, ils peuvent être répartis en cinq groupes principaux :

- Les hommes isolés affectivement et sexuellement. Cet isolement est fréquemment expliqué par les clients, par leur timidité et leur peur des femmes. *C'est facile d'aller voir une prostituée. La relation est vite engagée. Il n'y a pas de comptes à rendre. On n'a pas besoin d'être bien, d'être à la hauteur, d'être intelligent*, évoque l'un d'eux. Ces clients ont souvent une faible estime d'eux-mêmes et peuvent être désaffiliés. C'est alors davantage la relation qui est recherchée, l'aspect marchand n'étant qu'un moyen. Peuvent également être rangées dans cette catégorie les personnes vivant une déception et un échec amoureux. Certains clients ont par exemple recours à la prostitution lors de chaque séparation.
- Les hommes qui éprouvent une certaine forme de méfiance à l'égard des femmes. Ces clients décrivent les femmes comme étant « méchantes » ou « compliquées ». Certains contestent les évolutions sociales qui attribuent davantage de place aux femmes, d'autres éprouvent une véritable haine des femmes. Un client les qualifie même d'« êtres démoniaques » et indique ne jamais faire attention à ce qu'elles peuvent ressentir. Ces clients cherchent notamment dans la prostitution un besoin de domination, qui exprimerait pour partie le décalage entre leur socialisation centrée sur le masculin et les évolutions sociales contemporaines.
- Les hommes qui sont déçus par leur sexualité de couple. Ces hommes distinguent la sphère affective (l'épouse) et la sphère sexuelle (les prostituées). Ils peuvent également mettre en avant leurs « besoins naturels » qui ne seraient pas satisfaits au sein de leur couple, et la « compétence professionnelle » des personnes prostituées.
- Les hommes qui ne désirent pas s'engager. Cette motivation se retrouve chez les hommes célibataires mais aussi chez les hommes mariés qui souhaitent préserver leur

⁶⁸ Toutes les études menées par le mouvement du Nid sont accessibles sur leur site internet à l'adresse suivante : www.mouvementdunid.org

couple et évitent donc d'avoir une maîtresse, pour, selon eux « ne pas tromper leur femme ».

- Les hommes dépendants à la prostitution. Certains clients ne parviennent pas à se passer de la prostitution. *Je me dis des fois que j'ai envie d'arrêter mais je ne sais pas si je pourrais [...]. J'ai envie d'arrêter parce qu'il y a des occasions où je ne me sens pas libre. Je le fais parce que j'en ai besoin, j'en ai besoin, j'ai un besoin physique. Mais je me sens forcé. Alors c'est comme la cigarette, il n'y a que ça,* évoque un client.

Ainsi, le fait de devenir client de la prostitution est bien davantage lié, de manière générale, à des représentations archaïques des relations entre l'homme et la femme qu'à une extrême solitude affective et sexuelle. Attirer le regard sur la prostitution comme réponse à une forme de misère sexuelle et affective, c'est donc le détourner de la majorité des clients de la prostitution, qui sont constitués d'hommes ordinaires.

Violences et stigmatisation

La violence dans le commerce du sexe est étroitement liée à ce que Pheterson⁶⁹ nomme « le stigmate de la putain ». Ce stigmate, construit socialement, a pour fonction de maintenir la dépendance des femmes à l'égard des hommes, que cela soit dans le cas des prostituées ou des épouses. Il agit en divisant les femmes en deux catégories arbitraires : les femmes « honorables » et les femmes « non honorables », la définition de la « putain » étant étroitement liée au déshonneur. Le concept de l'impudicité relie ce déshonneur de la prostituée à ce qui est illégitime pour les femmes en général. Toute femme transgresse les normes quand elle demande explicitement une contrepartie en échange d'un service sexuel. Le refus de servir les hommes dans un domaine quelconque peut aussi être considéré comme une transgression féminine qui passera par l'affirmation du choix en matière de reproduction, la revendication de son propre plaisir sexuel, le refus du mariage ou la recherche de l'autonomie sexuelle et économique en tant que lesbienne.

Dans la sphère prostitutionnelle, les violences, tant physiques que psychologiques, commises par les clients constituent le point commun entre les quatre principales formes que peut revêtir l'activité prostitutionnelle, à savoir la prostitution de rue, les salons de massages, les bars à champagne et les cabarets.

Les plus graves sont les violences physiques, pouvant aller des bousculades à une issue beaucoup plus fatale. N'oublions pas que c'est une recrudescence des meurtres de professionnelles qui a conduit les prostituées de Lyon à occuper l'église de Saint-Nizier le 2 juin 1975. En effet, Chantale Rivier, Renée Grangeon, Marie-Antoinette Garcin, Michèle Fauvet et Marcelle Analet ont été sauvagement tuées lors de l'exercice de leur métier. Or il n'y a pas eu un effort considérable déployé par les forces de l'ordre pour chercher les auteurs de ces meurtres, selon elles. D'autre part, elles sont la cible de persécutions policières récurrentes, cette occupation sonnait donc comme un ras-le-bol.

Les personnes travaillant dans ces différents endroits relatent toutes une insistance des clients pour avoir des rapports non protégés, certains d'entre eux allant même jusqu'à tenter de retirer le préservatif pendant l'acte. La violence à caractère économique des clients figure également parmi les cas de violence les plus mentionnés. Elle peut s'exprimer sous des formes diverses :

⁶⁹ Gail Pheterson, *Le prisme de la prostitution*, Paris, L'Harmattan, 2001

du vol à l'insu de la travailleuse du sexe au refus de paiement en passant par le marchandage et le racket. Un reproche concerne également le manque d'hygiène de certains clients, leur saleté étant perçue comme une forme de mépris. La violence verbale est également omniprésente : des insultes, des moqueries, des propos racistes voire des menaces. Un grief récurrent concerne le manque d'égard qu'ont les clients pendant la « passe ». Le fait de travailler seule alliée à une forte consommation d'alcool de la part des clients augmentent l'ensemble de ces risques.

D'autre part, l'insécurité régnant sur le marché du sexe, notamment en termes économiques, ainsi que la situation de concurrence, créent d'importantes tensions entre les personnes travaillant dans ce domaine. Ainsi, lorsque plusieurs femmes travaillent dans un même espace, médire sur ses collègues auprès des clients est une pratique courante bien que fortement critiquée. Le fait de ne pas pouvoir compter sur ses pairs est ressenti comme une atteinte supplémentaire. Les conflits entre collègues peuvent notamment être liés aux difficultés langagières, lesquelles se traduisent par une interprétation différente des règles implicites du lieu de travail. Puis le fait que ces femmes soient tenues de changer d'établissement, voire même de ville assez régulièrement empêche l'existence de liens entre collègues.

On déplore également les violences liées aux acteurs secondaires de la prostitution, comme les gérants d'établissements ou les autres employés ne s'adonnant pas à la prostitution. Il est fréquent que des patrons ne versent pas l'intégralité du salaire convenu dans le contrat au nom de déductions abusives. Les bars représentent un cas de figure ambigu : aucune autorisation ne règle formellement l'activité cependant toléré des hôtesse, et ce fait tend à favoriser les employeurs qui peuvent renvoyer aisément leur personnel ou décider arbitrairement du salaire à verser. Certaines employées ne sont donc pas informées de la nature exacte de leur travail et découvrent une fois sur place les détails exacts de celui-ci.

L'agression directe et la violence physique prédominent dans la rue, tandis que la violence en tant que « processus de contrôle » est plus caractéristique de la prostitution hôtelière.

Quelques chiffres :

VIOLENCES SUBIES DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ PROSTITUTIONNELLE			
	CANADA	ÉTATS-UNIS	ALLEMAGNE
MENACE D'UNE ARME	67 %	78 %	52 %
AGRESSION PHYSIQUE	91 %	82 %	61 %
VIOLS	76 %	73 %	63 %
DONT PLUS DE 5 VIOLS	67 %	59 %	50 %

Source: Melissa Farley et al., Prostitution and trafficking in nine countries: an update on violence and post traumatic stress disorder, 2003.

**AGRESSIONS RECENSÉES PAR LE JOURNAL DES RÉPRESSIONS ET DES VIOLENCES DE
L'ASSOCIATION CABIRIA EN 2009**

	Clients	Passants	Compagnon ou conjoint	Forces de l'ordre
Remarques humiliantes, insultes	2	6	-	2
Menaces diverses	6	2	-	4
Détériorations volontaires des camionnettes	1	10	-	-
Agressions physiques	22	15	-	-
Agressions physiques avec usage d'une arme	3	1	-	-
Agressions physiques ayant entraîné la mort	-	-	1	-
Vols simples	11	8	-	-
Vols à mains armées	1	5	-	-
Viols	6	4	-	-
Séquestrations	2	-	-	-

Source : Rapport de synthèse de Cabiria, 2009, p. 163-188.

La prostitution étudiante à l'heure d'Internet

La postface de l'ouvrage de Laura D, « Mes chères études », rédigée par Eva Clouet donne de nombreux éléments de compréhension quant à cette pratique :

« En France, près de 40 000 étudiant(e)s se prostitueraient pour pouvoir poursuivre leurs études. » Cette information, révélée par le syndicat SUD-Étudiant au printemps 2006 lors du mouvement contre la loi d'« égalité des chances », a pour objectif d'attirer l'attention du gouvernement français sur la « réalité étudiante ». Dans ses revendications, ce syndicat étudiant met en avant les conditions de vie difficiles que connaissent actuellement un certain nombre d'étudiant(e)s (rareté et cherté des logements, fins de mois trop serrées, difficultés à mener de pair travail salarié et travail universitaire, etc.), et pointe du doigt les contradictions des réponses proposées par les pouvoirs publics pour pallier ces dysfonctionnements. [...]

Aujourd'hui, il existe autant de sujets prostitués, que de lieux de prostitution, et de façons de se prostituer. Dans ce contexte, l'anthropologue et politologue Janine Mossuz-Lavau explique qu'il apparaît désormais plus approprié de parler des « prostitutions » « tant les situations sont diverses ». À chaque lieu (studios, bars, boîtes, Internet, salons de massage, aires d'autoroute, bois, camionnettes...) correspond une réalité prostitutionnelle avec ses propres acteurs, ses propres codes, ses propres spécificités, ses propres tarifs, sa propre clientèle, ses propres contraintes et ses propres enjeux. Les étudiant(e)s qui se prostituent n'échappent évidemment pas à cette diversité. Ainsi, si certain(e)s étudiant(e)s choisissent la rue comme lieu de prostitution, d'autres racolent sur le campus ou par « petites annonces » et reçoivent leurs clients dans leur cité-U, d'autres encore se prostituent dans les alcôves

des fameux « bars à hôtesse » (ou « bars à bouchon ») ou des « salons de massage », et d'autres –comme Laura – plébiscitent Internet pour monnayer leurs prestations sexuelles. La prostitution étudiante n'est donc pas une réalité homogène puisqu'elle recouvre une diversité de formes et de pratiques.

Pour autant, la démocratisation de l'accès aux nouveaux moyens de communication tels que le Minitel dans les années 1980, l'internet et la téléphonie mobile aujourd'hui a, semble-t-il, intensifié le développement d'une prostitution « amateur » (par opposition à une prostitution « professionnelle ») et « occasionnelle », où la catégorie des étudiant(e)s présente une certaine visibilité. [...]

Les escortes, qu'elles soient « professionnelles » ou « amateurs » comme Laura, racolent et communiquent par le biais d'annonces sur des sites spécialisés ou généraux qui comportent une rubrique nommée « rencontre vénales » ou encore « rencontre pour adultes ». Ces annonces renferment essentiellement des renseignements précis relatifs aux services proposés. Nous y trouvons par exemple les mensurations de l'escorte, son âge, la région ou ville dans laquelle elle exerce, ses disponibilités, ses tarifs, et parfois un bref paragraphe détaillant ses prestations ainsi que ses « tabous⁷⁰ ». [...]

Il est difficile d'établir un « profil type » de l'étudiant(e) qui se prostitue sur le net. Cependant, parmi ce public, un premier constat émerge : la quasi-totalité des annonces en ligne est proposée par des jeunes filles. D'ailleurs, si l'on se penche sur les articles de presse parus sur le sujet au cours de l'année, les auteurs ne font nullement référence à une prostitution étudiante masculine. Pour beaucoup, la pratique prostitutionnelle n'est qu'« une affaire de femmes », et, par extension, la prostitution étudiante ne concernerait que les étudiantes. Certes les annonces d'étudiants prostitués sont quasi invisibles sur la Toile, mais cela ne signifie pas pour autant que la prostitution étudiante masculine n'existe pas. [...]

D'après mon étude, la prostitution des étudiantes est une réponse à différentes ruptures, plus ou moins marquantes, dans leur histoire de vie. Ainsi, les raisons et motivations qui les ont poussées à faire ce choix peuvent varier d'un vécu à l'autre, contribuant de fait à diversifier les profils d'étudiantes prostituées.

Pour les unes, à l'image de Laura, la prostitution relève avant tout d'un but « utilitaire » – gagner de l'argent – afin de poursuivre leurs études ; pour certaines, elle incarne une sorte de « fantasme interdit » leur permettant de rompre avec des valeurs familiales traditionnelles. Pour d'autres enfin, il s'agit plutôt d'une « revanche » sur les hommes avec qui elles ont entretenu des relations gratuites. À travers ces diverses réalités (qui ne sont pas exhaustives), nous pouvons dégager trois schémas de ruptures : des ruptures sociales et financières, des ruptures vis-à-vis de la morale familiale, et des ruptures par rapport aux relations amoureuses gratuites. Il est évident que ces schémas ne sont pas figés, et que certaines étudiantes combinent deux ou trois de ces ruptures. [...]⁷¹

Le tourisme sexuel

Le tourisme sexuel est une catégorie du tourisme dans laquelle on regroupe les touristes profitant de leur séjour pour avoir des rapports sexuels de nature commerciale. Cette pratique peut d'ailleurs être le but même de leur voyage.

La définition de tourisme sexuel est apparue vers la fin des années 1970, grâce notamment aux travaux du sociologue Sébastien Roux⁷² (dont nous conseillons la lecture de ses entretiens afin de mieux comprendre ce phénomène). Elle émerge avec une prise de conscience multiple d'acteurs dans le monde, comme des militantes asiatiques, des activistes chrétiens, en lutte contre le tourisme international, des féministes et des abolitionnistes qui condamnent la prostitution. Les féministes japonaises utilisent pour la première fois l'expression « sex tourism » pour qualifier les voyages des hommes japonais en Corée afin de consommer des prostituées, cette pratique est appelée « Kisaeng tours ». ⁷³ L'une des premières prises de

⁷⁰ Les « tabous » désignent ici les pratiques que les escorts n'acceptent pas de faire, comme la sodomie ou la sexualité de groupe, pour ne citer que les plus courants.

⁷¹ Laura D, *Mes chères études*, Paris, Max Milo Editions, 2008, p.251-264.

⁷² Sébastien Roux, « L'initiation. Entretien avec un client de la prostitution », Genre, sexualité & société, <http://gss.revues.org/1237>

⁷³ Sébastien Roux, « 5. « On n'est pas Génées ». La compassion à l'épreuve du tourisme sexuel en Thaïlande », dans Didier Fassin, Jean-Sébastien Eideliman, *Économies morales contemporaines*, La Découverte, 2014, 432 p.

conscience au niveau international du lien entre le tourisme et la sexualité est la conférence de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) à Manille, en 1980.⁷⁴ Les pays du Nord semblent découvrir avec stupéfaction cette internationalisation de la prostitution ainsi que les liens entre ces deux activités. Les diverses condamnations de ces pratiques amènent les acteurs à définir cette catégorie touristique. Les membres de l'OMT, lors de la cinquante-deuxième session de l'institution au Caire en octobre 1995, rédigent la « Déclaration sur la prévention du tourisme sexuel organisé », dans laquelle le tourisme sexuel est défini comme « les voyages organisés de l'intérieur du secteur touristique ou de l'extérieur de ce secteur mais en se servant de ses structures et de ses réseaux, avec pour objet essentiel la réalisation d'une relation sexuelle à caractère commercial entre le touriste et des habitants au lieu de destination ».

Dans leur analyse des disciplines abordant le tourisme sexuel (anthropologique, sociologique, économique, très rarement géographique), les géographes Emmanuel Jaurand et Stéphane Leroy⁷⁵ relèvent les différentes approches et critiques faites à l'encontre de cette catégorie de tourisme depuis les années 1970, notamment dans les pays anglo-saxon.

Le tourisme sexuel revêt en fin de compte diverses formes, liées à la « complexité des échanges et des relations, trop souvent dissimulée derrière le fantasme et l'indignation ». Il désigne ainsi non seulement la prostitution consommée par les touristes, mais également d'autres types de relations sexuelles existant dans les lieux touristiques et qualifiées de « normales ». Il comprend ainsi les pratiques des touristes masculins et féminins, les pratiques homosexuelles, ainsi que le tourisme sexuel impliquant des enfants, dit aussi tourisme pédophile.

Ce tourisme sexuel utilise une prostitution locale préexistante, voire l'entretient. Toutefois dans certains pays, face à une législation contraignante, la prostitution peut prendre des formes diverses. En effet, la prostitution dite traditionnelle est en concurrence avec des établissements de divertissement (des « go go bar » aux salons de massage), répondant à une autre législation moins contraignante, et favorisant tout autant les rencontres, qui relèvent également du monétaire. L'anthropologue Christine Salomon⁷⁶ distingue ces nouvelles relations qui vont d'un soir, ou de quelques jours, à des formes plus stables entretenues par une communication à distance et l'envoi de mandats. Les prostitué(e)s modernes, dont les dénominations varient, vendent leurs charmes et/ou leur compagnie aux touristes de passage, selon leur sexe, parfois sans distinction, et de tout âge, sur les plages, aux alentours des hôtels, ou encore dans les boîtes de nuit. Les prostitués masculins sont parfois appelés « gigolos », « beach-boys », « playboy », « escorts », « bezness » en Tunisie⁷⁷, « jinetero » (« jinetera » pour les filles) à Cuba, « buggaron » ou « sanky-panky » en République Dominicaine⁷⁸, « antiquaires » et

⁷⁴ « Déclaration de l'OMT sur la prévention du tourisme sexuel organisé- Le Caire (Egypte), octobre 1995 », sur le site de l'Organisation mondiale du tourisme - www.e-unwto.org (consulté le 8 octobre 2016).

⁷⁵ Deborah Pruitt, Suzanne Lafont, « For Love and Money. Romance Tourism in Jamaica », *Annals of Tourism Research*, vol. 22, n° 2, 1995, p. 422-440

⁷⁶ Christine Salomon, « Vers le nord », *Autre part*, vol. 1, n° 49, 2009, p. 223 - 240

⁷⁷ Joseph Lévy, Stéphanie Laporte, Mansour El Feki, « Tourisme et sexualité en Tunisie », *Anthropologie et sociétés*, vol. 25, n° 2, 2001, p. 143-150 (p. 144)

⁷⁸ Hugues Séraphin, *Le Tourisme: l'ouverture pour le peuple de Toussaint ? Précis sur le tourisme en Haïti*, Editions Publibook, 2014, 148 p.

« businessmen » au Sénégal⁷⁹ ou encore « bumsters » dans la région touristique de Sénégalie⁸⁰.

Si le touriste trouve dans ces échanges une forme de satisfaction personnelle d'ordres multiples, les populations locales soumises à ces pratiques trouvent là un moyen de contribuer à leur subsistance, voire parfois d'obtenir un niveau social qui leur était jusque-là interdit. L'auteur haïtien, Dany Laferrière, résume notamment dans son ouvrage *Vers le Sud*⁸¹ cette forme de pragmatisme : *Les filles et les garçons se servent de leur corps comme des cartes de crédits qui leur permettent d'acheter de la nourriture, de la boisson, des parfums [...] Je n'ai jamais vu personne autour de moi regarder cela autrement que comme la chose la plus naturelle du monde.*

Le tourisme sexuel concernait à l'origine une clientèle principalement issue des pays occidentaux ou des pays émergents, caractérisée par un niveau de vie élevé, vers des pays du Sud, dits en développement, où la part de la population pauvre est élevée, même si la demande sexuelle locale était parfois encore plus importante.

Il n'y a dorénavant plus de profil type, les touristes sont originaires de différentes régions et milieux sociaux, de même qu'il n'y a plus de destinations types pour ce genre de pratique.

Vision littéraire

La prostitution est un sujet qui a été abondamment traité par les auteurs de la deuxième moitié du XXe et du XXIe et ce, selon des approches diverses et nombreuses. Néanmoins, nous retiendrons ici la vision désabusée mais, en un sens, réaliste que nous en livre Michel Houellebecq dans son roman « Plateforme » :

Offrir son corps comme un objet agréable, donner gratuitement du plaisir : voilà ce que les occidentaux ne savent plus faire. Ils ont complètement perdu le sens du don. Ils ont beau s'acharner, ils ne parviennent plus à ressentir le sexe comme naturel. Non seulement ils ont honte de leur propre corps, qui n'est pas à la hauteur du standard des pornos, mais, pour les mêmes raisons, ils n'éprouvent plus aucune attirance pour le corps de l'autre. Il est impossible de faire l'amour sans un certain abandon, sans l'acceptation au moins temporaire d'un certain état de dépendance et de faiblesse. L'exaltation sentimentale et l'obsession sexuelle ont la même origine, toutes deux procèdent d'un oubli partiel de soi ; ce n'est pas un domaine dans lequel on puisse se réaliser sans se perdre. Nous sommes devenus froids, rationnels, extrêmement conscients de notre existence individuelle et de nos droits ; nous souhaitons avant tout éviter l'aliénation et la dépendance ; en outre, nous sommes obsédés par la santé et par l'hygiène : ce ne sont pas les conditions idéales pour faire l'amour. Au point où nous en sommes, la professionnalisation de la sexualité en Occident est devenue inéluctable.⁸²

⁷⁹ Christine Salomon, « Antiquaires et "businessmen" de la Petite Côte du Sénégal. Le commerce des illusions amoureuses (*Antique Dealers and Businessmen from Petite Côte in Senegal: The Trade in Amorous Illusions*) », *Cahiers d'études africaines*, vol.49, n° 193-194, 2009, p. 147-173

⁸⁰ Stella Nyanzi and Ousman Bah, « *Rice, Rams and Remittances: Bumsters and Female Tourists in The Gambia* », dans Felicity Thomas, Mary Haour-Knipe, Peter Aggleton, *Mobility, Sexuality and AIDS*, Routledge, 2009, 240 p.

⁸¹ Dany Laferrière, *Vers le sud*, Grasset, 2006

⁸² Michel Houellebecq, *Plateforme*, Paris, Editions Flammarion, 2001, 350 pages.

PARTIE 2 : CORSE

Après avoir, dans la première partie, dressé un état des lieux sommaire de la situation de la prostitution dans le monde et ce depuis l'Antiquité, nous allons maintenant procéder à une présentation des différents documents qui ont trait à ce phénomène à l'échelle insulaire ou qui impliquent des protagonistes issus de l'île.

Ainsi, grâce aux éléments de comparaisons posés ci-dessus, nous serons plus à même de distinguer d'éventuelles similitudes ou au contraire des différences avec la perception et la pratique de cette activité par des acteurs Corses ou issus de la diaspora Corse.

ARCHIVES 1^e MOITIÉ DU XX^e

Nous commençons cette deuxième partie consacrée à la prostitution en Corse par l'exposé des documents d'archive qui concernent ce phénomène sur la période de la première moitié du XXe. En effet, si ces derniers témoignent, pour la plupart d'entre eux, du point de vue que pouvaient avoir les représentants de la Justice à cette époque sur cette activité, ils n'en demeurent pas moins pertinents et légitimes sur le plan historique et ils nous renseignent à bien des égards. Ils représentent un pan considérable de l'histoire de la prostitution en Corse, en plus des témoignages éventuels et des articles de journaux de l'époque.

En préambule de ce chapitre il serait intéressant de mentionner le fait que dans aucun des documents d'archives auquel nous avons eu accès ne ressort une quelconque spécificité Corse. Les tenants et les aboutissants de cette pratique qu'est la prostitution ainsi que ses protagonistes correspondent dans les détails avec les données dont nous disposons quant à ce phénomène sur le Continent à la même époque⁸³. Cette similitude⁸⁴ questionne donc quant à l'aspect « standardisé » de ce phénomène, et quant aux lois invisibles qui semblent le régir, avec plus ou moins de violence, partout où il se trouve dans le monde.

Nous avons également constaté que de nombreuses thématiques étaient récurrentes dans les quelques dizaines de documents auquel nous avons eu accès, aussi ce chapitre se subdivisera en chacune de ces catégories afin d'améliorer la visibilité et la compréhension du propos.

La plus vieille archive dont nous disposons date du 06 avril 1919 et la plus récente date du 14 novembre 1944. C'est une période restreinte mais qui effleure celle contemporaine de la Première Guerre Mondiale, qui contient l'entre-deux guerres et la quasi-totalité de la Seconde Guerre Mondiale ainsi que les prémices de la mouvance qui sera entérinée par l'adoption de la loi Marthe Richard le 13 avril 1946. Ces documents sont donc à même de nous informer de façon sérieuse et disposent d'une réelle légitimité scientifique.

D'autre part, toutes les archives auquel il sera fait allusion dans ce chapitre proviennent des Archives Départementales de la Corse du Sud et sont accessibles au public.

Prévention et répression

Beaucoup de ces documents d'archive sont des arrêtés préfectoraux ou bien des courriers administratifs dont le contenu vise à prévenir et à réprimer le phénomène prostitutionnel, pas seulement en Corse, mais aussi à l'échelle nationale.

C'est notamment le cas du plus vieux document dont nous disposons qui fait état d'une arrivée massive de travailleurs coloniaux et des dispositions que préconise de prendre le Général de Brigade en charge des opérations de cette époque quant aux dérives que peut engendrer cette présence sur le territoire Corse. En effet, il est de notoriété publique que les divers corps militaires et contingents coloniaux, et tout particulièrement les Bataillons d'Afrique étaient de véritables viviers à voyous.

D'ailleurs, la loi du 21 mars 1905⁸⁵ sur le service militaire énonce que « sont incorporés dans les bataillons d'infanterie légère d'Afrique (sauf décision contraire du Ministre de la Guerre, après enquête sur leur conduite depuis leur sortie de prison) *Ceux qui ont été condamnés correctionnellement pour avoir fait métier de souteneur, délit prévu par l'article 2 de la Loi du 5 avril 1905, quelle que soit la durée de la peine, entre autres...*

Ainsi la mise en garde qui émane du Général de Brigade semble ici justifiée car les militaires de ce genre profitent de la pauvreté ambiante liée à l'état de guerre pour recruter des prostituées. Ont également été prises à cette époque des mesures visant à prévenir les dangers de l'alcoolisme en interdisant la vente de boissons spiritueuses aux militaires des troupes indigènes. Un autre problème soulevé par ces documents, toujours en lien avec l'alcool, est celui de la fabrication clandestine et de la contrebande d'alcool (l'absinthe majoritairement).

⁸³ Ces données sont issues des différents ouvrages déjà cités dans la bibliographie.

⁸⁴ Sur le fait que la prostitution soit plus présente aux abords des garnisons et des villes portuaires ou sur le comportement même des institutions à l'égard du phénomène par exemple.

⁸⁵ Loi du 21 mars 1905 modifiant la loi du 15 juillet 1889 sur le Recrutement de l'Armée et réduisant à deux ans la durée du service dans l'Armée active, promulguée au *Journal officiel* du 23 mars 1905, *Bulletin des lois*, n°2616, p.1265

En effet, les repères de ces trafiquants étaient des lieux où se tenaient également des jeux de hasards et dans lesquels se pratiquait la prostitution. Ce qui pose problème ici c'est donc le fait que ces établissements dévoient la population locale. Un immense accent est mis quant au péril hygiénique et moral que fait encourir la présence de ce genre de lieux sur le territoire. En effet, ce document date de 1919 et le gouvernement déplore le fait que, au sortir de la guerre, des militaires ayant reçu une solde visant à faciliter la reprise de leur vie économique et sociale et ainsi regagner leur foyer dans les meilleures conditions, dépensent leur argent dans ces établissements⁸⁶. La répression trouve donc ici son fondement dans l'urgence économique et sociétale de la situation « mise en danger » par les mauvaises habitudes de troufion qu'ont pu prendre les anciens militaires tout au long de la guerre. Est-ce toutefois évident d'exiger d'hommes qui ont côtoyé la mort pendant près de quatre ans à la demande de l'État qu'ils se comportent de façon civilisée au lendemain même de ce charnier ? N'assiste-t-on pas là à une vaste hypocrisie qui n'a pas même la honte de s'assumer ?

On retrouve ce même état d'esprit dans ce courrier en date du 16 mai 1930 qu'adresse le Président du Conseil aux Préfets de France. Ce dernier rappelle les lois⁸⁷ visant à réprimer les outrages aux mœurs commis par la voie de publications d'affiches ou d'articles. En effet, ce dernier déplore l'usage d'affiches et d'articles afin de passer des annonces de maisons de tolérance et de rendez-vous et s'insurge contre l'indifférence que semblent manifester certaines municipalités à l'égard de ces requêtes. On voit donc ici que ce problème est différemment considéré au sein même d'un seul organisme. Cela interpelle quant à l'aspect clivant de ce phénomène, insupportable pour certains, anodin et loin d'être une priorité pour d'autres.

Il ne faut cependant pas oublier l'intransigeance avec laquelle s'exerçait la censure à cette époque dès que les propos étaient explicites ou qu'ils allaient à l'encontre de la mouvance politique au pouvoir.

Après la guerre de 14-18, dans les années 20-30, différentes actions se mettent en place pour lutter contre la traite des femmes. La Société des Nations⁸⁸, dès son enfance, fut chargée par l'Article 23 du Pacte, du contrôle des conventions internationales contre la traite des Femmes et des Enfants. En juin 1921, les délégués de trente-cinq États décidèrent que l'expression «Traite des Blanches» serait désormais remplacée par «Traite des Femmes» (cette substitution d'appellation marquait le désir des délégués de voir appliquer ces mesures nouvelles à toutes les races et à tous les âges), qu'une Commission Consultative serait instituée à la S.D.N et que les divers Gouvernements seraient priés d'adresser chaque année des rapports sur l'organisation de la prostitution dans leur pays et sur les efforts de répression ou de réglementation. En 1922, la S.D.N. adressa à tous les États membres un questionnaire. Il s'agissait de l'influence exercée par la présence des maisons de tolérance sur le développement de la Traite des Femmes. La plupart des Gouvernements consultés déclarèrent qu'une répression efficace ne saurait être entreprise que lorsque les maisons de tolérance seraient fermées dans toutes les Nations.

Apparemment en Corse (en dehors des maisons closes autorisées et quelques tripots clandestins où on pouvait trouver des prostituées) il n'y avait pas de traite des femmes (cela viendra par la

⁸⁶ Face à la prospérité des maisons de tolérance, le gouvernement promulgua le 31 décembre 1941 une loi assimilant les maisons de tolérance aux spectacles de 3^e catégorie (courses de chevaux, combats de coqs, matches de boxe...). Ce passage de loi était libellé ainsi : « Les recettes réalisées par les exploitants des maisons de tolérance sont soumis à un impôt spécial, égal à celui qui frappe les spectacles énumérés à la 3^e catégorie prévue à l'article 474 du code des contributions indirectes, son produit est attribué aux communes. »

⁸⁷ Lois spéciales du 29 juillet 1881 (article 28 § 1) et du 2 août 1882 complétées par les lois du 16 mars 1898 et du 7 avril 1908.

⁸⁸ <http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/SDN/144659>

suite). C'était plutôt un petit souteneur du lieu qui prostituait une ou deux femmes de la région, mais il n'y avait pas encore de transferts importants de femmes, c'était surtout l'axe Ajaccio-Marseille qui était concerné jusqu'aux années 30.

D'ailleurs, un des documents d'archive dont nous disposons relate le fait qu'au cours de l'année 1932, aucune opération concernant les questions liées à la « Traite des femmes et des enfants » et sur la « Répression des publications obscènes » n'a été traitée par le commissariat d'Ajaccio.⁸⁹ Deux hypothèses : ou bien les autorités locales étaient plus tolérantes à l'égard de ces deux questions, ou bien il ne s'est réellement rien passé durant cette année, du moins rien dont le commissariat ne fut informé.

Un autre document⁹⁰ en date du 06 décembre 1938 fait quant à lui état du déroulement d'activités prostitutionnelles au sein du quartier réservé du « Pontetto » situé aux environs de Bastia. On apprend donc que trois maisons de tolérance s'y trouvaient, au rez-de-chaussée de la rue du « Colle » et qu'elles s'appelaient « L'Humidité », « Le Chabanais » et « Le Chat Noir ». Ce qui est frappant ici, c'est déjà le fait que deux de ces trois maisons portent le nom de célèbres maisons parisiennes⁹¹. Cela questionne à nouveau quant aux données universelles de cette activité, mais également sur le positionnement de Paris comme référence à l'égard de ce phénomène. Nous ne sommes pas sans savoir que l'âge d'or de la prostitution a connu le faite de sa gloire dans la capitale et que cette dernière a longtemps été un pays de cocagne pour cette activité, aussi peut-on voir ici une tentative de récupérer un peu du prestige de ces grandes enseignes par la simple évocation de leur nom. Mais, toujours d'après le document, le « standing » de ces maisons n'a rien de commun avec leurs homonymes parisiens, si ce n'est leur nom. En effet, le Commissaire Central de Bastia fait ici état de logements *insalubres, manquant d'aération, d'eau courante et de water-closet*. Il dénombre une quinzaine de locataire par maison ainsi que trois ou quatre femmes isolées qui « font des passes » dans de « véritables taudis ». Il n'est pas sans rappeler le péril hygiénique et moral que représente ce quartier à l'encontre de la population locale et préconise *la démolition des vieux quartiers pour transférer les dites maisons dans un quartier plus discret, non loin de la Ville, à l'effet de permettre aux services de Police d'exercer une surveillance plus étroite*. Il déplore également dans ce courrier la politique réglementariste encore en vigueur au sein des institutions de l'époque.⁹²

⁸⁹ Courrier du Commissaire en date du 5 janvier 1933 (ADCS).

⁹⁰ Voir [Annexe n°7](#)

⁹¹ Le Chabanais, situé au n°12 rue Chabanais dans le 2^e arrondissement de Paris, fut une des plus luxueuses maisons closes parisiennes entre 1878 et 1946. Elle accueillit entre autres Marlène Dietrich, Guy De Maupassant et Toulouse-Lautrec. Le Chat Noir, fondé en 1881, situé au pied de la butte Montmartre au 68, boulevard de Clichy, dans le 18^e arrondissement de Paris, fut également un haut lieu de l'élite artistique parisiennes. Parmi ses illustres visiteurs, on compte Charles Cros et Léon Bloy.

⁹² Dans ce document se profile donc déjà l'idée de faire fermer les maisons closes. La Loi Marthe Richard du 13 avril 1946 décrètera définitivement la fermeture des maisons de tolérance autorisées auparavant. Mais après cette loi, les femmes sont-elles devenues plus esclaves ou au contraire plus protégées ? Cette loi prévoit des mesures visant à réinsérer les prostituées dans la vie civile, mais en raison du tollé judiciaire que cette dernière a suscité et des nombreuses oppositions qu'elle a rencontrées, dont le premier argument était celui du péril vénérien, ces mesures ne seront jamais appliquées. En Corse, les prostituées se retrouvent entre les mains de mafieux suite à l'application de cette loi qui marque aussi le début de la traite des femmes à grande échelle. Ainsi, une industrie contrôlée et soumise à l'impôt est devenue souterraine et exempte d'impôts. Les données ont changé, la prostitution s'est mondialisée et le petit « maquereau » a laissé place aux réseaux internationaux de traite des femmes. Les tenanciers de maisons se convertissent pour beaucoup en gérants d'hôtels de passe clandestins ou bien ils ouvrent des « salons de massage ». Tous les pays mitoyens à la France ont une législation plus souple quant à la prostitution (Espagne, Allemagne, Belgique...) ce qui pousse les Français à se livrer au tourisme sexuel.

L'Inspecteur Départemental D'Hygiène donnera d'ailleurs une suite et une réponse à ce courrier le 12 décembre 1938 en se rendant sur place afin de constater l'insalubrité dénoncée par le Commissaire dans le précédent document. Il confirme bel et bien le fait que ces trois maisons sont des « taudis », mais, fait surprenant, il préconise, en dépit de l'Arrêté du 7 Avril 1938 qui serait censé fermer immédiatement ces établissements, de garder ces maisons ouvertes car il faut, selon lui, tenir compte du fait que Bastia est une ville de garnison⁹³ et qu'une pareille mesure aurait pour conséquence d'accroître la prostitution clandestine. Il sollicite donc de la part du Préfet un délai d'un an afin de permettre aux propriétaires de ces établissements de trouver de nouveaux locaux. Là aussi, l'ambiguïté de ce document interroge quant à la position tout sauf claire de l'État vis-à-vis de cette activité. D'un côté est dénoncée l'insalubrité qui règne dans ce quartier, de l'autre on argue du fait que la prostitution est un bon rempart face au péril vénérien et qu'elle tend à réguler l'hygiène de la population, mais en même temps aucune mesure concrète n'est prise ici pour améliorer les conditions de vie des habitants de ce quartier, si ce n'est un délai. C'est donc un témoignage implicite d'ostracisme et d'indifférence à l'égard de ce phénomène, même laxisme que l'on a retrouvé tout au long de l'encadrement administratif de cette activité, et ce, partout en France.

Un autre problème de taille ressort à la lecture de ces documents, et ce problème est lié à l'entrée en guerre que va connaître la France le 1^e septembre 1939. Le document suivant date du 9 septembre de la même année et fait part de l'inquiétude de l'État quant à la recrudescence de trafiquants de femmes qui, en raison de l'état de guerre⁹⁴, profitent de la vulnérabilité et du désarroi de certaines femmes afin de les embrigader dans leurs réseaux. Il souligne également que certains de ces trafiquants sont de nationalité étrangère, ce qui dénote déjà un processus d'internationalisation de ce trafic qui s'achèvera après l'adoption de la loi Marté Richard en 1946.

De la réglementation militaire...

L'entrée de la France en guerre nous permet de passer au paragraphe suivant de ce chapitre consacré aux documents issus des autorités militaires⁹⁵ et qui visent, pour la plupart, à réglementer la pratique de la prostitution dans l'île. La fréquentation des bordels militaires de campagne (BMC) ou des maisons closes étaient courantes dans le milieu militaire. Bien qu'ils soient souvent montrés du doigt dans ces documents, plus en raison de la vente illégale d'absinthe auquel ils se livrent qu'autre chose, les BMC étaient largement répandus dans le monde militaire. Les responsables de l'armée n'hésitent d'ailleurs pas à traiter avec le milieu pour qu'il leur fournisse des prostituées. L'association des maîtres et maîtresses d'hôtels meublés de France et des colonies régie par la loi du 1 Juillet 1901 située au 73 rue de Nazareth à Paris joue presque un rôle officiel de coordination.⁹⁶ Les bordels militaires vont se multiplier pendant l'entre-deux-guerres, presque chaque ville qui dispose d'une garnison ou d'un régiment en possède un. Les militaires réquisitionnaient fréquemment les maisons qu'ils fermaient afin d'y installer un BMC à la place, allant même parfois jusqu'à garder le même effectif que la maison précédente.

⁹³ Voir également l'[annexe n°11](#) dans laquelle il est fait état de viols commis par des militaires. Là aussi, l'ouverture de maisons de tolérance afin de « canaliser » cette population est préconisée.

⁹⁴ Les pères, les frères et les fiancés de nombreuses femmes ont été mobilisés, laissant ces dernières démunies.

⁹⁵ Voir [Annexe n°9](#)

⁹⁶ Guerres & Histoires n°13, juin 2013.

Beaucoup des documents dont nous disposons visent à régler⁹⁷ la fréquentation des maisons par les différentes garnisons qui étaient en escale en Corse durant la Seconde Guerre Mondiale.

Ils devaient être affichés dans les établissements, bien en vue de la clientèle et avaient pour but de minimiser les conflits éventuels, comme ceux qui sont survenus la nuit du 31 décembre 1941 dans plusieurs maisons de tolérance ajacciennes.⁹⁸ Après la Libération du 2 Septembre 1944, il sera interdit aux militaires américains de fréquenter les maisons closes. Dès les premiers jours de la libération les maisons sont débordées. Pour réduire la diffusion des maladies vénériennes, la gendarmerie française et la police militaire sont envoyées monter la garde devant les maisons de tolérance, il s'ensuit que la prostitution illégale devient importante. Ils organisent un système de contrôle sanitaire par leurs propres soins. C'est à ce moment-là que les BMC vont prendre le relais « légal » de la prostitution en maison. Jusqu'à 1978, il y en avait encore dans les garnisons de Corte, Calvi et Bonifacio. Un autre document d'archive témoigne de la tension sexuelle que pouvait occasionner l'établissement dans certaines villes corses d'un nombre élevé de militaires. Ce document relate des faits qui se sont produits à Porto-Vecchio, aux alentours du 27 mai 1944⁹⁹, où des femmes de cette région ont été violées par des militaires français et américains. L'inspecteur fait part du fait que *si de tels attentats étaient commis éventuellement, les paysans de la région prendraient toutes dispositions opportunes, à l'effet de faire usage de leurs armes à l'égard des coupables.*¹⁰⁰ Il préconise également la réouverture à Porto-Vecchio et à Bonifacio des deux maisons de tolérance car il déplore un trop important effectif de troupes sur cette région (5000 hommes environ). C'est ce genre d'évènements qui ont facilité la pérennité de l'existence des BMC.

Toutefois, certains documents confirment la présence de prostituées aux abords des garnisons militaires. Or ici aussi le réseau classique des BMC a été contourné par les militaires qui se payent eux-mêmes les prestations des prostituées. Selon ces documents, ce serait dans le hameau de Revinco, dans la commune de Borgo, que ces femmes se livreraient à la prostitution. La jeune fille interpellée reconnaît les faits et affirme spontanément : *Je reconnais m'être livrée à la prostitution ce soir¹⁰¹, vers 19h30, dans une maisonnette inhabitée aux environs de Revinco, commune de Borgo. J'ai fait une seule passe avec un militaire américain noir qui m'a donnée cinq cents francs. Je ne suis pas en carte et n'ai jamais passé de visite médicale. Je n'ai pas l'habitude de me livrer à la prostitution ; c'est la deuxième fois que cela m'arrive. On m'avait dit que les américains payaient beaucoup, c'est pour cela que je me suis laissé tenter.* On assiste là déjà à une migration de la prostitution encadrée vers une pratique plus sauvage et circonstancielle due à l'état de crise qu'a induit la guerre et à la présence importante de militaires étrangers réputés bon payeurs et qui n'iront pas répéter à la famille ou aux proches de l'intéressée que cette dernière se livre à la prostitution. Même scénario à Ajaccio ou des

⁹⁷ Comme ce courrier émanant des autorités militaires italiennes en date du 3 mars 1943 et qui interdit la fréquentation de la « Villa Natalia » et de la « Maison Simoni » située à Ajaccio de 15h à 17h pour tous les clients civils. Cette interdiction a pour but de permettre aux militaires de se rendre tranquillement dans ces établissements, car la mixité de la clientèle peut entraîner des disputes dramatiques. Idem pour cette maison de tolérance située à Bonifacio qui, en revanche, n'accepte que les militaires. En effet, ce fut la condition sine qua none à l'ouverture de cette dernière le 6 mai 1943. Il est également notifié que les militaires devaient se livrer à une visite médicale avant de monter, ce qui atteste d'un contrôle sanitaire rigoureux.

⁹⁸ Un militaire blessé et des coups de feu tirés par un civil (ADCS).

⁹⁹ Date de l'écriture du rapport par l'Inspecteur Principal de Police, la date de commission des faits n'est pas mentionnée ici.

¹⁰⁰ Voir [Annexe n°11](#)

¹⁰¹ Le procès-verbal a été rédigé le 18/07/1944 *ndlr*.

prostituées vont fréquemment racoler sur la RN 193 des soldats américains avant de les emmener dans une maison située à l'embranchement de la route de Peri. Suite à cette plainte formulée par un adjudant-chef au recrutement d'Ajaccio, une surveillance accrue du Camp Rastanielli a été mise en place. Ce qui nous conduit à la thématique suivante abondamment abordée par les divers documents dont nous disposons, à savoir les faits divers concernant ce phénomène à l'échelle insulaire.

...Vers une prostitution plus clandestine

Comme nous venons de le voir plus haut, la fin de la Seconde Guerre Mondiale marque également un tournant dans la mutation qui s'est lentement opérée au sein du phénomène prostitutionnel tout au long de la première moitié du XXe. La prostitution encadrée et règlementée laisse de plus en plus la place à une prostitution sauvage qui se dérobe à tout contrôle, qui devient de plus en plus souterraine et invisible. Ce phénomène a toujours dérangé la société mais a plus ou moins surfé sur la vague lancée par Parent-Duchâtelet qui le considérait comme un mal nécessaire. Or, les conditions de travail dans les maisons closes n'étaient pas aussi agréables qu'on a tendance à le croire, les cadences étaient souvent infernales et la vie à l'intérieur de ces établissements s'apparente à bien des égards à une vie de bagnard.¹⁰² C'est pourquoi, en plus du courant abolitionniste qui n'a eu de cesse de dénoncer la marchandisation des corps au profit d'un soi-disant « maintien de l'hygiène public », mouvement qui franchira un palier avec la loi Marthe Richard, la prostitution va de plus en plus se diriger vers des formes moins contraignantes, pour les prostituées mais surtout pour les tenanciers et les proxénètes. Car, même si les « filles isolées », c'est-à-dire des filles qui pratiquaient la prostitution de façon indépendante, ont toujours existé, elles étaient néanmoins contrôlées régulièrement et connues des services de police. Or la clandestinité de la prostitution permet non seulement de faire travailler des femmes en situation irrégulière tout en échappant aux contrôles d'hygiène imposés par l'État, mais elle permet également aux souteneurs de ces dernières de les exploiter sans vergogne. La Corse n'a pas échappé à cette mutation et, bien que le phénomène soit quand même amoindri par la faible densité démographique de l'île, les réseaux internationaux vont peu à peu se substituer aux réseaux locaux, et les prostituées vont de plus en plus être des femmes de provenance étrangère.

Prenons par exemple le plus vieux document concernant ce sujet que nous ayons en notre possession. Il date du 27 février 1935 et affirme qu'une jeune femme âgée seulement de 19 ans et qui est originaire de l'île a été surprise en action de racolage le 03 février courant dans le département des Bouches du Rhône. Il n'est pas rare à cette période que des jeunes femmes quittent l'île afin de se livrer à la prostitution sur le Continent. En revanche, des documents plus récents¹⁰³ nous renseignent quant à l'apparition de figures du proxénétisme qui ne sont plus seulement d'ordre régional sur la scène de la prostitution insulaire. Au vu des nombreuses adresses et identités qu'a revêtu l'interpellé, tout laisse à penser que ce dernier fait partie d'un réseau de traite des femmes. Ainsi cela coïncide bel et bien avec la fin de la prostitution qui se contentait de l'axe Marseille-Corse et de l'avènement de la prostitution à grande échelle. Ce

¹⁰² Pour plus de renseignement quant à la vie quotidienne dans les maisons closes, voir les chapitres concernant le sujet dans la première partie de ce mémoire ou bien consulter les ouvrages suivants : Laure Adler, *La vie quotidienne dans les maisons closes de 1830 à 1930*, Hachette, 1990 ; Henri Sauval, *Traité des bordels*, Editions à rebours, 2008.

¹⁰³ ADCS.

déclin est en partie dû à la baisse de fréquentation des maisons closes qui sera entérinée par la Loi Marthe Richard en 1946.

La guerre a également porté son lot de problèmes : après la Libération, de nombreuses tenancières furent accusées d'avoir collaboré¹⁰⁴ avec l'occupant italien en laissant les soldats fréquenter leurs établissements. Ce n'étaient pas pour autant des collaboratrices convaincues mais pour la plupart des femmes opportunistes qui tâchaient de survivre comme elles le pouvaient. Trois femmes furent d'ailleurs tondues et promenées sur des camions à Ajaccio après la Libération. Tous ces éléments vont donc se combiner afin de rendre possible une émergence totale de la prostitution clandestine. Cette lettre rédigée en 1944 par le délégué départemental de la Police le dit fort bien : *La plupart¹⁰⁵ ont catégoriquement refusé et ont demandé leur radiation des contrôles de la prostitution. Plusieurs d'entre-elles ont quitté la localité pour se rendre à Bastia ou à Corte. Les autres ont cessé toute activité en ville, mais continuent à se prostituer à l'intérieur de l'île, aux abords des camps américains où, d'après des renseignements parvenus à ma connaissance, elles gagneraient de 10 à 12.000 francs par jour. Les filles soumises se moquent des contraventions qui peuvent être dressées contre elles. En effet, si l'on considère que le tarif d'une contravention est habituellement de 12 francs, on juge l'effet qu'une telle sanction peut produire sur une prostituée qui perçoit de 4 à 500 francs pour chaque passe et 5.000 francs pour une nuit.*

Avortement et contrôle sanitaire

C'est une problématique récurrente dans le phénomène prostitutionnel, d'autant plus que les moyens de contraception, à cette époque, n'étaient pas aussi évolués que maintenant. Les lois et consignes pour lutter contre l'avortement ont donné peu de suite en Corse. En effet il n'y eut que de rares condamnations et quelques informations contre X seulement qui n'ont pas aboutis.

C'est en réalité dû au secret qui entoure ces pratiques. La légalisation ne se fera que tardivement, grâce au courage de Simone Veil qui verra sa loi votée le 17 janvier 1975.¹⁰⁶ À l'époque, le gouvernement était hostile¹⁰⁷ à toute propagande néo-malthusienne car une baisse de la natalité entraînerait de fait une pénurie de main d'œuvre sur le marché du travail et aurait pour conséquence une hausse du salaire des ouvriers. Il faut également souligner qu'après le charnier horrible que fut 14-18, des voix se sont élevées pour défendre une politique de contrôle des naissances mais le gouvernement avait besoin de « chair à canon » pour ses guerres futures d'où la répression complète et rapide de cette propagande de l'avortement et des pratiques qui lui étaient liées. Cette thèse a pris naissance à la fin du XIXe. La Corse sera également touchée par ce phénomène, en témoignent les nombreux documents¹⁰⁸ dont nous disposons à ce sujet.

¹⁰⁴ Voir [Annexe n°12](#). La collaboration avec l'occupant fut d'ailleurs un des arguments de poids qu'avait brandi Marthe Richard pour faire passer sa loi en 1946.

¹⁰⁵ Des prostituées *ndlr*

¹⁰⁶ La légalisation du droit des femmes à l'interruption volontaire de grossesse interviendra implicitement en France le 31 octobre 1980, lorsque le Conseil d'État, dans un arrêt dit « arrêt Lahache », estimera qu'il n'appartient qu'à la femme majeure « d'apprécier elle-même si sa situation justifie l'interruption de grossesse », sans se préoccuper des avis successifs du médecin et d'un organisme à volonté sociale, uniquement destinés à éclairer la femme sur la portée de son choix, cf. Arrêt du 17 novembre 2000 rendu par l'Assemblée plénière de la Cour de cassation, qui mentionne l'arrêt rendu le 31 octobre 1980 par le Conseil d'État.

¹⁰⁷ « Jean et Pierre-François Veil : « Elle a été meurtrie par la violence » de l'assemblée », sur www.europe1.fr, 25 novembre 2014.

¹⁰⁸ Voir [Annexe n°13](#).

Comme ce document, en date du 28 juillet 1939 et qui fait état d'une peine de 3 ans d'emprisonnement assortie d'une amende de 500 francs ainsi que d'une interdiction de séjour de cinq ans prononcée contre une jeune femme originaire de l'île. Il témoigne donc de l'intransigeance que manifeste l'État à l'égard de ce « crime » qu'est l'avortement. La question que l'on peut se poser est la suivante : est-ce que la répression de l'avortement, déjà fortement encouragée par l'État pour les raisons que nous avons cité plus haut, est renforcée en Corse par le catholicisme ambiant qui imprègne encore fortement l'île à cette époque ? D'autres faits similaires sont également mentionnés entre 1940 et 1944.

Dès le début des hostilités de 1939, le gouvernement décida de renforcer les contrôles sanitaires¹⁰⁹ des maisons closes où les militaires se pressaient. On peut noter la discipline militaire qui était imposée aux tenanciers de ces maisons. Le gouvernement de Vichy¹¹⁰ promulgua un arrêté ministériel en date du 24 décembre 1940 qui accordait un statut légal aux tenanciers des maisons de tolérance.

La proposition de loi en 1936 octroie de nouveaux pouvoirs à l'Inspection Départementale d'Hygiène qui dépend des Préfectures. Cette autorité sanitaire se substitue à la classique police des mœurs en matière de « chasse aux vénériennes ». En effet, bien que la plupart des prostituées du début du XXe étaient ce que l'on appelle des « filles perdues », c'est-à-dire des mères abandonnées ou bien des femmes dans la misère, elles étaient considérées comme porteuses de maladies ce qui a conduit à une réglementation de la prostitution afin de sauvegarder la santé publique du « péril vénérien ». C'était de la responsabilité de l'État de contrôler et faire appliquer le règlement du service de surveillance. L'État contrôlait ces maisons et fixait le tarif des rencontres selon la catégorie du bordel. Une circulaire commune au Ministère de la santé et de la Guerre indique les intentions du gouvernement exigeant la stricte application des mesures en matière de réglementation de la prostitution. La prostitution clandestine est la première visée, des mesures de recherche et de répression sévères sont exigées, de même qu'un renforcement de la surveillance sanitaire des prostituées en maisons et des prostituées indépendantes. Les prostituées, lorsqu'elles travaillaient au sein d'un établissement, ne pouvaient pas circuler comme bon leur semblait, mais devaient respecter certaines conditions¹¹¹.

C'est une conséquence du durcissement de la réglementation quant aux règles d'hygiène.

Cependant, de nombreux documents attestent de l'inefficacité de la réglementation sanitaire face à la recrudescence de la prostitution clandestine. Ce phénomène s'était d'ailleurs amorcé bien avant le passage de la loi en 1946 du fait que les contrôles pouvaient être très contraignants pour certains proxénètes. Ces derniers préféraient donc prendre le risque d'exercer dans l'illégalité plutôt que de se soumettre aux lois de l'époque. De nombreux documents témoignent également du fait que des prostituées se soustraient fréquemment au contrôle sanitaire encore en vigueur à l'époque. Ces documents datent de l'année 1944 et correspondent donc avec cette période charnière décrite plus haut. D'ailleurs, le nom d'une prostituée originaire de l'île revient régulièrement, elle a d'abord été hospitalisée à l'Hospice Civil d'Ajaccio pour avoir contracté une maladie vénérienne en novembre 1943. Elle en sortira le 20 décembre de la même année, sera interpellée fin avril 1944 et invitée à se rendre au service sanitaire. Elle ne passera jamais cette visite et ne fera plus que de brèves apparitions en ville.

¹⁰⁹ Voir [Annexe n°8](#)

¹¹⁰ « Vichy (gouvernement de) », sur <http://www.larousse.fr>

¹¹¹ ADCS.

Effectifs et statistiques de la prostitution

Ces documents nous renseignent quant aux effectifs et aux statistiques de la prostitution dans les différentes villes de Corse concernées. Ils peuvent d'ores et déjà nous permettre de dresser un état des lieux des différentes maisons installées en Corse dans la première moitié du XXe. Aussi, à cette période, on comptait, à notre connaissance, 9 maisons à Bastia, la « Villa Jeannette » située au Chemin de l'Usine à Gaz ; le « Florida » ; le « Bar Américain » ; le « Chat Noir », le « Chabanais » et « L'Humidité », toutes trois situées rue du Colle dans le quartier du Pontetto ainsi que 3 maisons qui ne sont pas nommées dans les documents et qui ont été en activité de 1920 à 1933 (voir [Document n°1](#)). Si l'on compare ces chiffres aux données démographiques de l'époque, sachant que Bastia comptait, de 1911 à 1946, entre 29 412 et 49 327 habitants, cela nous donne un rapport moyen de 9 maisons pour 40 000 habitants, donc de 1 maison pour près de 4 500 habitants, ce qui est plutôt élevé si l'on ne tient pas compte du fait que Bastia a été, durant les deux Guerres Mondiales qui ont frappé l'Europe, une ville de garnison. Il faut également prendre en compte le fait que c'est une ville portuaire qui se livre au trafic maritime, ce qui favorise la prostitution.

Concernant Ajaccio et ses environs à la même époque, nous avons réussi à retrouver la trace de 13 maisons : « Le Caveau Parisien » ; « Le Bar de la Renaissance » ; Le « 5 rue des glacis », qui sera ensuite rebaptisé le Bilboquet en 1952 ; deux maisons de passe exploitées par deux femmes originaires de l'île en 1943 et situées au n°33 et au n°40 du Cours Napoléon ; trois maisons situées rue Fesch, dont une qui se trouvait au n°25 et dans laquelle n'exerçait qu'une fille isolée originaire de l'île ; « le Canari » ; la « Villa Natalia¹¹² », qui ferma en 1948 ; la « Maison Simoni » ; « Allez-y moi j'en viens » située à Cauro et une maison non nommée située à Zicavo. Entre 1911 et 1946, Ajaccio comptait de 19 227 à 31 434 habitants, ce qui nous donne

une moyenne de 20 000 habitants sur la période étudiée. On ne comptera que 11 maisons (les maisons situées à Cauro et à Zicavo étant trop éloignées d'Ajaccio pour rentrer en ligne de compte), cela donne une moyenne de 1 maison pour 2 000 habitants. Cependant, on peut ici faire la même remarque que pour la ville de Bastia concernant ce ratio élevé.

La commune de Sartène ne comptait, à notre connaissance, qu'une seule maison de 1924 à 1933 pour une moyenne de 6 500 habitants (voir [Document n°2](#)). Corte recense quant à elle 3 maisons sur la période 1920-1932 (voir [Document n°3](#) et [Document n°4](#)) pour une moyenne de 5 300 habitants. Il est également fait état dans un document¹¹³ qu'une bande de souteneurs de femmes ont exercé durant l'été 1944 dans la commune de façon clandestine et, toujours selon le même rapport, que cette ville serait le « théâtre d'une débauche éhontée ».



Jetons de la Villa Natalia

¹¹² La Villa Natalia n'était pas uniquement une maison de passe, elle faisait également office de cercle de jeux. Ainsi, parmi les jetons qui apparaissent ici, ceux de couleur argentés servaient à jouer aux jeux d'argent et ceux de couleur dorée servaient pour payer les prestations aux filles. Ce système de paiement par jeton était répandu à l'époque des maisons closes afin d'éviter que les filles ne volent l'argent aux tenanciers.

¹¹³ ADCS.

Nous avons réussi à trouver la trace de deux maisons de tolérance à Bonifacio, Pour une moyenne de 2 000 à 3 000 habitants, qui auraient été en activité entre 1941 et 1946. L'une des deux était située à l'intérieur du bâtiment de la Citadelle Montlaud. Cette dernière comptait quatre pensionnaires, une pensionnaire originaire de l'île, une autre qui venait de Marseille, une fille qui arrivait d'Italie et enfin une femme venue d'Oran (Algérie). La diversité des origines des pensionnaires tend à prouver l'existence d'un réseau. Il n'est pas fait état dans ce document que cette maison de tolérance a été ouverte à l'intention des militaires, mais au vu des autres documents¹¹⁴ qui préconisent l'ouverture d'une maison dans cette ville afin de « calmer les ardeurs » de ces derniers, tout laisse à penser que cette maison est un BMC.

Il est également fait mention de la présence d'une maison de débauche tenue par une femme originaire du Continent dans la ville de Calvi en 1934 qui comptait à l'époque 2 824 habitants.

¹¹⁴ Notamment l'[annexe n°11](#).

BASTIA

ière DIVISION

BASTIA, le 1er MAI 1933

Le SOUS-PREFET de BASTIA
à Monsieur le PREFET de la CORSE
à - A J A C C I O -

Comme suite à la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 5 Avril dernier, dont vous m'avez fait tenir une copie le 20 du même mois, j'ai l'honneur de vous donner ci-après une statistique de la prostitution à BASTIA-VILLE, pour chacune des années comprises entre 1920 et 1933 :

1°/-NOMBRE de MAISONS de TOLERANCE et EFFECTIF des PENSIONNAIRES dans chacune d'elles :

ANNEES 1920 à 1933 Une maison de tolérance .
CINQ PENSIONNAIRES .

2°/-NOMBRE de MAISONS de RENDEZ-VOUS et de FEMMES FREQUENTANT chacun de ces lieux :

ANNEES 1920 à 1933 Deux maisons de rendez-vous

Le nombre de femmes fréquentant ces maisons est variable pour chaque année . Il s'établit par une moyenne de cinq femmes pour chaque maison de rendez-vous . Celles-ci sont fréquentées notamment par les prostituées inscrites comme "FILLES ISOLEES".

2°/-NOMBRE de PROSTITUEES INSCRITES COMME "FILLES ISOLEES"

Année 19207	Année 19275
- 19216	- 19286
- 1922	10	- 19299
- 19239	- 1930	11
- 19247	- 1931	8
- 19257	- 1932	8
- 19269	- 1933	7

Le SOUS-PREFET,
[Signature]

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION
DE LA
SURETÉ GÉNÉRALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT de SARTHE

STATISTIQUE DE LA PROSTITUTION de L'ARRONDISSEMENT DE SARTHE, pour CHACUNE
des ANNÉES COMPRIS ENTRE 1920 à 1933.

COMMUNE de BONIFACIO

Années comprises entre 1920 et 1933.	Nombre de maisons de tolérance.	Effectif des fonctionnaires des maisons de tolérance.	Nombre de maisons de rendez-vous	Nombre de femmes fréquentant les maisons de rendez-vous.	Nombre de prostitué au sein des maisons de rendez-vous.
Année 1920	"	"	"	"	"
..... 1921	"	"	"	"	"
..... 1922	"	"	"	"	"
..... 1923	"	"	"	"	"
..... 1924	1	2	"	"	"
..... 1925	1	2	"	"	"
..... 1926	1	2	"	"	"
..... 1927	1	3	"	"	"
..... 1928	1	3	"	"	"
..... 1929	1	3	"	"	"
..... 1930	1	3	"	"	"
..... 1931	1	3	"	"	"
..... 1932	1	3	"	"	"
..... 1933	1	3	"	"	"

A BONIFACIO le 10 MAI 1933
Le Commissaire Spécial



Statistique de la Prostitution
dans la Commune de Corte
1920 et 1933

Année	Nombre de maisons		Effectif des pensionnaires		Elles autres	Observations
	de toilette	de rang. v. v.	maisons de toilette	maisons de rang. v. v.		
1920	1	3	3	3		
1921	1					
1922	1					
1923	1					
1924	1	Neant	Variable de 1 à 4	Neant	Neant	
1925	1					
1926	1					
1927	1					
1928	1					
1929	1					
1930	1					
1931	1					
1932	1					

Fait à Corte le 18 mai 1933
Le Maire: M. de Felis



SOUS-PRÉFECTURE
DE CORSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Corta, le 23 Novembre

1933

Le Sous-Prefet de Corte

à Monsieur le PREFET de la CORSE

(1ère Division)

J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous une statistique de la prostitution dans mon arrondissement qui fait suite à votre communication du 13 courant:

Nombre de maisons de tolérance
(Tenanciers M.M. [redacted] et [redacted]) 2

Effectif des pensionnaires : 7 à 9 femmes

Nombre de maisons de rendez-vous: néant

Femmes fréquentant chacun de ces lieux : néant

Nombre de prostituées inscrites comme "filles isolées" F néant.

C
O
R
S
E

LE SOUS-PREFET,

[Signature]

Démarches administratives

Nous avons également, lors de notre recherche, trouvé des documents qui traitent de sujets plus anodins, mais toujours en lien avec notre sujet. Si le contenu de ces derniers peut s'avérer moins intéressant que les documents cités plus haut, ils n'en demeurent pas moins très informatifs et nous renseignent quant aux tracasseries du quotidien auxquels faisaient face aussi bien les tenanciers de ces établissements que les prostituées elles-mêmes. Ces documents témoignent, pour certains d'entre eux, des batailles administratives que menaient certains gérants d'établissement afin de pouvoir rester ouvert le plus tard possible. L'argument toujours mis en avant dans ce genre de demande était celui de comparer les horaires de l'établissement demandeur avec celui d'autres établissements similaires qui bénéficiaient quant à eux de couvre-feux plus tardifs. Nous n'avons pas trouvé dans ces documents les motifs qui permettent ou non de garder un établissement ouvert au-delà des heures généralement décidées, aussi la problématique est ouverte.

Un autre document¹¹⁵ relate un fait intéressant, c'est une demande de radiation du registre de prostitution. Pour sortir de ce milieu les femmes devaient témoigner d'une vie honnête et le mariage était une de ces conditions. Les demandes étaient faites soit par les parents, soit par l'amant. Les prostituées devaient s'inscrire au service sanitaire et c'était une marque infamante, c'est la raison pour laquelle certaines prostituées qui souhaitaient changer de vie demandaient à être radiées. La demande a ici été acceptée, ce qui montre qu'il était malgré tout possible de changer de vie et de prendre un nouveau départ, bien que le stigmate lié à l'exercice de cette profession reste malgré tout un handicap.

¹¹⁵ Voir [Annexe n°10](#).

LES CORSES À MONTMARTRE

Des débuts jusqu'à l'apogée

À Montmartre¹¹⁶ comme ailleurs, c'est-à-dire à Marseille, dans l'outre-mer et même au bagne, ce sont les Corses qui dominent.

Leur installation à Montmartre et leur hégémonie datent des premières décennies du XXe et sont le résultat de luttes sanglantes et de vendettas. Désormais Pigalle est un territoire dont la capitale est Marseille.¹¹⁷ Mais cette hégémonie n'est pas de tout repos. Non seulement elle est traversée de luttes internes entre clans rivaux qui la minent du dedans et l'affaiblissent : Corses de Corse, Corses de Marseille, Corses appartenant à de vieilles générations, eux-mêmes divisés en collaborateurs et même tueurs au service des Allemands et, d'autre part, résistants vrai ou faux ou seulement récents, résistants de septembre. En face d'eux les jeunes, les jeunes loups pour la plupart récemment débarqués de Corse et qui se jettent à belles dents sur la pâture des aînés, c'est-à-dire sur les aînés eux-mêmes qu'ils n'hésitent pas à trouer de balles à la porte de leurs cabarets, sans égards à leur âge, leurs titres, leur réputation, leur puissance et celle de leurs amis, quitte à leur envoyer d'époustouflantes couronnes lors de l'acte final du spectacle, le somptueux enterrement dans le village natal.

Une histoire compliquée, dramatique, inaccessible à qui n'est pas Corse ou n'a pas été introduit dans le monde Corse par ceux qui le connaissent, avant tout par les écrivains Corses ou marseillais qui ont raconté ces années. Pour comprendre les Corses de Pigalle, les jeunes comme les vieux, il faut remonter jusqu'à leur île natale. C'est de là que viennent leurs habitudes et leurs traditions, leurs croyances et leurs superstitions, ce qu'ils vénèrent, ce qu'ils méprisent, leur générosité et leur cruauté, leur loyauté et leur ruse qui n'est, après tout, qu'un moyen d'éprouver celle des autres. Plus que tout une splendeur innée, celle du corps et des apparences, celle des goûts, celle de l'âme, quelque chose du ressort de la beauté antique.

Mais la clé de voûte de leur mainmise sur Pigalle, c'est le pouvoir qu'ils exercent sur les femmes. Un pouvoir que certaines de leurs victimes qualifiaient de magnétique, une manière rapide, directe et brutale de se comporter avec elles, ce que l'on a baptisé à contre coup le « machisme ».

Les Corses ont donc peu à peu écarté les Parisiens, les Bretons et autres concurrents du trottoir. La brutale arrivée des jeunes et leur ascension foudroyante a contraint les anciens, pour la plupart très compromis, à passer la frontière. Ils achètent hôtels, restaurants, maisons closes¹¹⁸. Ils s'installent surtout dans ces cabarets qui, tous, même les plus petits, même les plus médiocres d'apparence, ont des noms illustres dans le milieu.¹¹⁹ Certains sont de véritables postes de commandement pour tous les trafics : les filles, les cabarets eux-mêmes, c'est-à-dire les rackets, et puis les cercles, les cigarettes, la drogue, « toute la lyre ». Le tout accompagné de règlement

¹¹⁶ Gauvard Claude, « Histoire de la prostitution », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 5, 1990

¹¹⁷ Céline Regnard, *Marseille la violente, Criminalité, industrialisation et société (1851-1914)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

¹¹⁸ La maison de tolérance devait occuper la totalité d'un immeuble et les filles étaient pensionnaires, dans le but de contenir la prostitution à l'écart. Dans les années 1920, face à la pression immobilière, la réglementation permet aux filles, qui sont de plus en plus libres, de loger à l'extérieur.

¹¹⁹ Alphonse Boudard & Romi *L'âge d'or des maisons closes*, édition Albin Michel

de comptes, ponctué de fusillades comme on n'en avait pas connu depuis celle du « Rat Mort », avant la guerre.



Le Rat Mort place Pigalle, vers 1900 (Photo: © Roger-Viollet/Parisienne de Photographie)

Les règlements de comptes entre Corses se multiplièrent donc. Si, au lendemain de la Libération, ils ont généralement trait à des histoires d'Occupation, ceux qui viennent ensuite sont des plus classiques, ce qui n'exclut pas, comme le genre classique lui-même, une perpétuelle nouveauté. Comme ce règlement de compte qui eut lieu à Paris en 1956, tuant trois voyous et une prostituée qui venait de se ranger, et dont les tirs furent tellement nourris qu'ils faillirent passer à travers la cloison de l'appartement mitoyen.

Cet évènement suffit à persuader la population de Montmartre de la violence et de la sauvagerie des procédés de ces bandits Corses.¹²⁰

En août 1946, en pleine époque des tractions avant, on annonça la fin du bagne. « Le grand collègue », comme on l'appelait, avait disparu. Voilà que les assassins, voleurs et pieds-de-biche libérés de Saint-Laurent-du-Maroni¹²¹, étaient sur le point d'arriver à Marseille. Ils allaient devoir vivre à nouveau comme des hommes libres. Telle était la grande nouvelle claironnée par les journaux.

Au lieu de se réjouir de voir revenir de vieux amis, dont certains avaient été célèbres à Pigalle et ailleurs, au lieu de s'apprêter à fêter le retour de l'enfant prodigue, ou plus souvent du père prodigue, l'annonce de ces retours causa d'abord de l'inquiétude, puis une grande démoralisation dans le milieu. Visiblement, on s'attendait à des règlements de comptes qui, pour être à retardement, n'en seraient pas moins sérieux. D'autant plus que ces anciens bagnards

¹²⁰ Marie Paoleschi, *Le milieu et moi*, Paris, Editions de Fanval, 1987, 239 pages.

¹²¹ La guillotine sèche : Histoire du bagne de Cayenne / Jean-Claude Michelot. – Paris : Fayard, 1981 – 361 p.

avaient eu de nombreuses occasions de perfectionner leur technique, comme des journalistes célèbres, voyageant au bagne, l'avaient souvent raconté avec force détails.¹²²

Parmi les bagnards rapatriés ou susceptibles de l'être, l'un de ceux dont le possible retour semblait causer le plus d'émotion était précisément un Corse. Peu importe son nom et peu importe aussi le relevé exact des faits qui l'avaient conduit au bagne. Sa femme, une Parisienne qui, prenant au pied de la lettre sa condamnation au « bagne à vie », et se croyant débarrassée pour toujours, avait installé dans le bar, c'est-à-dire dans son lit, à la place du mari disparu, un remplaçant, également un Corse, seulement beaucoup plus jeune.

Dès l'annonce du retour des bagnards, le jeune avait pris le large. En vain avait-elle cherché à le remplacer : non pas même dans son lit que tous avaient l'air de fuir comme s'il eût été infecté, mais même au bar. « Il faudrait être un innocent », avaient répondu les Corses auxquels elle en avait parlé.

Et puis il y avait ce bar qui se trouvait entre la rue de Douai et la rue Fontaine¹²³, au carrefour, une véritable place, qui formait un croisement de rues qui toutes donnaient sur Pigalle et sur Blanche. Mais c'était bien davantage encore. Au point de vue historique d'abord. C'est à ce carrefour, immédiatement en face de ce bar et l'écrasant de toute la majesté de sa façade, de sa porte à deux battants donnant sur une vaste cour où logeaient jadis des équipages, de ses fenêtres immenses, c'est là que se dressait et se dresse toujours l'énorme demeure de haute bourgeoisie qu'avaient fait construire jadis les Bizet, les grands-parents de Daniel Halévy¹²⁴. C'est de ces fenêtres que le jeune homme a sans doute pu observer avec tristesse, dans les lendemains de la guerre de 70, dans les tout débuts du « Montmartre du plaisir », l'invasion par la faune nocturne, par les filles et les souteneurs, de ce quartier qu'on appelait la « Nouvelle Athènes », en raison de sa population d'artistes, d'écrivains, de musiciens.

Déjà des cabarets s'ouvraient, trouant la nuit, salissant un silence que ne troublaient jadis qu'un violon célèbre, une voix illustre. Sans doute, quelques familles avaient-elles tenu bon, dont certaines, de plus en plus rares, sont même encore là ou y étaient encore il y a une trentaine d'années, au moment où se situe ce récit. Elles aimaient ce quartier, malgré qu'il soit devenu infréquentable. Certains originaux de ces familles, jeunes ou vieux, peut-être même surtout vieux, ne détestaient pas cet entourage amusant et, tout compte fait, rajeunissant : c'était plus drôle d'habiter ici que de crever d'ennui avec les rombières du XVI^e arrondissement. Enfin, certaines de ces familles y avaient même trouvé leur intérêt. Appauvries par les circonstances, mais possédant encore dans le coin de grandes demeures inoccupées ou louées pauvrement à des bourgeois sans le sou, de vastes cours désertes, elles ne répugnaient pas à laisser s'installer des cabarets dans leurs rez-de-chaussée et leurs caves, et même, aux étages, de riches putains qui, elles, pouvaient payer.

N'empêche que la présence, face à ce bar, de la majestueuse habitation des Bizet et de Daniel Halévy, écrasant ce vulgaire bistrot de sa masse et de son mépris, résumait toute l'évolution du « Montmartre du plaisir », sur près de 80 ans et au moment même où se passait cette histoire corse interrompue par cette parenthèse.

Ce carrefour représentait donc, pour les Corses de cette époque, plus un point stratégique qu'un lieu historique et culturel émouvant. Un immeuble de cinq étages : au rez-de-chaussée, le café,

¹²² Marion F. Godfroy, *Vie de relations dans une commune pénitentiaire de la III^e République*, Actes du colloque de Saint-Laurent-du-Maroni, 1999

¹²³ Elle est située dans le quartier Saint-Georges du 9^e arrondissement de Paris.

¹²⁴ « *Qui était Daniel Halévy ?* », sur philippe-aries.histoweb.net.

qui du dehors semblait à demi enfoncé dans le trottoir, ce qui permettait aux clients de voir sans être vus, de déshabiller les passants et de les décrypter des pieds à la tête. Au-dessus, l'hôtel que rien de remarquable, en dehors d'un vague panneau lumineux, ne désignait au regard, pas plus d'ailleurs que le reste du bâtiment. D'une part, donc, une sorte de discrétion, de modestie, comme une grisaille, quelque chose de vieillot qui contraste avec le clinquant régnant aux alentours. D'autre part, une situation exceptionnelle, un lieu idéal pour voir tout ce qui passe, mieux encore, pour le dominer. Du carrefour de ces rues qui, petites ou grandes, courtes ou interminables, brèves ou longues, mènent toutes à Pigalle ou à Blanche, les grandes centrales du plaisir, ou en viennent, et qui contiennent, d'autre part, la plupart des boîtes de nuit célèbres de ces temps-là et d'aujourd'hui encore.

Cet immeuble surplombait tout cela tel un Dieu omniscient et était, évidemment, peuplé de Corses.¹²⁵

Mais les Corses, n'étaient pas seuls à se disputer une part de la galette à cette époque.



¹²⁵ Jacques Follorou et Vincent Nouzille, *Les Parrains corses*, Fayard, 2004

Rivalités entre Corses et Noirs à Marseille dans les années 1920

En effet, Sylvain Pattieu¹²⁶ nous relate les « conflits d'intérêt » qui ont existé entre des proxénètes Noirs et des proxénètes Corses dans le Marseille des années 1920.

Selon lui, le 30 octobre 1918, à Marseille, une fille soumise née à Sartène et alors âgée de vingt ans est l'enjeu d'une querelle entre proxénètes Noirs. Son « amant », originaire du Dahomey, embarqué comme navigateur, a confié la surveillance de sa maîtresse à un ami. Elle s'est pourtant placée successivement sous la protection de deux Martiniquais. Au retour du navigateur, une vive discussion a lieu chez la principale intéressée, et en sa présence, entre l'ancien et les nouveaux protecteurs. L'ancien amant propose « d'abandonner le lendemain même la femme » mais les deux Martiniquais les attaquent dans les terrains vagues derrière la Bourse, blessant mortellement la jeune fille, et grièvement un jeune Corse qui cheminait avec elle. Si le différend qui les oppose a été fatal, les deux protagonistes masculins de ce drame ont un point commun : ce sont d'anciens navigateurs. Ils se sont reconvertis dans des carrières déviantes liées au proxénétisme. Les Corses forgent leurs liens sur une solidarité régionale, sur une langue commune. Pour les Noirs, c'est sur une base raciale que se forme leur solidarité. Dans les deux cas, l'émigration atténue de véritables différences au sein de chaque groupe.

Africains, Antillais, Corses, ces origines différentes entraînent des statuts différents, mais les acteurs de ce fait divers tragique sont tous des migrants. Les représentations traditionnelles de la pègre marseillaise de l'entre-deux-guerres mettent en avant la place prédominante des Corses. Or, plusieurs ouvrages (*Le clan des Marseillais* de Jean Bazal¹²⁷, *Le milieu et moi* de Marie Paoleschi, *Une histoire du milieu* de Jérôme Pierrat¹²⁸, etc.) consacrés au milieu marseillais évoquent un « péril noir », guerre sanglante pour le contrôle du trottoir marseillais entre souteneurs Corses de retour du front et proxénètes Noirs.

Port colonial, ville interface entre métropole et Empire, Marseille est un des principaux points de débarquement des soldats et travailleurs coloniaux pendant la Grande Guerre, une des premières villes de métropole à compter une population noire significative. Les navigateurs et les dockers, quelles que soient leurs origines, sont alors concentrés à Marseille dans des lieux bien spécifiques. Ils vivent autour du port et notamment au sein du quartier réservé, dans lequel la prostitution est autorisée et réglementée depuis 1864.

Au sortir de la guerre, l'espace prostitutionnel marseillais voit ses équilibres modifiés : de nombreux souteneurs ont été mobilisés et peuvent voir de nouveaux venus contester leur autorité. D'après les sources judiciaires, des souteneurs Noirs s'engouffrent dans cette brèche. Ils apparaissent surtout à propos d'affaires de meurtres, qui ne donnent à voir qu'une partie de leur activité. La concurrence est rude entre minorités au sein de l'espace prostitutionnel et les rivalités prennent une forme ethnicisée, sur une base régionale ou raciale. Il serait toutefois hasardeux de déduire trop vite de ces observations une ethnicisation totale du trottoir marseillais et de ses conflits.

¹²⁶ Pattieu Sylvain, « Souteneurs noirs à Marseille, 1918-1921 Contribution à l'histoire de la minorité noire en France », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2009/6 (64e année)

¹²⁷ Jean Bazal, *Le Clan des Marseillais : des nervis aux caïds, 1900-1974*, Paris, G. Authier, 1974 ; réédition augmentée sous le titre *Le Clan des Marseillais : 1900-1988*, Marseille, J.M. Garçon, 1989 ; réédition, Gémenos, Autres Temps, coll. Temps romanesque, 2006

¹²⁸ Jérôme Pierrat, *Une histoire du milieu : grand banditisme et haute pègre en France de 1850 à nos jours*, Éditions Denoël, 2003

Les filles, sans exception, sont blanches. Plusieurs d'entre elles sont Corses et ne sont pas réticentes à la protection de souteneurs Noirs, voire à de véritables relations de couple avec eux. Marseille a offert de multiples opportunités aux nombreux migrants venus s'y installer depuis la fin du XIXe. Les Italiens et les Corses, les plus nombreux, se sont peu à peu fondus dans la population marseillaise, pour la plupart d'entre eux en participant à l'industrialisation de la ville. Cette industrialisation n'est pas allée sans tensions, et, pour certains, épouser une carrière illégale a été une manière de s'intégrer dans la vie du port. Devenir souteneur, par exemple, ne nécessite pas de capital économique de départ : il suffit d'exercer sa force de séduction ou de persuasion et d'être prêt à faire preuve de violence. François Spirito et Bonaventure Carbone sont, de cette manière, devenus de véritables hommes d'affaires. Ils ont entretenu des liens avec de nombreux hommes politiques marseillais et notamment avec Simon Sabiani, ancien navigateur Corse.

Il n'y a pas eu de Spirito ou de Carbone Noir. Pourtant, dans l'immédiat après-guerre, une partie des navigateurs Noirs de Marseille a profité des mêmes opportunités de carrière déviante. Cette irruption de prolétaires Noirs a bousculé l'espace prostitutionnel marseillais. Leurs trajectoires ne diffèrent pas de celles des souteneurs blancs, notamment des navigateurs Corses devenus proxénètes. L'appartenance à une même profession, au sein des milieux populaires, rend davantage compte que la couleur de la peau de leurs carrières illégales, ainsi que le fait d'être originaire, pour les Corses comme pour les Noirs, de régions pauvres et périphériques ou des colonies. Car, même si la Corse relève de la métropole et si ses habitants occupent une place importante parmi le personnel colonial, elle reste une des régions françaises les plus pauvres. Les Corses ne bénéficient pas à Marseille des positions privilégiées offertes aux fonctionnaires coloniaux.

Les regroupements affinitaires se font donc en fonction de l'appartenance à des minorités. Pour des migrants de condition modeste, issus de régions dominées ou très pauvres, ayant subi d'importantes pertes humaines pendant la guerre, l'ethnicité constitue une ressource pour se regrouper et développer des activités marginales. La concurrence directe sur ce terrain très violent explique donc l'animosité entre Corses et Noirs, sans exclure pour autant d'autres relations possibles.

L'HISTOIRE DE MARIE PAOLESCHI

Le destin de cette femme représente une véritable aubaine pour notre sujet d'étude. Outre le fait que Marie Paoleschi est issue de la diaspora Corse et que, de fait, elle mérite largement cette place de choix dans le chapitre que nous consacrons à cette île, elle a navigué dans les hautes sphères de la Traite des Blanches et représente donc un véritable « Argus du Milieu ». Son témoignage à lui seul nous éclaire sur tous les aspects de ce trafic, et sur la façon dont certains Corses gagnaient leur vie une fois partis de l'île. En voici quelques éléments.

Biographie

Marie Paoleschi, Coli de son nom de jeune fille, naît à Lucciana (Corse) le 28 janvier 1906 dans une famille originaire de Bastia. Dès l'âge de 17 ans elle pratique la prostitution de trottoir dans la cité phocéenne. Puis elle monte à Paris. Vers 1925 elle est volontaire pour travailler dans la prostitution de maison close en Amérique du sud où les « Françaises » sont recherchées. Elle n'y fait pas fortune. Après un bref séjour en prison à Marseille, elle retourne à Rio et à Caracas. En 1937 elle épouse Dominique Paoleschi qui, en plus de lui donner son nom de famille et sa protection, l'enverra dans diverses « maisons ».

Elle sera ensuite tenancière en Indochine et en Algérie avant d'avoir un accident de voiture à Campo Dell'Oro (à Ajaccio en Corse du Sud) en 1963 qui la laissera à moitié impotente. Son mari décède d'un cancer en 1966 et elle le suivra en 1987.

Elle livre le récit de sa vie dans deux livres, « Marie la Jolie » et « Le Milieu et moi », récit dont l'authenticité est garantie par les noms des personnages qui y figurent et la concordance des événements qu'elle y décrit. Elle finit d'ailleurs l'un de ces deux ouvrages en disant :

Peut-être les lecteurs s'étonneront-ils de me voir déballer avec aussi peu de vergogne ce que fut, durant plus de cinquante ans, ma vie dans le Milieu à côté des trafiquants de femmes. Peut-être même seront-ils choqués de constater qu'en me confessant je transgresse les principes fondamentaux que j'ai toujours suivis et dont la stricte application faisait la force et l'unité de notre monde à part. Eh bien ! Qu'ils soient apaisés ! Cette « bonne mentalité » dont naguère nous nous targuions tant n'existe plus que dans les romans. La règle du silence et le devoir d'assistance sont aujourd'hui lettre morte. Dans ma jeunesse, les vieux Corses me rabâchaient ce proverbe de chez nous : *A lingua un'a mica ossu ma i facce rompa*¹²⁹. Proverbe que, curieusement, le Milieu a transposé dans sa fameuse loi du silence. Tout le temps que j'ai été en exercice, en tant que femme et tenancière, et que le Mitan a représenté encore quelque chose, j'ai obstinément tenu ma langue pour ce que je voyais et entendais. Ceux qui ne la tenaient pas encouraient la peine de mort dans certains cas. Qui écoute encore actuellement la sagesse des vieux Corses et le bon sens des législateurs du Milieu ? J'ai donc le droit de parler et d'apporter mon témoignage. Tant pis si les séquences de mon passé sont projetées au rythme un peu fou des films d'action de mon époque...¹³⁰

Les rouages du métier

Marie Paoleschi, tout au long de son ouvrage *Marie la Jolie*, nous éclaire quant au mode de fonctionnement de ce monde à part qu'est la prostitution.

Elle commence par évoquer ses débuts sur le trottoir en ces termes :

Tous les jours, je vais à mon « travail ».

Mince, menue, les seins ronds et les fesses dures comme des noix, quand je leur souris en passant, les hommes perdent la tête. Hé ! Oui ! C'est dans la normale des choses. Après une lune de miel de huit jours, je me suis retrouvée un beau matin sur le tapin. Des milliers de femmes avant moi ont été ainsi piégées. Des milliers d'autres le seront après.

D'ailleurs, des tas de bonnes raisons se trouvaient réunies pour que la petite Marie Coli prît du jour au lendemain le nom de guerre de Marinette dans le secteur qu'Antoine lui avait assigné.

Dorénavant, ce sera ma vie.

Pourquoi et comment j'en suis arrivé là ? Le refrain, vous le connaissez : la famille nombreuse, l'enfant qu'une jeune fille a toute seule après l'avoir fait à deux, le chômage, le goût d'une certaine vie facile, la soumission à

¹²⁹ La langue n'a pas d'os mais elle les fait briser.

¹³⁰ Marie Paoleschi, *Marie la jolie*, Paris, Editions Robert Laffont, 1979, p.343-344.

l'homme, la résignation à la fatalité, le manque de sens moral, la docilité, l'absence d'idées féministes et le toutim...

Je ne vais pas épiloguer là-dessus. D'autres l'ont déjà fait avec plus ou moins de vérité. Ce que je veux dire simplement, c'est la façon presque naturelle dont j'ai tourné la page sur ma vie honnête.

C'était hier. N'en parlons plus.

Aujourd'hui, je vis et j'écris au présent.

Quand je me mets à arpenter le triangle scalène formé par les trottoirs de la Canebière, de la rue de l'Arbre et de la rue des Récolettes et que j'amène un client à l'hôtel de Venise, je dois reconnaître que je ne rougis pas. Je ne me livre pas non plus à un examen de conscience. Je considère mon corps comme une marchandise. Je le vends de la même façon que la commerçante ou la petite commise de magasin vend les articles et les produits exposés sur les rayons.

Je ne fais pas ce métier par amour du métier. Je le fais parce qu'au départ j'ai été prise dans un engrenage fatal et qu'il ne me déplaît pas, le faisant, d'avoir basculé dans ce monde mystérieux qu'on appelle le Milieu.

Le Milieu, je connais. D'après moi, c'est une société d'hommes qui exploitent la femme comme d'autres sociétés, anonymes ou pas, exploitent des brevets industriels, des mines de charbon ou des puits de pétrole. Lorsque Antoine m'a décidée à descendre dans la rue pour gagner ma vie, et la sienne, il m'a convaincue que c'était pour mon bien, pour mon avenir, presque pour mon fils... Lui, comme tous ses pareils, il prétend que la prostitution sauve les femmes de la misère et qu'en prenant leur exploitation en main il les maintient en dehors de tous les vices : tabac, alcool, drogue, paresse...

Je dois reconnaître qu'après avoir vécu de la prostitution une quarantaine d'années, d'abord en qualité de simple « gagneuse », puis de « taulière », je n'ai sombré dans aucun de ces vices. J'ai fait vivre des hommes, d'accord, mais je n'en suis pas morte. À l'origine, il y a une question de mentalité autant que d'opportunité. Mes protecteurs successifs ont loué ma « bonne mentalité ». Pas besoin de faire un dessin : la mentalité qu'ils m'ont forgée a toujours été conforme avec la morale et la loi du Milieu. Que cette morale ne cadre pas exactement avec celle de la Société avec un grand S, je l'admets volontiers. Que j'aie retrouvé dans le code du Milieu en usage à cette époque-là un certain nombre de vieux principes corses concernant l'honneur et la vendetta dont ma famille m'a rebattu les oreilles dans mon enfance, exact. Ce n'est pas à moi, mais aux sociologues et aux psychologues, d'en fournir les explications profondes.

Souvent, je pense à mon père, le pauvre, qui avait flanqué à la porte l'imprésario venu me proposer un tour de chant au « Palais de Cristal » parce qu'il avait peur de me voir mal tourner dans le métier d'artiste...

Je fais mon boulot tranquillement sur les 350 mètres de bitume qui me sont impartis. Je ne vais pas chercher autre chose. Je mets en pratique ma petite philosophie personnelle. Dieu merci, j'ai un heureux caractère. Voilà sans doute un attrait de plus pour mes clients.

Pourtant, je ne fais pas preuve de beaucoup de complaisance à leur égard. Boulot, boulot. Pas de faveur. Pour l'érotisme et les trucs compliqués, ils peuvent toujours repasser.¹³¹

Elle évoque un peu plus loin l'ambiguïté des sentiments qui lient le proxénète à sa prostituée, et vice versa :

D'accord, je suis une putain. Mais n'est pas putain qui veut, disait la brave mère supérieure de la prison Saint-Lazare. En effet, pour réussir dans le métier – et j'y ai réussi à en juger par le nombre pharamineux de millions que j'ai gagnés avec mon corps – il importe de se soumettre aux lois strictes qui régissent le Milieu tout en sauvegardant au fond de soi-même la petite flamme bleue du sentiment, sans quoi la femme serait ravalée au rang de machine à satisfaire les vices. Neuf fois sur dix, tout au moins de mon temps, car les choses ont énormément évolué, la prostituée conserve un cœur de midinette. Sans ça, elle n'aurait pas de cœur à l'ouvrage. C'est parce que j'aime un homme et que je me fais un point d'honneur de ne le laisser manquer de rien que je me vends à d'autres hommes à longueur d'année avec cette facile indifférence qui confine au fatalisme.

En contrepartie, grâce à la discipline qu'il a su lui imposer, l'homme doit apporter à la femme ce que l'imprésario apporte à la vedette qu'il a sous contrat : l'impression de sécurité, l'orientation de son travail, l'ambition de la

¹³¹ Marie Paoleschi, *Marie la jolie*, Paris, Editions Robert Laffont, 1979, p.27-29.

réussite et, si possible, ce minimum de respect et d'affection indispensable à l'équilibre de n'importe quel être humain.¹³²

Dans ce passage-là, elle évoque le cas où le protecteur fait travailler une deuxième femme :

En général, dans le Milieu, la « régulière » ne fait pas un drame lorsque son protecteur prend une deuxième femme qui travaille, elle aussi, pour lui. Un « doublard » n'a du reste pas grand-chose à espérer du mac, à part la protection éventuelle dont elle peut bénéficier. Entre lui et le « doublard », il n'existe pratiquement que des relations d'affaires. Une fois par semaine, l'homme va « relever le compteur », c'est-à-dire percevoir la comptée. Dans ces conditions-là, la « régulière » n'a pas à en prendre ombrage. C'est correct.¹³³

Marie Paoleschi explique ici les « lois » qui régissent la prostitution selon qu'elle soit exercée à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières et les rouages du métier de placeur :

En 1928, selon qu'il s'agit de la prostitution à l'intérieur ou en dehors des frontières, le commerce de la chair comporte des règles et une hiérarchie que les jeunes proxénètes actuels auraient du mal à imaginer.

Prenons un exemple. Je suis lasse du trottoir, ou je désire pour une raison ou pour une autre travailler « en maison ». Pour me trouver une place, mon souteneur doit s'adresser à un placeur, lequel se chargera de me procurer de l'embauche dans un établissement aux volets clos. Une fois qu'il aura trouvé cette place, il me dirigera vers mon nouvel employeur et touchera comme commission une prime de 600 à 1000 francs de l'époque. Prix net. S'il a dû faire quelques frais de logement, de nourriture et de voyage avant le placement, ces frais lui seront remboursés par le tenancier.

Sans être absolument reconnu par la loi, le métier de placeur est en quelque sorte réglementé. Le placeur se trouve dans l'obligation de tenir à jour un livre de comptabilité. Il doit y faire figurer les noms, prénoms et âge de ses « colis », ainsi que les adresses des lieux où il les expédie. Ce livre doit être produit à toute réquisition de la police des mœurs.

À cette époque-là, on comptait pour Paris, la province et les colonies 789 « maisons et salons de société » dûment répertoriées dans le Guide Rose dont le frontispice, conçu dans les meilleures traditions des chromos de ménage, représentait Eros avec son carquois.

Il y a des bizarreries dans la profession de placeur. Un placeur a le droit d'envoyer une femme en « maison » en Algérie et en Tunisie. Par contre, interdiction d'approvisionner les bordels du Maroc et du Sénégal : traite des Blanches !

Autre anomalie : dans presque toutes les villes de France et hors des frontières, il faut avoir vingt et un ans révolus pour pouvoir se prostituer. Cependant, dans certaines villes comme Sète ou Béziers, pourvu que la fille soit émancipée par un mariage légitime, de coupure la plupart du temps, on peut travailler en « maison » à partir de dix-huit ans.¹³⁴

Elle fait également une brève allusion à la loi Marthe Richard, loi dont nous avons parlé un peu plus tôt dans ce mémoire :

Une chance : ces deux maisons de tolérance ne sont pas touchées par la loi Marthe Richard du 13 avril 1946 interdisant ce genre d'établissements sur l'ensemble du territoire national. L'Algérie et le Maroc bénéficient d'un régime spécial.

L'application de cette loi aberrante en octobre de la même année plonge pendant quelque temps le Milieu dans le désarroi. Il faut entendre les commentaires de Dominique et de ses amis. Les oreilles de Marthe Richard doivent lui siffler. Mais le Milieu reprend vite pied en s'adaptant aux circonstances. À la prostitution contrôlée par la police et les services sanitaires succède une prostitution sauvage infiniment plus dangereuse sur les plans santé publique et morale de la rue. À la maison close surveillée, succèdent la multiplication des hôtels de passe, des studios meublés et des relais routiers en même temps que l'anarchie et l'arbitraire des nouvelles réglementations instaurées par la brigade des mœurs.

¹³²Marie Paoleschi, *Marie la jolie*, Paris, Editions Robert Laffont, 1979, p.132.

¹³³*Ibid.*, p.48-49

¹³⁴*Ibid.*, p.62.

La traite des Blanches se tourne à présent vers l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Indochine et les « vitrines » du quartier Saint-Paul à Hambourg. Elle suit également de très près les déplacements de troupes dans les conflits qui éclatent çà et là dans le monde.

Désormais, la traversée Marseille-Buenos Aires à fond de cale appartient à la mythologie héroïque du Milieu. Aujourd'hui, les femmes qui vont s'embaucher à l'étranger voyagent par avion.¹³⁵

Enfin elle finit par livrer son expérience quant à l'aspect le plus sombre de ce mode de vie, l'enfermement :

Les femmes qui se font ramasser sur les Grands Boulevards écotent de quatre jours de détention administrative. À Paris, la réglementation prescrit que toute prostituée n'est admise sur la voie publique qu'à partir de 19 heures l'hiver et 20 heures en été jusqu'à 1 heure du matin. Liberté est donc laissée en principe de travailler où nous voulons à l'exception des Grands Boulevards et des Champs-Élysées. Ce sont pour nous les meilleurs terrains de chasse.

En outre, aux termes de la réglementation, nous devons observer une tenue décente et défense absolue nous est faite de fumer dans la rue et d'interpeller le passant.

Quant à moi, je ne suis concernée ni par l'indécence de la tenue ni par l'interdiction de fumer. Je me tiens toujours convenablement, je porte un chapeau et je n'ai jamais mis une cigarette à la bouche.

Toutefois, pour les heures réglementaires, je dois avouer que j'en prends à mon aise. C'est pour cela que je récolte plusieurs P.V. et que je suis envoyée à la fameuse prison Saint-Lazare chantée par Aristide Bruant : « C'est d'la prison que je t'écris, mon pauvre Polyte... »

Normalement, pour être expédiée à Saint-Lazare, la femme doit avoir été au moins surprise en flagrant délit à l'entrée ou à la sortie d'un hôtel de passe et chaque fois avec un homme différent.

Dans la réalité, c'est plus arbitraire. La femme est interpellée selon le bon vouloir des policiers.

Saint-Lazare, je connais bien. J'y ai été plus d'un mois en villégiature. À mon époque, ce n'était pas seulement un dispensaire de salubrité où les femmes subissaient le contrôle sanitaire ; c'était une vraie prison où séjournèrent, bon an mal an, près de 6 000 prostituées.

À Saint-Lazare, nous couchons à quatre ou cinq par cellule. Chacune a droit à un lit de fer avec une paille, une couverture et un vase de nuit. Le matin, au réveil, nous devons nous mettre à la queue leu leu dans le couloir pour aller vider notre pot de chambre aux cabinets.

La nourriture est infecte : soupe à goût d'eau de vaisselle, boule de pain dur et noir, ragoût de haricots qui me donne la dysenterie...

Le café et la bière sont payés de notre poche.¹³⁶

La traite des Blanches

Toujours dans son ouvrage *Marie la Jolie*, l'auteure nous livre à plusieurs reprises ses connaissances quant à ce phénomène que l'on appelle « la traite des Blanches ».

Le premier extrait indique les destinations de choix de ce trafic :

C'est l'époque du deuxième souffle de la traite des Blanches. Après la première ruée des pionniers qui, depuis 1905, avaient expédié des cargaisons de femmes dans les Amériques et au Moyen-Orient, un second âge d'or s'annonce pour les jeunes barbeaux aux dents longues.

La Française n'a jamais cessé de faire prime sur le marché international de l'amour vénal. Il y a longtemps que les maes doués du sens du commerce s'efforcent de favoriser l'exportation de leurs protégées dans tous les pays à change élevé. Si l'Argentine demeure à la tête de ces nations, les autres républiques sud-américaines, les États-Unis, le Canada, l'opulente Égypte et l'Extrême-Orient se sont disputés durant des années, à coups de pesos, de dollars, de livres ou de piastres, les charmes des petites Françaises. Dans chacun de ces pays, les trafiquants de chair tendre ont su merveilleusement s'adapter aux goûts et aux législations en cours. Mais, successivement, pour

¹³⁵ Marie Paoleschi, *Marie la jolie*, Paris, Editions Robert Laffont, 1979, p.274-275

¹³⁶ *Ibid.*, p.119-120.

des raisons politiques et sociales, l'Amérique du Nord, le Mexique, La Havane, l'Amérique centrale, expulsèrent les trafiquants et leurs femmes qui durent découvrir de nouvelles Terres Promises.¹³⁷

Ainsi que celui-ci :

Oui, le Milieu fait de l'économie politique.

Ainsi, en fonction de la conjoncture, le dollar, la peseta, le peso ou le bolivar sont tour à tour l'objet de ses spéculations. La traite des Blanches, à son âge d'or, n'est que le reflet du cours des devises. Jusqu'en 1912, date de la fermeture à New York des « maisons », qui étaient françaises pour la plupart, le dollar était roi. Pour éviter le chômage dans la corporation, les trafiquants de femmes se mirent aussitôt en quête de terres vierges. Ce furent alors Cuba, le Panama, le Mexique et plus tard le Venezuela. Mais que l'argent gagné par leurs protégées soit des pesos cubains, des balboas panaméens, des pesos mexicains ou des bolivars vénézuéliens, toutes ces monnaies seront converties à bref délai en dollars, puis en francs.

Dès la fin de la Première Guerre mondiale, la traite prend un essor considérable. La remonte doit déployer des trésors d'ingéniosité pour parer à la demande et faire passer les « colis » à travers les frontières. Une fois arrivées à destination, les petites Françaises font des recettes mirifiques qui leur permettent, le cœur débordant de reconnaissance, de payer le voyage à leurs hommes restés à Paris ou à Marseille. Des colonies françaises, qui sont en somme de véritables comptoirs de la prostitution internationale, se créent un peu partout entre la frontière sud des États-Unis et la Patagonie.

Ce sont toutefois Buenos Aires et Rio de Janeiro qui occuperont jusqu'en 1930 les places prépondérantes sur le marché mondial de la femme.

En 1930, deux après mon départ de Buenos Aires, des événements économiques et politiques vont entraîner la débâcle de la traite des Blanches en Argentine. D'abord, c'est la baisse catastrophique du peso qui diminue le profit des trafiquants. Ensuite, c'est la candidature d'Hipolito Yrigoyen à la présidence de la république Argentine contre le président Marcelo de Alvear. Tous les hommes du Milieu français se transforment spontanément en agents électoraux de ce dernier. Ils ont la reconnaissance du ventre : Alvear les a toujours laissés vivre en paix. Hélas ! C'est Yrigoyen qui triomphe à une large majorité. Ses réactions ne se font pas attendre. Tenanciers et barbeaux français sont traqués sans merci afin de leur apprendre à avoir fait campagne pour l'adversaire. Les hommes se sauvent au Chili en traversant à pied la Cordillère des Andes avec des guides indiens. Les femmes qui sont restées subissent toutes sortes de tracasseries.¹³⁸

Marie explique ici le fonctionnement de la prostitution dans la ville de Buenos Aires, en Argentine :

Buenos Aires, m'y voici donc !

Je sais que c'est la capitale de la république d'Argentine et qu'elle compte plus de deux millions d'habitants. En cours de route, *El Chato* me dit, non sans orgueil, que la rue la plus longue de la ville s'appelle Rivadavia et qu'elle fait vingt-deux kilomètres. C'est plus long que les Grands Boulevards ! Il m'explique aussi que Buenos Aires ressemble à un gigantesque damier formé de carrés de cent mètres de côté qu'on nomme des *cuadros*. Ce qui me frappe, dans ces *cuadros* tirés au cordeau, c'est le nombre imposant de policiers qui les jalonnent. Ils sont partout, sur les trottoirs, aux carrefours pour régler la circulation, devant les établissements publics, aux arrêts des tramways.

- Ici, on craint toujours la révolution, commente paisiblement mon cicerone.

De Le Boca, le quartier du port où se concentrent les *casitas* des Polaks à 2 ou 3 pesos, nous filons à travers les quartiers du centre, Corrientès, Palermo, Tucuman, Esmeralda, Libertad, Maïpu, Florida, Suipacha, des noms d'airs de tango... Intarissable, *El Chato* poursuit son enseignement :

- La Française, qu'on appelle ici la Franchucha, a toujours primé à Buenos Aires. Dans le temps, au début de l'arrivée des premières Françaises, la Franchucha valait de 5 à 10 pesos pour la passe, alors que la Polak n'en coûtait que 2 ou 3. Cette concurrence des prix déclencha une méchante guerre entre les tenanciers français et leurs collègues polonais. Il y eut du grabuge, des coups de feu... Total : les pouvoirs publics s'émurent et décidèrent la

¹³⁷Marie Paoleschi, *Marie la jolie*, Paris, Editions Robert Laffont, 1979, p.57

¹³⁸*Ibid.*, p.189-190.

fermeture des bordels en ville. Malgré tout, on ne pouvait laisser les hommes sans femmes. Alors on a créé les *casitas*. Ce sont des petits appartements situés au rez-de-chaussée de maisons anciennes sans étage noyées au milieu des grands immeubles modernes ; ils comportent salle d'attente, chambre à coucher, cabinet de toilette et petite cuisine. Chaque *cuadro* eut droit à sa *casita* dont le rideau crème ou jaune tendu derrière la porte vitrée indique la destination. Une seule femme par *casita* est tolérée. Elle opère en peignoir afin de gagner du temps. Pour ouvrir la porte et faire asseoir les clients dans le salon d'attente, on l'autorise à prendre une servante, à condition que celle-ci ait plus de quarante-cinq ans. Les clients attendent leur tour comme chez le dentiste en lisant *La Prensa*. Depuis les années 25, on compte environ à Buenos Aires 3 000 *casitas*. Une bonne gagneuse placée dans une bonne *casita* rapporte une moyenne de 80 000 à 100 000 francs par mois avec le change du peso qui varie entre 12 et 14 francs. Des hommes sérieux et honnêtes, après cinq ou six ans de « travail », peuvent rentrer en France avec un million ou deux. D'ailleurs, beaucoup de Français ont plusieurs femmes. Alors faites la multiplication !¹³⁹

L'auteure évoque ici, en des termes troublants, la volonté de rebrousser chemin que peuvent manifester plusieurs femmes embrigadées dans ce système :

Il sait (le protecteur de Marie Paoleschi *ndlr*) que je ne suis pas de ces « tordues » qui changent d'idée au cours de la traversée et qui, une fois arrivées à bon port, se précipitent au consulat de France pour raconter leur attendrissante odyssée et réclamer le rapatriement.

Ces sortes de mésaventures n'épargnent aucun trafiquant, même les plus avertis. Lorsqu'ils en sont victimes, philosophes, ils passent l'affaire aux profits et pertes. Nul d'entre eux ne se trouve à l'abri des réactions d'une récalcitrante dont le mal de mer a « ruiné » le moral durant cette traversée de trois semaines ou dont les yeux s'ouvrent lorsqu'elle se rend compte de la façon dont son homme la considère. Une vulgaire marchandise. Sitôt débarquée en terre étrangère, elle sera mise aux enchères par son convoyeur qui a omis de lui annoncer qu'il l'avait achetée au départ à son protecteur afin de la revendre au terme du voyage.

Les acquéreurs qui se présentent à ce marché appartiennent à deux catégories : ce sont soit des tenanciers de « maisons » qui ont besoin de compléter leur cheptel, soit des barbeaux désireux de s'adjoindre un « doublard ». De toute façon, qu'elle tombe entre les mains des uns ou des autres, le même sort guette la malheureuse : elle sera exploitée par un maître qu'elle ne connaît même pas et pour lequel elle n'éprouve d'autres sentiments que la terreur. En cas de protestation ou de manque d'ardeur à l'ouvrage, elle sera matée. Expédiée sous bonne escorte dans un bouge de la Pampa ou de la Cordillère des Andes, elle fera bon gré mal gré les délices des gauchos, des Indiens, des chercheurs d'or, des Noirs et des créoles.¹⁴⁰

Marie Paoleschi relate ici la situation des Corses à Saïgon durant la guerre d'Indochine, ville dans laquelle elle occupait le poste de tenancière à cette époque :

Le chemin de Saïgon a remplacé le chemin de Buenos Aires. La traite repart en force en direction de ce nouvel Eden que représente en ce moment l'Indochine en guerre. Des avions complets de femmes s'envolent chaque mois pour Tan Son Nhut. Bien sûr, comme celles de mon temps qui partaient pour l'Amérique du Sud en vue de s'y livrer à la prostitution, toutes sont déjà du métier. Elles savent où elles vont et ce qu'elles vont y faire. Et les « faux poids » pourvus d'état civil maquillé tout autant que les majeures. Aussi, en métropole, les offres de service ne manquent-elles pas dans les « agences spécialisées ». Les hommes de la « remonte » en refusent même et accordent la préférence, pour les bonnes places, aux femmes recommandées par les amis. [...]

Dans le centre de la ville, de nombreuses Françaises exercent dans une dizaine de maisons similaires. Au Parc-à-Buffles, légionnaires, marins, soldats de la Coloniale et tirailleurs marocains ont le choix pour vingt piastres entre les trois cents Indochinoises qui opèrent sur des bat-flancs dans des sortes de cabanes bambous fermées par des rideaux de perles et dans des conditions d'hygiène épouvantables : la toilette se fait dans une casserole. À Cholon, immense faubourg de Saïgon avec ses dancings, ses jeux, ses boutiques chinoises, ses fumeries, ce sont les taxi-girls eurasiennes, indochinoises et chinoises aux jupes fendues jusqu'aux hanches qui offrent un érotisme exotique aux hommes esseulés. En principe, elles ne sont pas fichées par la police des mœurs et leur rôle se borne à danser et à faire consommer le client. Accessoirement et fréquemment, elles se prostituent en cachette. [...]

¹³⁹ Marie Paoleschi, *Marie la jolie*, Paris, Editions Robert Laffont, 1979, p.77-78.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p.129-130

Les Corses règnent en maîtres. Bien avant la guerre 1939-1940 mes compatriotes avaient débarqué en masse à Saigon ; du douanier à l'agent de police, de l'ancien militaire reconverti dans l'hôtellerie à l'employé de maison de commerce, du patron de bordel à l'administrateur des colonies, du fonctionnaire au Haut-Commissariat au magistrat, du trafiquant au médecin, de l'avocat au planteur de caoutchouc, ils occupent les fonctions les plus diverses.

Formant une communauté assez fermée, ils pratiquent entre eux une solidarité nourrie des anciennes coutumes de notre île natale. Beaucoup ont épousé des filles du pays, Vietnamiennes pur-sang ou Eurasiennes filles de sous-officiers ou de petits fonctionnaires. [...]

Vous pensez si je profite de l'euphorie générale... Je gagne sur tous les tableaux. Sur les passes, mais surtout sur les consommations, obligatoires dans mon établissement avant et après chaque « montée ». Le pastis est tarifé à 25 piastres ; le cognac-soda à 30. À 17 francs la piastre, faites le calcul ! À Marseille, la mominette de pastis coûte 1 franc. Sur certaines boissons, ma marge bénéficiaire atteint 800 pour 100.

Mon anis, je le fabrique moi-même avec des paquets d'anéthol et de l'alcool de riz acheté à bas prix chez le pharmacien. Mes filles se font payer de 400 à 500 piastres la passe et quelquefois 1 000 pour les riches colons. À ce rythme-là, les bas de laine grossissent à vue d'œil.¹⁴¹

Un BMC à Bonifacio

Enfin, cette conversation entre Dominique et Marie Paoleschi fait ici référence à un bordel de légionnaire situé à Bonifacio qui, bien que brève, n'en demeure pas moins précieuse sur le plan historique :

On m'a proposé de te confier le bordel des légionnaires à Bonifacio. Il s'agit de le réorganiser à cause du transfert d'une partie de la Légion en Corse et de recruter une demi-douzaine de femmes. C'est dans tes cordes, non ?

J'accepte avec empressement. Que ne ferais-je pour retrouver la paix et me changer les idées ?

Mon premier geste est de rappeler Chantal, une de mes anciennes sous-maîtresses de Biskra. Ravie de l'aubaine, elle m'aide à remettre la « maison » en marche. Situé dans la citadelle et interdit aux civils, cet établissement n'a pas grand-chose de comparable avec le 7 de la rue Ohier et le « Point Bleu ». Décor très simple, confort réduit au strict minimum, estaminet sans luxe, ambiance de « taule » d'abattage, recettes maigrichonnes...

Il ne me faut pas trois mois pour me rendre à l'évidence. Ce bordel ne rapportera jamais beaucoup.¹⁴²

Le bilan

Voici la postface de l'ouvrage *Marie la Jolie* intitulée « Une petite vieille clopin-clopat » rédigée par Jean Bazal :

- Marie, si c'était à refaire ?

Cri du cœur :

- Non, ça, non, je ne le referais jamais. J'ai tout raté. Par crédulité. Par bêtise. Et aussi peut-être par négligence. Par veulerie. Je le dis en toute franchise et avec la même lucidité qui m'a animée d'une extrémité à l'autre de mon long parcours.

- En somme, pas de regrets ?

La bonne petite vieille soulève sa canne d'infirme. L'eau qui luit dans ses yeux va se transformer en larmes.

- On ne peut pas regretter son destin. On le subit. Mais si je faisais le bilan de ma vie, j'estimerai que dix-huit ans de malheur (son mari la battait à la fin de sa vie *ndlr*), c'est trop. Surtout à l'âge où l'on aspirerait à vivre tranquille...

- Avant cette période sombre, il s'est écoulé près d'un quart de siècle. Ces années-là comptent-elles en bien ou en mal ?

Maintenant, elle pleure sans bruit, la bouche tremblante, elle reste silencieuse.

- Ces années-là ?

¹⁴¹Marie Paoleschi, *Marie la jolie*, Paris, Editions Robert Laffont, 1979, p.292-294.

¹⁴² *Ibid.*, p.337-338

Elle pousse un long soupir et son sourire a la faiblesse d'un soleil d'hiver.

- Oui, avant, ce n'était pas pareil. J'avais confiance. J'aimais un homme. Je pensais que si je travaillais bien, nous aurions plus tard tous les deux une vie heureuse. Je voulais à tout prix sortir de la misère. J'avais trop souffert dans mon enfance. Ceux qui ont toujours eu de l'argent devraient la boucler plutôt que de raconter ce qu'ils auraient fait dans le besoin. Si je suis allée faire plaisir aux hommes à travers le monde, ce le fut pour fuir la pauvreté et parce que c'était le seul moyen de parvenir à la richesse. Une secrétaire ne gagne pas suffisamment pour se permettre d'entretenir l'homme qu'elle aime, d'aider les siens, d'élever son enfant... J'avais à peine dix-sept ans lorsqu'Antoine m'a mise au tapin. Je croyais à notre amour. J'imaginai l'avenir doré comme un rêve de gosse. Je sortais d'une famille très modeste où une ribambelle d'enfants avaient vu le jour. Mon père, simple ouvrier, avait été mobilisé à la guerre de 14. Ma mère dut s'embaucher dans une fabrique d'obus à Arenc. À dix ans, j'assumais les responsabilités d'une mère de famille de six enfants. Quand mon père est revenu, il eut beau trimer dur, son salaire arrivait à grand-peine à nourrir son petit monde. Plusieurs de mes frères et sœurs moururent en bas âge : ils ne pouvaient pas se permettre d'être malades. Autant dire que mon enfance n'a pas été particulièrement gâtée. Les jouets, les friandises, les belles fringues, c'était pour les autres. Moi, je me contentais de les regarder dans les vitrines.

Des larmes jaillissent à nouveau de ses yeux. Un silence oppressant s'établit. Son visage ne s'éclairera que quelques instants plus tard lorsqu'elle poursuivra :

- Du jour où j'ai entrevu la possibilité de mener une autre vie que le ménage, la cuisine, le marché avec un porte-monnaie plat, le récurage des casseroles, la lessive à la fontaine, le torchage des plus jeunes, les menaces de la faim, je devins facilement la proie des mirages que les hommes me faisaient découvrir : les belles robes, les souliers dernier cri, les parfums, les bons restaurants, les dancings, les voyages dont je rêvais déjà à l'âge de douze ans. J'avais cet âge à l'époque où M. Franck, directeur de « l'Alcazar », est venu proposer à mon père à la suite de mon premier prix au Radio-Crochet : « Monsieur Coli, votre fille est douée d'une voix exceptionnelle. Elle a magistralement interprété *Dans les bouges de Paris*. Quelle flamme, quel organe puissant, quel sens de l'attitude et du tragique ! Félicitations ! Cette petite a l'étoffe d'une grande artiste. Confiez-la nous, nous lui apprendrons le métier... »

D'un seul coup, Marie passe des pleurs à un rire un peu contraint. Marie-qui-pleure, Marie-qui-rit...

- Quand je pense que je chantais cette chanson sans en comprendre le sens ! Les bouges, oui, par la suite j'ai compris. Et par expérience. Mais Papa s'était montré inflexible : « Pas question, monsieur Franck, que la petite fasse l'artiste ! C'est un métier où les filles risquent de mal tourner. » Sans son veto, sait-on jamais ? J'aurais peut-être été de la graine des Piaf, des Fréhel, des Damia, des Andrée Turcy...

Profondément remuée par ces regrets, elle ajoute avec cette innocence vaguement roublarde qu'elle garde toujours dans son regard :

- À moins que, plus prosaïquement, je n'occupe le poste de secrétaire de direction à quoi le diplôme de l'institut Régnard me destinait. Entre nous, c'eût été le vœu le plus cher de mon père. Ah ! Si je l'avais écouté au temps de ma jeunesse folle... !

Réminiscence ? Coïncidence ? Marie Paoleschi retrouve les accents pathétiques de François Villon pleurant dans son célèbre poème ses illusions perdues.

- Sans ce maudit accident, sans ma malencontreuse grossesse, je me serais mariée comme tout le monde, continue-t-elle, les yeux noyés dans les souvenirs d'antan, et j'aurais été ce qu'on appelle dans le Milieu une « cavette ». C'est-à-dire une femme non « affranchie », une femme honnête. Avec un mari et des enfants. À la place de ça, j'ai servi de femme à des milliers et des milliers d'hommes de quatre continents. Pourquoi avoir choisi ce métier ? La facilité. Dans notre société actuelle, la seule logique apparente est celle de l'argent. Le fric est la valeur suprême et j'en avais été tellement privée dans mon jeune âge que je le convoitais dans une sorte de délire. Cela explique avec quel acharnement je me suis mise à l'ouvrage. Je voulais « arriver ». Je voulais avoir de l'argent. Mon point d'honneur et aussi mon point d'orgueil étaient que mon homme portât le plus beau complet du meilleur faiseur et que son portefeuille fût le plus bourré. Les « cavettes » ne comprennent pas, mais c'est ainsi dans notre petit monde à part. Je n'avais pas été longue à assimiler les règles et les principes du Milieu. Dans ma candeur naïve, j'y croyais comme à une religion ou comme à un certain esprit chevaleresque. À mon époque, le Milieu, c'était le Milieu. On n'y entrait pas comme on entre aux P.T.T. ou aux Chemins de Fer. J'y ai longtemps adhéré parce que je n'aurais pas trouvé « régulier » de m'y soustraire alors même que mes yeux s'étaient dessillés.

Un temps de réflexion, puis elle cligne de l'œil malicieusement avant d'enchaîner :

- Les voyages forment la jeunesse, à ce qu'on raconte. La mienne pourrait s'appeler « 20 000 lieues sur les terres » ; elle a été entièrement consacrée à la poursuite de ce que je n'avais jamais eu. J'ai gagné énormément d'argent. Des milliards, si j'en crois les amis qui se sont livrés à un calcul approximatif. Qu'est-ce qu'il m'en reste ? Rien ou presque. Pourtant, il n'existe pas de métier plus lucratif pour peu qu'on sache l'exercer convenablement. Le

malheur, c'est que ce métier vous met constamment à la merci des rançons. Celle de l'homme, ponctuée de coups si on ne rapporte pas assez. Celle de la police, sous formes d'amendes et de tracasseries chaque fois qu'on gagne régulièrement sa vie. Celle de la société aussi, car les prostituées, ce sont des esclaves. Croyez-moi, elles lui paient une rançon terriblement lourde par la façon dont leur chair, leur cœur et leur esprit sont malmenés. Un métier de galère, direz-vous ! Et pour aboutir à quoi ? Les tables de jeux ont dévoré la quasi-totalité de ce que j'avais gagné à la sueur de mon corps. Mes largesses vis-à-vis de ma famille ont absorbé le reste. Voyez avec quelle simplicité je vis aujourd'hui alors que j'aurais pu rouler carrosse et avoir pignon sur rue...

Un petit rez-de-chaussée sommairement meublé dans une rue montante proche de l'église des Réformés, de rares visites chez ses sœurs, des parties de cartes au « Petit Poucet » en compagnie d'anciens de son époque, de temps à autre un déjeuner au restaurant avec de bons amis, une séance de cinéma par-ci par-là, tel est l'univers de Marie Paoleschi. Une existence de vieille travailleuse maigrement pensionnée ou d'économiquement faible. Voilà à quoi elle est arrivée à l'issue de la longue course après ce qu'elle cherchait à atteindre, bonheur et richesse.

Elle ne s'arrache à cette grisaille que lorsque l'actualité vient mettre en lumière le drame de quelque caïd tombé dans l'oubli, les péripéties de quelque trafic où se trouvent impliquées d'anciennes connaissances, la découverte de quelque filière de cette traite des Blanches qu'on croyait abolie depuis longtemps... Alors, la flamme qui animait sa jeunesse repart comme le feu de brindilles de pin quand on y jette trois ou quatre pignes. Elle récupère d'un seul coup toutes ses forces pour conter l'événement avec le même luxe de détails que la confession de sa vie. Décidément, le passé lui collera toujours à la peau. Le Milieu l'a marqué comme un tatouage indélébile. [...]

Ces histoires-là rajeunissent d'un demi-siècle l'ancienne Maguy des *casitas* de Buenos Aires et des *cribles* du Venezuela. Elle ne peut d'empêcher d'établir une comparaison entre les tribulations de ces jeunes voyageuses (d'aujourd'hui *ndlr*) et les siennes dans les années 30.

- Le marché international de la petite Française n'a pas totalement disparu des activités du Milieu en dépit des belles conventions internationales sur la répression de la traite et de la suppression presque complète dans le monde des maisons de tolérance. La police pourra d'autant moins empêcher les migrations en pays étrangers de femmes alléchées par des offres mirobolantes que celles qui se prétendent victimes d'un réseau organisé sont plus évoluées et moins naïves que de mon temps. Le féminisme a fait son chemin, même chez les putes. Comment ces femmes arrivent-elles à faire circuler les fonds entre l'étranger et la France ? Ce n'est un mystère pour personne que les équipages des navires et le personnel navigant des compagnies aériennes savent à l'occasion se transformer en changeurs et passeurs de devises.

Maintenant qu'elle a clos sa confession, une dernière question me reste à poser à l'ex-Maguy désormais devenue la Madame Dominique de ses années de tenancière.

- Dites-moi, Marie, ces femmes qui ont fait comme vous les Amériques, l'Asie, l'Afrique, sont-elles riches à présent ? Combien ont conservé leur fortune ?

Le petit sourire ironique qu'elle arborait au début de ma question fait place à une moue d'enfant désabusé lorsque je lui demande ces précisions. Avec sa main valide, elle compte sur les doigts de son autre main paralysée depuis son accident de voiture en Corse.

- Pas des masses, répond-elle. J'en vois quatre ou cinq, et encore... Seulement, il y en a beaucoup qui sont mortes ou que j'ai perdues de vue depuis des années. La plus riche, sans conteste, ç'a été (nom effacé *ndlr*). À son retour d'Amérique du Sud, elle s'était achetée le 92 de la rue de Provence à Paris. Une belle « maison » de gros rapport. C'est elle qui, avec son pognon, m'a chipé (nom effacé *ndlr*). Ensuite je vois (nom effacé *ndlr*), quatre-vingt-six ans, la femme de (nom effacé *ndlr*), qui a surtout travaillé au Panama et au Brésil... Elle est propriétaire d'un bar du quartier de l'Opéra et son compte en banque doit être confortable. Après, (nom effacé *ndlr*) et (nom effacé *ndlr*), qui ont fait l'Égypte et le Moyen-Orient et se sont retirées en Corse où elles possèdent hôtels, cafés et restaurants... et puis (nom effacé *ndlr*) et (nom effacé *ndlr*) qui, elles non plus, non pas à se plaindre... Enfin une qu'il ne faut pas oublier à cause de sa mentalité exemplaire, (nom effacé *ndlr*), la première femme de (nom effacé *ndlr*), qui a conservé quelques biens... (Nom effacé *ndlr*) l'avait largué pour celle avec qui il a fini son existence. Eh bien, cela n'a pas empêché la brave (nom effacé *ndlr*), avec l'accord de sa femme, d'aller lui rendre visite (à son ex-mari *ndlr*) jusqu'à ses derniers instants à l'hôpital Desbief... Entre parenthèses, je me permets d'insister sur la fidélité et le dévouement à leur homme dont faisaient preuve les vraies femmes du Milieu. Moi je n'ai rien à me reprocher non plus. Lorsque Dominique est tombé malade, je l'ai soigné avec une abnégation et une patience d'ange. Mais pour en revenir à ces quelques grandes « voyageuses » qui se sont tirées d'affaire, combien d'autres achèvent leur vie dans des hospices de vieillards ou aux économiquement faibles ! Plusieurs que j'ai connues de l'autre côté de l'eau et dont les hommes avaient été expulsés par la police n'ont jamais pu économiser l'argent de leur billet de retour en France. Restées seules, elles ont été la proie des barbeaux et des gigolos locaux qui raflaient tous leurs gains. Elles ne voulaient pas revenir au pays sans s'être assuré le pain de leurs vieux jours. Et puis elles auraient eu honte d'avouer que leurs voyages dans les contrées lointaines n'avaient été finalement qu'un long

calvaire sans joie et sans profit. On n'aime pas reconnaître qu'on a été dupe du mirage fascinant qui pourtant a enrichi tant de trafiquants. Une fois leur fraîcheur et leur charme envolés avec les années, ces malheureuses se sont peu à peu laissées glisser dans la plus basse prostitution. Certaines sont devenues clochardes, comme celle qu'on appelait Miss France à Rio et qui est morte emportée par la tuberculose. Toutefois, je dois faire une remarque. La plupart de ces pauvres filles qui sombraient dans l'ivrognerie, la drogue, la misère, ce sont des femmes qui « fautent » continuellement, des « bourrins » qui cèdent à leurs impulsions sexuelles et qui se donnent gratuitement, sans souci de leur réputation, des écervelées, des dingues... les femmes « sérieuses », dans l'ensemble, terminent leurs jours avec leurs maris et profitent d'une retraite bien méritée. Rappelez-vous qu'à mon époque c'étaient les hommes qui faisaient la cote des femmes. Et celles-ci crânaient d'appartenir à un caïd ou à un homme respecté. Ainsi, quand on disait « Marie, c'est la femme de Dominique », cela signifiait que je n'étais pas la première venue. J'avais droit à une certaine déférence. Je pouvais me rengorger devant les copines.

- Ça ne vous a guère avancée ?

Son visage s'assombrit et je ne suis pas sûr qu'une larme ne s'apprête à perler de nouveau à ses yeux. Elle réplique vivement :

- Sans doute. Seulement, pour être sincère, en dépit de toutes les souffrances que j'ai pu endurer, j'éprouve une certaine fierté à m'entendre appeler « madame Dominique ». On a de la mentalité ou on n'en a pas !

Qu'elle apparaisse ou non sous un autre éclairage que la fatalité, la fuite de la personnalité ou le désespoir, l'histoire de Marie Paoleschi, consciemment vécue et supportée, se situe dans un drame humain dont la complexité donne à ses confidences la valeur d'un intolérable symbole.¹⁴³

¹⁴³Marie Paoleschi, *Marie la jolie*, Paris, Editions Robert Laffont, 1979, p.345-351.

LES CABOULOTS

L'étude de Marie Peretti N'Diaye et de Guy Ducrettet.

En effet, ces deux chercheurs sont les seuls à avoir mené une enquête sociologique sur ces établissements particuliers et à l'avoir publié en 2013.

Ils soulignent qu'en Corse, les phénomènes prostitutionnels sont « particulièrement invisibles » et questionnent donc « l'absence de débat » autour de ses questions. *La drogue, la prostitution, la toxicomanie, c'est sur le Continent, pas chez nous !* C'est en ces termes ironiques qu'un acteur de la vie associative évoque l'absence de visibilité, dans l'espace public insulaire, du phénomène prostitutionnel.

Pourtant, selon cette étude, les pratiques sexuelles auxquelles se livrent les femmes qui travaillent dans ces établissements semblent être connues de tous. En témoigne l'une d'entre elles, originaire de l'Afrique Sub-Saharienne : *Dès que je suis arrivée en Corse, on m'a proposé de travailler dans les bars comme serveuse. C'est les filles africaines qui me disaient ça [...]. Elles me disaient que je pouvais gagner 40 à 50 euros par jour [...]. Les mecs doivent payer une bouteille de champagne. Après ils peuvent monter à l'étage. Quand ils montent, ils n'ont pas fini de payer : après, ils doivent donner l'argent à la fille.*

Ces pratiques confèrent donc leur identité à ces lieux où la bouteille coûte entre 80 et 150 euros et où les filles expérimentées sont rarement originaires de l'île.

Les échanges suivants, collectés lors d'un entretien collectif réalisé avec des Bastiais informent sur les tensions entre invisibilité et notoriété de ces lieux et des pratiques qui leur sont liées :

- Disons que, en Corse... la particularité en Corse c'est que... enfin moi, je dis ça parce que j'ai travaillé à Marseille... la prostitution n'est pas la même à Marseille, sur le Continent, qu'en Corse. [...] En Corse, ça se fait plus dans des caboulots, ça se fait plus caché même si les gens savent où sont les caboulots, connaissent.

- Ce n'est pas forcément caché.

- Ce n'est pas caché dans le sens...

- Caboulot, ça a une connotation, pas forcément prostitution, finalement.

- Non, c'est des dames qui... On a des entraîneuses qui nous entraînent à boire et à consommer... même si on sait, au départ, qu'il y a, malgré tout, un peu de prostitution là-dedans. »

Cet extrait d'un entretien réalisé par les chercheurs relate également cette tension entre notoriété et invisibilité sociale :

« - Je pense qu'il y a quand même une forme de tolérance.

- Je pense. Il n'y a que comme ça que je me l'explique pare que quand tout le monde me dit...

- ... Ça paraît normal. C'est quand même étrange que ce ne soit pas remonté, en autant d'années, jusqu'à des gens qui décident d'agir ou de faire quelque chose.

- Il y a une forme de tolérance, je suis totalement d'accord avec vous. Et après, je veux dire, on est sur une île, tout le monde se connaît et... il y a des choses qui se font *appiattu*, comme on dit ici, caché.

- Ce n'est pas une forme de honte, mais... il y a la famille, il y a le « on dit ». [...]

- C'est caché parce que tout le monde connaît [...].

- Paradoxalement, les établissements dont on parle ont pignon sur rue...

- ... Oui, mais il va pas du tout y avoir le même...

- ... Il n'y a pas le même...

- Il y a pas mal de personnes issues du continent africain en Corse dans la prostitution, de ce que je sais [...]. Il y a des endroits à Bastia où il y a une concentration de caboulots ... [...] Disons qu'en plus... à chaque fois que j'en ai entendu parler c'était des femmes d'origine africaine.¹⁴⁴

Ainsi, le fait que ce soit des femmes étrangères qui travaillent dans des établissements tenus par des hommes corses semblent atténuer le stigmaté lié, d'ordinaire, à ces établissements : *La différence c'est que même si tu te pointes dans un caboulot où il y a vingt noires, c'est un Corse qui tient le machin. Pas sur [...] le Continent. La différence c'est que (sur le Continent) c'est une mafia qui n'est pas de là, qui peut foutre le camp.*

Loin d'être considérés comme illégaux ou avilissants, ces lieux apparaissent alors sous les traits de lieux populaires, inscrits dans l'histoire des villes corses : *Il y a eu d'autres établissements bastiais qui étaient connus comme caboulots, c'est-à-dire [...] un lieu populaire où c'est pas une clientèle friquée qui vient pour s'amuser [...]. C'était plutôt des piliers de comptoirs qui étaient là, avec des serveuses recrutées généralement... qui venaient du Continent et... il y avait une arrière salle... donc j'ai parfaitement compris qu'il se passait autre chose, puisqu'il y avait des canapés, des toilettes, etc.*

Ils sont décrits comme étant des lieux très humide, avec des odeurs, il y a ce côté « underground ». Les murs recouverts de tissu tacheté panthère, noir et blanc, participent d'une expérience sensorielle exotique, accrue par l'ethnicité des femmes qui y travaillent. Les caboulots constituent des hauts lieux de la vie nocturne, qui ne sont pas uniquement dédiés à la prostitution. Ils semblent même être chargés d'une dimension identitaire, en atteste ce témoignage : *Pour être Corse, je connais les pratiques des caboulots. Ce sont des lieux d'expression joyeuse avec toutes les versions appliquées possibles.* Ils jouent un rôle important dans la construction d'un sentiment d'appartenance à un groupe affermi par une expérience nocturne commune : *Les caboulots, c'est l'alcool, les amis, les joutes verbales et les éclats de rire – ce n'est pas que le cul.*

Une autre personne interrogée affirme : *Ce sont les seuls bars ouverts après deux heures du matin et, les filles qui se prostituent ici sont volontaires et occasionnelles. Ce n'est pas du trafic. Les filles travaillent sur Marseille ou Paris et viennent se reposer ici ; elles se font un client si elles ont envie ; c'est des filles qui ne sont pas du tout maquées ; le proxénétisme n'existe pas en Corse, il n'y a que des protecteurs.*

Ou bien encore : *Les filles sont plutôt mieux qu'à Marseille car les Corses lâchent les sous.*

Toutefois, le comportement à l'égard des « cabouleuses » semble différer selon l'emplacement géographique. Ainsi, une scission intérieur/extérieur de la Corse semble se dessiner. Dans des villes à l'intersection de la ruralité, comme Corte par exemple, le rapport établi avec ces femmes paraît différent. Plusieurs interlocuteurs évoquent même la notion de « respect ». Comme le souligne une femme ayant exercé plusieurs mois durant dans un caboulot de la microrégion : *Il y a beaucoup d'habitues qui viennent. Avec les patrons, ça se passe bien.*

Dans le cortenais, les caboulots sont fréquentés par différents types de clients : les bergers, les étudiants et les groupes de trentenaires ou de quadragénaires venus dans le cadre de virées. Il n'est ici pas exclu que les cabouleuses deviennent un jour les compagnes des clients issus du monde rural, d'où le respect qui leur est témoigné.

À l'inverse, les prostituées opérant dans des zones à forte fréquentations touristiques ne jouissent pas des mêmes rapports privilégiés avec leurs clients.

¹⁴⁴ Marie Peretti-Ndiaye et Guy Ducrettet, *Prostitution féminine en Corse : l'ambivalence des « caboulots »*, Espaces et sociétés 2013/4 (n°155), pages 35-48.

L'alcool consommé en abondance dans ces lieux favorise, entre autre, quelques comportements déplacés à l'égard de ces femmes : *Il y avait aussi ce problème... dans les bars... effectivement... (...) C'est le pastis. On se permet, l'alcool aidant, d'avoir un certain rapport par rapport aux femmes qui viennent comme ça.*

L'omniprésence de l'alcool est d'ailleurs présentée, par certaines personnes interrogées, comme étant l'un des facteurs de basculement : *Après, les femmes qui travaillent à servir les vieux alcooliques dans les bars, la bascule elle peut vite se faire.*¹⁴⁵

Les « serveuses » officiant dans ce genre d'établissement semblent, quant à elles, se diviser en deux catégories : celles qui, en situation précaire dans leur pays d'origine, se voient invitées à travailler en Corse, et celles qui sont déjà intégrées au milieu de la prostitution et dont la présence en Corse est très ponctuelle et correspond aux pics de fréquentation touristique, qui font la « saison » comme on dit ici. Le récit suivant, recueilli par Marie Peretti N'Diaye et Guy Ducretet auprès d'une femme sénégalaise peut permettre d'entrevoir les grandes étapes de ces parcours : *Une femme a été contactée du Continent pour venir travailler comme serveuse dans un bar. C'est comme ça qu'on dit au début et après on t'explique progressivement. On te dit qu'il faut faire boire des gens. Après, il faut que tu t'habilles un peu différemment... C'est une copine à elle qui l'avait contactée parce qu'elle galérait en France. Je crois que le fait que c'est une zone touristique, on ne doute pas qu'on va trouver du travail comme serveuse, dans la plonge, en cuisine, femme de chambre dans les hôtels. Au départ, on lui a dit que c'était un bar, mais le travail consiste à faire boire. [...] Mais si on fait que ça, on ne gagne pas beaucoup. Donc, il y en a qui le font par nécessité, au début. [...] Et tu dois envoyer de l'argent, la France est synonyme d'argent et de richesse. Et tu es ici seule sans ta famille, personne ne te voit, on est caché. [...] et tu dis que ça ne va pas durer...*

Une autre personne témoigne de la situation de ces femmes : *J'ai connu des gens qui y travaillaient mais elles n'ont pas le choix : elles n'ont pas de papiers et la famille attend en Afrique. J'en ai connu une qui me parlait de son travail. Des gens lui proposaient de coucher avec eux. Le client, quand il vient, il faut acheter des bouteilles. Ils vont dans un coin et si elle ne veut pas, le patron ne la paie plus et la met dehors.*

Ou bien encore :

C'est comme en Balagne, à une époque (...), par rapport à la légion (...). Les légionnaires, ils avaient pas... Les légionnaires de base, parce que les officiers, ils ont le droit d'avoir leur famille, leur femme, etc. Ils vivent dans des conditions... (...). Et la Balagne, sur Calvi, il y avait des bars que les légionnaires fréquentaient avec des hôteses. On peut supposer que les hôteses étaient là pour faire boire et pour faire consommer, mais qu'il pouvait se passer autre chose. C'était une dame qui devait avoir quarante, quarante-cinq ans, c'était une dame qui n'était pas d'ici... [...]. Elle était du Continent [...]. Elle était venue ici sur une annonce : « cherche bar à hôteses » [...] Et bien, voilà : c'est bars, bars à hôteses, pour satisfaire les besoins. [...] Moi, je pense qu'il y avait quelque chose d'organisé. C'est pas les bonnes femmes qui venaient comme ça. Je pense. Je pense parce que je le suppose. (...) Il y a x tonnes de mecs qui sont là... (...) Il y avait quelque chose d'organisé. Pas forcément pour avoir de l'argent, d'ailleurs, mais pour avoir la paix. Une forme de paix sociale, pour pas que ça déborde trop. Parce qu'il y a des gens comme ça, qui sont privés de relations... intimes... pendant des mois ou des années... à un moment donné, peut-être qu'il faut organiser quelque chose pour pas qu'ils se... jettent sur la première venue et pour pas que ça fasse du désordre social.

Une Dakaroise arrivée en Corse dans les années 2000 souligne quant à elle le fait que les femmes noires sont très souvent perçues comme de potentielles prostituées, du fait que nombre de cabouleuses soient d'origine africaine :

¹⁴⁵ C'est notamment ce à quoi Jérôme Ferrari fait référence dans son roman *Le sermon sur la chute de Rome*.

Moi qui travaille dans un restaurant, on m'a déjà appelé « la cabouleuse ». Même dans la rue, cela arrive. Les gens sont en voiture, la voiture roule doucement, ils te suivent. Ils te font un signe vulgaire pour voir comment tu réagis. Et, en fonction de la mimique de réponse, tu montes dans la bagnole ou tu montes pas.

Ces femmes ne sont rencontrées qu'accidentellement par les travailleurs sociaux. Plusieurs d'entre eux soulignent d'ailleurs qu'établir les liens de confiance nécessaires à leur accompagnement implique souvent de ne pas poser de questions. De la sorte, ils n'ont généralement aucune idée sur la manière dont elles sont venues. Plus largement, le fait de ne disposer à leur sujet que d'informations parcellaires ne permet pas de comprendre leur situation ou d'avoir pour elle de l'empathie. L'un des interlocuteurs interrogé par les chercheurs affirmera même : *Elles sont contentes. Tu sais, les Corses sont généreux avec les pourboires.* D'ailleurs, l'invisibilité médiatique et sociale du phénomène leur permettrait, toujours selon certaines personnes, de bénéficier d'une relative discrétion dans leur vie quotidienne : *Elles vivent comme tout le monde. Les gens ne se posent pas la question de savoir d'où vient leur argent. Dans la société corse, on se pose jamais la question de savoir d'où vient leur argent.* Les chercheurs concluent ainsi en affirmant : *Ainsi est-ce bien « l'extériorité » des cabouleuses qui facilite une certaine permissivité à leur égard et en font des figures populaires de la vie nocturne insulaire. Les représentations sociales qui leur sont attachées ne sont pas sans lien avec l'ancrage colonial : les trajectoires de certaines d'entre elles s'enracinent d'ailleurs dans des flux nés à la faveur de la colonisation. Est à l'œuvre d'autre part une naturalisation des différences genrées qui va de pair avec une hypersexualisation des rôles sociaux : un idéal normatif de la virilité domine manifestement, qui envisage la combativité comme une essence de la masculinité. La prise en considération de besoins sexuels masculins considérés comme impétueux participe donc, comme l'opposition entre insulaire et extérieur, de ce processus de légitimation et nourrit une certaine tolérance à l'égard des caboulots.*



DA U PARADISU À L'INTERNU, I ME PRIMI LOCHI CURTINESI

par Alanu Di Meglio

Drame de la société paysanne, le célibat a grandement contribué à l'émigration, au dépérissement et à la disparition des petites entreprises agricoles qui étaient au fondement de la société rurale. Paysans esseulés aux corps dévalués ; *Bal des célibataires* : Pierre Bourdieu faisait son enquête en Béarn ; *La vie moderne* : Raymond Depardon filmait les Cévennes. Alain di Meglio nous confie sa découverte de la Corse *montagnola* des années 1980.

Cridiu di cunnosciala a Corsica. Si pudaria ricuddà à l'età di prima ghjuvintù, quandu ghjuvanottu in Marseglia mi presi a brama di u ritornu. Agħju cretu un beddu pezzu chì andà in Corsica par mè era un ritornu. Un debbitu di l'esistenza. Una manera pratinsiuuta d'incarnammi in l'esodiu più o menu patutu di i me genitori. In Corsica, ci eru andatu duranti i me vacanzi. Sempri. Ci aviu minnani è missavi, zii, amichi è una certa pratica di i lochi in Bonifaziu. Ma u ritornu ? È chi ritornu ?

Chì sarà l'idea di u vultà ? Una custruzioni mintali ? O allora, i me parenti si n'erani andati mittendu forse u ritornu in u so patrimoniu geneticu. Ma lascemu curra. Fattu si stà chì a scola nurmali mi parmissi tandu di sbramà l'idea di u vultà.

T'aviu solu 19 anni quandu mi fù data issa grazia. Duviu campà dui anni di furmazioni di maestru di scola in Aiacciu com'è un ambu di paradisu. Com'è si a Corsica, mamma di sempri, m'avissi datu l'abbracciu tantu aspittatu : una sicurezza di firmà, di campacci ritruvenduci una ghjuvintù in spera d'avvena. Truvenduci ancu l'amori. À pezzi forse ma supratuttu à bucconi, chì da l'invernu aiaccinu à l'istati bunifazincu, a vita si feci di meli chì mi sculava in l'anima spinsirata.

À tempu, quandu missi issu pedi in Corsica in st'anni qui, ùn sapiu chì ùn era più quidda di a statina è di i vacanzi. Ùn la sapiu chì issu francà mi purtava à tempu versu l'età adulta. Tucchendu l'isula fisica mi lasciai quantunqua quidda di a zitiddina. Quali ? A me prima rientrata da maestru titolari.

QUALI A MI PUDIA DÌ ? MANCU I ME PRIMI PASSI IN L'ISULONU DI L'AMORI.

Fui mandatu in Acciani. Paisolu di Fium'Orbu. A stragia di l'internu disbitatu mi fù lampata in faccia com'è a schjaffittata di un'altra virità. Più bedda pidagugia ùn pudia essa. Circhendu eu scola, ziteddi è rientrata, mi risposi una vicjetta chi quì, scoli ùn ci n'era più è chi m'avariani insignatu mali : l'ultimi cinque sculari si n'erani falati in piaghja pocu fà. Essa maestru senza sculari fù u me primu accostu di una rialità nustrali.

Hè cussi chi mi sò trovu à fà rientrata in un antru paisolu in lu Vizzanesi, Rispughjani, à 25 chilometri da Corti.

Corti, cità non universitaria di l'invernu 1981. Di pettu à l'incertezza di i prisidinziali di tandu è di fronti à a sempiterna aricija di marcanti di u Statu par avè un' università in Corsica, Corti campichjave sempri da piccula cità agricola è militari, centru di un centru in disbitera.

À u mesi di nuvembri, u cunsiglieri pedagogicu in educazioni fisica m'avìa dittu tarrucchendu : « *ci hè pocu à fà custi ! Avec vous, à cinq, vous pourrez toujours faire une partie de quatre coins.* »

A vita di i paesi era quissa. U merri m'avìa trovu un lettu ind'è a so vecija mamma in lu mentri di rinnuvà un allogghju di funzioni chi era à malavia. Faciu a me scola à i quattu ziteddi è a sera, si vigghjave una stonda cù un'antra vicjetta chi stava qui accantu. À u mumentu di a ricreaziò mi t'affaccava dinò una veduva chi mi prupunìa un caffè longu è casanu. Mancu mali, bonu è caldu, ma mi mancava forse appena di sciuma in lu bicchjeri.

À pocu à pocu, a me vita prufeziunali s'assistemava in issu locu à l'umbria, arribatu à un castagnetu scuru.

A strada chi falava in Corti era stretta, liscia è torta. Ci vulia a so mez'ora da tuccà una cità chi ùn era nemmenu à u centru di i dibattiti.

Essa maestru di scola titulari à l'età di 21 anni pò parè una prova trimenda. Ma cù tutta l'empatia di u mondu, cù tutta a cuscenza chi ùn ci vulia à cuntribui à fà spariscia una scola di paesi, cù sempri issa bravezza è issa accoglianza di issa ghjenti di quì, ci era un biotu chi s'attaccava à i me civi è chi mi turcia in drintu. Ma chi mondu era ? Comu hè chi ghjovanu com'è l'acqua mi si cunfinava ? PAR MÈ, CRISTU S'ERA FIRMATU IN AIACCIU O PURI IN BONIFAZIU... È CORTI ERA INDOCU.

Ci falavamu quantunqua. Quali « ci » ? Eramu trè, aduniti da una vicenda improbabili. San Vitu era un

vecju figliu di circa una cinquantina d'anni chi ùn cunducia altru cà una vecija mubiletta à trè colpi. Campichjave in paesi di faccendi vari è di vari pinsioni. Ùn si n'era mai andatu da ùn avè mai circatu l'evidenza d'un altrò ! Micheli, un suppu più ghjovanu, cunducia iddu una camionetta Peugeot di cantieru, sempri cù a stizza in capu di un divorziu chi l'avìa custrettu à vultà in paesi dopu à una passata di vita in cuntinenti. U schjaffu di l'altrò l'avìa vultatu parti. Era maestru di muru è s'affaccindava ancu iddu manighjendu cazzola è scialbu, buschendu travaddi chi ogni impresa cristiana ùn risicava di fà, masimu in issi lochi scantati. Eu, cunduciu a vecija Renault 18 chi Babbu m'avìa datu in u mentri di cumprammi una vittura nova, ma par raghjoni di pocu primura, ùn era u mumentu. Faciu scola à quattu bravi bardoni in lu fumu di pinsà salvà un palmu di vita di l'internu.

In trè davanti à a camionetta, cù tenci spavintosi, aviamu intilatu pianu pianu a cartografia di i caboulots di stu Centru Corsica. À tempu, si a miseria di l'anima si pudia codda à palati, n'avariamu impiutu u cascionu daretu.

U CUNCETTU CUMMERCIALI DI « CABOULOT » S'ERA IMPOSTU COM'È UNA DUPPIA ALTERNATIVA : DA A CITÀ À U PAESI È DA L'ISTATI À L'INVERNU. Quant'è in un mondu di finzioni chi mancu l'avaria invintatu Orwell o Huxley, l'ambiu s'era biotu di ghjuvintù feminili francati i dui centu metri d'altura. In u mentri chi omini d'una risistenza incerta, d'una certa dibbulezza o d'una sorti qualunqua, iddi erani qui : mutati, vultati o firmati.

Tandu u caboulot, aldilà di a so difinizioni cunvinuta, fù accunziatu à usu corsu da fà cummerciu di parola feminili. Ùn dicu micca carri chi si di nò si saria cjamatu burdellu. Dicu bè parola, o puri prisenza, chi a mancanza prima, pari ch'idda fussi stata quidda. Si circava ghjustu un drittu di sunnià infattendu una donna vistuta bè, mascarata è chi fuma. Una, pronta à senta u pocu è tantu d'addisperu piattu in ogni cacciata o burla lintata dopu à l'alzata di una cuppetta di champagne o di qualchi alcolu resu frizzanti. Ghjustu da lascià viaghjà i sguardi nantu à a reta fina di i calzi lunghi chi finiani i ghjambi cù scarpi fini è tacchi alti. Ghjustu da lasciassi ciuttà in pinsata in un pettu scullatu è profumatu, fà sciumā una fola è fà zirlà prumessi chi ùn sariani mai tinuti.

Quissa era pà a maghjina più cunforma. Ma spessu era solu una ghjuvanetta in perdita à l'isciuta tricatiocia d'una statina, in jean è tee shirt, chi bastava à accenda l'imaginariu è sfugà u scontru.



La vie au grand air (ou le drame de la société paysanne)

Via, era solu una bucia chi facia prò à i masciacchi rozi, u tempu d'un invernù.

L'appuntamentu era sicuru è sempri di notti. Si pudiani truvà lochi simili ancu in i paesi più chjuchi. Li bastava unipochi di piddagni è di toli da fà un comptoir par azzingà u ghjovitu, pusendu nantu à carrigoni alti. Da l'altra parti, u surrisu è l'accolta feminili mittiani u dicoru in festa. Bastava dinò chi a notti è u silenziu füssini sbuciardati da qualchi lumineddu rüssu o turchinu è un povaru judebox chi rachjava i successi di l'istati.

Certi volti, ùn ci era mancu bisognu di nomu chi l'artifiziu nascia tuttu da una prisenza capiddisciolta. O allora, com'è in Corti, i nomi pudiani figurà un spripositu di pettu à a qualità di u stabilimentu : l'Aventure, l'An 2000... **UN MI L'ARRICORDU MICCA TUTTI MA ERANI QUANTUNQUA UNA BEDDA POCA À ASPITTÀ A CUNFLUENZA DI UNA SULITUDINI SPARTA IN LA SCARSIA DI DONNI.**

A minima grotta mutava caboulot. Ghjunta a sera tetra è fritta, Corti accunciava i so scorni è mittia in scena issa cumedia sessuali induva i paisani è i legionarii erani tuttu una para, puri spiccati. In un anghju beddu ciocciu, u patronu paspava listessi franchi è s'assicurava di u rispettu duvutu à i femini.

L'esclusività di qualchi viulenza o usu carnali era soia.

À sciocda a parola era u cunsumu d'alcolu à colpi di turnati. Nascia cusì una gioia cuntinuta da un ghjornu grisgiu di più. Ma a magia era supratuttu in manu à sti femini, chi certi pudiani essa propiu ziteddi. In i pochi metri quadri di sulaghju, pudiatu senta un accentu brasilianu, infattà una peddi mora o una bionda chi burbuddava mezu inglesi mezu francesu. Tuttu piacia.

Cun San Vitu è Micheli, falendu in Corti, partiamu à bon pattu in Tailanda cù a spera di qualchi incetta sessuali. L'affari ùn sbuccava mai è a sapiamu capunanzi.

Certi volti, affumicati è cotti, surtiamu à l'alba, imbifiti è muti. U ghjornu nascenti ci sbriacava subitu sunendu u disincantu di a notti falsa, piena di sti fati passaticci. Quali a pudia pinsà chi novi mesi dopu, a Corsica parturaria qui a so università, arricchenduci una ghjuvintù in brama d'avvena ? ■

Alanu di Meglio est professeur à l'université de Corse. Ecrivain et poète, il est notamment l'auteur de Vaghjimi spizzati (Albiana, 2009) et Lochimundu (Albiana/CCU, 2011).

TRADUCTION

Je croyais la connaître la Corse.

Il faudrait remonter jusqu'à ma tendre enfance pour comprendre pourquoi, encore jeune homme à Marseille, l'envie me prit de revenir. Pendant longtemps j'ai pensé que d'aller en Corse serait pour moi comme un retour. Ma façon de régler une dette que j'avais envers elle et de m'incarner prétentieusement dans l'exode plus ou moins consenti de mes parents. J'y suis toujours revenu pour les vacances. Il y avait mes grands-parents, mes oncles et mes amis et je connaissais un peu la région de Bonifacio. Mais un retour ? Quel retour ?

Quelle est donc ce concept de retour ? Une construction mentale ? Ou bien peut-être que mes parents étaient parti en me laissant cette idée en guise de patrimoine génétique. Mais laissons tomber. Le fait est que l'école normale m'a permis d'assouvir cette envie de retour.

J'avais à peine 19 ans quand cette chance me fut donnée. Je devais suivre une formation de professeur des écoles pendant 2 ans à Ajaccio, grâce à je ne sais quelle manœuvre divine. C'était comme si la Corse, ma mère de toujours, m'ouvrait enfin les bras après tout ce temps, qu'elle me donnait l'assurance de pouvoir m'installer chez elle afin de pouvoir retrouver et côtoyer une jeunesse remplie d'espoirs.

J'espérais bien y trouver l'amour aussi, même par petits bouts mais toujours avec appétit, car des hivers ajacciens aux étés bonifaciens, la vie était tout le temps douce comme le miel qui coulait sur mon âme apaisée.

Le moment venu, quand je posais enfin le pied sur l'île, je ne savais pas encore que la Corse de mes vacances était loin de celle que je m'apprêtais à retrouver. Ce retour allait, au contraire, me propulser vers l'âge adulte. Une fois arrivé sur l'île, celle que j'ai connue durant mon enfance s'évanouit aussitôt. Puis est venu le moment de ma première rentrée en tant que professeur titulaire.

Que pourrai-je en dire, si ce n'est que cela fut mes premiers pas dans l'île de l'amour ?

Je fus envoyé à Acciani, petit village dans le Fium'Orbu. L'horreur de l'intérieur dépeuplé me frappa au visage avec la violence d'une gifle, m'ouvrant les yeux sur une toute autre vérité. On ne peut rêver meilleure pédagogie.

Je cherchais une école, des enfants et des rentrées scolaires, mais une vieille dame me dit qu'il n'y avait plus d'écoles ici, et que j'avais été mal renseigné. Les 5 derniers écoliers étaient descendus vivre dans la plaine il y a peu. Être un maître sans élève fut mon premier contact avec une certaine réalité insulaire.

C'est comme ça que je me suis retrouvé à faire la rentrée dans un autre petit village, Rispughjani dans le Vizzanesi, à 25 kilomètres de Corte.

Corte qui, à l'hiver 1981, n'était pas encore une ville universitaire. Face à l'incertitude des présidentielles et aux sempiternelles complications budgétaires de l'état pour avoir une université en Corse, Corte était toujours une petite ville agricole et militaire, centre d'un centre en friche.

En novembre, un conseiller pédagogique en EPS m'a même dit en plaisantant : « Y'a pas grand-chose à faire ici ! *Avec vous, à cinq, vous pourrez toujours faire une partie de quatre coins* (partie en italique en français dans le texte *ndlr*). ».

C'était ça la vie au village. Le maire me logeait chez sa vieille mère en attendant que mon logement de fonction, pour l'heure insalubre, soit rénové. Je faisais l'école aux quatre enfants

du coin et le soir, je me passais un moment avec une petite vieille qui restait tout le temps là. Pendant les récréations, il y avait aussi une veuve qui m'offrait un café long et fait maison. Pas trop mal, bon et chaud, mais il manquait un peu de mousse dans le verre à mon goût.

Petit à petit, ma vie professionnelle se cala sur le rythme de ce lieu à l'ubac, accoué à un châtaigner obscur.

La route qui descendait à Corte était serrée, lisse et tortueuse. Il fallait bien une demi-heure pour parvenir à une ville qui n'était même pas au centre des débats.

Être maître d'école à 21 ans seulement peut paraître une épreuve terrible. Mais avec toute l'empathie du monde, tout conscient que j'étais de ne pas vouloir contribuer à la disparition d'une école de village, malgré toute la gentillesse et la convivialité des gens d'ici, il y avait un vide qui commençait à s'installer en moi et à me remuer les entrailles. Dans quel monde je vivais ? Comment se faisait-il que, frais comme un gardon je m'isolais ainsi ? Pour moi, le Christ s'était arrêté à Ajaccio, ou peut-être à Bonifacio, et Corte c'était le bout du monde.

On y descendit pourtant. Qui « on » ? On était trois, réunis par une promiscuité improbable. San Vitu était un vieux garçon d'une cinquantaine d'années qui ne conduisait que sa vieille mobylette à trois vitesses. Il vivait de petits boulots et de pensions diverses. Il n'était jamais parti car il n'avait jamais cherché à connaître un ailleurs ! Micheli, un petit peu plus jeune, conduisait quant à lui une camionnette de chantier Peugeot, toujours contrarié à cause d'un divorce qui l'avait contraint à revenir en Corse après un épisode de vie passé sur le continent. Cette histoire l'avait un peu secoué. Il était maçon et utilisait à merveille la truelle et le crépi, dégottant des boulots que nul autre que lui ne pouvaient accomplir, surtout dans ces lieux retirés. Moi, je conduisais la vieille Renault 18 que mon père m'avait laissée en attendant de m'acheter une voiture neuve, mais en raison d'un certain manque de prévenance à son égard, dirons-nous, cet achat fut sans cesse reporté. Je faisais donc l'école à quatre braves garnements, tout en étant persuadé que je contribuais activement à maintenir vivante une partie de notre intérieur.

Tous les trois à l'avant de la camionnette, avec nos tronches effrayantes, nous avons petit à petit étudié la cartographie des caboulots de cette Corse profonde. À ce moment précis, si la misère pouvait se ramasser à la pelle, nous en aurions eu plein le coffre.

Le concept commercial des « caboulots » s'était imposé comme une double alternative : de la ville au village et de l'hiver à l'été. Même dans les mondes les plus fous rêvés par Orwell et Huxley, on ne voyait pas, comme ici, une soudaine disparition de jeunes femmes passés les 200 mètres d'altitude. Ne restait plus que des hommes d'une relative résistance, d'une certaine faiblesse, ou que sais-je...

Tant et si bien que le caboulot, au-delà de sa définition officielle, fut associé en Corse au commerce de la parole féminine. Je ne dis pas chair, cela se serait appelé un bordel. Je dis bien parole, ou plutôt présence, car c'est de ça que l'on manquait le plus. On cherchait juste à pouvoir rêver en contemplant une femme bien habillée, maquillée et qui fume. Une qui serait prête à écouter un peu de ce désespoir qui se cache dans chacune des boutades et autres grivoiseries lancées à chaque fois que se levait une coupe de champagne ou de n'importe quel autre alcool rendu pétillant. Juste pour laisser vagabonder le regard sur le filet fin des jarretelles qui se terminaient en chaussures fines à talons pointus. Juste pour se laisser couler, en pensées, dans une poitrine décolletée et parfumée, et voir naître des histoires et des promesses qui ne seront jamais tenues.

Tout cela c'est l'image conforme que l'on s'en donne.

Bien souvent, la petite jeune en perdition au sortir d'une saison mouvementée, en jean et en tee-shirt suffisait à embraser notre imaginaire et donner libre cours à nos rêveries.

Ici, il n'y avait qu'un mensonge qui pouvait espérer satisfaire, pendant tout un hiver, les hommes rustres que nous étions.

Le rendez-vous était sûr et toujours nocturne. On pouvait trouver d'autres endroits semblables, même dans des villages plus petits. Il suffisait de quelques planches et de quelques tôles pour monter un comptoir ou l'on venait poser le coude, assis sur un tabouret en hauteur. De l'autre côté du comptoir, le sourire et l'accueil féminin suffisaient à eux seuls à embellir le décor. Il suffisait aussi que la nuit et le silence soient parsemés de quelques petites lumières rouges ou bleues et qu'un vieux juke box toussote les succès de l'été.

Quelque fois, le nom était inutile, toute la magie naissait d'une simple chevelure détachée. Ou alors, comme à Corte, les noms laissaient sous-entendre le niveau de qualité de l'établissement : l'Aventure, l'An 2000... je ne m'en souviens pas de tous mais ils étaient un bon paquet à attendre que la solitude partagée face à la rareté de femmes vienne les retrouver.

La moindre petite grotte devenait un caboulot. La nuit tombée, sombre et froide, Corte se mobilisait et mettait en scène cette comédie sexuelle dans laquelle les paysans et les légionnaires jouaient le premier rôle, malgré leurs différences. Dans ce beau décor, le patron touchait sa part et s'assurait du respect dû à ces jolies filles.

L'exclusivité de quelques violences et de concupiscences lui était réservée.

Les langues se déliaient au fil des tournées. Naissait ainsi une allégresse dans cette journée grise qui venait s'ajouter aux autres. Mais la magie résidait avant tout entre les mains de ces femmes, qui pour certaines d'entre elles étaient encore comme des enfants. Dans les quelques mètres carré que l'on partageait, on pouvait entendre un accent brésilien, apercevoir une africaine ou une blonde qui marmonnait une sorte de mélange d'anglais et de français. Tout nous plaisait.

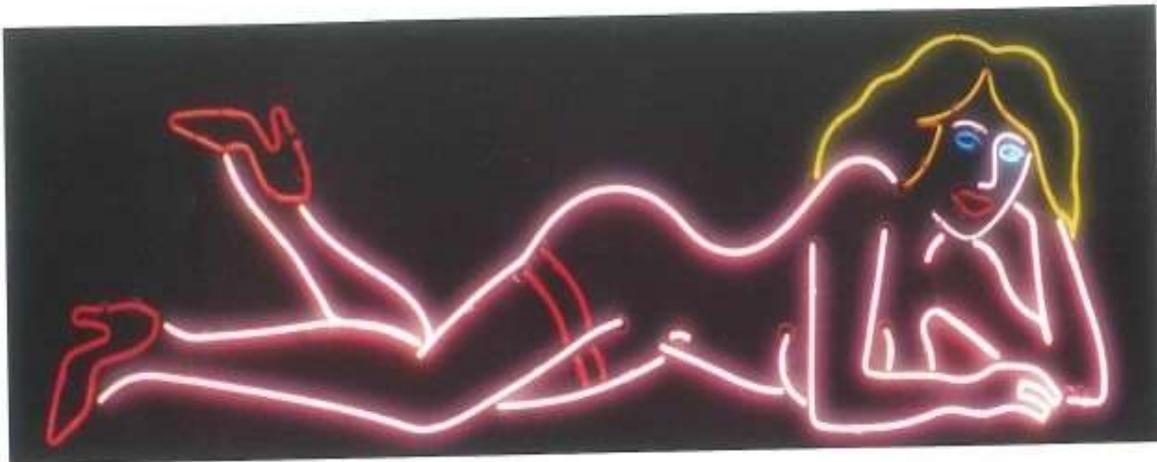
Avec San Vitu et Micheli, en descendant à Corte, on rêvait de voyages en Thaïlande, dans l'espoir de quelques aventures sexuelles. Le projet ne vit jamais le jour et nous le savions au moment même où nous l'avions ébauché.

Quelques fois on sortait à l'aube, ébahis et muets. Le jour naissant nous dégrisait d'un coup, nous faisant prendre conscience du caractère artificiel de la nuit que nous venions de vivre, de ses plaisirs éphémères. Qui aurait pu penser que, neuf mois plus tard, la Corse installerait ici son université, nous gratifiant ainsi de la compagnie d'une jeunesse pleine d'avenir ?

LE PROXÉNÈTE, LES CABARETS ET L'ÉTAT PROFOND

par Michel Peraldi

Souteneur, maquereau, proxénète, boîtes, caboulots, cercles de jeux, chaussures vernies, borsalino, Mercedes... Tout un imaginaire insulaire. Mais quand c'est un sociologue qui l'ausculte, il y décèle le développement de niche économique, l'organisation sociale de populations émigrées, les carences d'un État... et la littérature se fait anthropologique.



Le premier Antoine adore les vernis. Aujourd'hui ils sont un peu passés de mode même si on les trouve encore dans certaines boutiques hors d'âge du côté de la place Clichy. Ce sont des mocassins très fins, avec une semelle qui claque, et luisants, à se voir dedans. Antoine les aime noirs l'hiver et blancs l'été. C'est le seul témoignage visible qu'il a gardé de son ancienne vie, peut-être aussi cette manière de porter des jeans repassés, avec le pli. Pour le reste, il est comme tout le monde au village, bleu de Chine l'été, parka l'hiver qui sent le feu de bois. Il est revenu dans les années 1970, avec Monique, elle avait repris son vrai prénom, au boulot elle était Sandra. Toujours blonde, impeccablement maquillée quand elle « monte » avec Antoine comme chaque soir prendre l'apéro au bar, son petit chien dans son sac, Kiki ; pas le sac, le chien. L'hiver elle porte un grand manteau de fourrure, elle est maquillée avec beaucoup d'affectation, l'été un décolleté qui a dû parfois en troubler certains. Sinon, rien, des gens très ordinaires, discrets, ils saluent très poliment mais parlent peu et seulement si on les questionne, boivent deux ou trois verres, offrent leur tournée et s'en rentrent dans la même

Mercedes noire qu'Antoine conduit depuis son retour au village, au début des années 1980. Ils ont une petite maison dans le bas du village, retapée façon villa avec des filets de peinture noire qui soulignent les pierres et des volets rouges, à l'anglaise. Le jardin est plein de rosiers et de buissons d'hortensia, ceux qui bleuissent quand on met des clous à rouiller près des racines. Un soir Antoine s'est un peu attardé à l'apéro, sans Monique, deux ou trois tournées de trop, on a un peu parlé, un peu. De Paris, Pigalle, la Place Clichy, les boîtes, son boulot. Attention il fallait se tenir, être impeccable, monsieur Jo, le patron, ne supportait pas le laisser-aller, une heure au moins chaque matin, façon de parler parce qu'on se levait rarement avant midi ; c'est ça qui l'a fatigué le plus, et de ne jamais voir le jour ou presque. Pour le reste, la routine, il fallait arriver à la boîte vers 16 heures, saluer tout le monde, et rester là, regarder, dire un mot aux uns et aux autres. Toutes les deux heures, il allait voir les filles, vérifier que tout se passait bien, parfois les clients sont hargneux. Vers deux heures du petit matin il passait relever les compteurs comme on dit, papoter avec la patronne de l'hôtel, une Corse elle aussi, comme monsieur Jo et pas mal des clients. C'est simple,

parfois une journée se passait sans qu'Antoine n'ait eu à dire un seul mot en français. Sauf avec les filles, deux, c'est monsieur Jo qui les lui avait présentées. Antoine n'en a jamais voulu plus, mais d'autres en faisaient travailler six ou sept. Monique était l'une d'entre elles, elle vivait avec lui, tenait son ménage, comme il dit. Il retournait ensuite à la boîte faire la fermeture, vers quatre heures.

Tiens, je me rappelle le grand noir qui jouait du piano à un moment, je sais plus son nom, on l'a vu dans un film, tous les soirs il buvait très vite, se couchait en travers du piano, il fallait le ramener à l'hôtel à côté, parfois on le ramassait en travers de la porte, complètement saoul mais tranquille, mais grand et lourd, un bon pianiste. Et puis Antoine a perdu le goût de tout ça, Monique se fatiguait de « la vie », ils sont rentrés au village tant qu'ils pouvaient encore en profiter, avec leurs économies et la pension d'invalidité que lui a fait avoir monsieur Jo, enfin son frère, celui du conseil général.



Antoine le second, ce fut une autre pointure. Un mien cousin a encore dans son garage la Mercedes qu'il s'était fait faire, presque sur mesure, à la fin des années 1960, rallongée pour faire salon à l'arrière avec le bar en acajou et le frigo. La rumeur dit qu'il aurait ramené d'Égypte une chanteuse qu'il avait découverte dans un cabaret et qui a fait une belle carrière en France. Il était propriétaire de deux des plus fameux cercles de jeux parisiens, ceux que l'État avait concédés à des héros de la Résistance, enfin, considérés comme tels. Il avait aussi des participations dans quelques boîtes de nuit, on disait cabarets, dont celui de monsieur Jo, et d'autres affaires, dans les casinos sur la Côte. Il portait le chapeau, des costumes à rayures, et ne venait au village que lors des campagnes électorales pour faire élire son frère. On dit qu'il faisait le tour du village et distribuait des billets de 500 (des francs, mais quand même) à tous ceux qu'il rencontrait. C'est grâce à lui que bon nombre des jeunes du village sont « partis dans les cercles », comme on disait alors, entre la fin des années 1950 et les années 1975, avant l'époque trouble des guerres de succession. Un homme tranquille, affable, avec sans doute des goûts un peu excentriques : tiens, cette maison par exemple, qu'il a fait construire dans les années 1960 et qui aujourd'hui embarrasse un peu le village dont elle occupe le centre. La taille, le côté château passe encore, la drôle de gueule, façon hacienda comme celle qu'on voit dans Zorro, le feuilleton,

pas le film, passe encore, le pire c'est la couleur, rose, vraiment très rose, dans le village gris. C'était pour faire plaisir à Mercédès, une danseuse espagnole qu'il a épousée ; mais rien d'un méchant. D'ailleurs, il est mort dans son lit, un peu gâteux.



Enfin le troisième, Antoine encore, je l'ai mieux connu, dans sa modeste, oui, je le dis sans ironie, modeste villa du bord de mer. Une petite maison de style provençal sur un seul niveau, un bout de jardin en terrasse et la vue, le seul luxe : toute la baie d'un seul coup d'œil. Il ne venait quasiment plus au village que sa femme, une Polonaise, n'aimait pas. D'où la villa *in piaghja*. Je n'ai jamais rien demandé, mais je sais qu'il a vécu quelques années en Afrique. A sa retraite de commissaire de police, il y était parti pour mettre en place la police de ce chef d'État africain très en vue dans la Françafrique. Maintenant, à la villa, c'était la vraie retraite. Des gens superbes, l'Antoine et sa Polonaise (on disait comme ça) d'autant que justement elle confirmait la réputation des Polonais. Elle, c'était la vodka, lui le whisky, deux à trois bouteilles par jour, chacun ; comme beaucoup de ceux qui ont passé du temps en Afrique. On a fait chez eux des fêtes mémorables, sans jamais parler boulot, politique oui, on était tous plus ou moins de gauche, même les « Africains ». Évidemment à picoler comme ils le faisaient ils n'ont pas profité longtemps de la terrasse. Ils sont morts quelques années après la retraite.



En effet, vous aurez raison, j'anticipe sur vos remarques, ce qui précède n'est que littérature. Tout est vrai, je le jure, mais invérifiable, c'est sûr, il faut me croire sur parole ou imaginer. Infalsifiable, disent les sociologues. Si cependant on faisait l'ethnographie historique de ces mondes sur lesquels ouvrent ces quelques « vignettes », donc, assumons, oui, littéraires, on dirait que ces personnages appartiennent à ce qu'il est convenu d'appeler une filière migratoire. En effet, à partir des années 1930, les Corses se sont mis à occuper une « niche économique » qu'ils ont ethnicisée. En gros, ils sont devenus les rois de la nuit et de toutes les occasions lucratives qui vont avec, en plaçant de proche en proche, des connaissances. Les bars de nuit, les boîtes, cabarets, casinos, puis dans les années immédiatement après la fin de la deuxième guerre, les cercles de jeux. Cette économie forme

un premier groupe d'activités dans cette niche, lequel mord sur un second univers, immédiatement contigu, formé d'affaires de contrebande, de prostitution, et plus tard de trafics de drogue. On ignore exactement comment les choses se sont organisées, qui en étaient les pionniers, peut-être ces bandes marseillaises légendaires, puis les Guerini, sans aucun doute. A la fin des années 1960, trois ou quatre familles tenaient les établissements et le devant de la scène.

Toutes les autres affaires se traitaient chez eux, dans l'atmosphère enfumée des bars et peut-être, je dis bien peut-être, qu'ils en étaient aussi parfois les banquiers. Tous les métiers de ces mondes étaient occupés par des Corses, et pour être plus précis encore, des Corses qui venaient des deux ou trois mêmes micro-régions, autour de ce village où j'ai rencontré les Antoine. Croupiers, barmans, videurs, hommes de main, portes-flingues, physionomistes, chauffeurs. Dans la génération de ceux qui sont nés dans les premières années du siècle précédent, et dans ces cantons, les destins étaient tracés pour les hommes : soit ils « partaient dans les cercles », soit dans l'administration. Je crois, par l'exemple de ma famille, que l'engagement politique et le parcours scolaire faisaient la différence. Les gens de gauche, moins rares qu'on ne croit, et diplômés (le brevet, sans plus), partaient dans l'administration, les autres dans les cercles. Tout cela, les anthropologues des migrations le connaissent par cœur lorsqu'il s'agit des Portoricains dans le textile à New York ou des épiciers djerbiens, soussi, mzabites.

L'ethnicisation de secteurs de l'économie est une manière de prendre des raccourcis dans les organisations. Les entreprises et le profit peuvent exister sans bureaucratie et chaînes techniques complexes, les relations personnelles et la confiance « face to face » tiennent lieu de bureaucratie. Il n'y a là rien de mafieux, contrairement à ce qu'on dit trop facilement. Juste des arrangements entre des gens qui n'ont souvent ni le capital, ni les compétences économiques, ni le pouvoir d'organiser des entreprises sophistiquées et profitables s'il n'y avait ce recours relationnel. Les économistes et sociologues italiens l'ont modélisé sous le nom de « district productif » ou de « système territorial de production », j'ai les noms.

Évidemment, la complexité de ce « district corse de la nuit », c'est sa relation à la deuxième sphère, celle de ces économies qui supposent, à un moment ou à un autre, un recours à la violence. C'est cela en effet le point commun entre la prostitution, lorsqu'elle est industrielle ou artisanale, les trafics,

la contrebande organisée : la violence est au cœur du système productif, même si la plupart du temps, la menace ou la conscience diffuse et partagée que le recours à la violence est possible, suffit à « tenir », et « se tenir », comme on dit. Cela aussi, certains économistes l'ont théorisé. Les Corses, des mêmes cantons, étaient là aussi, même si le statut des « métiers » est plus complexe. Car il y a des salariés, des soutiers, des boutiquiers tranquilles qui menacent une fois, roulent des mécaniques mais sont des artisans paisibles dans le fond, comme le premier Antoine. J'en ai connu des plus méchants, des qui ont sans doute gueulé, fait peur, frappé, tiré peut-être aussi, volé, truqué, cassé, braqué. Mais eux aussi se rangent un jour, se font peur et rentrent au village et se font maçons, restaurateurs, éleveurs. Les pires ce sont les électrons libres, les mercenaires. Des têtes brûlées, des indépendants, des anarchistes, des fous, et il y en a dans cette sphère, Corses eux aussi mais moins contrôlables. D'où, oui, l'insécurité de ce monde économique et ce qui le rend incertain et chaotique. La violence appelle le courage, lequel a des liens étroits et des connivences avec la folie, la passion, le nihilisme. Les deux sphères ont des adhérences, des continuités relationnelles, locales. Les bars et les cabarets sont des lieux d'affaires, l'argent est bien souvent le même, les premiers sont bien souvent les banquiers des seconds, ou l'inverse.



Bien sûr il y a le troisième Antoine. Par lui on voit bien comment évolue et se perpétue le « district productif ». Pour des raisons que l'on connaît mal, peut-être liées aux trafics de drogue qui ont recomposé tout le système comme ce fut le cas dans l'Italie mafieuse, le monde tranquille des cercles de la nuit l'a été moins, tranquille. Beaucoup sont rentrés, il y a eu des morts, des violences, des fermetures. Puis s'est ouverte une route africaine. (Là encore, pourquoi ? Comment ? Par qui ? Mystère) . Les cercles, les boîtes, les bars ont prospéré dans un petit triangle de cognac au cœur de l'Afrique centrale. Et encore une génération a pu partir, du même canton, croupiers, videurs, barmen, il y a eu même cette fois des comptables, des infirmiers, des informaticiens.

Notre troisième Antoine permet cependant d'enrichir encore la description ethnographique de cette « économie ethnique », car il y a des commissaires, des douaniers, des flics, des ministres, des personnels d'ambassade, des commis d'État, etc. Eux aussi



MAQUEREAU - n. m. (XIII^e siècle) : emprunté du néerlandais makelaas « intermédiaire, courtier, trafiquant », dérivé de makelen « trafiquer », doublet populaire du verbe maken « faire ».

sont corses, ils protègent, fréquentent les bars, rendent service, ferment les yeux ou les ouvrent dans leurs services, surveillent, donnent même un coup de main quand il faut. Corruption ? Gangrène mafieuse de l'État, État voyou ? En fait, c'est beaucoup plus compliqué et il faut faire un détour en théorie politique. L'État n'est pas une machine transparente, horizontale. La bureaucratie et la démocratie ne suffisent pas à organiser à elles seules l'ensemble des tâches complexes que gère un État moderne. Surtout dans ces sphères obscures où les logiques de souveraineté priment sur les autres, dans les périphéries, les soutes de l'État disent certains politologues. Voilà l'État profond. C'est un État capable d'accomplir des basses œuvres, capable de raccourcis et de compromissions injustifiables, innommables dans le langage légitime, superficiel, du politique. Un État silencieux, qui fait plop, plop, comme dans les vieux polars. C'est l'État des « services », mais pas seulement, c'est plus fondamentalement l'État des affaires où les choses se ramènent à la tragique simplicité d'un monde d'amis et d'ennemis. D'amis qu'il faut aider, nourrir, protéger, et d'ennemis qu'il faut neutraliser ou éliminer.

Là encore, les Corses ont en partie ethnicisé cet État français profond. Là encore, l'ethnicité, c'est le raccourci relationnel de gens qui viennent des mêmes villages, parlent les mêmes langues. Il sert à s'arranger, pas seulement parce qu'il faut se donner un coup de main, boire des coups gratuits, etc...

Écume, superficie des sociabilités de bars dans des mondes sociaux qui partagent les mêmes goûts et les mêmes valeurs. Le véritable cercle de contiguïté c'est là encore le recours à la violence quand il est nécessaire, le nœud de l'affaire, pour l'État profond comme pour les « proxénètes » c'est le recours contrôlé à la violence. On puise aux mêmes sources, aux mêmes professions et professionnels, on s'arrange.



N'exagérons rien, les Corses n'étaient pas seuls dans ces mondes de la nuit, loin de là, et on a vite fait des amalgames, des généralisations hâtives, et de la discrimination. C'est vrai, je me souviens avec encore un peu de colère de ces prétendus chercheurs qui exposaient avec aplomb cette thèse éculée selon laquelle le bandit d'honneur et ses valeurs étaient le creuset où s'était formé le banditisme corse moderne, ceci bien sûr expliquant cela. Non, la seule thèse sérieuse est de penser que les Corses ont construit une filière migratoire dans les trois sphères d'activité mentionnées plus haut : les mondes de la nuit, ceux de la criminalité transnationale lucrative, ceux de l'État profond. Et s'ils ne sont pas les seuls dans ce monde, même s'ils l'ont marqué de leur présence et de leur théâtre, ils sont surtout ceux qui, à la différence des autres groupes, ont construit des passerelles relationnelles, des contiguïtés et des

familiarités entre ces trois mondes, dans une période et un moment donné, disons de la fin de la guerre à celle des colonies, avec quelques prolongations jouées dans les alcôves de l'État gaulliste. En l'état c'est une thèse, qui demande à être construite, falsifiée, minutieusement étayée, complexifiée. Elle appelle une histoire, car il faut remonter loin les rapports singuliers des Corses à l'État français, et une ethnographie, car il faut observer des tissus relationnels, des textures de liens, des systèmes de valeur partagés et des routines accomplies ensemble. Il n'y a aucun obstacle théorique ou méthodologique à faire l'ethnographie de ces «niches ethniques», on le comprend, les obstacles sont d'une autre nature, on va y venir.



Tout ce que je dis là est un assemblage de textes déjà écrits. Sur le grand banditisme et ses relations aux périphéries de l'État, sur les districts productifs, etc Je pense vraiment qu'une compréhension de la société corse, de ses composantes et de sa complexité n'est possible qu'à la condition générale d'une ethnographie minutieuse des sociabilités et des « configurations d'acteurs et de systèmes relationnels », pardon pour le jargon. Et je pense vraiment qu'une partie de cet effort ethnographique doit porter sur ces mondes économiques de la criminalité dont on sait qu'aujourd'hui encore ils tiennent une place que l'on ne trouve nulle part ailleurs aussi importante. Ces mondes ne sortent pas seulement de telle ou telle affaire, ils ont une mémoire, une histoire, des temporalités, des généalogies. Ils sont « encastrés » dans la société corse, française, et d'autres bouts du monde, et cet encastrement détermine des porosités et des familiarités, des continuités relationnelles dont nous devrions nous faire les cartographes. Il faut certes du courage, on y risque sa vie. Mais c'est un faux problème car en réalité, il faut d'abord que l'État ouvre ses archives, accepte de donner aux chercheurs les dossiers de justice ou de police, jusqu'à présent inaccessibles lorsqu'ils concernent les affaires de ce siècle, oui, l'accès est refusé.

Les journalistes qui ont travaillé, enquêté sur ces histoires l'ont fait, pour les plus sérieux, à partir des archives de la CIA, ouvertes depuis peu. Ou bien par la presse, qui est encore la seule réserve d'archives ! Y compris que s'il est difficile sans doute d'interviewer de vieux criminels, leur parole n'est pas une garantie, parfois ils sont gâteux !

En Italie, les chercheurs qui travaillent sur les

mondes criminels disposent d'un matériel immédiat que leur communiquent régulièrement les juges, les instances policières, dans des commissions spéciales, conçues comme des instruments de compréhension autant que de lutte contre la criminalité. Les commissions antimafia à Palerme, anticamorra à Naples, sont des fenêtres ouvertes sur les sociétés qui « encastrent » les criminalités autant qu'elles en pâtissent, et dans une parfaite réciprocité, comprendre l'une c'est comprendre l'autre. Voilà ce que l'État italien a compris, lorsqu'il donne accès non pas seulement à ses archives mais à ses dossiers, à ceux qui peuvent les lire comme des documents sociologiques. Cela, l'État français nous le refuse, laissant du coup toute une histoire dans la confusion et l'énigme, les fantasmes. Donc, oui, la criminalité, en Corse, en France, reste affaire de littérature, pour longtemps encore. ■

Michel Peraldi est anthropologue et directeur de recherche au CNRS. Il est notamment l'auteur (avec Michel Kokoreff et Monique Weinberger) d'Économies criminelles et mondes urbains (PUF, 2007).

LA PROSTITUTION EN SARDAIGNE

Étudier le phénomène prostitutionnel en Corse implique également de se pencher sur la situation en Sardaigne. En effet, les deux îles partagent une proximité géographique, historique, démographique et culturelle et tendent de plus en plus à reconnaître ce statut de « sœurs jumelles » qui est le leur.

Nous allons donc traduire ici quelques articles de presse concernant la prostitution en Sardaigne. Ces derniers sont assez éloquents quant à la situation actuelle du phénomène sur l'île.

L'opération « Arruga »

Tout d'abord, un article¹⁴⁶ sur l'opération « Arruga » que vous pourrez trouver dans sa version originale à l'adresse suivante : <http://dbflorindo.blogspot.com/2018/12/sardegna-operazione-arruga-colpo-alla.html>

Traduction :

« Opération « Arruga »

Des éléments ressortent enfin de l'opération d'investigation, conventionnellement appelée « Arruga », qui fut menée du mois de décembre 2014 à celui de 2018 par la « NORM della Compagnia CC di Carbonia » et qui, à travers deux pistes principales, a révélé l'existence de nombreux cas de traite d'émigrées clandestines qui, une fois arrivée en Sardaigne, étaient prises en charge par deux organisations criminelles distinctes.

La traite Hannaba-Sulcis

Elle permettait l'entrée illégale d'étrangers qui, partis d'Algérie et arrivés sur les côtes du Sulcis (en Sardaigne nldr), étaient ensuite impliqués dans la vente de drogue au détail sur les spots de Cagliari, plus particulièrement dans le quartier « Marina ». Soulignons le rôle de « M.Y », né en Algérie et résident à Cagliari, qui organisait les voyages des migrants de l'Algérie vers l'Italie : il se procurait un moteur et le bateau, il payait et donnait des instructions au « chauffeur » et il assurait le contact avec les familles des réfugiés.

L'algérien « M.Y » leur donnait ensuite les bons conseils pour éviter de se faire rapatrier immédiatement : il leur recommandait de dire qu'ils étaient mineurs, d'effacer son numéro de téléphone portable et que, une fois leur identification terminée à Carbonia et après avoir été placés au CAS de Cagliari, ils devront s'enfuir. À vrai dire, il proposait aux clandestins de se réfugier chez lui afin de les utiliser par la suite dans son réseau de trafic de drogue.

De mai 2016 jusqu'à la fin de l'année 2017, « M.Y » a favorisé l'immigration clandestine, facilitant la situation sur le territoire de l'État de bon nombre de citoyens en situation irrégulière qu'il employait dans son activité de revente de drogue tout en leur garantissant un départ vers d'autres endroits en Italie ou en Europe.

« M.Y » ne gérait pas à lui seul le marché de la drogue sur les « spots » de Cagliari, il s'était associé avec « H.N », né en Tunisie et vivant à Selargius qui se fournissait en drogue, principalement du cannabis, auprès de tierces personnes pour ensuite la partager et la revendre avec son associé.

D'après les enquêtes, il est apparu que « M.Y » et « H.N » ont, entre 2015 et 2017, monopolisé le trafic de drogue, surtout celui du haschich, dans le quartier « Marina » de Cagliari, en se servant de mineurs (dont les deux fils de « M.Y ») et en vendant la drogue également à des mineurs. « M.Y » recevait les consignes par téléphone et utilisaient ses fils comme messagers pour s'adresser à d'autres mineurs. Il apparaît aussi que « M.Y » est un musulman apparemment très attaché au respect des lois religieuses, c'est pourquoi il est fortement respecté et craint dans sa propre communauté.

« M.Y » est également accusé de faux monnayage. Après être rentré en contact avec un étranger demeurant en Campania, il a réussi à faire rentrer, par le port de Cagliari, 5.000,00 € en faux billets qu'il avait acheté pour 1.000,00 € et qu'il a réinvesti dans le trafic de drogue.

¹⁴⁶ Des articles de ce type mais qui concernent quant à eux le phénomène en Corse sont consultables en [annexe n°14](#), [annexe n°15](#) et [annexe n°16](#)

La traite Nigeria-Lybie-Sassari¹⁴⁷

L'autre réseau de traite démantelé est celui qui part du Nigeria, transite par la Lybie avant d'arriver à Sassari, et qui a pour but de faire passer des jeunes femmes nigériennes destinées à alimenter le milieu de la prostitution à Sassari.

L'opération « Arruga » a en effet permis de révéler la présence d'une dangereuse association criminelle nigérienne, d'envergure internationale et opérant dans la ville de Sassari, dédiée à l'immigration clandestine et à la prostitution qui, durant toute la période de l'enquête, a permis et financé l'arrivée en Italie de nombreuses migrantes.

Les personnes impliquées dans cette organisation et qui ont été arrêtées sont « T.S » (femme *ndlr*), née au Nigeria et habitant Sassari, « E.B.T » (femme *ndlr*), née au Nigeria et domiciliée à Alexandrie (elle jouait le rôle de la « maman »). La troisième personne qui a été arrêtée faisait office d'homme de confiance et de principal associé d'un quatrième sujet, un certain « O », tous deux sous le coup d'un mandat d'arrêt. Le « chef » de l'organisation est encore recherché par les autorités.

Ces derniers se seraient donc partagé les tâches. La « maman T.S » se chargeait de sélectionner les femmes nigériennes qui voulaient émigrer clandestinement en Italie et de financer leur voyage ; le « chef » s'occupait quant à lui d'assurer la transition en Lybie des jeunes filles qui attendaient leur départ tandis que l'autre « maman E.B.T » gérait la logistique de l'activité prostitutionnelle en Italie.

Pour favoriser l'immigration clandestine ils se sont appuyés sur des tierces personnes installées en Lybie et au Nigeria, impliquées dans des filières de trafic d'êtres humains, comme « M.V » (nigérienne non identifiée) qui avait la charge d'isoler les jeunes destinées à se prostituer et de leur avancer les frais du voyage (150.000 naira, environ 370 € par migrante versés sur le compte du passeur), ces dernières étaient prises en charge par d'autres individus non identifiés (comme « F » par exemple) en Lybie.

Les associés assuraient également la permanence des migrantes réfugiées dans des camps lybiens. Elles pouvaient y rester plusieurs semaines avant d'embarquer et étaient contraintes de subir la faim, le froid, des conditions hygiéniques déplorable mais aussi les menaces et les violences de leurs geôliers.

Une fois arrivées en Italie et enregistrées dans un centre d'accueil en Campania, les filles recevaient des nouveaux numéros de téléphone, des sous, des faux papiers et des instructions pour fuir le centre et prendre le trajet « Civitavecchia-Olbia ».

À partir de ce moment, les « mamans » donnaient à leurs « protégées » les directives à suivre quant aux activités qu'elles devront pratiquer afin de pouvoir les rembourser et retrouver leur liberté : elles leur procuraient un logement ou elles pourraient exercer et une « tenue de travail », elles leur disaient comment se comporter avec les clients et aidaient celles qui ne parlaient pas italien à traiter avec les clients. »

Le criminel qui était, lors de la parution de cet article, toujours en fuite, a finalement été retrouvé, en atteste cet autre article de presse que vous trouverez dans sa version originale au <http://www.sardanews.it/639919-operazione-arruga-rintracciato-a-sassari-il-quinto-uomo>

Traduction :

¹⁴⁷ On retrouve ici les mêmes provenances qu'avec les réseaux corses, voir Annexe n°14.

« Le dernier homme sous le coup d'un mandat d'arrêt émis par le Tribunal de Cagliari dans le cadre de l'opération « Arruga » qui a démantelé deux réseaux d'immigration clandestine vers la Sardaigne s'était réfugié à Sassari.

Il s'agit d' « O.W », un trentenaire né au Nigeria. L'étranger est accusé de faire partie d'organisations d'immigration clandestines et de réseaux de prostitution. Dans l'organisation qui permettait l'arrivée illégale des citoyennes nigériennes, le jeune et fidèle collaborateur du groupe avait pour mission de financer la permanence en Lybie des migrantes en attente du « voyage de l'espérance ». Au cours de l'enquête, il est apparu que ce même individu avait des contacts directs avec des geôliers lybiens, et qu'il a été obligé d'envoyer dans les 12.000€ de rançon pour libérer sa femme et d'autres filles qui étaient retenues prisonnières dans les cellules de « Ghana Politu ». On a appris par la suite que les migrantes, avant d'embarquer pour l'Italie, étaient enfermées dans des ghettos où elles subissaient des violences et des tortures dans le but d'obtenir des rançons pour leur libération.

Le jeune homme a tenté de s'enfuir lors de la descente policière mais il a finalement été capturé et soumis au contrôle de la justice. »

Prostituées originaires du Ghana et du Nigeria

Cet article traite également d'autres réseaux de prostitutions qui font venir des femmes de ces pays africains afin de les exploiter sur le sol italien.

Le texte original : <http://www.farodiroma.it/prostituzione-scoperti-sfruttatori-nel-nord-della-sardegna-13-indagati/>

Traduction :

« Des esclaves libérées en Sardaigne. Elles avaient été enlevées au Ghana et au Nigeria. Elles ont ensuite été violées et maltraitées. Sachez-le messieurs les clients.

Viols, coups, violences psychologiques. Arrivées en Sardaigne ou dans d'autres villes italiennes, elles étaient isolées dans des appartements, privées de téléphone portable puis envoyées sur le trottoir. Une organisation spécialisée dans la traite des femmes a été démantelée dans le nord de la Sardaigne par la brigade de recherche de la ville de Sassari, en association avec le procureur de la République (nom effacé *ndlr*). Les policiers ont exécuté un mandat d'arrêt aux premières lueurs de l'aube contre 13 personnes, toutes accusées d'association de malfaiteurs et de proxénétisme. Certains accusés sont également inculpés pour détention de drogue à usage récréatif ou destinée à la revente.

L'enquête de (nom effacé *ndlr*) rejoint celle qui est arrivé à terme la semaine dernière à Cagliari et qui a permis de libérer six filles ghanéenne et nigérienne, dont une mineure, réduites en esclavage et contraintes à se prostituer dans un réseau africain : 13 d'entre eux ont été arrêté le 8 juin, 9 d'entre eux sont des femmes, dont certaines étaient d'anciennes prostituées devenues maquerelles à leur tour. L'enquête avait débuté il y a 3 ans et s'est achevée le mois dernier. Les jeunes femmes eurent du mal à raconter leur histoire car en plus d'avoir été retenues prisonnières physiquement, elles subissaient une forte emprise psychologique exercée par les rites vaudous, lesquels les menaçaient directement ou des membres de leur famille. L'une d'entre elles, mère d'un enfant, n'a même pas tenté de se rebeller car elle craignait trop pour la vie de son petit.

L'enquête de Cagliari a permis d'ouvrir d'autres dossiers à Perugia, dans la province de Pistoia, à Reggio Calabria et à Pescara, tous conduits par les agents mobiles dirigés par (nom effacé

ndlr) et avec le soutien du « Reparti Prevenzione Crimine Sardegna » et des polices des autres régions liées à la Sardaigne pour le trafic d'êtres humains. Six appartements ont d'ailleurs été mis sous scellé entre Cagliari, Quartu et Perugia.

« Les femmes – écrit la *Nuova Sardegna* – étaient choisies dans leur pays d'origine, au Nigeria et au Ghana, et on leur promettait un travail honnête. » Dans certains cas ce fut même la famille qui livra la fille aux mains de l'organisation. L'une d'entre elles avait été contactée par une concitoyenne qui lui a promis du travail par le biais de Facebook. Les filles partaient de chez elles avec l'espoir d'arriver en Italie ou dans d'autres pays européens, mais elles finissaient dans des camps de réfugiés en Lybie, et les organisateurs de leur voyage commençaient à montrer leur vrai visage et à devenir violents.

Le futur s'assombrissait pour elles car les membres de cette organisation leur affirmaient qu'ils avaient dépensé 30 000 € afin de financer leur voyage et qu'elles devaient les rembourser en se prostituant. Les tarifs des nigériennes étant très bas, cela signifiait qu'elles allaient devoir se prostituer pendant au moins 7 ans. »

Ou bien cet article : <http://www.bergamosera.com/cms/2016/07/08/prelevata-da-bergamio-e-portata-in-sardegna-per-prostituisi/>

Traduction :

« Notre ville a aussi été le théâtre de la mésaventure qu'a vécue cette nigérienne de 24 ans, menacée, terrorisée par des rites vaudous, frappée et contrainte à se prostituer.

La jeune fille a été sauvée par la Police et par la Caritas lors de l'arrestation de son proxénète. On a passé les menottes à (nom effacé *ndlr*), nigérien de 29 ans qui résidait occasionnellement en Italie. Il est accusé de violences, menaces, coups et blessures et proxénétisme.

L'enquête policière avait démarré il y a une dizaine de jours suite au signalement qu'a communiqué la Caritas, qui collabore souvent avec la police, concernant une jeune femme de 24 ans qui demandait de l'aide.

La nigérienne avait quitté son pays natal le 28 mars dernier suite à la promesse d'une vie meilleure, celle de pouvoir étudier et de trouver un travail.

Elle est restée quatre mois en Lybie avant de monter sur un bateau pour l'Italie, puis elle s'est rendue à Milan au début du mois de juin. Elle s'est ensuite rendue à Bergamo où l'homme de 29 ans l'a récupéré afin de l'emmener en Sardaigne. Mais une fois arrivée à Cagliari, le rêve d'une vie meilleure s'est mué en cauchemar.

Elle était constamment menacée et se faisait frapper si elle ne gagnait pas assez d'argent ou si elle ne voulait pas aller sur le trottoir. Elle était terrorisée par ce rite vaudou auquel elle avait participé avant de partir et qui aurait tué sa tante si elle n'avait pas continué à vendre son corps. Elle a été sauvée par la police qui a arrêté son bourreau et se trouve maintenant en sécurité dans une structure adaptée. »

Salon de massage à Nuoro

L'article qui suit a été publié sur [Labarbagia.net](http://www.labarbagia.net) le 21/10/2015 (pas de lien hypertexte) et traite quant à lui d'un salon de massage qui faisait office de couverture à un réseau de prostitution.

Traduction :

« Il a fallu plus d'un an d'enquête pour permettre à la Police d'État de démasquer un important réseau de prostitution qui se servait d'un salon de massage chinois situé Viale Sardegna, à Nuoro, comme couverture officielle.

Sept citoyens chinois résidents à Milan, Bari, Florence, Reggio Emilia, Padoue, Prato, Oristano et un italien originaire de Cuneo ont été dénoncé pour proxénétisme aggravé.

Ce matin, la brigade mobile de Nuoro dirigée par le vice-commissaire adjoint (nom effacé *ndlr*) a mis sous scellé le salon de massage. S'en sont suivi neuf perquisitions aux domiciles des inculpés, suite à un ordre donné par le GIP de Nuoro, (nom effacé *ndlr*).

Il y avait en tout six citoyennes chinoises qui se prostituaient et des dizaines de clients qui venaient, chaque jour, recourir à leurs prestations ; des libéraux, des employés, des étudiants, des anciens et quelques pères de famille qui, tout au long de l'enquête, ont été suivi, photographiés et repérés par les caméras de surveillance cachées par les enquêteurs à l'intérieur du salon de massage. Des dizaines d'heures de films et de photos sur les activités qui se déroulaient dans ce salon un peu « spécial ».

« Faire un massage » était le code utilisé pour rencontrer une prostituée ; chaque prestation coûtait entre 50 et 70 euro. Le salon de massage ne disposait d'aucune autorisation administrative ni de contrôle sanitaire et, de temps en temps, les chinoises se contentaient effectivement de ne faire qu'un massage oriental au client.

La Police de Nuoro a également perquisitionné un salon analogue qui se trouve à Oristano, géré par un des deux chinois accusé. Le bureau d'une société milanaise qui s'occupait de la diffusion et de la publicité sur internet a également été visité par la Police.

Le chiffre d'affaire estimé de cette activité s'élève à 200 000 euro par an ; on a passé au crible des centaines de mouvements bancaires et postaux et des opérations sur des cartes de crédit rechargeables.

Cinq comptes bancaires et trois comptes postaux ont d'ailleurs été placés sous scellé sur ordre du GIP. La Police affirme que tous les encaissements du salon transitaient sur les comptes découverts par les enquêteurs. Une partie de la somme était ensuite transférée en Chine. Les prostituées reversaient de façon quotidienne leur recette sur ces différents comptes.

Les policiers ont également perquisitionné l'appartement que les proxénètes louaient à Nuoro afin d'y loger les prostituées. On y a retrouvé, caché derrière une armoire, plus de 36 000 euro en coupures de 20 et de 50.

Durant les perquisitions effectuées à Milan, on a trouvé et mis sous scellé un véritable centre d'appel situé dans un appartement qui recevait les coups de fil des clients et qui diffusaient les petites annonces sur le Web. Plusieurs femmes chinoises travaillaient sur les lieux.

Les femmes exploitées étaient renouvelées tous les deux mois et arrivaient directement de la péninsule.

Les enquêtes ont été menées par le substitut du ministère (nom effacé *ndlr*). »

La « loi Merlin »

L'article qui suit est intéressant car il traite de la législation italienne de la prostitution, en particulier de la « loi Merlin », l'équivalent italien de la « loi Marthe Richard ». La version originale du texte se trouve à cette adresse : <https://tg24.sky.it/cronaca/2018/02/18/legge-merlin-prostituzione-storia.html>

Traduction :

« C'est suite à un laborieux parcours parlementaire que la loi, toujours effective à l'heure actuelle, est entrée en vigueur le 20 septembre 1958. Elle pénalise la prostitution. Voici le récit de son histoire, des polémiques qu'elle a suscité et des tentatives de réforme qu'elle a subi.

Le 20 septembre 1958, il y a de ça soixante ans, la loi Merlin qui annonçait la fermeture des maisons de tolérance, ou « maisons closes » en Italie, et qui régule encore aujourd'hui le phénomène prostitutionnel dans notre pays, entrainé en vigueur. La sénatrice socialiste Lina Merlin avait déjà présenté ce projet de loi une décennie plus tôt, en 1948, mais ce premier projet fut présenté au Sénat en 1952 seulement, à la suite d'un véritable parcours du combattant administratif. Le 20 septembre 1958 à minuit, dans les limites prévues par le texte de loi approuvé au Parlement six mois plus tôt, le 20 février 1958, 560 maisons de tolérance, abritant près de 2 700 prostituées, furent fermées.

L'approbation de la loi en 1958

Le combat parlementaire de cette loi avait commencé le 16 août 1948, une décennie avant son approbation, quand la sénatrice socialiste Angelina Merlin présenta un premier projet de loi qui sera approuvé par le Sénat en 1952 seulement. La fin de la législature ne lui permit cependant pas de devenir une loi. Le texte fut ainsi représenté en 1953, au début de la législature suivante, et le chemin de croix administratif s'acheva le 20 février 1958 avec l'approbation définitive, malgré les réticences de la droite et des monarchistes.

Les objections

Pendant toute la durée du débat, les opposants à la loi soulignaient en premier lieu le péril hygiénique et sanitaire qu'elle entrainerait : selon certains, la loi entrainerait une propagation incontrôlable des maladies vénériennes. Mais l'Italie, pour rentrer dans l'ONU, a dû signer nombre de conventions internationales, parmi lesquelles figure la « Déclaration universelle des droits de l'homme » de 1948 qui obligeait les États signataires à combattre la traite des êtres humains et le développement de la prostitution. Ainsi, à partir de 1958, l'État n'avait plus la mainmise sur la prostitution, en Italie comme dans le reste de l'Europe. La loi punit le proxénétisme et le racolage, mais ne considère pas que la prostitution est un délit, donc celui qui l'exerce ne peut pas être inquiété. De fait, il fut impossible de procéder à un recensement sanitaire, ce qui était la principale obsession des détracteurs de cette loi.

Ce que prévoit la loi Merlin

La loi Merlin a aboli la réglementation de la prostitution en Italie et, par conséquence, a fermé les « maisons closes ». Selon Lina Merlin, une loi de ce type était devenue nécessaire car la prostitution, même volontaire, nuisait fortement à la dignité de la femme. Viendront s'ajouter à cela une série de délits comme le proxénétisme, le racolage et des sentences relatives à ces derniers. En revanche, la loi ne pénalise ni les clients, ni les prostituées indépendantes.

Les objectifs de la loi

L'intention première était de mettre en lumière l'exploitation des prostituées. Les premiers articles de la loi, alors en vigueur, interdisaient l'activité des maisons de passes sur le territoire de l'État et actaient la fermeture des « meublés de prostituées ». La partie centrale de la loi apportait des profondes modifications au code pénal alors en vigueur, notamment pour ce qui est des délits de proxénétisme, de « traite des blanches », avec des peines allant de 2 à 6 ans de réclusion pour ceux qui auraient continué à posséder ou à louer des endroits dans lesquels s'exercerait encore une activité prostitutionnelle. Ceux qui « recrutent une personne en vue d'en

faire une prostituée » s'exposent aux mêmes peines. Les derniers articles de la loi contiennent des dispositions à caractère administratif : certaines prévoient la création de structures de rééducation destinées aux prostituées sorties des « maisons » qui auraient décidé de laisser tomber ce métier ainsi qu'à toutes les autres femmes qui souhaiteraient changer de vie. De plus, et pour la première fois en Italie, une unité de police féminine fut créée grâce à cette loi.

Le débat au fil des décennies

En 1963, la légitimité constitutionnelle de la loi fut remise en question, mais les juges approuvèrent la formation initiale de cette dernière. Depuis les années 80, les demandes d'abrogation ou de modification de la loi alimentent constamment les débats politiques, celle-ci étant jugée comme étant « inadaptée à l'époque » et inefficace face à la prostitution de rue, de plus en plus liée à l'immigration clandestine, à la traite des femmes et des mineures et au développement des organisations criminelles.

Les propositions d'abolition

On peut retenir, parmi toutes les propositions d'abrogation ou de modification de la loi Merlin, les batailles des radicaux et de la « Lega Nord ». En 2013 paraît, dans le rapport officiel de la Cour suprême de Cassation, un référendum concernant l'abrogation de la loi, signé par bon nombre de maires italiens. Mais la démarche s'est essoufflée car il manquait le nombre nécessaire de signatures pour proposer le référendum. En 2014, le président a présenté un projet de loi visant à réglementer le phénomène, mais l'initiative n'a pas connu de suite. Quelques communes italiennes ont tenté de limiter la prostitution de rue avec des ordonnances prévoyant des amendes pour les clients et une arrestation en cas de flagrant délit. Mais ces mesures ont tout le temps été jugées anticonstitutionnelles et les sanctions n'ont pas pu être retenues. Même les projets qui visaient à créer des zones « à lumière rouge » dans quelques communes ont toujours été abandonnés sur demande du Préfet car ces derniers n'étaient pas en accord avec la loi Merlin.

Qui était Lina Merlin ?

Angelina Merlin a été une des « mères fondatrices », ces 21 femmes qui ont été élues aux premières élections par suffrage universel et qui ont fait partie de l'Assemblée constituante qui a rédigé la Constitution Italienne. Elle est née à Pozzonovo (Padoue) en 1887, dans une famille de la petite bourgeoisie, à tendance unitaire et antifasciste. Son père était secrétaire communal et a fait partie de la Fondation Nilde et sa mère était institutrice. En 1919, elle s'inscrit au Parti Socialiste. Entre 1924 et 1926, elle sera arrêtée à cinq reprises par la police fasciste, elle abandonnera alors l'enseignement car elle refuse de prêter allégeance à la doctrine fasciste et, en raison de son opposition au régime, elle sera exilée pendant cinq ans en Sardaigne. Après cela, elle s'en va à Milan où elle épousera Dante Gallani, médecin et député socialiste, et elle s'occupera de la logistique des partisans. Après la guerre, elle sera élue dans l'Assemblée constituante.

La carrière politique

Merlin faisait partie des 4 femmes élues au Sénat en 1948, lors de la première législature de la République et elle fut la première femme à intervenir dans cette assemblée. Elle fut ensuite réélue en 1953 (la seule sénatrice) avant de passer à la Chambre en 1958. À la fin de sa législature en 1963, elle décida de se retirer du paysage politique et de vivre dans sa maison à Milan. Merlin fut également une farouche opposante au divorce et a fait partie du comité qui

souhaitait abroger la loi par référendum. Elle est morte à Padoue en 1979 et est enterrée à Milan. »

QUESTIONNAIRE

L'histoire ne s'écrit pas uniquement au passé, c'est pourquoi nous avons choisi, tout en restant fidèle à l'approche chronologique qui a été de mise tout au long de ce mémoire, d'éditer un questionnaire sur le phénomène prostitutionnel en Corse et de le faire circuler dans des milieux divers.

C'est la partie du mémoire qui s'inspire le plus de « Comizi d'amore ».

La visée de cette démarche est bien entendu de dresser un état des lieux de la situation actuelle en Corse et de tâcher de montrer comment les gens appréhendent ce phénomène.

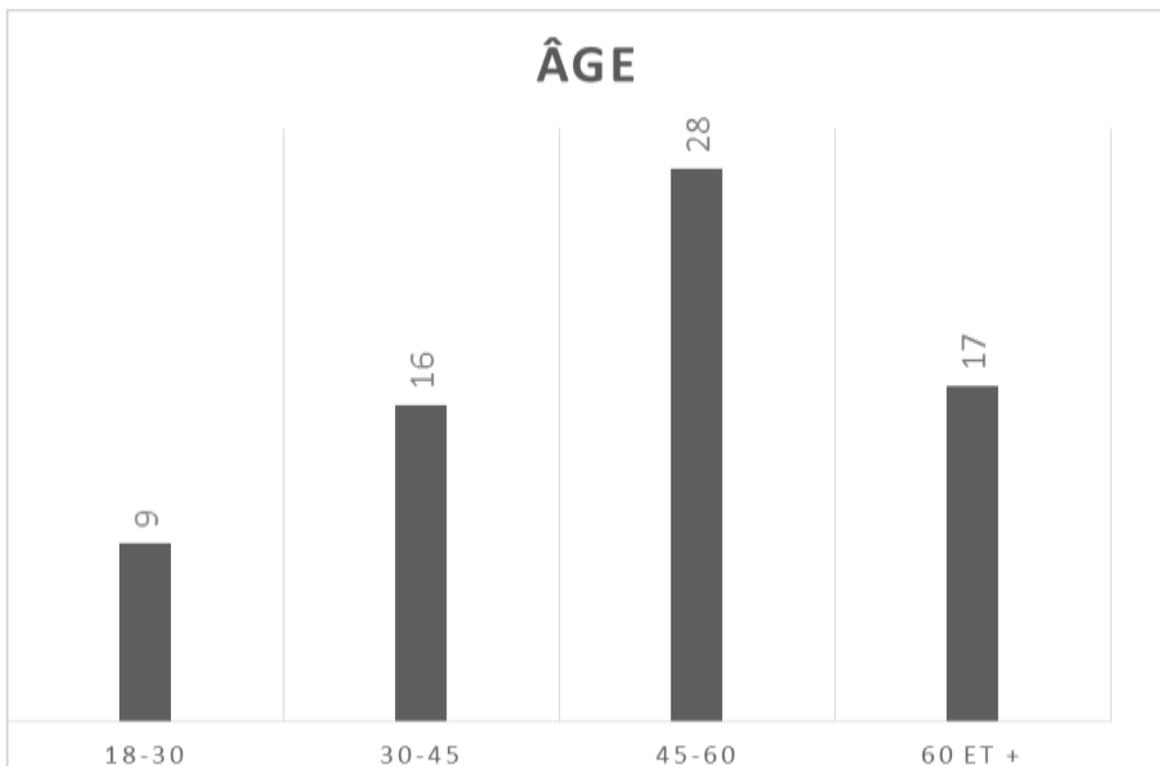
Pour pallier à l'impossibilité de sonder un grand nombre de personnes, nous avons pris l'initiative de distribuer les questionnaires en connaissance des données sociodémographiques régionales. L'échantillon est donc représentatif dans sa composition, il peut d'ores et déjà annoncer les problématiques et les tendances de recherche à venir pour ce sujet.

Un exemplaire vierge du questionnaire est joint à la fin du mémoire, il s'agit de l'[annexe n°18](#).

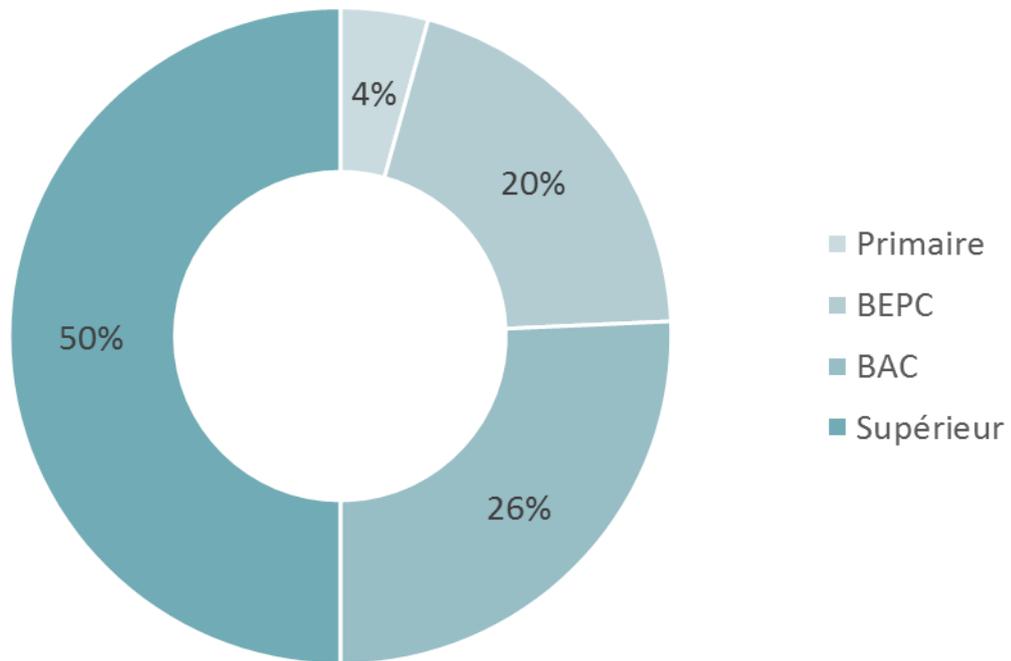
Données sociodémographiques

Le nombre de personnes sondées s'élève à 70.

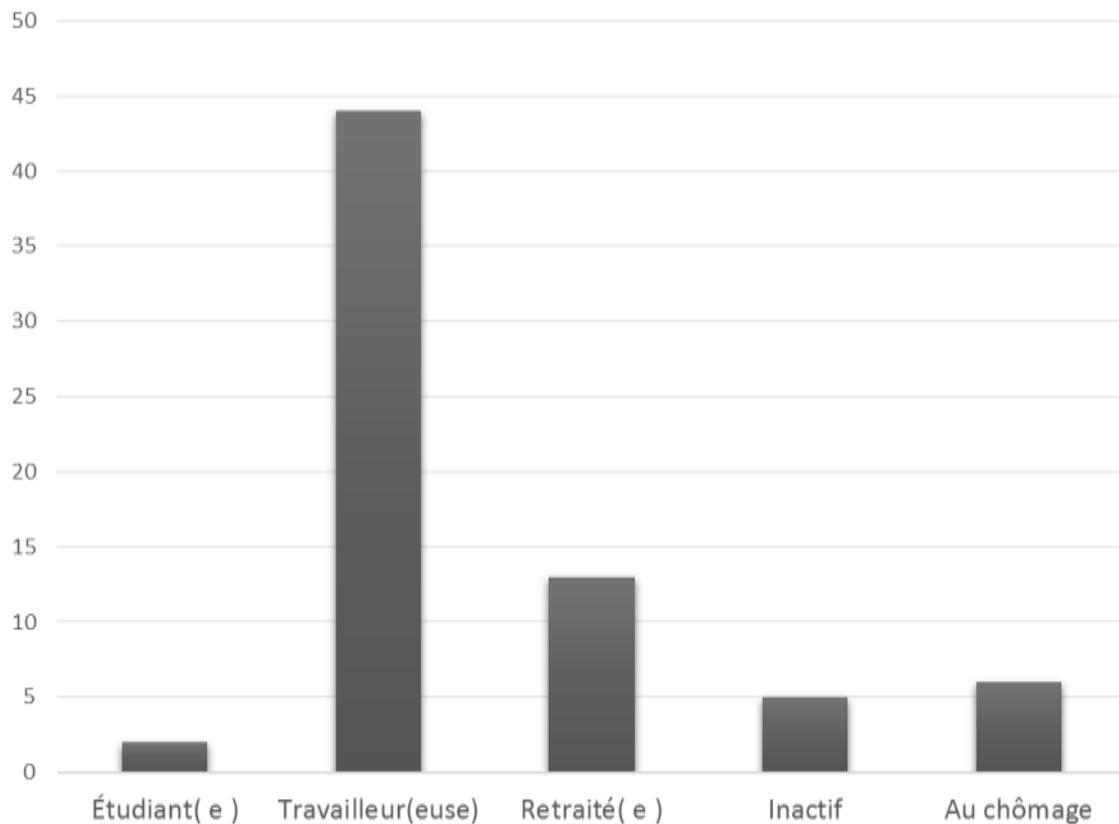
En termes de données démographiques, les pourcentages de l'échantillon correspondent plus ou moins aux données régionales et nationales recensées par l'INSEE.



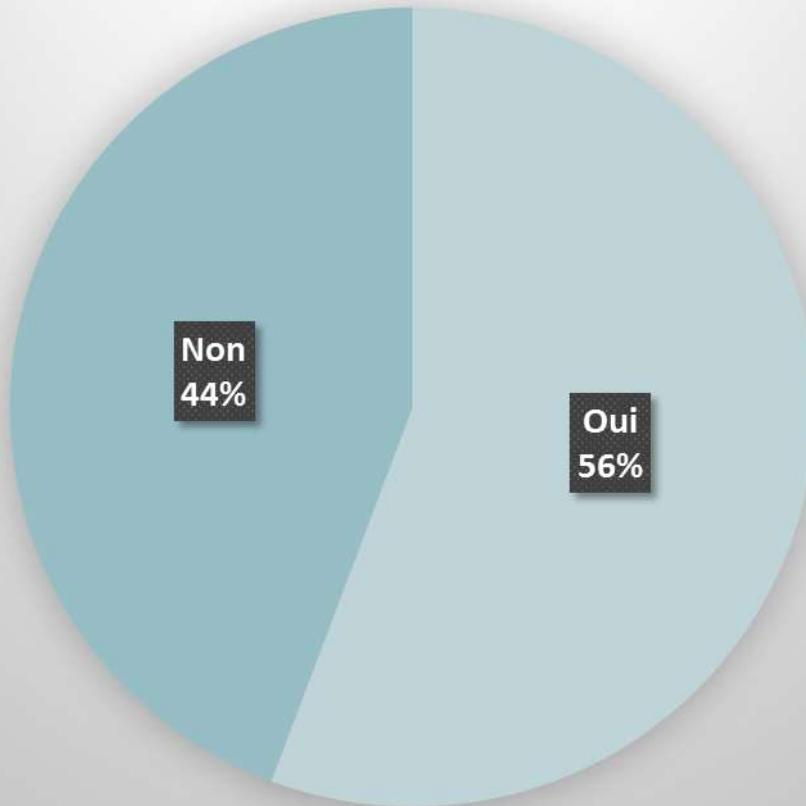
NIVEAU D'ÉTUDE



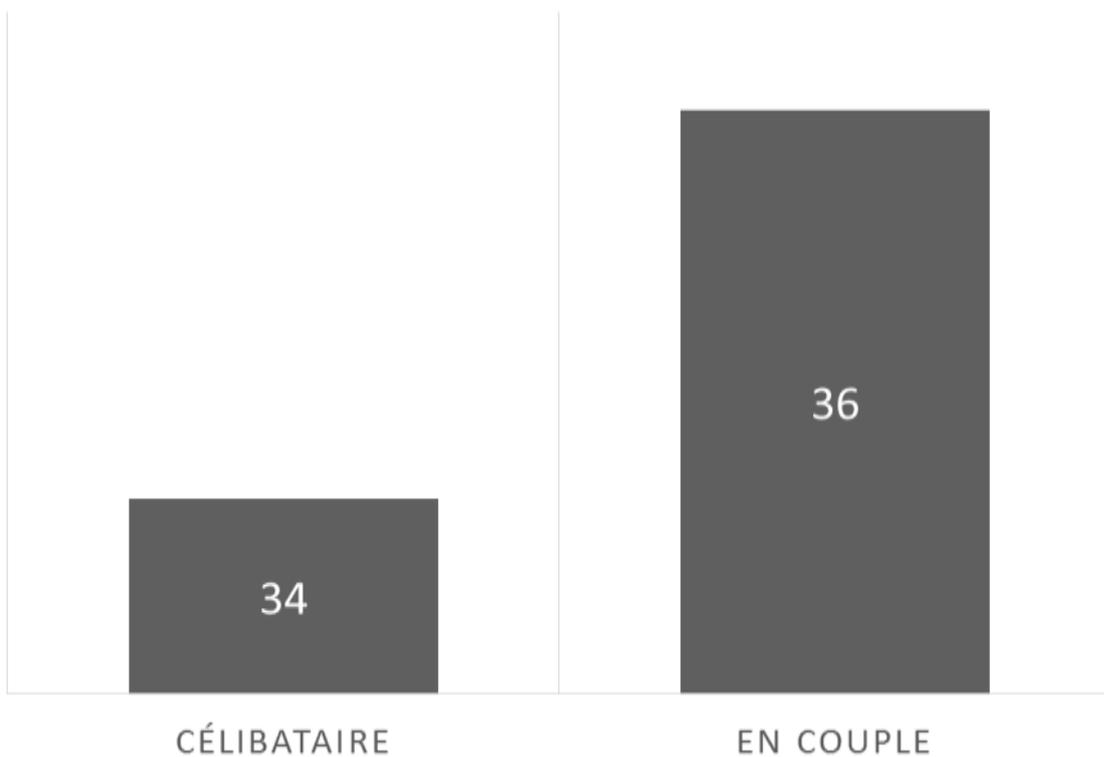
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE



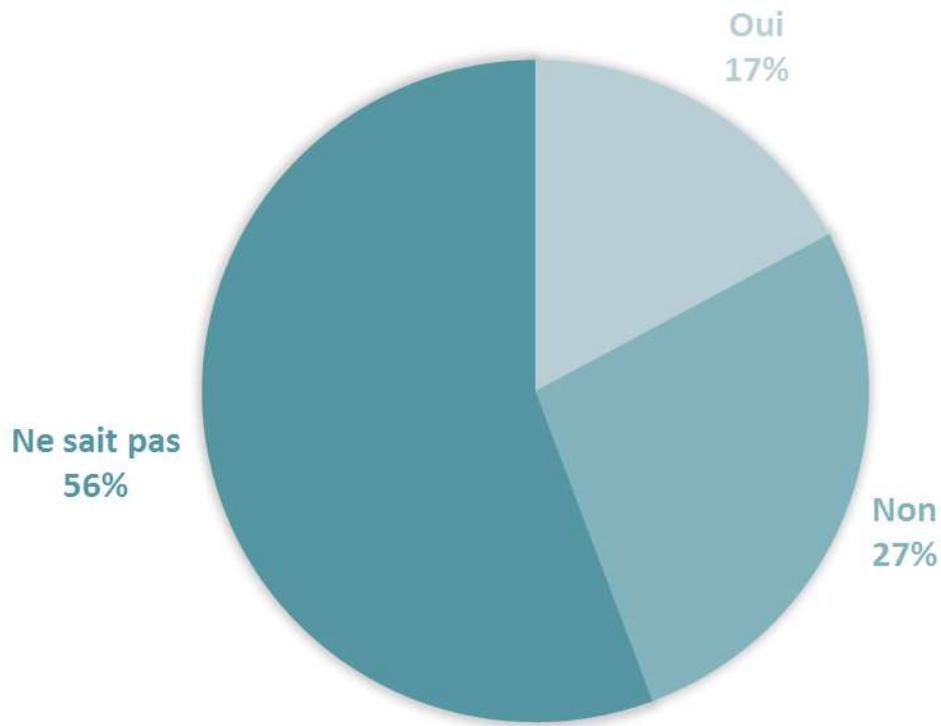
NÉ(E) EN CORSE ?



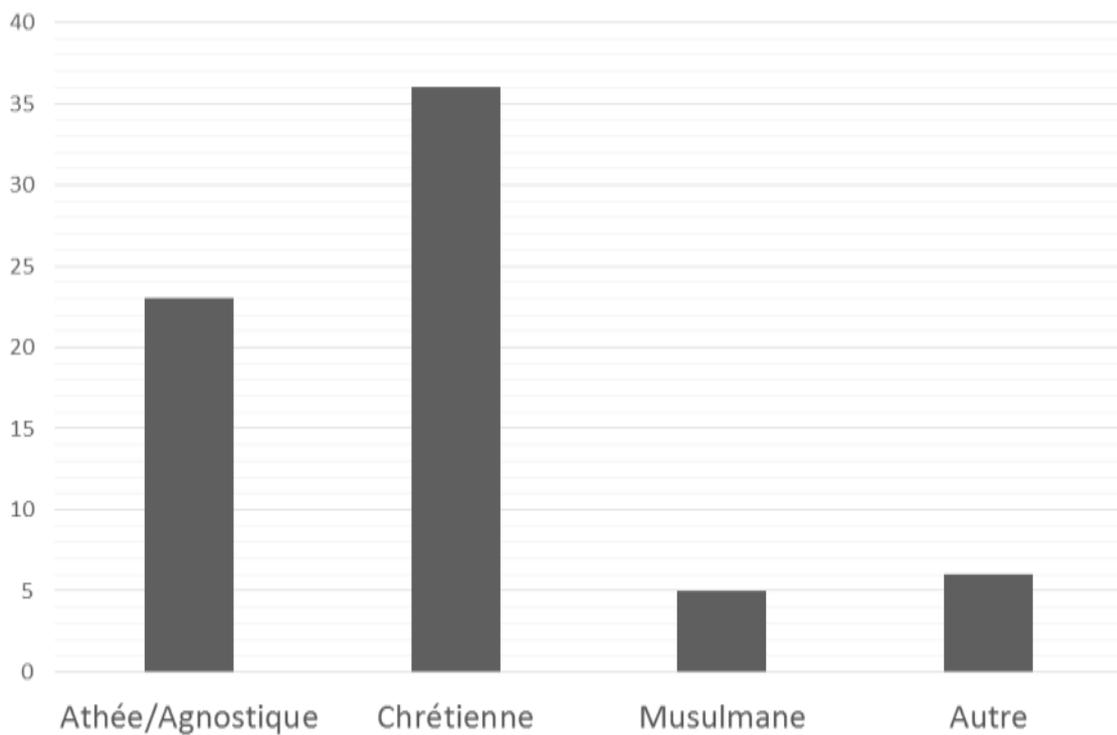
SITUATION CONJUGALE



HABITEZ-VOUS PRÈS D'UN LIEU DANS LEQUEL ON PRATIQUE LA PROSTITUTION ?



RELIGION



Notion de prostitution

Seulement 17% des personnes sondées affirment connaître personnellement une personne qui se prostitue ou qui s'est déjà prostituée.

Sur cet échantillon¹⁴⁸ :

- **1 personne** affirme que les femmes qui prennent l'initiative des rapports sexuels sont des prostituées.
- **2 personnes** affirment que les femmes faciles sont des prostituées
- **6 personnes** affirment que les femmes ayant de nombreux rapports sexuels sont des prostituées
- **7 personnes** affirment que les femmes qui proposent des conversations téléphoniques érotiques sont des prostituées
- **57 personnes** affirment que les femmes qui échangent des rapports sexuels contre de l'argent sont des prostituées
- **47 personnes** affirment que les femmes qui échangent des rapports sexuels contre de l'argent occasionnellement sont des prostituées
- **37 personnes** affirment que les femmes qui échangent des rapports sexuels contre des cadeaux, un toit, une promotion ou toute autre compensation matérielle sont des prostituées
- **2 personnes** affirment que les femmes qui pratiquent le strip-tease sont des prostituées
- **15 personnes** affirment que les femmes qui pratiquent le massage érotique sont des prostituées

Il ressort donc que, bien que majoritaires, les personnes qui définissent la prostitution selon sa définition exacte (toute personne qui propose une prestation sexuelle contre de l'argent est une prostituée) ne font pas l'unanimité et que la femme « facile » ou « libertine » se voit encore, dans de rares cas, affublée de l'étiquette de prostituée. À l'inverse, il est étrange que les personnes sondées ne soient pas unanimes à définir la prostitution selon sa définition exacte. Cette définition a en effet été insérée à dessein dans le questionnaire afin de la noyer dans un flux de phrases plus ou moins pertinentes et de voir si les gens sauraient reconnaître la vraie définition de la prostitution. Peut-on en déduire que le mot « prostitution » porte autre chose qu'une simple définition objective dans l'imaginaire de certaines personnes ?

Il n'est pas rare, en effet, qu'une notion aussi dégradante que cette dernière déborde de son seul champ de définition. Ceci est dû en grande partie à ce que l'on nomme le « stigmate de la putain. »

¹⁴⁸ Bon nombre de répondants ont choisi plusieurs réponses, ce qui explique le fait que le nombre de réponses dépasse le nombre de sondés.

Parmi ces personnes,

- **25** pensent que c'est un choix délibéré et volontaire
- **60** pensent que c'est un choix forcé en raison de problèmes économiques, sociaux...
- **22** pensent que c'est lié à la traite des femmes
- **14** pensent que c'est lié à un trouble psychologique

Interprétation des résultats

Vous trouverez ici les données liées aux questions à choix limités auxquelles ont répondu les personnes sondées.

Le premier axe de comparaison qui s'impose presque naturellement à l'interprétation de ces réponses est bien entendu celui qui oppose les personnes de sexe féminin aux personnes de sexe masculin. En effet, la prostitution est un sujet clivant même au sein des associations féministes, il est donc intéressant de voir si il y a des différences considérables d'appréhension du phénomène entre les hommes et les femmes.

L'autre facteur d'étude est bien entendu l'âge des personnes interrogées. La religion, étant donné le haut taux de participants chrétiens à ce questionnaire, sera également un élément de comparaison quant à l'étude des données. Le fait que la personne sondée soit né et ait grandi en Corse ou non rentrera aussi en ligne de compte afin de dégager une éventuelle perception spécifique à l'éducation et à l'environnement insulaire, mais aussi une vision extérieure du phénomène par des personnes qui ont vécu sur le continent et qui ont connu le phénomène là-bas, de près ou de loin.

Évidemment, nous comparerons aussi les résultats des personnes qui disent connaître ou fréquenter des prostituées à ceux des personnes qui se disent complètement étrangères à ce milieu. Ainsi nous aurons une vision « réaliste » du phénomène et une vision « fantasmée » et verrons ainsi quels mythes alimentent l'imaginaire collectif insulaire à ce sujet.

Dans une moindre mesure, des paramètres de données tels que le niveau d'étude, la situation professionnelle et la situation conjugale seront pris en compte dans l'interprétation des résultats. Nous rappelons ici que le nombre de personnes sondées n'est pas assez élevé pour que les résultats aient une vraie légitimité statistique. Néanmoins, l'échantillon peut dégager certaines tendances ou du moins soulever des problématiques qui pourront être approfondies par la suite.

Sur les 70 personnes interrogées, une grande partie n'estime pas que la prostitution soit une forme de viol, que les prostituées soient majoritairement des victimes et que ces dernières propagent des MST¹⁴⁹. C'est une opinion qui est commune à tous, indifféremment du sexe, de l'âge ou du niveau d'étude des répondants. On peut donc supposer que c'est une vision largement partagée par la population étant donné qu'on la retrouve dans toutes les « niches sociales ». En revanche, il y a plus de femmes que d'hommes qui pensent que les prostituées sont des toxicomanes¹⁵⁰ (26 hommes qui pensent que non pour seulement 16 femmes alors que 7 femmes pensent que oui pour seulement 2 hommes). Ce n'est pas un écart énorme mais qui

¹⁴⁹ Au sujet des MST, l'[annexe n°4](#) indique quelques chiffres quant aux statistiques de ce problème de santé.

Toujours concernant ce sujet, une fiche de prévention de l'association Corse Sida est disponible en [annexe n°17](#).

¹⁵⁰ L'[annexe n°3](#) montre les taux de toxicomanie au sein des diverses populations de personnes prostituées.

peut toutefois être révélateur d'une différence de perception. En effet, peut-être qu'une femme est plus à même de se figurer la difficulté de vivre une pareille situation au quotidien et, de fait, plus facilement penser qu'un recours à l'usage de drogues pour alléger ce dernier est courant dans ce milieu.

Encore une fois, ce ne sont pas des allégations définitives et fermées mais juste des hypothèses d'interprétation, il est évident que l'on ne peut affirmer de telles assertions, au vu du petit nombre de personnes sondées. Néanmoins, on peut tâcher de faire parler les chiffres comme on le peut.

Même constat quant au fait que, sans la prostitution, plus de femmes se feraient violer : les femmes ont plutôt tendance à penser que c'est le cas alors que les hommes pensent le contraire. Sur la question de savoir si les prostituées aiment le sexe, la plupart des sondés, tous âges, sexes et niveaux confondus, ont répondu ne pas savoir, ou que non. Idem quant au fait que les prostituées proviennent de tous milieux sociaux, la plupart des gens pensent que c'est le cas. Quasiment tous les sondés pensent également que la prostitution est une activité lucrative pour la personne qui l'exerce. La grande majorité des participants affirme aussi que sans la prostitution, certains hommes n'auraient jamais de rapports sexuels et que cette activité est dangereuse pour celle qui l'exerce.

Sans grande surprise, les résultats sont quasi unanimes à cette question : les prostituées peuvent être de bonnes mères. Cela peut sembler anodin mais c'est tout de même révélateur d'un basculement des mentalités à l'égard de ce phénomène. En effet, nous ne sommes pas sans savoir que l'insulte la plus infâmante et, malgré tout la plus répandue dans le langage courant a longtemps été, et est toujours « fils de pute ». Pendant longtemps, les enfants de prostituées subissaient, par effet de ricochet, l'opprobre auquel étaient en proie leurs mères. Or, le fait que sur 70 personnes, 63 affirment, et ce en dépit de leur âge, sexe ou autre caractéristique, que les prostituées peuvent être de bonnes mères est révélateur d'une évolution considérable des mentalités. Car, bien qu'encore présent dans les esprits, le tristement célèbre « stigmatisme de la putain » tend de plus en plus à s'estomper, et ce grâce à l'action incessante de nombreux militants féministes qui luttent sans relâche pour que cesse cette odieuse discrimination qui puise ses racines dans les plus archaïques conceptions mentales de nos sociétés. Les réponses formulées à la question suivante confirment cette opinion : 64 personnes sur 70 pensent que les prostituées ne doivent pas vivre à part ou en marge de la société.

En revanche, il est un fait intéressant : les personnes qui sont nées et ont grandi en Corse ainsi que les personnes qui affirment habiter à proximité d'un lieu de prostitution prétendent que les prostituées sont majoritairement des étrangères. Peut-on donc déceler ici une preuve que les filles qui exercent cette activité sur l'île sont effectivement de provenance extérieure pour la plupart d'entre elles ? Cela serait bien trop hâtif et inconsidéré, cependant, il apparaît de façon récurrente dans les remarques formulées en fin de questionnaire que, de par le fait que la société Corse est faible démographiquement et insulaire, la promiscuité force à une certaine discrétion, ainsi peut-on reconsidérer les résultats de la manière suivante : la partie visible de « l'iceberg de la prostitution » en Corse est-elle majoritairement l'affaire de filles issues de pays étrangers ? Enfin, les gens ont plutôt tendance à penser que la prostitution est une atteinte à la dignité de la femme.

Toutes les questions étudiées ci-dessus sont, pour la plupart d'entre elles, liées à la perception et à l'attitude mentale que l'on peut avoir à l'égard de ce phénomène. Nous avons donc vu, et c'est sans doute lié au faible échantillon de personnes interrogées, mais pas que, que l'attitude générale à l'égard de ce phénomène est relativement progressiste. Toutefois, ce format de

questionnaire allié à une maladresse ¹⁵¹(soulignée d'ailleurs par certaines personnes sondées) dans la construction de ce dernier peut pousser parfois à se retrouver dans des lieux communs et empêcher les gens de répondre de façon sincère ou du moins détaillée. J'ai bien entendu conscience des lacunes de cette démarche. La prostitution est un phénomène beaucoup trop complexe et protéiforme pour être réduit à des questions aussi binaires et fermées que celles que contient, par endroit, ce questionnaire. Toutefois, ce choix ne s'est pas fait uniquement par manque de moyens et de temps, la volonté de mettre les personnes interrogées face à des clichés qui peuvent parfois friser la caricature est aussi une manière de jauger à quel point ces derniers sont encore d'actualité. Il apparaît donc que la vision archaïque du phénomène tend de plus en plus à disparaître. Il est évident que cette démarche doit être couplée avec une série d'entretiens ouverts impliquant des personnes concernées de près ou de loin par le sujet, ce qui fut impossible à réaliser dans mon cas, faute de moyens. Néanmoins j'ai bien conscience que c'est le corrélatif indispensable à une vision complète et objective du phénomène.

Nous allons maintenant nous intéresser aux questions qui traitent de la tolérance à l'égard de cette activité, notamment tout ce qui a trait aux questions de réglementation et d'encadrement de cette dernière.

En effet, sur les 70 personnes interrogées, 45 pensent qu'il faut règlementer la prostitution, 18 pensent qu'elle est nécessaire et 7 seulement pensent qu'elle est intolérable et qu'il faut s'efforcer de la faire disparaître. Cette mouvance d'esprit est confirmée par les réponses formulées à la demande suivante : 34 personnes sur 70 pensent que les conditions de vie étaient meilleures à l'époque des maisons closes. La grande majorité des personnes interrogées pense également qu'il faut que les prostituées bénéficient des mêmes avantages sociaux que les autres travailleurs. J'aimerais, en écho à ces résultats, citer une partie du compte-rendu d'Ingeborg Kraus¹⁵², psychothérapeute allemande à l'Assemblée Nationale Française, le 24 mai 2018 :

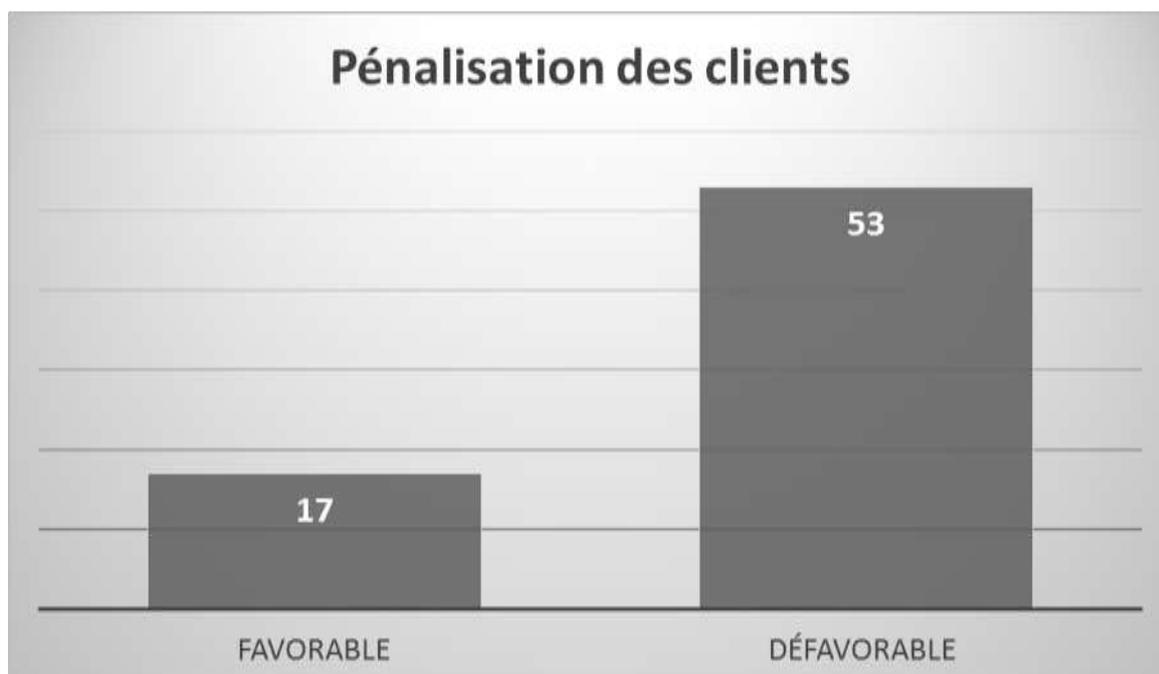
Depuis la loi de légalisation de la prostitution qui garantit une impunité totale aux acheteurs de sexe, le pays a assisté à la création de méga bordels pouvant fournir des prestations pour plus de 1000 clients. La création de bordels « flat-rate » où pour 70€, on obtient une bière, une saucisse et l'accès illimité aux femmes. Elles gagnent 30€ pour un rapport sexuel en moyenne, doivent payer environ 160€ pour une chambre et 25€ d'impôts par jour. Ces femmes sont soumises aux lois du marché libre d'un capitalisme le plus froid : leurs corps sont exploités au maximum. Nous observons des conditions de travail inhumaines que nous pensions ne plus exister depuis le début du XXe siècle : ces femmes vivent, mangent, dorment dans la chambre dans laquelle elles reçoivent leurs « clients ». Beaucoup d'entre elles vivent comme des nomades, allant d'une ville à l'autre, d'un bordel à l'autre pour offrir de la variété aux acheteurs de sexe. [...] Les clients se voient dorénavant en droit de demander de plus en plus de « services » pour les moindres coûts. Je vous épargne des détails, mais en toute légalité, on peut aujourd'hui acheter une femme pour des viols collectifs, lui pisser dessus ou la forcer à avaler le sperme. [...] Les femmes viennent des régions les plus pauvres d'Europe. C'est devenu une prostitution de survie. Elles sont souvent sacrifiées par leur propre famille pour les soutenir financièrement. La majorité ne parle pas l'allemand. [...] Un rapport récent d'un gynécologue allemand, le Dr Wolfgang Heide, constate que leur santé est catastrophique : à 30 ans, elles ont vieilli avant l'âge, ce qui est un symptôme de stress extrême et permanent. Toutes les femmes souffrent de douleurs abdominales, de gastrite et d'infections dues à des conditions de vie malsaines et un système immunitaire affaibli. Les traumatismes psychiques peuvent seulement être supportés avec la consommation d'alcool et de psychotropes. Heide rapporte qu'il existe une demande croissante de femmes enceintes en prostitution. Ces femmes doivent « servir » 15 à 40 hommes quotidiennement jusqu'à la naissance de leur enfant. Très souvent, elles abandonnent le nouveau-né pour continuer de travailler le plus vite possible, quelquefois trois jours après l'accouchement. [...] Une étude du ministère allemand de la Famille, qui date de 2004, a révélé que

¹⁵¹ Maladresse que je reconnais volontiers, et qui est due à mon manque d'expérience dans ce domaine qu'est la statistique et la sociologie.

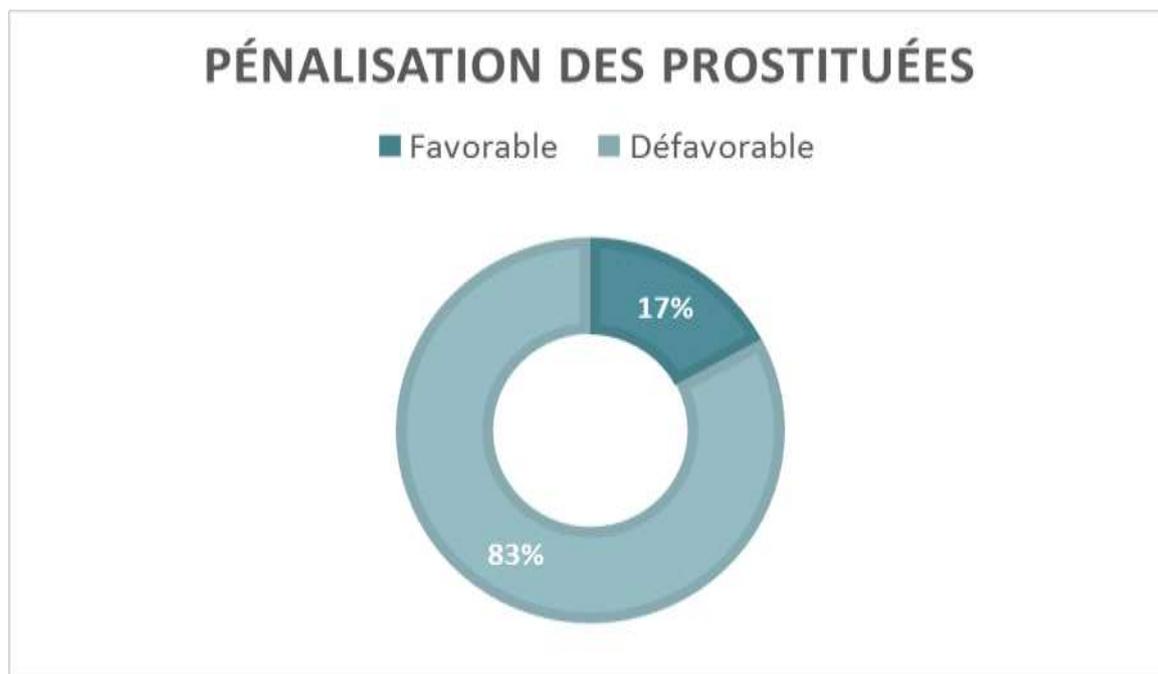
¹⁵² Tiré du VSD n°2135 de février 2019, p.30

87% des femmes en situation prostitutionnelle ont déclaré avoir subi des violences physiques, 82%, des violences psychiques, 92% du harcèlement sexuel, 59%, des violences sexuelles. Rien qu'en prenant en compte ces chiffres-là, il est difficile de parler d'un métier comme un autre. »

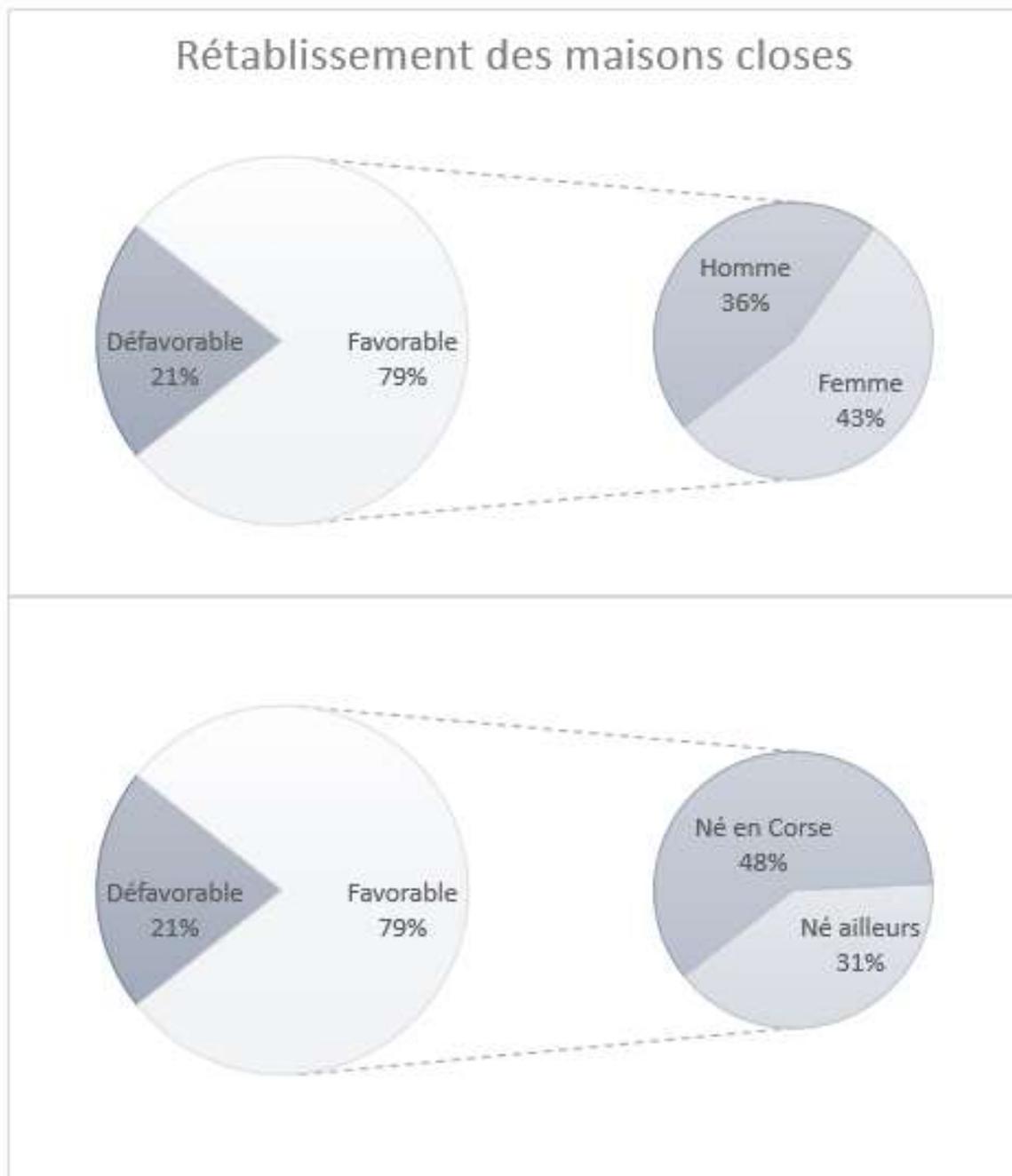
Certes, ce compte-rendu concerne ici la situation en Allemagne, mais il peut néanmoins permettre d'avoir un aperçu des conditions de vie, à l'heure de la mondialisation et du consumérisme effréné, que l'on peut rencontrer dans ces « nouvelles maisons closes ». La clandestinité est, bien entendu, néfaste à cette activité, mais, est-ce que l'exposer aux lois du capitalisme et du libéralisme n'est pas également dangereux, dans une moindre mesure ? Sommes-nous donc ici face à un dilemme cornélien à l'issue duquel la prostituée se retrouvera perdante dans tous les cas ? La problématique reste ouverte, et n'a pas fini de cliver...



Il est intéressant de remarquer ici que l'opinion générale quant à cette question n'est pas en accord avec la récente décision de faire passer la loi qui vise à pénaliser les clients de prostituées. Certaines personnes sondées ont d'ailleurs fait remarquer le caractère « obsolète » de cette question étant donné que la loi était déjà passée au moment de la diffusion du questionnaire. Je m'en justifie ici par le fait que, bien que n'étant plus d'actualité, cette question permet néanmoins d'avoir une vision de l'opinion insulaire à ce sujet, et de constater qu'elle est en opposition avec la vision parlementaire.



Ci-dessous, nous traitons de la question essentielle de ce chapitre, à savoir un avis favorable ou défavorable quant à la réouverture des maisons closes. Nous l'avons précisé plus haut, les maisons de tolérance, bien que garantes de protection et d'une certaine forme de confort, ne sont pas sans représenter nombre d'inconvénients. L'opinion est cependant plus encline à la réouverture de ces dernières, avec quelques particularités quant aux statistiques des répondants. En effet, les femmes, inférieures en effectif dans ce questionnaire (33 femmes pour 37 hommes), sont plus nombreuses à se montrer favorables au rétablissement des maisons. Encore une fois, je peux avoir l'air de me répéter mais ce ne sont pas des résultats à prendre au pied de la lettre. On peut toutefois notifier le fait que tout au long du questionnaire, les avis ont tous plus ou moins été partagés équitablement, indifféremment du sexe, de l'âge ou de quelque autre caractéristique déterminante des répondants. Or, il apparaît ici que les femmes sont plus nombreuses à se positionner sur ce sujet, toutes catégories d'âge et sociales confondues. Même constat pour les personnes qui sont nées et ont grandi en Corse, bien que plus nombreuses à avoir répondu à ce questionnaire, elles se prononcent plus en faveur d'une réouverture de ces établissements que les personnes sondées qui sont nées sur le continent ou à l'étranger. Est-ce que ce taux plus élevé est à imputer au mythe populaire du « caboulot » qui, comme nous l'avons vu plus haut, représente un haut-lieu de la vie nocturne insulaire ? Est-il possible de faire une analogie avec les BMC présents dans les villes de garnison telles que Calvi ou Corte jusqu'à la fin des années 1980 ? Enfin, pouvons-nous attribuer la volonté, plus marquée chez les insulaires, de rouvrir ces établissements à la volonté de discrétion qui semble être de mise sur l'île ? Ces données sont-elles représentatives à l'heure d'internet et de la prostitution en ligne ?



Enfin, sur les 70 personnes interrogées, 8 seulement ont avoués fréquenter de façon occasionnelle des prostituées et 2 de façon régulière¹⁵³. 2 personnes avouent également s'être prostituées occasionnellement et 1 personne affirme se prostituer régulièrement.

Nous allons maintenant conclure avec les commentaires des personnes sondées, la seule partie où le répondant était libre de s'exprimer comme il le souhaitait.

¹⁵³ Une estimation du nombre de clients à l'échelle nationale et mondiale est consultable en [annexe n°5](#).

Commentaires des personnes sondées

À la question « Pensez-vous qu'il y ait une spécificité Corse de la prostitution ? Si oui laquelle ? », **37** personnes n'ont rien répondu, **11** personnes ont affirmé que non, il n'y avait pas de spécificité corse de la prostitution, et les autres ont répondu :

- « Je pense que la prostitution en Corse c'est les femmes jeunes et belles pour s'acheter les beaux habits. »
- « Par son territoire et ses villages, la prostitution corse doit sans doute être plus discrète et tabou. Certains réseaux mafieux corses empêchent peut-être le développement de filières étrangères de prostitution. »
- « Plus cachée et plus discrète. »
- « Non ! Je ne pense pas. Elle est peut-être moins visible en Corse. »
- **2** personnes ont répondu : « Argent, problèmes familiaux. »
- « La prostitution de rue est absente et tout se fait sur internet ou dans les caboulots. »
- « Moi je trouve que en Corse le niveau de prostitution est élevé car sur les sites internet il y a beaucoup de filles qui sont étrangères mais même les filles de maintenant sont « très chaudes » avec snapchat elles envoient des photos nues d'elles surtout à Ajaccio tout se sait. Pour moi la prostitution devrait y être pour calmer certaines personnes mais je voudrais qu'elles puissent refuser car souvent les filles ont entre 18 et 25 ans et s'il y a un vieux pervers de 60 ans ça ne convient pas. »
- « La spécificité Corse est liée à l'insularité et à la culture méditerranéenne monothéiste. L'insularité implique une proximité des individus, et donc un lieu où tout se sait : culture du secret, de la rumeur, dans une société pourtant où chacun épie l'autre, mais aussi culture d'une identité locale. La culture méditerranéenne monothéiste, qu'elle soit chrétienne, juive ou musulmane, jette le discrédit sur le plaisir et la sexualité, relègue la femme à un rôle de mineure, d'esclave ou au mieux de mère, entend préserver la dignité en limitant la liberté voire en détournant le regard. La prostitution est donc en Corse un tabou peu abordé et pratiqué dans un grand faux secret connu de tous, visant à ne pas heurter la morale afin de protéger le business. Les prostituées sont souvent des inconnues et des parias, d'origines étrangères et ne restant en Corse que pour la haute saison touristique. Plus rares et plus discrètes encore sont les locales, pour les deux raisons évoquées plus haut. Le sujet est trop peu connu, et ces personnes trop maltraitées pour se montrer. »
- « La rareté. »
- « Moins visible. »
- « Afin de bénéficier d'un certain statut et d'avoir un certain train de vie, de nombreuses jeunes femmes ajacciennes s'adonnent à la prostitution et ne sont pas des escorts¹⁵⁴. »
- « La prostitution est un corollaire au banditisme aussi il me semble logique qu'il y ait une « spécificité Corse » qui ont toujours eu un « code d'honneur » par le passé, une « marque de fabrique », et je pense que celui-ci transparait encore dans la prostitution Corse où, à mon sens les prostituées sont plus « protégées » (toutes proportions gardées) qu'ailleurs. La Corse étant, de surcroît, une société matriarcale, je pense que cette culture influe aussi sur la perception et le traitement, le respect de la femme et donc des

¹⁵⁴ C'est une personne qui dit fréquenter régulièrement des prostituées qui affirme cela *ndlr*

prostituées. Maintenant il est clair que toutes les sociétés évoluent et la Corse n'y fait pas exception... »

- « Contexte insulaire : Étant Continental, je remarque une perception différente de la prostitution en Corse. Je note également la pratique de la prostitution masculine. »
- « Non. (Problématique identique à chaque région). »
- « Le m'as-tu vu... Avoir la dernière marque à la mode. »
- « Beaucoup de prostituées étrangères et je pense peu de corses parce que tout le monde se connaît à Ajaccio. »
- « Je ne sais pas. Je ne pense pas. »
- « Des jeunes lycéennes corses qui sortent et couchent avec des hommes mûrs pour se faire payer des sacs, vêtements, voyage ou autre, de luxe. »
- « Discrétion. »
- « Oui, en Corse, il n'existe pas à ma connaissance, de lieux publics « connus » (comme le Bois de Boulogne ou les Grands Boulevards en France) pour être des lieux de prostitution. En revanche, au vu des très bas revenus constatés, je pense que des personnes se prostituent occasionnellement pour survivre et nourrir leurs familles, et ce, de manière beaucoup plus répandue qu'on ne pourrait le penser, et surtout de manière cachée dans cette société Corse où tout le monde se connaît... »
- « Je ne sais pas. »

Concernant les remarques relatives au questionnaire ou à ce sujet, les gens ont affirmé les choses suivantes :

- « Les gens font ce qu'ils veulent de leurs corps tant que ce n'est pas forcé. Une mère de plusieurs enfants qui, pour je ne sais quelles raisons se retrouve sans argent et est obligé de se prostituer pour les nourrir, il faut avoir beaucoup de courage. »
- « Ayant un fils lycéen, j'ai pu discuter avec lui et me rendre compte qu'il y a de gros problèmes à ce sujet avec les réseaux sociaux, des jeunes filles même mineures envoient leurs photos dénudées ou presque sur snapchat à des garçons. On appelle ça des « nude ». Elles se manquent de respect et les jeunes ont l'air de banaliser cette pratique. J'aurais aimé que vous abordiez ce problème qui me semble très actuel et très grave. Merci. Je pense qu'elles se déconsidèrent, les garçons en parlant de ces jeunes filles disent : « des p... », et de là, il n'y a qu'un pas à franchir pour « donner son corps » contre un sac de marque de luxe ou autre... Puisqu'en Corse, moi qui viens du continent, je trouve étrange, le rapport à l'argent, aux vêtements de marque... Il faut « montrer », faire croire qu'on a de l'argent, trop de choses basées sur les apparences ! Il faudrait que les mentalités changent, c'est toute une société qu'il faut réinventer, une qui ne placerait pas l'argent avant l'humain !
Merci pour votre questionnaire et bonne chance pour la suite. »
- « La pénalisation des clients est une régression dans notre société. L'absence d'un vrai cadre légal pour les prostituées est une faille dans l'organisation de notre société et une atteinte portée au droit humain et à sa protection (-> esclavage). »
- « Je pense que les maisons closes étaient utiles, car, d'après moi, les femmes étaient suivies médicalement. »
- « La question du sexe ne représente que le masculin et le féminin, il manque les intersexes et les sexes plus rares, et il serait dommage de perdre des réponses pour une question aussi simple. Peut-être rajouter d'autres mentions, ou même « autre », ou

encore « je ne souhaite pas répondre à cette question ». De même, pour la question de l'orientation sexuelle, pas de « pansexualité » ou de réponse « autre ». Pourtant la question est assez complexe, et cela encore plus de nos jours, pour mériter quelques cases en plus au QCM. Courage pour traiter ces questions complexes et améliorer la visibilité des répondants. Autre souci qui n'en est peut-être pas un, le QCM force parfois à une certaine partialité et des grandes vérités comme « les prostituées sont... » ou « Les prostituées qui... » rendant certaines questions difficiles lorsque l'opinion n'est pas tranchée. Aucune mention de « Certaines personnes... » ou « Dans certains cas... » pour mieux cerner la récurrence ou l'étendue de la question. De même, il n'y a pas de réponse « Neutre » ou « Sans opinion ». Bravo d'aborder ce sujet trop secret, tabou, discrédité. C'est un devoir moral et humain de remettre la lumière sur la misère qu'on prétend cacher ou ne pas voir. Je soutiens la reconnaissance des prostitué(e)s, leur protection sociale, et dans le cas d'une prostitution forcée ou non-désirée, l'aide à la reconversion. Le sujet est très problématique, car la reconnaissance sociale de ce métier dans le monde capitaliste libéral pourrait entraîner sa démultiplication par le biais de l'entreprise, mais son invisibilisation permet aussi toutes les dérives mafieuses. La question de la nature de la réglementation est centrale. Mais cela commence par la compréhension du sujet, ce à quoi j'espère vous contribuerez magistralement par cette étude. »

- « Tu vas bien rire ! Génial l'ami. »
- « Certaines questions sont ambiguës compte tenu du contexte, de l'environnement, des « acteurs », du lieu d'exercice, des conditions, etc. d'où la difficulté d'y répondre de façon exhaustive ou sans sortir du contexte Corse même si c'est aussi le propos. Où en est la prostitution « plurielle » ? En Corse ? Elle doit bien exister aussi... Peut-être aurait-il été aussi intéressant d'y consacrer un chapitre ou quelques lignes. »
- « Aucune. À chacun son choix de vie. »
- « Chacun est libre de faire ce qu'il veut. »
- « Je trouve que ce questionnaire est très particulier et très curieux sur notre vie privée. »
- « La présentation devrait-être plus soignée. Manque quelques questions :
 1. Notion de respect (ou pas) vis-à-vis des prostituées.
 2. Quid du « souteneur » ?
 3. Conditions de travail des prostituées.
 4. Quelle a été ou quelles seraient vos motivations pour aller voir une prostituée (faire un choix de réponses) ?
 5. Sentiment du « client-consommateur » vis-à-vis de son acte de consommation (faire un choix de réponses).

En dehors de la question 9 \$ 10, ce questionnaire n'a pas grand-chose à voir avec la Corse ! C'est un questionnaire sur la prostitution, pas sur la prostitution dans la société Corse !! Ex :

1. Y'a-t-il des quartiers spécifiques à la prostitution ?
2. Avez-vous déjà vu des prostituées dans la ville ?
3. La prostitution en Corse vous semble-t-elle compatible avec la mentalité Corse ?
4. Les prostituées sont-elles Corses ?
5. Etc...

TÉMOIGNAGES

Les témoignages sont le lien le plus direct et, d'une certaine façon le plus authentique que nous pouvons avoir avec ce phénomène car il fait part d'un vécu, d'un ressenti qui n'est pas rendu objectif par les obligations administratives auxquels sont soumis les documents d'archive, ni par la vision politisée des médias de presse.

Ils sont les gardiens d'une mémoire à échelle humaine et sont indispensables à la compréhension d'un sujet aussi complexe que celui de la prostitution.

Interview d'un habitant de Cauro

Question : Que pouvez-vous nous dire sur cet endroit « Allez-y moi j'en viens » ?

Réponse : La formulation vient d'une vieille expression qui vient du milieu maritime, de la part des marins en goguette qui se transmettaient des éléments sur les différentes escales et les lieux à fréquenter ; et c'est un établissement qui se trouvait dans le quartier de Caru Mariana à Cauro, à côté de la Funtanella, le souvenir le plus précis que j'en ai remonte aux années 70, j'avais une dizaine d'années, on avait coutume de dire que le propriétaire de l'époque dont le nom était (nom effacé) avait l'habitude de procéder à un échange entre des dames de mœurs légères qui travaillaient le restant de l'année à Marseille et qui venaient en villégiature à Cauro et travaillaient également avec un établissement qui était sur Zicavo. L'établissement sur Cauro était une maison qualifiée de « maître » puisqu'elle était assez imposante.

Q : Elle était louée ?

R : Elle était à lui, je pense que c'était un héritage familial, et le rez-de-chaussée présentait un bar de nuit, avec des hôteses et une partie plus intime à l'étage...

Q : Sais-tu à peu près à quelle époque il a ouvert ?

R : Je pense dans les années 60, et il aurait fermé début des années 70.

Q : Il était ouvert toute l'année ?

R : Surtout en période estivale, mais durant la période hivernale il arrivait qu'il y ait des « séries spéciales » qui faisaient que l'établissement était ouvert, le propriétaire de l'époque gravitait plus ou moins dans le milieu, pas du banditisme, mais de la prostitution tout simplement. J'essaie de me remémorer, ça ne date pas d'hier, ça fait un peu ancien combattant. Il y avait quand même un effectif de 5 ou 6 personnes qui travaillaient là-bas.

Q : En fait, des filles de Marseille qu'on faisait venir et qui se prostituaient ici ?

R : Et qui en profitaient pour arrondir leurs fins de mois et qui en général repartaient après. On avait coutume de dire « au bouchon », en fonction des bouteilles qui étaient commandées, à partir d'un certain quota ça donnait accès à un « bonus ».

Q : Qui était les clients ?

R : De la clientèle locale, souvent issue du même milieu que le patron et aussi de la bonne bourgeoisie ajaccienne qui s'octroyait une escapade discrète et pas trop loin de la ville, plutôt que de monter à Zicavo qui était quand même plus loin.

Q : À Zicavo il y avait le même genre d'organisation ?

R : Plus structurée quand même, dans le sens où les professionnelles qui venaient se reposer n'avaient pas d'activités lucratives, c'était vraiment du repos ; là c'était un peu le deuxième choix qui arrivait ici (à Cauro ndlr), si je peux me permettre l'expression (rires).

Q : Est-ce qu'il y en a eu d'autres sur Cauro ou aux alentours, dans d'autres villages, est-ce que tu as des anecdotes, est-ce qu'il y a eu des problèmes, avec la police par exemple ?

R : Il n'y a pas eu de problèmes avec la police mais avec des locaux qui s'étaient amourachés d'une de ces personnes de petite vertu dirons-nous, et qui avaient voulu établir une relation au-delà de la simple amourette, et il y a eu conflit d'intérêt avec le propriétaire, enfin je n'aime pas dire ça, l'employeur on va dire.

Q : Et les cavaises, elles fermaient les yeux ?

R : Elles étaient considérées un peu comme des pestiférées.

Q : Elles participaient à la vie du village, tu les voyais ?

R : Si, notamment à la fontaine du village où nous avions l'habitude de nous poster pour le charme visuel, comme la nature les avait bien dotées de certains attributs, on ne s'en prive pas ! (rires)

Q : Donc elles participaient un peu mais restaient à part ?

R : Oui, sinon les seuls échos qu'il y ait eu c'était des rixes d'après boire, avec des calibres qui apparaissaient sur le comptoir.

Q : Mais pas de choses suffisamment importantes pour faire venir la police ou qu'il y ait des arrestations ?

R : De mémoire, je me souviens que le propriétaire de l'établissement était victime de sa petite taille, donc il était obligé, beaucoup, d'avancer d'autres arguments, autres que physiques, pour se faire respecter, et à plusieurs reprises il a eu recours pas à des coups de feu mais à des coups de crosses, il y a eu quelques incidents, enfin des tensions on peut dire.

Q : Est-ce qu'on retrouvait ce genre de lieu dans beaucoup de villages ou est-ce typiquement cavaise, un épiphénomène ?

R : Dans la région ici, il y avait Zicavo, par contre dans la région de Cuttoli, Sarrola, Tavaco, Boccognano, il y avait quand même ce, je ne veux pas parler de réseau car cela impliquerait une structure qui n'existait pas, mais il y a quand même une prédisposition, toujours en liaison avec le milieu de la Côte d'Azur, Marseille, etc.

Q : Il semble que ça correspond un peu à la période de décolonisation, tu vois un lien ou pas ?

R : Du côté de la clientèle, le fait que ce soit la fin de la période coloniale, il y avait quand même une vocation militaire de la ville d'Ajaccio avec des allées et venues de militaires de la base d'Aspretto etc. qui venaient régulièrement sur Cauro.

Q : Il paraît qu'il y avait des choses comme cela qui étaient organisées carrément pour les militaires, l'armée organisait des sortes de caboulots avec des filles, pour les militaires.

R : C'était un peu la version raffinée des bordels militaires de campagne, les BMC, qui étaient destinés à accueillir des soldats dans des zones de combats, sauf que là ce n'était pas vraiment le cas quand même.

Q : Est-ce que tu vois quelque chose de plus général ?

R : Il y a quand même un cas où la relation a débouché sur une relation à plus long terme mais qui s'est fait sur une sorte de négociation, et le local a été contraint d'indemniser, c'est un peu

immonde car ça fait un cheptel, bétail, mais il a été obligé de dédommager le souteneur. Ça je peux le confirmer, j'en suis sûr.

Q : Ce n'est pas si vieux, c'est une époque récente.

R : Oui, ce n'est pas si vieux que ça, ensuite je crois que (nom effacé), ce n'est pas au niveau financier qu'il a laissé courir, mais au niveau de sa santé qui était un peu défaillante, il a passé la main mais il n'y a plus eu de successeurs.

Q : C'était ouvert tous les jours ou simplement le week-end ?

R : De mémoire, en période estivale il me semble que c'était ouvert tous les jours, mais l'hiver, ma mémoire me fait un peu défaut.

Q : Il n'y a pas de traces ou d'archives que l'on pourrait trouver ?

R : Il y aura peut-être des traces photographiques, sous toutes réserves, mais il faut que j'active mes réseaux, il y a deux ou trois personnes, je vais leur poser la question sous peu.

Sur d'autres aspects, en termes de présence dans le village, attention ça faisait une activité, notamment au niveau de la clientèle ajaccienne qui était une clientèle relativement aisée, des chefs d'entreprise, des hommes politiques, ce n'était pas du menu fretin, et occasionnellement une population de militaires qui venaient faire « relâche » pas seulement dans le port d'Ajaccio mais dans l'arrière-pays.

Q : L'endroit était relativement connu donc ?

R : Et bien c'est passé un peu dans le langage cavais commun, « vas-y moi j'en viens », nous c'était l'émerveillement je veux dire.

Q : Tu penses qu'on a fait le tour ? Des photos ça serait bien.

R : C'est surtout des souvenirs visuels, ça devait être une scandinave, qui n'avait pas de problèmes de respiration et qui nouait un chemisier rose de manière très esthétique et qui laissait beaucoup de place à notre imagination ! Mais sur la liaison qui existait entre ces établissements et les établissements marseillais, elle était de notoriété publique hein, ça n'avait pas un caractère exceptionnel !

CONCLUSION

La prostitution semble, en Corse comme ailleurs, à quelques variations près, obéir aux mêmes lois invisibles qui la régissent depuis le début de son existence.

En effet, si les décors et les usages diffèrent à chaque fois, l'histoire reste la même.

Mais cette histoire est protéiforme, or c'est un point que bon nombre de personnes semblent omettre, volontairement ou non.

Tout au long de cette étude, outre le caractère franchement glauque de certains témoignages ou de certaines situations, c'est cette manie de placer tous les phénomènes prostitutionnels, qui sont aussi variés que nombreux, sous la même enseigne de « LA PROSTITUTION » et de jeter un opprobre catégorique sur cette dernière qui fut le plus frappant.

La réalité est loin d'être aussi manichéenne.

Virginie Despentes l'exprime très bien au début de « Coucher avec l'ennemi » dans son recueil « King Kong Théorie » :

Faire ce qui ne se fait pas : demander de l'argent pour ce qui doit rester gratuit. La décision n'appartient pas à la femme adulte, le collectif impose ses lois. Les prostituées forment l'unique prolétariat dont la condition émeut autant la bourgeoisie. Au point que souvent des femmes qui n'ont jamais manqué de rien sont convaincues de cette évidence : ça ne doit pas être légalisé. Les types de travaux que les femmes non nanties exercent, les salaires misérables pour lesquels elles vendent leur temps n'intéressent personne. C'est leur lot de femmes nées pauvres, on s'y habitue sans problème. Dormir dehors à quarante ans n'est interdit par aucune législation. La clochardisation est une dégradation tolérable. Le travail en est une autre. Alors que, vendre du sexe, ça concerne tout le monde et les femmes « respectables » ont leur mot à dire. Depuis dix ans, ça m'est souvent arrivé d'être dans un beau salon, en compagnie de dames qui ont toujours été entretenues via le contrat marital, souvent des femmes divorcées qui avaient obtenu des pensions dignes de ce nom, et qui sans l'ombre d'un doute m'expliquent, à moi, que la prostitution est en soi une chose mauvaise pour les femmes. Elles savent intuitivement, que ce travail-là est plus dégradant qu'un autre. Intrinsèquement. Non pas : pratiqué dans des circonstances bien particulières, mais : en soi. L'affirmation est catégorique, rarement assortie de nuances, telles que « si les filles ne sont pas consentantes », ou « quand elles ne touchent pas un centime sur ce qu'elles font », ou « quand elles sont obligées d'aller travailler dehors aux périphéries des villes ». Qu'elles soient putes de luxe, occasionnelles, au trottoir, vieilles, jeunes, douées, dominatrices, tox ou mères de famille ne fait à priori aucune différence. Échanger un service sexuel contre de l'argent, même dans de bonnes conditions, même de son plein gré, est une atteinte à la dignité de la femme. Preuve en est : si elles avaient le choix, les prostituées ne le feraient pas. Tu parles d'une rhétorique... comme si l'épileuse de chez Yves Rocher étalait de la cire ou perçait des points noirs par pure vocation esthétique. La plupart des gens qui travaillent s'en passeraient s'ils le pouvaient, quelle blague ! N'empêche que dans certains milieux, on répète à l'envi que le problème n'est pas de sortir la prostitution de la périphérie des villes où les prostituées sont exposées à toutes les agressions (conditions dans lesquelles même vendre du pain relèverait du sport extrême), ni d'obtenir des cadres légaux tels qu'ils sont réclamés par les travailleuses sexuelles, mais d'interdire la prostitution.¹⁵⁵

Il est déplorable qu'un sujet qui pourrait nous en faire apprendre beaucoup sur chaque société au sein de laquelle il est pratiqué ne bénéficie pas de la visibilité dont il mérite, qu'il soit relégué aux marges de la recherche, dans ses zones rouges, sans mauvais jeu de mot, sous prétexte qu'il heurte la sensibilité et la morale.

Ne pas vouloir voir la réalité en face est un mensonge tant individuel que collectif, et aussi longtemps que nous nous efforcerons d'évincer ce sujet afin de le maintenir hors des regards, ce dernier sera en proie à toutes les dérives dont il est déjà victime.

¹⁵⁵ Virginie Despentes, *King Kong Théorie*, Paris, Éditions Grasset & Fasquelle, 2006, p.57-59

Nous finirons sur les mots de Virginie Despentes, encore une fois :

On rencontre beaucoup de prostituées dans les romans : Boule de suif, Nana, Sofya Semyonovna, Marguerite, Fantine... Elles sont des figures populaires, anti-mères, au sens religieux du terme, femmes sans jugement, compréhensives, d'accord avec le désir des hommes, damnées et affranchies. Quand les hommes se rêvent en femmes, ils s'imaginent plus volontiers en putes, exclues et libres de circuler, qu'en mères de famille soucieuses de la propreté du foyer. Souvent, les choses sont exactement le contraire de ce qu'on nous dit qu'elles sont, c'est bien pourquoi on nous le répète avec tant d'insistance et de brutalité. La figure de la pute en est un bon exemple : quand on affirme que la prostitution est une « violence faite aux femmes », on veut nous faire oublier que c'est le mariage qui est une violence faite aux femmes, et d'une manière générale, les choses telles que nous les endurons. Celles qu'on baise gratuitement doivent continuer de s'entendre dire qu'elles font le seul choix possible, sinon comment les tenir ? La sexualité masculine en elle-même ne constitue pas une violence sur les femmes, si elles sont consentantes et bien rémunérées. C'est le contrôle exercé sur nous qui est violent, cette faculté de décider à notre place ce qui est digne et ce qui ne l'est pas.¹⁵⁶

¹⁵⁶ Virginie Despentes, *King Kong Théorie*, Paris, Éditions Grasset & Fasquelle, 2006, p.84-85

BIBLIOGRAPHIE

- Jérôme Ferrari, *Variétés de la mort*, Ajaccio, Editions Albiana, 2001, 195 pages.
- Jérôme Ferrari, *Le Sermon sur la chute de Rome*, Arles, Actes Sud, coll. « Domaine français », 22 août 2012, 201 pages.
- Marcu Biancarelli, *Prisonnier*, [« Prighjuneri », 2001], trad. de Jérôme Ferrari, Ajaccio, France, Éditions Albiana, 2000, 128-119 pages.
- Marie Paoleschi, *Le milieu et moi*, Paris, Editions de Fanval, 1987, 239 pages.
- Marie Paoleschi, *Marie la jolie*, Paris, Editions Robert Laffont, 1979, 351 pages.
- Marie Peretti-Ndiaye et Guy Ducretet, *Prostitution féminine en Corse : l'ambivalence des « caboulots »*, *Espaces et sociétés* 2013/4 (n°155), pages 35-48.
- Pattieu Sylvain, « Souteneurs noirs à Marseille, 1918-1921 Contribution à l'histoire de la minorité noire en France », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2009/6 (64e année), p. 1361-1386. URL : <https://www.cairn.info/revue-Annales-2009-6-page-1361.htm>
- Louis Chevalier, *Les ruines de Subure : Montmartre de 1939 aux années 80*, Paris, Robert Laffont, 1985.
- Revue « Fora ! » n°10, Printemps-été 2012.
- Revue « Fabula » n°3, 2014.
- Lilian Mathieu, *Sociologie de la prostitution*, Paris, Editions La Découverte, 2015, 124 pages.
- Simone de Beauvoir, *Le deuxième sexe*, Paris, Editions Gallimard, 1949, 1056 pages.
- Pier Paolo Pasolini, *Comizi d'amore*, Rome, Contrasto, 2015, 199 pages.
- Georges Vigarello, *Histoire du viol*, Paris, Editions du Seuil, janvier 1998, 364 pages.
- Michel Foucault, *Histoire de la sexualité*, tomes 1, 2 et 3, Paris, Editions Gallimard, 1984.
- Michel Houellebecq, *Plateforme*, Paris, Editions Flammarion, 2001, 350 pages.
- Virginie Despentes, *King Kong Théorie*, Paris, Éditions Grasset & Fasquelle, 2006
- Laura D, *Mes chères études*, Paris, Max Milo Editions, 2008, 274 pages.
- Maryse Choisy, *Un mois chez les filles*, Paris, Editions Montaigne, 1928, 252 pages.
- Malika Nor, *La Prostitution*, Paris, septembre 2001, 128 pages.
- Claude Jaget, *Une Vie De Putain*, Les Presses d'aujourd'hui, 1975.
- Sylvie Chaperon, *Les origines de la sexologie 1850-1900*, Editions Louis Audibert, 2007, 287 pages.
- Georges Bataille, *L'érotisme*, Paris, Les Editions de Minuit, 1957, 305 pages.
- Comte de Lautréamont, *Les Chants de Maldoror*, Belgique, Albert Lacroix, 1869.
- Xaveria Hollander, *Madam'*, Paris, Editions J'ai Lu, 1975, 315 pages.
- Christiane Desroches Noblecourt, *La femme au temps des Pharaons*, Paris, Editions Stock, 1986, 343 pages.
- Marlène Benquet & Mathieu Trachman, « Actualité des échanges économique-sexuels », *Genre, sexualité & société*, <http://gss.revues.org/1234>
- Sébastien Roux, « L'initiation. Entretien avec un client de la prostitution », *Genre, sexualité & société*, <http://gss.revues.org/1237>

- Ági Földhàzi, « *Activités prostitutionnelles et gestions des violences : « les risques du métier ».* » Genre, sexualité & société, <http://gss.revues.org/1020>
- Sarah-Marie Maffesoli, « *Le traitement juridique de la prostitution* », Sociétés 2008/1 (n°99), pages 33-46.
- Sarah-Marie Maffesoli, « *Le travail sexuel, entre non-lieu et non-droit.* », le sujet dans la cité 2011/1 (n°2), pages 172-188.
- Anne Marie Sohn, « *Alain Corbin, les Filles de noces. Misère sexuelle et prostitution au XIXe et XXe siècle* ». In : Revue d'histoire moderne et contemporaine, tome 28 n°2, Avril-Juin 1981, pages 384-386.
- Elizabeth Bernstein, « *Travail sexuel pour classes moyennes* », Genre, sexualité & société, <http://gss.revues.org/1058>
- Sylvie Bigot, « *La prostitution sur internet : entre marchandisation de la sexualité et contractualisation de relations affectives* », Genre, sexualité & société, <http://gss.revues.org/1139>
- Félicie Drouilleau, « *Paola TABET, la grande arnaque. Sexualité des femmes et échange économique-sexuel, Paris, L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme, 2004, 207 pages.* », Clio. Histoire, femmes et sociétés.
- Franck Sanselme, « *Des riverains à l'épreuve de la prostitution : Fondements pratiques et symboliques de la morale publique.* In : Les annales de la recherche urbaine, n°95, 2004. Apprivoiser les catastrophes, pages 111-117.
- Sibylla Mayer, « *Enquêter sur la prostitution de rue... De quelques enjeux qui engagent une prise de position du chercheur* », Pensée Plurielle 2011/2 (n°27), pages 11-27.
- Françoise Blum, « *Prostitution(s). Construction et déconstruction d'un objet historiographique. Essai bibliographique.* », Actes de la recherche en sciences sociales 2013/3 (n°198), pages 105-108.
- Dominique Kalifa, « *La mécanique réglée des maisons closes.* », Le Monde Histoire & Civilisations n°10 Octobre 2015, p. 19-20.
- Isabelle Tracol-Huynh, « *La prostitution au Tonkin colonial, entre races et genres.* », Genre, sexualité & société, <http://journals.openedition.org/gss/1219>
- Bénédicte Lavaud-Legendre, « *Les femmes soumises à la traite des êtres humains adhèrent-elles à l'exploitation ? Une mauvaise formulation pour un vrai problème. Étude réalisée auprès de Nigériennes sexuellement exploitées en France.* », Archives de politique criminelle 2012/1 (n°34), pages 103-121.
- Johanne Vernier, « *La répression de la prostitution à la conquête de nouveaux espaces.* », Archives de politique criminelle 2010/1 (n°32), pages 75-92.
- Chen Mei Hua, « *Les désirs sexuels masculins et leurs contradictions : masculinité, style de vie et sexualité. Le cas des clients de prostituées à Taiwan.* », Travail, genre et sociétés 2003/2 (n°10), pages 107-128.
- Insa Meinen, « *La réglementation de la prostitution et des relations sexuelles par les occupants.* », Travail, genre et sociétés 2003/2 (n°10), pages 69-82.
- Emmanuelle Lê, « *La construction juridique de la prostitution. Trois récits différenciés.* », Cahiers du Genre 2014/2 (n°57), pages 139-158.
- Agathe Roby. *La prostitution en Midi toulousain à la fin du Moyen âge (XIIIe-XVIe siècles).* Histoire. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2016. Français.

- Rapport d'information enregistré à la présidence de l'Assemblée Nationale le 13 avril 2011 et présenté par Guy Geoffroy.
- Conseil du statut de la femme, *La prostitution : il est temps d'agir*. Mai 2012.

FILMOGRAPHIE

- A

Accattone de Pier Paolo Pasolini.

Adieu, plancher des vaches ! d'Otar Iosseliani.

Agadir Bombay de Myriam Bakir.

Agent X 27 de Josef von Sternberg.

Les Ailes de la colombe de Benoît Jacquot.

Ainsi soient-elles de Patrick Alessandrin et Lisa Alessandrin.

Alanis d'Anahí Berneri.

L'Amant de poche de Bernard Queysanne.

American Gigolo de Paul Schrader.

L'ange bleu de Josef Von Sternberg.

L'anglaise et le Duc d'Éric Rohmer.

Anticipation, ou l'Amour en l'an 2000 de Jean-Luc Godard.

L'Anti-gang de Burt Reynolds.

Anus de marbre de Zelimir Zilnik.

L'Apollonide : Souvenirs de la maison close de Bertrand Bonello.

Apprenti Gigolo de John Turturro.

Avant l'aube de Balaji K. Kumar.

Avant que j'oublie de Jacques Nolot.

À vendre de Laetitia Masson.

L'Avventura de Michelangelo Antonioni.

- B

Bad Guy de Kim Ki-duk.

Baise-moi de Virginie Despentes et Coralie Trinh Thi.

Basic Instinct de Paul Verhoeven.

The Basketball Diaries de Scott Kalvert.

La Balance, de Bob Swaim.

The Balcony de Joseph Strick.
A Beautiful Day de Lynne Ramsay.
Bel-Ami de Declan Donnellan et Nick Ormerod.
Belle de jour de Luis Buñuel.
Une belle fille comme moi de François Truffaut.
La belle Otero de Richard Pottier.
The Best Little Whorehouse in Texas de Colin Higgins.
Bezness de Nouri Bouzid.
Il bidone de Federico Fellini.
Black Book de Paul Verhoeven.
Boarding Gate d'Olivier Assayas.
Boccace 70.
The Boys in the Band de William Friedkin.
Brave garçon de Yair Hochner.
Breaking the Waves de Lars Von Trier.
Bye Bye Blondie de Virginie Despentes.

- C

Caligula de Tinto Brass.
Call Girl de Mikael Marcimain.
Camille 2000 de Radley Metzger.
Cartes postales d'Amérique de Steve McLean.
Casino de Martin Scorsese.
Casque d'or de Jacques Becker.
La Cassure de Ramón Muñoz.
Catherine et Compagnie de Michel Boisrond.
Le Centre du Monde de Wayne Wang.
Le Chemin de Rio de Robert Siodmak.
La chevauchée fantastique de John Ford.
La Chienne de Jean Renoir.
Cinq femmes autour d'Utamaro de Kenji Mizoguchi.

Chaos de Coline Serreau.
Chéri de Stephen Frears.
Chloé d'Atom Egoyan.
Claire Dolan de Lodge Kerrigan.
Cliente de Josiane Balasko.
Coco avant Chanel d'Anne Fontaine.
Combien tu m'aimes ? de Bertrand Blier.
Comizi d'amore de Pier Paolo Pasolini.
Un commerce tranquille de Mel Welles et Guido Franco.
Les Confessions de Madame Claude de Patrick Meadeb.
La Corde raide de Richard Tuggle.
Les corps purs de Guillaume de Ginestel et Bérangère McNeese.
La Courtisane de Marshall Herskovitz.
Complices de Frederic Mermoud.

- D

La dame aux camélias de Mauro Bolognini.
Dancing at the Blue Iguana de Michael Radford.
Deadwood de David Milch.
Dédée d'Anvers d'Yves Allégret.
De l'autre côté de Fatih Akin.
De la part de Stella de Coky Giedroyc.
La Demi-mondaine amoureuse de Didier Dessapt.
La Dérobade avec Miou-Miou.
Le député d'Eloy de la Iglesia.
Le Dernier Amant romantique de Just Jaeckin.
Le Dernier Tango à Paris de Bernardo Bertolucci.
Le Désordre et la Nuit de Gilles Grangier.
The Deuce de David Simon et George Pelecanos.
Deuce Bigalow : Gigolo à tout prix de Mike Mitchell.
Deux ou trois choses que je sais d'elle de Jean-Luc Godard.

Diamants sur Canapé de Blake Edwards.
Distractions pour M. Sloane de Douglas Hickox.
La Divine un chef d'œuvre du cinéma muet chinois.
Dogville de Lars Von Trier.
Downhill d'Alfred Hitchcock.

- E

Eastern Boys de Robin Campillo.
Element of Crime de Lars Von Trier.
Elles de Malgorzata Szumowska
En chair et en os de Pedro Almodóvar.
Enter the Void de Gaspard Noé.
Éros Thérapie de Danièle Dubroux.
The Escort de Will Slocombe.
Escort Girl de Bob Swaim.
Escroc, Macho et Gigolo de Bruno Corbucci.
Ethan Mao de Quentin Lee.
Étreintes brisées de Pedro Almodóvar.
Eden de Megan Griffiths.
Eva de Benoît Jacquot.
Extérieur, nuit de Jacques Bral.

- F

Fellini Roma de Federico Fellini.
La Femme au portrait de Lang.
La femme de tout le monde de Julio Bracho.
Une femme est une femme de Jean-Luc Godard.
La Femme et le Pantin de Josef von Sternberg.
La Femme flambée de Robert van Ackeren.
Les Fleurs de Shanghai de Hou Hsiao Hsien.
Fille d'amour de Gianni Franciolini.
La Fille dans la vitrine de Luciano Emmer.

Les Filles de Grenoble de Joël Le Moign'.

Un fils d'Amal Bedjaoui.

Un jardin de Ruthie Shatz et Adi Barash.

Fiona d'Amos Kollek.

Flesh de Paul Morrissey.

From Hell des Frères Hughes.

Les Fruits de la passion de Shuji Terayama.

- G, H, I

Garçons d'Athènes de Constantinos Giannaris.

Les Garçons de Mauro Bolognini.

Les Garçons du trottoir de Ruthie Shatz et Adi Barash.

Gigi de Vincente Minnelli.

Gigolo de David Hemmings.

Le Gigolo de Jacques Deray.

Girlfriend Experience de Steven Soderbergh.

The Happy Hooker de Nicholas Sgarro.

Hardcore de Paul Schrader.

L'Heure bleue de Marcel Gisler.

Histoire d'O de Just Jaeckin.

Histoire d'une prostituée de Seijun Suzuki.

L'Homme blessé de Patrice Chéreau.

Hommes à louer de Rodrigue Jean.

Mon homme de Bertrand Blier.

Hors de prix de Pierre Salvadori.

Human Trafficking de Christian Duguay.

Hung de Dmitry Lipkin et Colette Burson.

My Hustler d'Andy Warhol.

Il était une fois dans l'Ouest de Sergio Leone.

L'Île de Kim Ki-duk.

The Immigrant de James Gray.

Impitoyable de Clint Eastwood.

The incredible Sarah de Richard Fleischer.

In the flesh de Ben Taylor.

Irma la douce de Billy Wilder.

Irina Palm de Sam Garbarski.

- J, K

Jamais le dimanche de Jules Dassin.

Jeanne Dielman, 23, quai du commerce, 1080 Bruxelles de Chantal Akerman.

Le Jeu avec le feu d'Alain Robbe-Grillet.

Jeune et jolie de François Ozon.

Je vais craquer de François Leterrier.

J'ai rêvé sous l'eau d'Hormoz.

J'ai tant aimé... de Dalila Ennadre.

J'embrasse pas d'André Téchiné.

Les Jours et les nuits de China Blue de Ken Russell.

Journal intime d'une call girl de Lucy Prebble.

Juge et Hors-la-loi de John Huston.

Kama Sutra, une histoire d'amour de Mira Nair.

The Keeper de Paul Lynch.

Les Keufs de Josiane Balasko.

Klute d'Alan J. Pakula.

- L

L.A. Confidential de Curtis Hanson.

Lady Bar de Xavier Durringer.

Lautrec de Roger Planchon.

Layla de Togo Mizrahi.

La Légère Fièvre des 20 ans de Ryosuke Hasiguchi.

Leaving Las Vegas de Mike Figgis.

L.I.E. Long Island Expressway de Michael Cuesta

Lilja 4-ever de Lukas Moodysson.

The Living End de Gregg Araki.
Le Livre de Jérémie d'Asia Argento.
Lola de Jacques Demy.
Lola Montès de Max Ophüls.
London to Brighton Paul Andrew Williams.
Loulou de G.-W. Pabst.
Love Ranch de Taylor Hackford.
Ce lieu sans limites d'Arturo Ripstein.

- M

Macadam cowboy de John Schlesinger.
Le Mac de Pascal Bourdiaux.
Madame Claude de Just Jaeckin.
Mademoiselle Gigi de Caroline Huppert.
Mado de Claude Sautet.
La Maman et la Putain de Jean Eustache.
Mamma Roma de Pier Paolo Pasolini.
Maison close de Jacques Ouaniche.
La Maison Tellier d'Élisabeth Rappeneau.
Maîtresse de Barbet Schroeder.
Manon d'Henri-Georges Clouzot.
Manon 70 de Jean Aurel.
Marthe Richard de Thierry Binisti.
Mata Hari, agent H 21 de Jean-Louis Richard.
Matrioshki : Le Trafic de la honte de Marc Punt et Guy Goossens.
Mauvaises Fréquentations de Jean-Pierre Améris.
Mauvaise Passe de Michel Blanc.
Max et les ferrailleurs de Claude Sautet.
Les Mémoires d'un flic de Pierre Foucaud.
Moi, Christiane F., 13 ans, droguée, prostituée... d'Ulrich Edel.
Moll Flanders, ou les mémoires d'une courtisane de Pen Densham.

Mon homme de Bertrand Blier.
Mon Trésor de Keren Yedaya.
Mónica del Raval de Francesc Betriu.
La Maison du Maltais de Pierre Chenal.
Le Mariage de Maria Braun de R. W Fassbinder.
Mes chères études d'Emmanuelle Bercot.
Les Morsures de l'Aube d'Antoine de Caunes.
Moulin Rouge de Baz Luhrmann.
Les Musiciens de Gion de Kenji Mizoguchi.
Much Loved de Nabil Ayouch
Mysterious Skin de Gregg Araki.
My Own Private Idaho de Gus Van Sant.

- N, O

Nana de Jean Renoir.
Nathalie... d'Anne Fontaine.
Nelly d'Anne Émond.
Never on sunday de Jules Dassin.
New Rose Hotel d'Abel Ferrara.
Ni juge, ni soumise de Jean Gibon et Yves Hinant.
La Nuit Porte-Jarretelles de Virginie Thévenet.
Les Nuits de Cabiria de Federico Fellini.
Les Nuits de Harlem d'Eddy Murphy.
Nymphomaniac de Lars Von Trier.
One, Two, Two : 122, rue de Provence de Christian Gion.
Opera do malandro de Ruy Guerra.
Oyuki la vierge de Kenji Mizoguchi.
Not for sale/Pas à vendre de Marie Vermeiren.

- P, Q

Paprika de Tinto Brass.
Paradis : Amour d'Ulrich Seidl.

Paris, Texas de Wim Wenders.

Passion sauvage de Roberto Galvador.

La Petite de Louis Malle.

Le Plaisir de Max Ophüls.

Le Plus Vieux Métier du monde de Claude Autant-Lara, Mauro Bolognini, Jean-Luc Godard, Philippe de Broca...

La Porte du paradis de Michael Cimino.

Pretty Woman de Garry Marshall.

The Price of Sex de Mimi Chakarova.

Primrose Path de Gregory La Cava.

Princesas de Fernando León de Aranoa.

Pulsions de Brian De Palma.

La Putain de Ken Russell.

Putain, c'est pas simple ! d'Emmanuelle Nobécourt.

Putains de guerre de Stéphane Benhamou et Sergio G. Mondelo.

Quarante partout de Paul Morrissey.

Que la fête commence de Bertrand Tavernier.

Qu'est-ce que j'ai fait pour mériter ça ? de Pedro Almodóvar.

- R

Raphaël ou le Débauché de Michel Deville.

Les Recrues de Bernardo Bertolucci.

Requiem for a dream de Darren Aronofsky.

Ridicule de Patrice Leconte.

Les Ripoux de Claude Zidi.

Le Roman de Marguerite Gautier de George Cukor.

Rosa la Rose de Paul Vecchiali.

La Rue de la honte de Kenji Mizoguchi.

La Rue chaude d'Edward Dmytryk.

Rue des plaisirs de Patrice Leconte.

- S, T, U

Une saison dans la vie d'Emmanuel de Claude Weisz.

Sakuran de Mika Ninagawa.
Salaam Bombay ! de Mira Nair.
Salò de Pier Paolo Pasolini.
Samaria de Kim Ki-duk.
Satisfaction de Roger Simpson.
Satyricon de Federico Fellini.
Serment d'amour d'Ahmed Badrakhan.
Seule contre tous de Larysa Kondracki.
Sex Traffic de David Yates.
Shangai Express de Josef Von Sternberg.
Showgirls de Paul Verhoeven.
Si Versailles m'était conté... de Sacha Guitry.
Skin & Bone d'Everett Lewis.
Sky de Fabienne Berthaud.
Sonhos roubados de Sandra Werneck.
Sonny de Nicolas Cage.
Speedway Junky de Nickolas Perry.
Splendeurs et misères des courtisanes de Maurice Cazeneuve.
Stand-by de Roch Stéphane.
Super 8 ½ de Bruce LaBruce.
Sweet Karma d'Andrew Thomas Hunt
Taxi Driver de Martin Scorsese.
Le Téléphone rose d'Édouard Molinaro.
Tendresse de Maxime Rappenz.
Tenue de Soirée de Bertrand Blier.
Terre promise d'Amos Gitai.
Te souviens-tu de Dolly Bell ? d'Emir Kusturica.
Three Girls (série documentaire diffusée sur Arte)
Tiresia de Bertrand Bonello.
Tout sur ma mère de Pedro Almodóvar.

Toy Boy de David Mackenzie.

Transamerica de Duncan Tucker.

Transe de Teresa Villaverde.

True Romance de Tony Scott.

- V, W, X

La Valse dans l'ombre de Mervyn LeRoy.

Van Gogh de Maurice Pialat.

Vendues de Jean-Claude Jean.

Vers le sud de Laurent Cantet.

Versailles de Simon Mirren et David Wolstencroft.

Very Bad Trip de Todd Phillips.

La Viaccia de Mauro Bolognini.

La vie devant soi de Moshé Mizrahi.

La Vie d'O'Haru femme galante de Kenji Mizoguchi.

La Vie nouvelle de Philippe Grandrieux.

La Vie promise d'Olivier Dahan.

Violette Nozière de Claude Chabrol.

Viva Laldjérie de Nadir Moknèche.

Vivre sa vie de Jean-Luc Godard.

Vulcano de William Dieterle.

Wagon fumeurs de Verónica Chen.

Welcome to the Rileys de Jake Scott.

Wild Side de Sébastien Lifshitz.

X femmes (série télévisée érotique française).

- Y, Z et chiffres

Les Yeux secs de Narjiss Nejjar.

1900 de Bernardo Bertolucci.

ANNEXES

Nota bene : Compte tenu des circonstances particulières dans lesquelles s'est effectuée la rédaction de ce mémoire, nous ne pouvons pas communiquer les côtes des documents d'archive. Tous les documents d'archive proviennent des Archives Départementales de la Corse du Sud et seront indiqués par la mention ADCS dans le mémoire.

1) ANNEXES 1^e PARTIE.

Annexe n°1 : Quelques passages de la Bible qui traitent de la prostitution.

Lévitique 19,29 : « Ne détruisez pas l'honneur de vos filles en les poussant à se prostituer au service d'un lieu sacré. Ainsi, les habitants du pays ne se prostitueront pas et ils ne coucheront pas avec n'importe qui dans tout le pays ».

Lévitique 21,7 : « Un prêtre ne doit pas se marier avec une prostituée ni avec une femme qui a perdu son honneur avec un autre homme, ni avec une divorcée. En effet, le prêtre est consacré à mon service ».

Lévitique 21,9 : « Si la fille d'un prêtre perd son honneur en se prostituant, elle enlève l'honneur de son père. Il faut la brûler vivante ».

Deutéronome 23,18-19 : Moïse dit : Aucun Israélite, homme ou femme, ne doit se prostituer pour servir des dieux étrangers. Pour accomplir un vœu, n'apportez jamais dans le temple du SEIGNEUR votre Dieu le salaire d'une femme ou d'un homme qui se prostituent ainsi. En effet, ces personnes-là, le SEIGNEUR les a en horreur.

Genèse 38,15-26 : Juda voit Tamar et il la prend pour une prostituée, parce qu'elle a le visage couvert. Il ne sait pas que c'est sa belle-fille. Alors il s'approche d'elle au bord du chemin et lui dit : « Eh, je veux aller avec toi ! » Tamar répond : « Qu'est-ce que tu me donnes pour cela ? » Juda répond : « Je vais t'envoyer un cabri de mon troupeau ». Elle continue : « D'accord ! Mais donne-moi quelque chose en attendant ». Il dit : « Qu'est-ce que tu veux ? » Tamar répond : « Donne-moi ton sceau avec son cordon et le bâton que tu tiens à la main ». Juda lui donne ces trois objets et il s'unit à elle. Tamar rentre chez elle, elle enlève son voile et elle reprend ses habits de veuve. Tamar devient enceinte de Juda.

Juda envoie son ami d'Adoullam porter le cabri promis. Il doit en même temps reprendre les objets que Juda a donnés à Tamar en attendant. Mais son ami ne la trouve pas. Il demande aux habitants d'Énaïm : « Où est la prostituée qui était au bord du chemin à Énaïm ? ». Ils répondent : « Il n'y a jamais eu de prostituée ici ! ». L'ami de Juda revient le voir et lui dit : « Je n'ai pas trouvé la femme, et les gens de l'endroit m'ont dit : « Il n'y a jamais eu de prostituée à cet endroit ». ». Juda répond à Hira : « Eh bien, qu'elle garde ces objets ! Ne nous couvrons pas de honte ! En tout cas, j'ai envoyé le cabri, et toi, tu n'as pas retrouvé la femme ! ».

Trois mois plus tard, on vient dire à Juda : « Tamar, ta belle-fille, s'est prostituée. Maintenant elle est enceinte ». Juda répond : « Faites-la sortir et brûlez-la vivante ! ».

Pendant qu'on met Tamar dehors, elle envoie quelqu'un dire à son beau-père : « Regarde ce sceau, ce cordon et ce bâton. C'est de leur propriétaire que j'attends un enfant. Tâche de savoir à qui ils sont ».

Juda les reconnaît et il dit : « Elle a respecté la loi mieux que moi. Je devais la donner pour femme à mon fils Chéla et je ne l'ai pas fait ». Après cela, Juda ne s'unit plus jamais à elle.

Premier Livre des Rois 14,24 : Il y a même des gens qui se prostituent pour servir des dieux étrangers. Ils imitent les actions horribles des peuples que le SEIGNEUR a chassés pour laisser la place aux Israélites.

Premier Livre des Rois 22,47 : Il raconte aussi comment il a supprimé les hommes et les femmes qui se prostituaient pour servir des dieux étrangers. Il y en avait encore au temps de son père Asa.

Deuxième Livre des Rois 23,7 : Josias fait aussi détruire les bâtiments proches du temple où des gens se prostituent pour servir des dieux étrangers/ là, des femmes tissent des vêtements pour les adorateurs d'Achéra.

Osée 4,10-19 : Ils mangeront, mais ils auront toujours faim. Ils se prostitueront, mais ils n'auront pas d'enfants. Oui ils m'ont abandonné, moi, le SEIGNEUR, pour se prostituer.

« La prostitution et le vin les rendent fous. Ils consultent une statue en bois, et c'est un morceau de bois qui leur donne la réponse. Un vent de prostitution souffle sur eux et les fait sortir du bon chemin. Alors ils se prostituent en s'éloignant de moi, leur Dieu. Ils font des repas sacrés sur le sommet des montagnes. Ils brûlent de l'encens sur les collines, sous les arbres verts à l'ombre agréable. C'est pourquoi vos filles se prostituent et vos belles-filles trompent leur mari. Je n'agirai pas contre vos filles parce qu'elles se prostituent, ni contre vos belles-filles parce qu'elles trompent leur mari. C'est contre vous, les prêtres que j'agirai parce que vous allez à l'écart avec des prostituées, vous partagez les repas sacrés avec les prostituées de vos temples. « Un peuple qui ne comprend rien est un peuple perdu », comme dit le proverbe. Toi, Israël, tu te prostitues. Mais il ne faut pas que Juda commette la même faute. N'allez pas au lieu sacré du Guilgal, ne montez pas à Beth-Aven. Ne faites pas de serment en disant : « Par le SEIGNEUR vivant... ». ».

Israël s'est montré aussi têtue qu'une vache qui refuse de travailler. Alors est-ce que maintenant, le SEIGNEUR va traiter son peuple comme de jeunes moutons qu'on emmène dans de grands pâturages ? Les gens d'Éfraïm sont attachés aux faux dieux. Laissez-les ! Quand ils ont fini de boire plus qu'il ne faut, ils se prostituent. Ils préfèrent la honte à leur honneur. Le vent les emportera sur ses ailes, et ils auront honte de leurs sacrifices.

Matthieu 21,31 : « Lequel des deux fils a fait la volonté du père ? ». Les chefs religieux lui répondent : « C'est le premier ». Jésus leur dit : « Je vous le dis, c'est la vérité : les employés des impôts et les prostituées entrent avant vous dans le Royaume de Dieu ».

Proverbes 23,27 : Oui une prostituée est aussi dangereuse qu'un trou profond, la femme de quelqu'un d'autre est aussi dangereuse qu'un puits étroit.

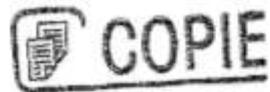
Première lettre aux Corinthiens 6,15-16 : Vos corps font partie du corps du Christ, vous ne savez donc pas cela ? Eh bien, est-ce que je vais prendre une partie du corps du Christ pour en faire une partie du corps d'une prostituée ? Sûrement pas ! Celui qui s'unit à une prostituée devient avec elle un seul corps, vous ne savez donc pas cela ? En effet, les Livres Saints disent : « Les deux deviendront comme une seule personne ».

Apocalypse 17,1-5 : L'un des sept anges qui tiennent les sept coupes s'avance vers moi. Il me dit : « Viens. Je vais te montrer le jugement de la grande prostituée. C'est une grande ville située au bord de beaucoup d'eau. Les rois de la terre se sont prostitués avec elle. Les habitants de la terre sont devenus ivres en se prostituant comme elle ».

L'esprit Saint vient vers moi, et l'ange me transporte au désert. Alors je vois une femme assise sur une bête rouge. Cette bête a sept têtes et dix cornes et elle est couverte de noms qui insultent Dieu. La femme est enveloppée d'un vêtement en beau tissu rouge, elle est couverte d'or brillant, de pierres précieuses et de perles. Dans sa main, elle tient une coupe en or pleine des actions horribles et impures de sa vie de prostituée. Sur son front, un nom mystérieux est écrit : « La grande ville de Babylone, la mère des prostituées et des actions horribles qui ont lieu sur la terre ».

Annexe n°2 :

**CONVENTION CADRE SUR LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS
CONCLUE À LYON LE 22 AVRIL 2010**

 COPIE

CONVENTION CADRE

Entre
l'Etat, représenté par
Monsieur le Préfet de la région Rhône Alpes, Préfet du Rhône

et

Monsieur le Premier Président de la cour d'appel de Lyon
Monsieur le Procureur Général près la cour d'appel de Lyon

et

l'organisation non gouvernementale [REDACTED]
dont le siège social est situé [REDACTED] 69007 Lyon, représentée par
son président, Monsieur [REDACTED]

l'association [REDACTED] association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
dont le siège social est à PARIS, représentée par sa délégation du Rhône
[REDACTED] 69009 Lyon, représentée par le président du comité territorial,
Monsieur [REDACTED] qui reçoit délégation du président national

l'association [REDACTED] association régie par la
loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé [REDACTED] - 69100
Villeurbanne, représentée par sa présidente, Madame [REDACTED]

l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon, représenté par [REDACTED] Maître
[REDACTED]

Préambule :

La traite des êtres humains est le fait, en échange d'une rémunération ou de tout

à autre avantage ou d'une promesse de rémunération ou d'avantage, de recruter une personne, de la transporter, de la transférer, de l'héberger ou de l'accueillir, pour la mettre à sa disposition ou à la disposition d'un tiers, même non identifié, afin soit de permettre la commission contre cette personne des infractions de proxénétisme, d'agression ou d'atteintes sexuelles, d'exploitation de la mendicité, de conditions de travail ou d'hébergement contraires à sa dignité, soit de contraindre cette personne à commettre tout crime ou délit.

La traite des êtres humains est une violation des droits fondamentaux de la personne et une atteinte à la dignité et à l'intégrité humaines. La lutte contre ce fléau constitue un enjeu majeur pour la société française en ce qu'elle permet de combattre l'esclavage moderne.

Le ministère de la justice et des libertés exprime sa volonté d'accompagner les victimes en situation de particulière détresse et de les encourager à saisir la justice. Leur prise en charge, pour être efficace, doit procéder d'une approche globale qui s'appuie sur un partenariat réunissant le ministère de la justice et des libertés, les associations et organisations non gouvernementales, et l'ordre des avocats de Lyon.

Cette collaboration s'inscrit dans le prolongement du projet Action et Concertation contre le Trafic et l'Esclavage Sexuel - programme EQUAL de l'Union Européenne et des initiatives déjà entreprises par la cour d'appel de Lyon.

La concertation entre les acteurs institutionnels (notamment magistrats, services de police, unités de gendarmerie, préfecture) et associatifs concernés par la problématique de la lutte contre le trafic des êtres humains constitue un axe de travail essentiel de la présente convention.

Dans cette perspective, le ministère de la justice et des libertés, la préfecture du Rhône, l'organisation non gouvernementale Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, l'association Amicale du Nid Rhône, l'association Villeurbanne Informations Femmes Familles et l'ordre des avocats du Barreau de Lyon décident de conclure la présente convention dont l'objectif principal est d'assurer la coordination des acteurs de terrain en ce domaine.

Article 1^{er} Objet

La présente convention a pour objet de mettre en place des actions qui seront menées par les différents signataires dans le but de :

- prévenir la traite des être humains en particulier à des fins d'exploitation

- sexuelle ;
- améliorer le processus d'identification des victimes ;
- les aider à reconnaître leur statut de victime et à accéder aux droits y afférents avec l'ensemble des acteurs assurant leur prise en charge ;
- contribuer à une meilleure information des victimes sur leurs droits ;
- encourager les victimes à saisir la justice et déposer plainte ou témoigner contre les personnes accusées de traite des êtres humains ;
- coordonner les actions de protection des victimes et d'assistance dans leur rétablissement physique, psychologique et social.

Article 2 Comité de pilotage - coordinateur

Un comité de pilotage présidé par le Premier Président et par le Procureur Général près la cour d'appel de Lyon et composé d'un représentant de chacun des signataires à la présente convention est chargé de fixer les orientations générales, de suivre la mise en œuvre de la présente convention et de contrôler son efficacité. Il définit des indicateurs pertinents permettant d'évaluer l'impact des actions engagées.

L'organisation non gouvernementale Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme est désignée en tant que coordinateur du dispositif. Elle centralise les informations relatives à l'intervention de l'ensemble des parties et en rend compte au comité de pilotage.

Le comité de pilotage procède à une évaluation des actions engagées et propose les mesures de réajustement ainsi que la mise en place de nouvelles actions qui s'avèreraient nécessaires.

Un bilan qualitatif et quantitatif lui est présenté chaque année.

Article 3 Réalisation des actions

Les parties s'engagent dans le cadre de l'objet social de leur association et de leurs statuts à mettre en œuvre les actions suivantes.

a) Prévention de la traite des êtres humains

Les parties mènent des actions de prévention de la traite des êtres humains, notamment en collaboration avec les acteurs institutionnels et associatifs des pays d'origine des victimes.

Elles unissent leurs efforts pour inciter les victimes à déposer plainte ou témoigner contre les auteurs du chef de traite des êtres humains, dans la mesure où le développement de la poursuite de ces auteurs fait partie intégrante du processus de prévention.

b) Identification des victimes

Les parties mènent des actions d'information et de communication afin d'améliorer le processus d'identification des victimes de la traite des êtres humains. Les parties organisent des formations spécifiques au profit des personnes susceptibles d'être en contact avec ces victimes.

c) Reconnaissance de la situation de victime

Les parties concourent par leurs actions à la reconnaissance sans réserve du statut de victime et de l'ensemble des droits y afférents en faveur des femmes et hommes victimes de la traite des êtres humains quelque soit leur situation sur le territoire national.

La prise de conscience, par les victimes elles-mêmes, de leur statut, constitue une priorité des parties.

d) Assistance psychologique

Les partenaires effectuent les démarches nécessaires à l'amélioration de la prise en charge psychologique des victimes de trafic des êtres humains, notamment par la mise en place de partenariats avec les services spécialisés présents dans le département du Rhône et notamment le centre hospitalier Lyon Sud et le Centre Essor de l' Association « Forum Réfugiés ».

e) Accompagnement social

L'association l'Amicale du Nid Rhône prend les dispositions nécessaires afin que les victimes dont la sécurité nécessite un changement de lieu de résidence soient orientées vers le dispositif national d'accueil des victimes de la traite des êtres humains et du proxénétisme, tel que prévu par les dispositions de l'article R. 316-8 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Elle œuvre pour l'amélioration du rétablissement social des victimes, le cas échéant par le développement des formations de français, des remises à niveau scolaire individualisées et des actions de réadaptation au travail.

Elle renseigne les victimes pour l'obtention d'une carte de séjour temporaire lorsqu'elles remplissent les conditions prévues par la loi et les règlements. Un travail partenarial est engagé avec l' association 'Forum Réfugiés » sur les questions relatives à l' Asile.

La préfecture du Rhône désigne un référent pour le traitement des demandes de carte de séjour temporaire au profit des victimes, qui sera le correspondant de l'association.

f) Conseil juridique et Assistance aux victimes

L'ordre des avocats de Lyon s'engage à assurer une permanence et des consultations juridiques en faveur des victimes de la traite des êtres humains. La fréquence et le lieu de ces permanences sont déterminés en concertation entre l'ordre des avocats, l'Amicale du Nid et VIFF.

es avocats informent les victimes afin qu'elles puissent faire valoir leurs droits, s'agissant notamment :

- du témoignage dans une procédure pénale concernant une personne poursuivie pour cette infraction ;
- du versement de l'allocation temporaire d'attente et du droit du séjour ;
- de l'indemnisation en réparation du préjudice subi.

Ils s'engagent également à assurer leur Défense et leur Représentation en Justice.

g) Soutien pendant la procédure pénale

L'association Villeurbanne Informations Femmes Familles et plus particulièrement le service aide aux victimes apporte un soutien socio judiciaire aux victimes avant, pendant et après la procédure pénale.

Ce soutien se réalise en partenariat avec le Barreau de Lyon sur les aspects judiciaires et en partenariat avec le Centre Hospitalier Lyon Sud pour les prises en charge thérapeutiques

Article 4 Clause de confidentialité

Les parties sont tenues à un devoir de réserve et de confidentialité et, notamment, à l'obligation du secret dans les conditions fixées à l'article 226-13 du code pénal.

Article 5 Champ d'application

Le champ d'application territorial de la présente convention se confond avec le département du Rhône.

Article 6 Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2010 .

Article 7 Financement des actions

Le ministère de la justice et des libertés s'engage à verser une subvention à la cour d'appel de Lyon, sur le budget 2010 du programme 101 "accès au droit et à la justice", afin de financer les actions visées dans la présente convention, qui seront également cofinancées au titre des crédits politique de la ville.

Article 8 Conditions de renouvellement

La conclusion d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation du contrôle qualitatif et quantitatif effectué par le comité de pilotage et au dépôt de ses conclusions éventuellement provisoires sur l'évaluation prévue à l'article 2

Article 9 Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définies d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

Article 10 Cessation d'activité

La cessation des actions mentionnées dans la présente convention, si elle devait intervenir, devra être portée à la connaissance du ministère de la justice et des libertés dans les meilleurs délais et avant que celle-ci ne prenne effet.

Dans cette hypothèse, toute subvention du ministère de la justice et des libertés qui n'aurait pas été utilisée en tout ou partie, devra lui être restituée.

Toute opération portant sur des biens immobiliers acquis avec des financements provenant du ministère de la justice et des libertés ne pourra être réalisée qu'après avis conforme de celui-ci.

Les parties subventionnées s'engagent à inscrire dans leurs statuts, dans les six mois suivant la signature de la présente convention, si elles n'y figurent déjà, les dispositions relatives à la dévolution de leurs biens en cas de cessation d'activité. La dévolution des biens mobiliers acquis au moyen de financements publics sera soumise pour avis au ministère de la justice et des libertés.

Il en ira de même en cas de résiliation de la convention en application de l'article 11.

Article 11 Résiliation

En cas de non respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Lyon, le 22 avril 2010

Annexe n°3 : Toxicomanie chez les prostituées.

MOTIFS DE LA PRISE D'ALCOOL ET DE PRODUITS STUPÉFIANTS CHEZ LES HOMMES EN SITUATION DE PROSTITUTION

Produits	Motif de la prise des produits							
	Détente hors travail	Détente au moment du travail	Courage pour travailler	Demande du client	S'exciter	S'apaiser	Par plaisir	autres
Alcool	31 %	10 %	5 %	9 %	2 %	9 %	33 %	0,2 %
Cannabis	37 %	8 %	2 %	0,5 %	1 %	13 %	38 %	0,5 %
Hallucinogènes**	0 %	3 %	0 %	51 %	28 %	0 %	18 %	0 %
Médicaments	41 %	2,5 %	0 %	0 %	1 %	53 %	1 %	1,5 %
Opiacs**	32,5 %	13%	0 %	0 %	0 %	46 %	7,5 %	1 %
Stimulants**	19 %	11 %	3 %	6,5 %	11,5 %	12 %	37 %	0 %
Total N = 1 106	31 %	8 %	31 %	8 %	4 %	14 %	31 %	1 %

*Plusieurs réponses possibles

** Hallucinogènes : LSD, champignon, gamma OH, poppers, Kétamine[®]

** Opiacs : Héroïne, subutex[®], sulfate de morphine (Moscontin[®] et Skenan[®]), méthadone, codéine

** Stimulants : Cocaïne, crack (free-base), amphetamines/speeds, Ecstasy

Source : Laurindo Da Silva et Luizmar Evangelista, « La consommation de drogues et d'alcool dans le milieu masculin », 2003.

PRODUITS CONSOMMÉS PAR LES FEMMES EN SITUATION DE PROSTITUTION

Consommation *	Femmes non dépendantes des opiacés (n = 147)	Femmes dépendantes des opiacés (n = 22)	Ensemble des femmes (n = 169)
Alcool	(4) 3 %	(3) 14 %	(7) 4 %
Tabac	(86) 58 %	(22) 100 %	(108) 64 %
Cannabis	(10) 7 %	(17) 77 %	(27) 16 %
Médicaments (actuelle)	(24) 16 %	(10) 45 %	(34) 20 %
Hallucinogènes	(2) 1 %	(2) 9 %	(4) 2 %
Poppers	(0) -	(8) 36 %	(8) 5 %
Cocaïne	(10) 7 %	(20) 91 %	(30) 18 %
Autres stimulants	(3) 2 %	(2) 9 %	(5) 3 %
Opiacés	(2) 1 %	(22) 100 %	(24) 14 %

* Pour l'alcool, le tabac et le cannabis il s'agit des consommations actuelles ; pour les autres produits, sauf les médicaments, il s'agit de la consommation au cours de la vie.

Source : Suzanne Cagliero et Hugues Lagrange, dans « La consommation de drogues et d'alcool dans le milieu prostitutionnel féminin », 2002.

Annexe n°4 : Les MST chez les prostituées.

LES PERSONNES PROSTITUÉES FACE AUX INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES

STATUT SÉROLOGIQUE DES FEMMES PROSTITUÉES SELON LEUR LIEU DE NAISSANCE (d'après une étude de 2003)

	VIH			VHC			VHB		
	Inconnu	Négatif	Positif	Inconnu	Négatif	Positif	Inconnu	Négatif	Positif
Europe de l'Ouest	2 % (2)	94 % (76)	4 % (3)	4 % (3)	90 % (73)	6 % (5)	5 % (4)	94 % (76)	1 % (1)
Europe de l'Est	17 % (7)	83 % (33)	- (0)	27 % (11)	73 % (29)	- (0)	27 % (11)	73 % (29)	- (0)
Afrique sub-saharienne*	15 % (5)	85 % (28)	- (0)	21 % (7)	79 % (26)	- (0)	21 % (7)	79 % (26)	- (0)
Maghreb	19 % (3)	81 % (13)	- (0)	13 % (2)	81 % (13)	6 % (1)	12 % (2)	88 % (14)	- (0)
Amériques	- (0)	100 % (3)	- (0)	33 % (1)	67 % (2)	- (0)	- (0)	100 % (3)	- (0)
Total	10 % (17)	88 % (153)	2 % (3)	14 % (24)	83 % (143)	3 % (6)	14 % (24)	85 % (148)	1 % (1)

* pour les sept personnes originaires du Nigeria, seulement quatre connaissent leur statut sérologique.

TAUX D'INFECTION PAR L'HÉPATITE C DES HOMMES EN SITUATION DE PROSTITUTION (d'après une étude de 2003)

Catégorie	Taux d'infection d'hépatite B			
	Inconnu	Négatif	Positif	TOTAL = N
Garçon	40 %	59 %	1 %	126
Transgenre	12 %	86 %	2 %	122
TOTAL	27 %	72 %	1 %	248

Source : Laurindo Da Silva et Luizmar Evangelista, « La consommation de drogues et d'alcool dans le milieu masculin », 2003.

**Prévalences VIH/IST dans les études européennes
parmi les personnes qui se prostituent**

	VIH	gonococcies	syphilis	chlamydiae	Papilloma- virus à haut risque
Femmes	[0 - 1,5 %]	[0,6 - 3,7 %]	[2,2 - 2,5 %]	[4,7 - 14 %]	56 %
Femmes usagères de drogues	[13,6 - 23,8 %]				
Prostitution masculine	[10,8 - 16,9 %]	1,7%	12,5 %	9,7 %	
Personnes Trans	[17,2 - 37,5 %]		[14 - 40 %]		
Population générale	0,2 %	< 0,1 %	0,001 %	[1,4 - 1,6 %]	14,3 %

Source : Études européennes citées en annexe n° 3 du rapport de l'Igas

**Problèmes de santé déclarés à l'interrogatoire par les personnes
en situation de prostitution venues en consultation médicale**

	Femmes N=66	Transgenres N=9	Hommes N=3	Total N=78
Asthénie	18 (27 %)	4	0	22 (28 %)
Amaigrissement	7 (11 %)	1	2	10 (13 %)
Anorexie	5 (8 %)	1	0	6 (8 %)
Troubles du sommeil	11 (17 %)	4	1	16 (21 %)
Anxiété	8 (12 %)	2	2	12 (15 %)
Etat dépressif	9 (14 %)	2	0	11 (14 %)
<i>Au moins un de ces trois troubles</i>	20 (30 %)	5	3	28 (36 %)
Migraine	11 (17 %)	0	0	11 (14 %)
<i>Au moins un de ces quatre troubles</i>	24	5	3	32 (41 %)
Problèmes dentaires (caries, douleurs, parodontite, dent cassée)	9 (14 %)	3	1	13 (17 %)
Hyperlipidémie	2 (3 %)	1	0	3 (4 %)
Diabète	3 (5 %)	1	0	4 (5 %)
HTA	2 (3 %)	1	0	3 (4 %)
<i>Au moins un de ces trois facteurs de risque</i>	4 (6 %)	3	0	7 (9 %)
Infection virale chronique (infection à VIH, VHB ou VHC)	2 (3 %)	4	0	6 (8 %)
Problèmes pulmonaires (asthme, bronchite chronique ou emphysème)	4 (6 %)	1	0	5 (6 %)
Autres problèmes de santé (douleurs, troubles digestifs,...)	11 (17 %)	1	2	14 (18 %)
Au moins un problème de santé déclaré	37 (56 %)	8	3	48 (62 %)

Source : Etude ProSanté 2010-2011

Annexe n°5 : Estimation nombre de clients.

ESTIMATIONS DU POURCENTAGE D'HOMMES AYANT DÉJÀ EU RECOURS À LA PROSTITUTION DANS QUELQUES PAYS EUROPÉENS

Italie	16,7 à 45 %
Espagne	27 à 39 %
Pays-Bas	13,5 à 21,6 %
Suisse	19 %
France	12,6 à 16 %
Finlande	10 à 13 %
Norvège	12,9 %
Suède	7,9 %
Royaume-Uni	7 à 8,8 %

Sources : enquête du Mouvement du Nid, déplacements en Suède et en Espagne et études disponibles à l'adresse suivante : <http://prostitution.procon.org/view.resource.php?resourceID=004119>

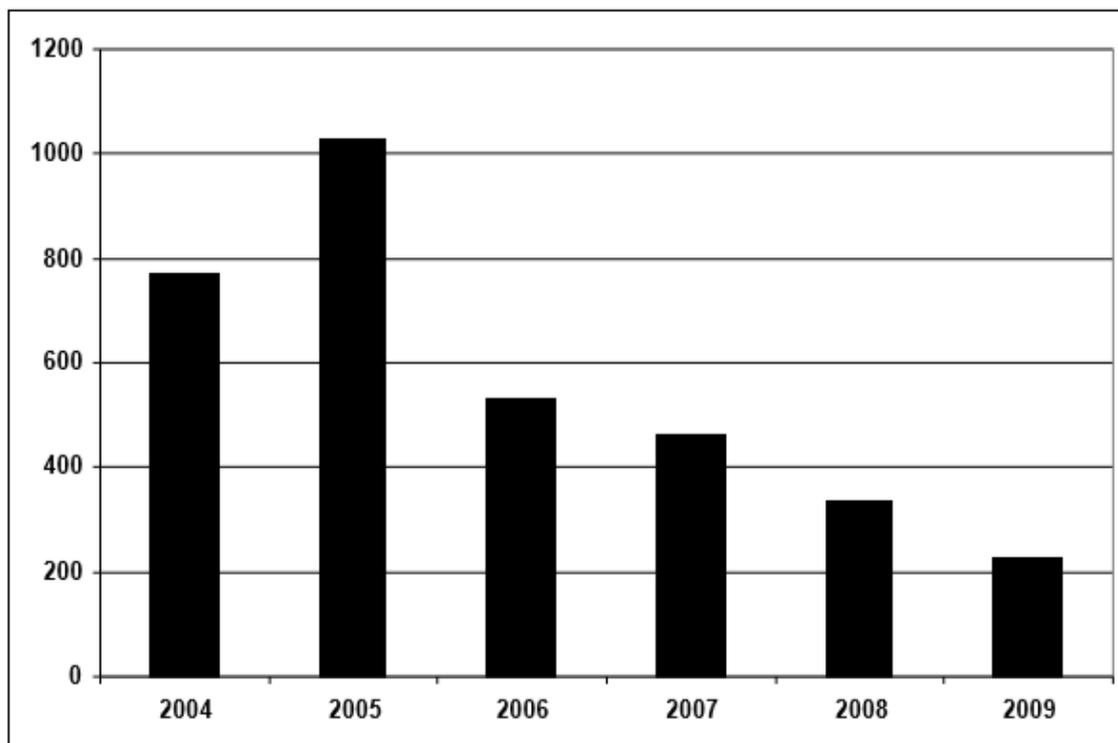
Part des hommes de 18 à 69 ans ayant eu recours à la prostitution

Recours à la prostitution (en %)	18-19 ans	20-24 ans	25-34 ans	35-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	Total
A payé pour avoir des rapports (vie)	1,3	6,1	10,2	17,9	19,6	25,3	29,8	18,1
A payé pour avoir des rapports (cinq ans)	1,3	5,4	4,9	2,6	2,5	3,0	0,9	3,1

Source : Enquête sur la sexualité en France, 2008

Annexe n°6 : Condamnations pour racolage.

CONDAMNATIONS POUR RACOLAGE PRONONCÉES DEPUIS 2004



Source : direction des affaires criminelles et des grâces, octobre 2010

**CONDAMNATIONS ANNUELLES POUR CERTAINES INFRACTIONS DE PROXÉNÉTISME
HÔTELIER**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Mise à disposition de local privé à une personne s'y livrant à la prostitution	24	17	10	22	13	15	34	35	23	31
Mise à disposition de véhicule à une personne s'y livrant à la prostitution	---	---	---	5	0	7	1	0	7	0
Vente d'un local privé à une personne s'y livrant à la prostitution	1	2	1	2	2	2	0	1	0	3
Vente d'un véhicule à une personne s'y livrant à la prostitution	---	---	---	0	0	2	0	0	0	0

Source : ministère de la Justice. NB : les données pour 2009 sont provisoires.

2) ANNEXES 2^e PARTIE.

Annexe n°7 : ACDS Du Commissaire Central au Préfet, le 06/12/1938.

Bastia, le 6 Décembre 1938.

Sûreté Nationale
VILLE DE BASTIA
Commissariat Central de Police

v. 5327

Le Commissaire Central de Bastia

Monsieur le Préfet de la Corse.

A JACCIO

2 DEC. 1938

En raison de l'extension toujours plus croissante que prend la prostitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'une vigilance constante et une action plus rigoureuse des services de police est nécessaire.

Il me paraît donc opportun de signaler à votre attention, le grave danger que présente pour l'hygiène comme pour la morale, le quartier réservé du "Pontetto".

Pour déplorer à cette déplorable situation qui ne fait que s'aggraver il conviendrait de profiter du projet de démolition des vieux quartiers, pour transférer les maisons publiques du "Pontetto" dans un quartier nouveau plus facile à surveiller.

Le quartier du "Pontetto" qui est très peuplé n'est formé que de vieilles maisons, toutes plus ou moins délabrées.

Il est donc inutile de dire qu'il n'existe pas d'hygiène car nos ancêtres plus soucieux des travaux des champs que du confort intérieur se préoccupaient peu d'aménager les logements qui étaient généralement insalubres, manquant d'aération, d'eau courante et de water-closets.

Les familles nombreuses vivaient entassées, d'où toutes sortes d'épidémies et de maladies.

Grâce au progrès de la science médicale, les maladies contagieuses ont disparu, mais les logements malsains demeurent et le problème de l'hygiène reste entier, notamment dans les vieux quartiers.

A côté de ce manque total d'hygiène, un autre fléau non moins redoutable, l'immoralité s'y est installée. Je veux parler de la prostitution qui menace la vitalité physique et morale de la Société, mal qui ne fait qu'augmenter dans notre pays.

Le quartier réservé du "Pontetto" existe depuis les temps les plus reculés.

Il y a actuellement trois maisons de tolérance situées au rez-de-chaussée de la rue du "Colle" à peu de distance l'une de l'autre et dénommées : "l'Humidité", "le Chabannais", et "le Chat Noir".

La ~~maison~~ maison "l'Humidité" comprend un rez-de-chaussée, la salle de consommation et la cuisine, au 1^{er} étage, les chambres " de passes "

.....

..... qui sont d'une malpropreté repoussante.

Le "Chabannais" situé un peu plus haut a à peu près la même disposition.

Le "Chat Noir", attenant au "Chabannais" comprend quatre logements distants, des chambres "de passes" se trouvent dans un immeuble en face de sorte qu'une prostituée est obligée de sortir de l'établissement proprement dit.

Je répète que les trois "maisons closes" étant au rez-de-chaussée, en traversant la rue du Colle qui est très étroite on voit les filles publiques dans des tenues plus qu'indécentes et dans des poses obscènes attablées avec des clients.

Mais, indépendamment de ces trois maisons qui comptent une quinzaine de prostituées, il existe dans le même quartier trois ou quatre femmes isolées "qui font des passes" dans de véritables taudis constituant un réel danger pour les jeunes gens et la troupe.

Le quartier du "Pontetto" étant très peuplé les enfants, filles et garçons traversent la rue du Colle et y jouent même.

Ces enfants ont donc un exemple déplorable sous les yeux qu'il ne faudrait pas tolérer plus longtemps.

Nous ne devons pas oublier, en effet, que la prostitution est une vaste organisation nationale et internationale consacrée à la traite des femmes, où se recrutent aussi les trafiquants de stupéfiants et généralement tous les malfaiteurs de droit commun.

Bien que les prostituées soient soumises à des visites régulières et rigoureuses, je ne saurais trop insister de profiter de la démolition des vieux quartiers pour transférer les dites maisons dans un quartier plus discret, non loin de la Ville, à l'effet de permettre aux services de Police d'exercer une surveillance plus étroite, puisque leur suppression ne peut être envisagée, attendu que de l'avis général il faut des filles publiques pour satisfaire dans les conditions favorables "les désirs" de la population masculine.

En conséquence, il me paraît indispensable de supprimer les maisons de tolérance du Pontetto et de prendre un arrêté ordonnant le transfert dans un quartier désigné, en imposant aux tenanciers la construction de villas spéciales.

Le Commissaire Central,

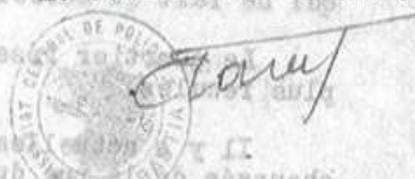
M. Le Sous-Préfet.

M. Le Maire de la ville

de Bastia.

M. L'Inspecteur chargé du

Contrôle technique de la prostitution à Ajaccio.



Annexe n°8 : ACDS De l'Inspecteur d'Hygiène au Préfet, le 23/05/1939.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA
CORSE

Ajaccio, le 23 mai 1939

INSPECTION D'HYGIÈNE

✠

Ministère de l'Intérieur
Direction générale de
la Sûreté Nationale
Cirulaire IOO

PRÉFECTURE DE LA CORSE
31 MAI 1939
CABINET DU PRÉFET

Les questions I - 2 - 8 - sont les seules
qui intéressent l'Inspection d'Hygiène et le
Contrôle départemental technique de la
Prostitution. Les autres étant des questions
plus spécialement de police.

QUESTION I

Un arrêté préfectoral en date du 7 avril 1938 a été pris pour régler le contrôle sanitaire des prostituées et l'exercice de la prostitution.

QUESTION II

a) Il existe un système de réglementation dans le département (arrêté préfectoral du 7 avril 1938.)

b) Le nombre des maisons autorisées est de 10 se répartissant ainsi :

BASTIA	4
AJACCIO	2
CORTE	1
SARTENE	1
PORTOVECCHIO	1
BONIFACIO	1

c) Le nombre des prostituées pensionnaires de ces maisons, est, au 23 mai, de 44. Nationalité française obligatoire.

d) Le nombre des prostituées inscrites et contrôlées est, au 23 mai, de 4. Nationalité française.

QUESTION 8

Le contrôle sanitaire des prostituées qui a fait l'objet d'une refonte récente (avril 1938) est centralisé entre les mains de l'Inspecteur départemental d'Hygiène, contrôleur technique de la prostitution. Tous les prélèvements sont adressés au Laboratoire départemental, également sous sa direction, ce qui facilite encore le contrôle.

Un fichier central avec photographies a été constitué et porte toutes les indications sanitaires (Résultats des analyses, traitements, hospitalisations, déplacements, ect.) Il est constamment tenu à jour grâce à un bordereau de visites qui a prévu toutes les indications nécessaires et qui, rempli par le médecin contrôleur local, est envoyé 2 fois par semaine au Contrôleur départemental par les commissaires de police de chaque localité.

Les prostituées sont soumises à 2 visites par semaine et à 1 prélèvement mensuel (sang et exsudats). Ce prélèvement a lieu également dès l'arrivée et autant que possible au départ. Les traitements sont effectués en même temps que la visite.

Dès leur arrivée dans l'île les femmes sont mises en possession d'un carnet numéroté qu'elles doivent conserver dans tous leurs déplacements. Le carnet dont le modèle est spécial au département a été établi pour que le contrôle en soit facile et que toutes les indications nécessaires soient apparentes, notamment les traitements et les résultats des contrôles sérologiques. Les cases spéciales prévues pour le contrôle sérologique reviennent automatiquement tous les mois.

Depuis un an que le service fonctionne, 164 femmes ont été contrôlées dont 54 avaient une sérologie spécifique positive. 8 sont restées assez longtemps dans le département pour que, grâce au traitement, leur sérologie soit devenue négative. 13 autres ont

eu une amélioration sensible de leur sérologie.

Dans les villes d'Ajaccio et de Bastia une refonte des dispensaires de salubrité qui vont être jumelés avec les dispensaires antivénéériens, et la coopération étroite des Inspecteurs d'Hygiène adjoints avec les médecins contrôleurs, doivent permettre d'éviter certaines lacunes dans les traitements ou les prélèvements et assurer ainsi à l'organisation actuelle le rendement maximum qu'on est en droit d'en espérer.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'M. G. G.', located in the lower right quadrant of the page.

ETAT FRANÇAIS
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
POLICE NATIONALE

18 MAI 1943

Bonifacio le 6 MAI 1943

N° IO
A/S. Maison de
tolérance
de Bonifacio.

L'Inspecteur détaché à BONIFACIO
à
Monsieur le Commissaire Principal
Chef du Service des Renseignements Généraux
-AJACCIO -

Références: Mon rapport N°6 du 28 Avril 1943

Comme suite à mon rapport cité en
référence, j'ai l'honneur de vous rendre compte que 5 pensionnaires
sont déjà en maison, qui a ouvert ses portes Samedi dernier le 1^{er}
Mai.

La sixième n'ayant pas voulu accepter les conditions de
placement, m'a-t-on dit, a été renvoyée sur BASTIA, ainsi que l'in-
dividuu qui l'accompagnait. Ce dernier, connu parait-il simplement sous
le nom d' _____, fréquentant le Bar des Quais, près de l'Eden Ciné-
ma à BASTIA. Le camarade de ces derniers, craignant sans doute de
subir le même sort a quitté BONIFACIO plutôt subrepticement et à
l'insu de ses amis, se dirigeant vraisemblablement sur PORTO-VECCHIO.

Soul, les militaires sont admis dans l'établissement en
question. Ceux-ci parait-il sont astreints à une visite médicale
avant de monter et ne seraient agréés que sur présentation d'un
certificat ou attestation individuel ou collectif délivré par le
médecin.

Le matériel d'installation de la maison a été fourni par
Monsieur _____ . Celui-ci serait le grand patron et _____
l'imprésario plutôt. Ce serait d'ailleurs lui qui a procuré
les femmes et les conduits dans sa voiture. Un de ses cousins l'ai-
derait dans sa tâche en se rendant assez souvent dans cette maison
pour effectuer soit disant des contrôles.

De sources sûres, il me revient que Monsieur le PRUNET,
avait été sollicité pour l'ouverture d'une maison de tolérance à
BONIFACIO, mais qu'il avait consenti qu'à la seule condition qu'elle
soit exclusivement et strictement réservée aux militaires.

Je vous adresse ci-joint la liste nominative de quatre
pensionnaires. La cinquième n'a pas encore été identifiée. Je vous
tiendrai informé dès qu'elle le sera.

Signé : _____

S. N. 4413 L. n. 4

Reçu par le S.P. qui a été remis par l'inspecteur avec l'inspecteur Santoni

10-5-43

Annexe n°10 : ACDS Du Commissaire Central au Préfet, le 22/01/1944.

DÉPARTEMENT DE LA CORSE
VILLE D'AJACCIO
COMMISSARIAT CENTRAL DE POLICE

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Transmis à Monsieur
le Prefet de la Corse

la copie du rapport du
de L'Inspecteur

N°
--- OBJET ---

Ajaccio, le 22 Janvier 1944
LE COMMISSAIRE CENTRAL,

: 0.88

*à un service
de l'inspecteur
par le commissaire
Titatissin?*

Ajaccio. — Imp. X. Franceschini — N. 39

RAPPORT

Référence à la transmission de M. le Médecin Inspecteur de la Santé à Ajaccio en date du 7 Janvier 1944, j'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que :

La nommée _____, épouse _____, née le _____ -1909 à ALSTADEN (Allemagne) fille de feu _____ et de _____ a été inscrite sur notre registre de prostitution sous le N° _____, le 13 Janvier 1943, comme fille soumise chez "Simone" _____ à Ajaccio.

Actuellement, cette dernière vit maritalement avec le nommé _____, né à OSTENDE le _____ -1912, membre de l'équipage du vapeur belge "Belgian Seamen", qui a signé l'engagement de subvenir aux besoins de celle-ci.

La femme _____ qui en dehors de son métier de prostituée n'a jamais fait l'objet d'aucune remarque défavorable, a été radiée du contrôle de la prostitution à la date du 22 Janvier 1944, par décision de M. le Médecin Inspecteur de la Santé à Ajaccio.

Ci-joints la notification de radiation signée par l'intéressée et l'engagement souscrit par _____

Ajaccio le 22 Janvier 1944
L'inspecteur:
[Signature]

Annexe n°11 : ACDS De l'Inspecteur au Commissaire, le 27/05/1944.

2387
11-9

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
SÛRETÉ NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Bonifacio, le 27 Mai 1944 193

Service des Renseignements
Généraux
=====

(Poste de Bonifacio)
=====

N°299
=====

L'Inspecteur Principal de Police
des Renseignements Généraux détaché à BONIFACIO

à MONSIEUR LE COMMISSAIRE SPECIAL,
Chef du Service des Renseignements Généraux
à AJACCIO

J'ai l'honneur de vous informer que des femmes de la région de Porto-Vecchio, ont été violées par des militaires français et américains. Parmi ces femmes, une est dans un état assez grave. A noter, que ces femmes présentent toutes garanties au point de vue conduite et moralité.

Je souligne, que si de tels attentats étaient commis éventuellement, les paysans de la région prendraient toutes dispositions opportunes, à l'effet de faire usage de leurs armes à l'égard des coupables.

Pour mettre un terme à de tels procédés, il y aurait lieu à mon avis, de réinstaller à Porto-Vecchio et à Bonifacio, les deux maisons de tolérance. Pour Porto-Vecchio, où il y a actuellement 5000 hommes de troupes, 12 femmes paraissent indispensables. Pour Bonifacio, 8 femmes suffiraient; elles pourraient être installées au couvent de Saint-Julien, vaste immeuble, actuellement inoccupé, et à l'écart de la ville (1500 mètres environ).

L'Inspecteur Principal
des Renseignements Généraux,
[Signature]

VU et TRANSMIS à

Monsieur le PRÉFET de la CORSE
(S/C de Monsieur le DIRECTEUR Départemental à la
Police Générale en Corse)
Ajaccio, le 1er Juin 1944
Le COMMISSAIRE
Chef de la Police des Renseignements Généraux

S. N. S.

Annexe n°12 : ACDS Du Commissaire au Capitaine.

SURETE AUX ARMES.

N° 189....

SECRET

Le Commissaire de Police [REDACTED]

à
Monsieur le Capitaine, Chef de la S.M.

Objet: Ars [REDACTED], épouse [REDACTED]

J'ai l'honneur de vous transmettre l'examen de situation de la nommée [REDACTED], épouse [REDACTED].

Il semble que rien de suspect ne puisse être retenu quant à son activité actuelle.

Certes, pendant l'occupation, l'intéressée a été en contact avec des membres de l'armée italienne, mais elle avoue, et cela paraît être l'expression de la vérité, que c'est uniquement par intérêt. Ainsi, dit-elle, elle se procurait quantités de produits alimentaires ou objets divers introuvables à Bastia.

Elle ajoute que parmi ces militaires se trouvaient quelques amis d'enfance ou des connaissances de son frère qui venaient la voir de sa part.

[REDACTED] a été également en contact avant et pendant l'occupation avec un secrétaire du Consulat Italien nommé [REDACTED] et cela aussi par intérêt. [REDACTED] qui est une personne légère, aimant la désinvolture, ne paraît pas avoir été utilisée par l'ennemi comme agent de renseignement.

Opportuniste au plus haut point et sans scrupules, c'est maintenant un Officier aviateur Américain, qui par ses dons améliore ses means, [REDACTED] semble faire partie de cette catégorie de femmes qui attirent le plus possible d'hommes, dans le seul but de les exploiter, mais qui sont incapables de mener une action antinazionale quelconque.

Le Commissaire de Police,
P/ L'inspecteur
[Signature]

Annexe n°13 : Télégramme du 14/11/1944.

ACTSION PAY. CODE DE

AN DU DOCUMENT : 14.11.44
POSTE A : MACINAGGIO 14/11/44
NATURE DU PLS : PAR AVION
LANGUE UTILISEE :
CENSURES PRECEDENTES :
DATE DE L'INTERCEPTION : 30.11.44

No 6296

EXPEDITEUR : INTERMEDIARE UTILISE : DESTINATAIRE

MACINAGGIO
CORSE

Canonnier
C.O. 82 S.M.
Cie Artificier
Quartier Rolland
MEKNES

RESUME : TENTATIVE D'AVORTEMENT X

*ut à payer
pour l'avortement*

MACINAGGIO le 14.11.44

Mon [redacted] chéri

Tu me demandes quel est la sage femme ou le docteur qui a fait mon affaire, et bien c'est une sage femme, Mme [redacted], elle a été d'ailleurs très gentille, elle ne m'avait pris que 3000 frs et puis d'ailleurs je te l'ai dit je crois sur une de mes lettres, dire que je vais y retourner... Je deviens folle en pensant que je vais passer de nouveau des heures si tristes et douloureuses, je me demande pourquoi, ce n'est pas revenu.

Enfin patience, ne t'inquiète pas mon chéri, je me débrouillerai toujours, maintenant je sais où aller et elle est obligée de me refaire le travail à son compte, d'ailleurs elle me l'a dit. Remarque que la sage femme nous l'avait dit de ne pas nous inquiéter si ça ne revenait pas il y avait qu'à retourner pour elle c'est facile mais moi je pense aux souffrances si mes règles étaient revenues, j'étais tranquille, mais ça viendra.

Ta [redacted] pour la vie

DESTINATAIRES :

I.N.Ma (3ex)
PREJET (1ex) (S.B.)
ARCHIVE (1ex) - 11-4.D.

SECRET RESE

*s méthodes
ne fonctionnent
s toujours*

EN TOUT CAS
ont été fait élimination
non et le service
de l'Etat
de l'Etat
de l'Etat

Mai 2002 / 3471ER546

Corse informations

Les filles venaient d'Afrique et des pays de l'Est

Coup de filet anti proxénétisme à Ajaccio. Les gendarmes de la section de recherches et de la brigade de recherches ont agi après 8 mois d'enquête sur commission rogatoire du juge [REDACTED]. 24 personnes ont été interpellées dont deux en Isère

Huit mois d'investigations, des heures et des heures de planques, de filatures, d'écoutes téléphoniques ont abouti, dans la nuit de mardi à mercredi à une rafle spectaculaire dans trois établissements d'Ajaccio mais aussi dans l'Isère.

Pas moins d'une centaine de militaires de la gendarmerie étaient mobilisés pour l'heure H qui avait été fixée à 4 heures du matin.

Simultanément, les hommes de la section de recherches de la brigade de recherches et de la gendarmerie mobile ont pénétré dans trois établissements ajacciens, le *Xavier*, le *First* et le *Milord*, tous situés dans la vieille ville et faisant partie de la même SARL.

Un certain nombre de clients se trouvaient encore dans ces établissements dont le but est

de fonctionner la nuit. Vingt-deux personnes ont été interpellées au total. Parmi lesquelles 14 « hôtesse », d'origine africaine pour la plupart d'entre elles. Dans le même temps, deux personnes étaient interpellées à Saint-Mamert en Isère (à proximité de Vienne). Ces personnes, par le biais d'une agence qui leur appartenait (l'agence Galli) auraient fourni à la plupart des « hôtesse » venues de pays étrangers des visas et des papiers ainsi que des contrats de travail comme « mannequins artistiques ». Les trois gérants des établissements sont au nombre des interpellés. L'un d'entre eux l'a été à son domicile.

D'après les responsables des services enquêteurs et le procureur de la République [REDACTED] tous trois sont « défavorablement connus ». L'un d'entre

eux aurait même été condamné pour proxénétisme au cours de l'année 2001.

Argent liquide

Au cours des perquisitions qui ont été effectuées dans la foulée de cette « descente » il aurait également été découvert de grosses sommes d'argent liquide ainsi que des éléments de train de vie ne correspondant pas au statut officiel d'un certain nombre d'interpellés. Au cours des 8 mois d'enquête effectués sur commission rogatoire du juge [REDACTED] les gendarmes ont pu procéder à un certain nombre de constatations.

« Nous avons pu dénombrer une quarantaine de filles différentes qui tournaient et ne restaient pas forcément en Corse.

Elles venaient soit d'Afrique, soit des pays de l'Est... »

Un réseau

Les enquêteurs estiment qu'ils ont ainsi pu mettre à jour une partie d'un réseau de proxénétisme qui pourrait avoir des ramifications à Marseille et à Strasbourg notamment.

Au cours de la garde à vue, leur tâche va consister à démêler les différents rôles dans cette affaire de proxénétisme aggravé où les principaux protagonistes risquent dix années d'emprisonnement. Il s'agira également de savoir si les papiers des « hôtesse » sont en adéquation avec leur identité...

Des développements sont à attendre dans les prochains jours donc.

11015 2004 347 KER 576

Corse informations

Une gérante de bar écroulée pour proxénétisme à Calvi

Les gendarmes ont établi que sept « employées » s'y sont prostituées pendant leur « période d'embauche »

A Calvi, la gérante du bar Le Lotus, dont l'identité n'a pas été révélée, a été mise en examen pour « proxénétisme hôtelier aggravé, travail dissimulé » et placée, dimanche, en détention provisoire à la maison d'arrêt de Borgo.

On ne l'a appris qu'hier. Vendredi 29 octobre, à minuit, les gendarmes de la compagnie de Calvi avec le renfort des personnels du groupement interrégional de Corse - une trentaine

d'hommes au total - ont déclenché une opération de police judiciaire dans l'établissement situé en bordure de la RN 197, hors agglomération, en face du camp Raffalli.

Ils ont interpellé la gérante et entendu les clients présents dans l'établissement. D'autres auditions ont été menées le lendemain à la caserne Tramariccia. Six mois d'enquête ont été nécessaires aux hommes de la brigade des recherches, agissant

sur commission rogatoire du juge d'instruction bastiais [redacted] pour accumuler les éléments de preuve.

Des clients identifiés ont reconnu les faits

Ainsi, pour les années 2003 et 2004, neuf employées ou ex-employées non déclarées ont été identifiées. Dans le même temps, sept d'entre elles se sont prostituées dans l'établis-

sement, en présence de la gérante, lors de leur « période d'embauche ». Par ailleurs, plusieurs clients ont été identifiés et ont reconnu avoir bénéficié de ce qui a été qualifié « de pratiques sexuelles de toutes sortes par les hôtesse du bar, au vu et au su de la gérante ». Celle-ci aurait reconnu les faits en totalité.

Écroulée, elle comparaitra devant le tribunal de grande instance de Bastia.

Annexe n°16 : Articles de presse concernant la prostitution en Corse aujourd'hui.

- <https://www.corsematin.com/article/article/escorts-girls-en-corse-elles-temoignent>
- <https://www.corsematin.com/article/article/un-policier-bastiais-mis-en-cause-dans-un-reseau-de-proxenetisme>
- https://www.corsenetinfos.corsica/Prostitution-Le-probleme-aborde-collectivement-et-pour-la-premiere-fois-en-Haute-Corse_a17678.html
- <http://fr.1001mags.com/parution/corse-matin/numero-215-01-07-mercredi>
- <https://www.corsematin.com/article/corse/linquietude-de-corsica-sida-face-a-la-recrudescence-de-la-prostitution>
- <https://www.corsematin.com/article/article/marseille-les-prostituees-misaient-sur-lhotellerie>

Prévention dans les milieux de la prostitution

La prostitution est absente de la rue en Corse. Le travail du sexe existe toutefois ailleurs, notamment dans ce que tout le monde appelle les « caboulots ». Mais si ces bars, ouverts tard le soir, sont perçus avec une certaine tolérance, celles qui y exercent, les « cabouleuses », ne bénéficient d'aucune considération. Mais l'expression est bien trop légère pour rendre compte de ce qui se passe à l'intérieur de ces lieux.

La liberté et le confort dont jouiraient ces femmes en Corse sont évoqués de manière récurrente lors des entretiens réalisés : « Les filles qui se prostituent ici sont volontaires et occasionnelles. Ce n'est pas du trafic. Les filles travaillent sur Marseille ou Paris et viennent se reposer ici ; elles se font un client si elles ont envie » ; « C'est des filles qui sont pas du tout maquées » ; « Le proxénétisme n'existe pas en Corse, il n'y a que des protecteurs. » Dans la société corse, on ne se pose jamais la question de savoir d'où vient leur argent. »



Voici en résumé la situation de la prostitution en corse tel que nous le confie les prostituées que nous rencontrons, sous couvert d'anonymat.

Les nouvelles pratiques sexuelles sans protection sans de plus en plus usité par la prostitution masculine, ainsi nos intervention sur le terrain et surtout dans le milieu échangiste devient de plus en plus ciblée vers ces pratiques et leurs conséquences. Les jeunes qui sont de plus en plus dépendant de la prostitution occasionnels pour pouvoir se payer leurs doses de stupéfiants ou les accessoires de modes, cette forme de prostitution prend de l'ampleur.

Nos interventions sont basées sur une prise de contact régulière en toute confiance, pour pouvoir aborder tous les problèmes de santé liés à la prostitution, en axant l'info sur un dépistage régulier aux près du CDAG.



PREVENTION MILIEU PROSTITUTION	2013	2014
AFFICHE	108	56
PRESERVATIF	~1590	~1230
DOCUMENTATION	~1200	~950
FLYERS ASSOCIATION	~1500	~1000
CONTACT	46	42
NOMBRES D'ACTION	21	18
TOTAL	4465	3296

QUESTIONNAIRE
POUR UNE ÉTUDE
STATISTIQUE
ET
HISTORIQUE
SUR LA
PROSTITUTION
DANS LA
SOCIÉTÉ CORSE

Avant tout nous vous remercions d'avoir accepté de prendre du temps pour répondre à ce questionnaire.

Etudiant en deuxième année de master d'Histoire, je réalise un mémoire qui a pour but d'analyser la **perception de la prostitution dans la société Corse**.

Pour répondre à ce questionnaire vous devez avoir plus de 18 ans et vivre en Corse.

Les réponses aux questionnaires seront traitées de manière anonyme et confidentielle. Seules vos réponses nous seront accessibles, en aucun cas nous ne pourrions vous identifier.

Répondez honnêtement. Il n'existe pas de bonnes ou de mauvaises réponses, c'est votre opinion qui m'intéresse. Pour que cette recherche soit pertinente, la sincérité de vos réponses est essentielle.

Merci pour votre participation.

Conditions

Sur la base des informations qui précèdent, il vous sera demandé d'accepter les différents points suivants qui concernent vos droits, afin de garantir la procédure éthique :

- 1) J'ai reçu une explication concernant la nature, le but, la durée et les effets prévisibles de l'étude et j'ai été informé de ce que l'on attend de ma part.
- 2) Je sais que je peux, si je le souhaite, poser toutes mes questions au chercheur en le contactant à l'adresse suivante : etude.prostitution.corse@gmail.com.
- 3) Je sais que mes données resteront anonymes et confidentielles et ne seront consultées que par les responsables de l'étude, dans l'unique but d'analyser les résultats.
- 4) J'autorise l'utilisation des données à des fins scientifiques et la publication des résultats de la recherche dans des revues ou livres scientifiques, étant entendu que les données resteront anonymes.
- 5) Je reste libre de participer ou non. Je peux également arrêter l'étude quand bon me semble sans avoir à m'en justifier
- 6) Je consens de mon plein gré à participer à cette étude

J'accepte de remplir ce questionnaire

Données sociodémographiques

1) Vous êtes de sexe :

- Féminin
- Masculin

2) Quel âge avez-vous ? (précisez en années)

Veillez écrire votre réponse ici :

3) Quel est le niveau d'étude le plus élevé que vous ayez terminé ? :

- Primaire
- Secondaire inférieur
- Secondaire supérieur (Baccalauréat)
- Cycle supérieur de type non universitaire (graduat, haute-école)
- Premier cycle de type universitaire (Licence)
- Deuxième cycle de type universitaire (Master)
- Troisième cycle de type universitaire (Doctorat)
- Autre

4) En ce qui concerne votre activité, veuillez sélectionner une réponse parmi les choix suivants :

Veillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Etudiant(e)
- Travailleur (euse) actif (ve)
- Retraité(e)
- Homme ou femme au foyer
- Au chômage
- Autre

5) En ce qui concerne votre orientation sexuelle, comment vous définissez vous ?

- Hétérosexuel(le)
- Homosexuel(le)
- Bisexuel(le)
- Je ne sais pas

6) En ce qui concerne votre statut légal, veuillez sélectionner parmi les choix suivants :

- Célibataire
- Marié(e)
- Divorcé(e)
- Cohabitant légal
- Veuf (ve)

7) En ce qui concerne votre situation personnelle, veuillez sélectionner parmi les choix suivants :

- Seul(e)
- En cohabitation avec mes parents
- En cohabitation avec un(e) partenaire de couple
- En cohabitation avec un/des ami(s), un/des colocataire(s)
- Autre

8) De quelle nationalité êtes-vous ?

Veuillez sélectionner **une seule** des propositions suivantes :

- Française
- Autre (précisez) :

9) Depuis quand vivez-vous en Corse ?

- J'y suis né(e) et j'y habite
- J'y suis né(e) mais je n'y habite pas
- Je n'y suis pas né(e) mais j'y habite depuis moins de 10 ans
- Je n'y suis pas né(e) mais j'y habite depuis plus de 10 ans

10) Y a-t-il un lieu où l'on se livre à la prostitution dans un rayon de 5km autour de votre habitation (l'équivalent de 15 minutes en voiture à allure moyenne) ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

11) A quelle type de philosophie ou de religion adhérez-vous ?

- Agnostique
- Athée
- Bouddhiste
- Catholique
- Juive
- Musulmane
- Orthodoxe
- Protestante
- Autre

12) Pensez-vous que :

La prostitution est une forme de viol ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Les prostituées propagent des MST ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Les prostituées sont toujours des victimes ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

La plupart des prostituées sont toxicomanes ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Sans la prostitution il y aurait plus de viols ?

- Oui
- Non

- Je ne sais pas

Les prostituées aiment le sexe ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Les prostituées viennent de tous milieux sociaux ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

La prostitution rapporte beaucoup de sous aux prostituées ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Sans la prostitution, certains hommes n'auraient jamais de rapports sexuels ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

La prostitution est une activité dangereuse pour les personnes qui l'exercent ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Les prostituées peuvent être de bonnes mères ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Les prostituées doivent vivre à part de la société ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Les prostituées qui exercent en Corse sont majoritairement originaires de l'île ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

La prostitution est une atteinte à la dignité de la femme ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

13) Connaissez-vous personnellement une personne qui se prostitue ou qui s'est déjà prostituée ?

- Oui
- Non

14) Parmi les affirmations suivantes, cochez celles qui vous paraissent justes :

- Les femmes qui prennent l'initiative des rapports sexuels sont des prostituées
- Les femmes faciles sont des prostituées
- Les femmes ayant de nombreux partenaires sexuels sont des prostituées
- Les femmes proposant une conversation téléphonique érotique sont des prostituées
- Les femmes qui échangent des rapports sexuels contre de l'argent sont des prostituées
- Les femmes qui échangent des rapports sexuels contre de l'argent occasionnellement sont des prostituées
- Les femmes qui échangent des rapports sexuels contre des cadeaux, un repas, un toit, une promotion ou toute autre compensation matérielle sont des prostituées
- Les femmes qui pratiquent le strip-tease sont des prostituées

- Les femmes qui pratiquent les massages érotiques sont des prostituées

15) Pour vous la prostitution est dans la majorité des cas :

- Un choix délibéré et volontaire • Forcée en raison de problèmes économiques, sociaux etc...
- Liée à la traite des êtres humains
- Liée à un trouble psychologique (antécédent d'abus sexuel, abandon, carence affective etc...)
- Autre (précisez) :

16) Au sujet de la prostitution, quelle est, parmi les affirmations suivantes, celle qui correspond le mieux à votre opinion personnelle ?

- La prostitution est nécessaire
- La prostitution est inévitable mais il faut s'efforcer de la réglementer
- La prostitution est intolérable, il faut s'efforcer de la faire disparaître à tout prix

17) Pensez-vous que les conditions de travail des prostituées étaient meilleures à l'époque des maisons closes ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

18) Pensez-vous que les prostituées doivent être considérées comme les autres travailleurs et bénéficier des mêmes avantages sociaux ?

- Oui
- Non
- Sans opinions

19) Êtes-vous favorable ou opposé(e) à chacune des idées suivantes :

Favorable Défavorable

L'abolition de la prostitution	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La pénalisation des clients	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La pénalisation des prostituées	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le rétablissement des maisons closes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

20) Avez-vous déjà eu des rapports sexuels avec un(e) prostitué(e) ?

- Oui, régulièrement
- Occasionnellement
- Non, jamais

21) Si non, imaginez-vous pouvoir un jour avoir une relation sexuelle tarifée avec un(e) prostitué(e) ?

- Oui
- Peut-être
- Non

22) Vous êtes-vous déjà prostitué(e) ?

- Oui, régulièrement
- Oui, occasionnellement
- Non

23) Si non, pensez-vous que vous pourriez vous prostituer un jour ?

- Oui
- Peut-être
- Non

24) Pensez-vous qu'il y ait une spécificité corse de la prostitution ? Si oui laquelle ?

25) Avez-vous des remarques concernant ce questionnaire ou ce sujet ?